



# La Nouvelle-Calédonie en 2005

# INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12



# **Nouvelle-Calédonie**

**Rapport Annuel**

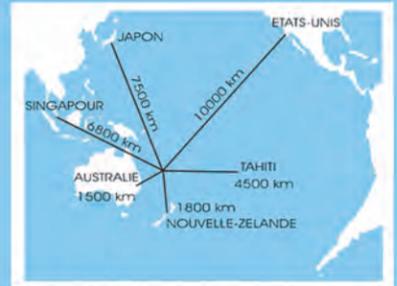
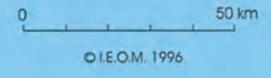
---

**2005**

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# NOUVELLE-CALÉDONIE



- Chef-lieu de commune
- Autre localité
- ✈ Aérodrome
- ⚓ Port de commerce
- ⚓ Port pour navire de croisière
- ⚓ Pêche hauturière
- ⚓ Pêche artisanale
- ⚓ Pêche de coquilles St-Jacques
- ⚓ Ferme aquacole
- ☀ Zone agricole
- 🐄 Elevage
- ☕ Plantation de café
- 🌴 Cocoteraie (coprah)
- 🏠 Huilerie
- Sites miniers en activité :
- Ⓜ Nickel
- 🏭 Usine de traitement du nickel
- Centrales électriques :
- ▲ Thermique
- Hydraulique
- ∞ Aérogénérateur
- Ressources hôtelières et touristiques :
- 🏠 Hôtel - gîte touristique
- 🏖 Plage



## SOMMAIRE

Pages

<b>SYNTHESE .....</b>	<b>11</b>
§ 1. Evolution de l'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2005 .....	11
§ 2. Aperçu structurel .....	13
§ 3. Principaux indicateurs .....	16
<b>APERÇU GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE .....</b>	<b>17</b>
§ 1. Localisation, configuration, géologie et climat .....	17
§ 2. Végétation et faune.....	18
§ 3. L'Histoire .....	19
§ 4. Cadre institutionnel actuel.....	20
1. Les compétences exclusives .....	21
2. Les compétences partagées.....	22
2. Les prochains transferts de compétences .....	23
<b>CHAPITRE I - L'EVOLUTION ECONOMIQUE .....</b>	<b>25</b>
<b>SECTION 1 - Les principaux indicateurs économiques .....</b>	<b>26</b>
§ 1. La population .....	26
1. L'évolution de la population .....	26
2. Les caractéristiques de la population.....	28
<hr/>	
§ 2. Le cadre social.....	29
1. La situation du marché de l'emploi .....	29
2. L'indemnisation des demandeurs d'emploi .....	33
3. Le programme « Cadres Avenir ».....	34
4. La protection sociale.....	35
5. Les relations du travail .....	37
<hr/>	
§ 3. Les salaires et les prix .....	38
1. Les salaires .....	38
2. Les prix.....	40
<hr/>	
§ 4. Les comptes économiques .....	42
1. L'évolution du Produit Intérieur Brut.....	43

2. La valeur ajoutée et la production totale de l'économie .....	43
<hr/>	
§ 5. La balance des paiements .....	45
<hr/>	
§ 6. Le commerce extérieur .....	48
1. La réglementation du commerce extérieur.....	48
2. Les importations .....	50
3. Les exportations.....	51
4. La balance commerciale .....	52
5. Les partenaires commerciaux .....	52
<hr/>	
<b>SECTION 2 - Les secteurs d'activité .....</b>	<b>56</b>
<hr/>	
§ 1. L'agriculture .....	56
1. La politique d'aménagement foncier et de développement rural.....	57
2. La régulation des marchés agricoles .....	60
3. La production agricole finale.....	61
4. L'élevage.....	62
5. La production de fruits et légumes .....	65
6. Les autres cultures .....	68
<hr/>	
§ 2. La pêche et l'aquaculture .....	70
1. La pêche .....	70
2. L'aquaculture .....	73
<hr/>	
§ 3. L'industrie et l'artisanat.....	83
1. L'industrie .....	83
2. L'artisanat .....	87
<hr/>	
§ 4. Le nickel.....	89
1. Le nickel dans le monde .....	90
2. Le nickel en Nouvelle-Calédonie .....	95
<hr/>	
§ 5. L'énergie et l'eau.....	105
1. L'énergie électrique .....	105
2. Les hydrocarbures .....	110
3. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables .....	111
4. L'eau .....	113
<hr/>	

§ 6. Le bâtiment et les travaux publics .....	114
1. Le poids du secteur .....	114
2. L'activité en 2005 .....	115
3. Les perspectives.....	120
<hr/>	
§ 7. Le secteur de la distribution .....	122
1. Un rôle économique et social central.....	122
2. Le commerce de détail.....	126
3. L'approvisionnement des détaillants .....	130
4. Le commerce automobile .....	130
<hr/>	
§ 8. Le tourisme.....	134
1. Le tourisme dans le monde .....	134
2. La fréquentation de la Nouvelle-Calédonie .....	135
3. Le tourisme de séjour .....	140
4. Le tourisme de croisière .....	143
5. Le poids du tourisme .....	144
6. La promotion de la Nouvelle-Calédonie.....	146
7. Les perspectives du secteur .....	147
<hr/>	
§ 9. Les transports .....	148
1. Les activités portuaires .....	149
2. Les activités aéroportuaires .....	152
<hr/>	
§ 10. Les services marchands .....	157
1. Le contexte .....	157
2. Les services de communications.....	159
<hr/>	
§ 11. Les services non marchands .....	162
1. L'éducation.....	162
2. La santé.....	164
<hr/>	

**CHAPITRE II - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE ..... 169**

**SECTION 1 - Le système bancaire..... 170**

§ 1. L'organisation bancaire ..... 170  
1. Le système bancaire calédonien ..... 170  
2. Les événements majeurs de l'année ..... 180

---

§ 2 La situation agrégée des banques FBF ..... 182  
1. Volume global d'activité ..... 182  
2. La maîtrise des risques ..... 184  
3. Le bilan agrégé des banques ..... 185

---

§ 3. Les résultats des banques FBF ..... 187  
1. Le produit net bancaire ..... 187  
2. Le résultat d'exploitation..... 188  
3. Le résultat net ..... 189  
4. Rentabilité et productivité ..... 190  
5. Le compte de résultat agrégé ..... 191

---

§ 4. Les conditions et la distribution du crédit en Nouvelle-Calédonie..... 192  
1. Les conditions bancaires..... 192  
2. Le crédit aux particuliers ..... 194  
3. Le crédit aux entreprises..... 195

---

§ 5. L'activité des fonds de garantie ..... 198  
1. La SOGEFOM (ex SOFOTOM) en Nouvelle-Calédonie ..... 198  
2. Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière (FG-COREMINES)..... 200  
3. Le Fonds de garantie bancaire pour les micro-projets économiques (FGMPE) ..... 201  
4. Le Fonds de garantie de la Province Sud (FGPS) ..... 201  
5. Le Fonds de garantie pour le développement de la Province Nord (FGN)..... 202  
6. Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Iles Loyauté (FGIL) 202

---

**SECTION 2 - L'évolution de la situation monétaire en 2005 ..... 203**

**Remarque liminaire..... 203**

§ 1. L'ensemble des actifs financiers ..... 203

- 1. Les dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte auprès de la clientèle non financière..... 203
- 2. L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures..... 205
- 3. Les actifs financiers par agent économique ..... 207

---

§ 2. Les passifs financiers ..... 210

- 1. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place ..... 210
- 2. Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission..... 212
- 3. Les concours accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission ..... 215

---

§ 3. La masse monétaire (M3) et ses contreparties..... 217

- 1. La masse monétaire ..... 217
- 2. Les contreparties de la masse monétaire..... 218

---

§ 4. L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux ..... 219

- 1. L'équilibre par nature ..... 219
- 2. L'équilibre en fonction de la durée..... 220

---

**SECTION 3 - Les finances publiques locales ..... 222**

§ 1. Les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie..... 222

§ 2. Les comptes administratifs des Provinces ..... 224

- 1. La Province Sud ..... 225
- 2. La Province Nord ..... 225
- 3. La Province des Iles Loyauté..... 226

§ 3. Les comptes administratifs des communes ..... 226

---

**SECTION 4 - Les aides au développement de la Nouvelle-Calédonie ..... 228**

§ 1. Les aides européennes ..... 228

- 1. Les programmes d'aide économique ..... 228
- 2. Les spécificités du IXème FED ..... 229

---

§ 2. Les interventions de l'Etat..... 230

- 1. Les dépenses de l'Etat ..... 230

---

2. Les contrats de développement.....	231
3. Le dispositif de défiscalisation .....	232
<hr/>	
§ 3. Les aides provinciales .....	234
1. Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud.....	234
2. Les actions au titre du code de développement de la Province Nord.....	236
3. Les actions au titre du code provincial d'aides au développement économique des Iles Loyauté.....	237
<hr/>	
§ 4. Les sociétés d'économie mixte de développement des Provinces.....	238
<hr/>	
§ 5. L'institut calédonien de participation (ICAP).....	241
1. Généralités.....	241
2. Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2005.....	242
2. Les interventions de l'ICAP depuis sa création.....	243
<hr/>	
§ 6. L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).....	244
1. Généralités.....	244
2. Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2005.....	244
<hr/>	
<b>PERSPECTIVES.....</b>	<b>247</b>
<b>LES MISSIONS DE L'IEOM .....</b>	<b>249</b>
<b>Annexe 1 : Lexique des principaux sigles mentionnés dans ce fascicule.....</b>	<b>251</b>
<b>Annexe 2 : Liste des publications disponibles réalisées par l'IEOM.....</b>	<b>254</b>

## SYNTHESE

### § 1 EVOLUTION DE L'ECONOMIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE EN 2005

Au vu des résultats observés, l'année 2005 s'inscrit dans le prolongement de 2004 avec une activité soutenue malgré une actualité sociale chargée (nombre de conflits sociaux en forte augmentation).

L'activité économique a été dynamisée par une demande intérieure à la hausse (investissement des ménages et des entreprises, consommation des ménages) et une bonne orientation de la valeur des exportations.

Les principaux secteurs d'activité ont affiché des résultats en progression (augmentation de la production de nickel, dynamisme du secteur du BTP, amélioration de la fréquentation touristique).

La perception généralement positive de la situation économique confortée par l'évolution des projets métallurgiques et l'augmentation des dépenses de l'Etat (+ 5,3 %) ont contribué à soutenir la confiance des ménages et des chefs d'entreprises en favorisant leur consommation et leurs investissements. Par ailleurs, la population active occupée (plus de 87 000 personnes) a progressé (+ 5,2 %) et les indicateurs de vulnérabilité des ménages se sont inscrits en baisse sur l'année.

Jusqu'au mois de septembre l'indice des prix a évolué modérément, puis s'est accéléré pour afficher une progression de 2,6 % en fin d'année, inversant la tendance observée depuis 2003. Dans le détail, le poste de l'alimentation a progressé de 2,4 % en glissement annuel, les prix des produits manufacturés, stables en 2004, n'ont pas échappé à l'augmentation des cours du pétrole et ont, par conséquent, connu une hausse de 2,3 % au cours de l'année 2005. De même, les prix des services ont progressé de 3,1 % sur la période.

La consommation des ménages a été soutenue notamment par la progression de leur pouvoir d'achat dans un contexte de revalorisations salariales (+ 5,2 % pour le SMG par exemple) et de mise en œuvre des allocations familiales de solidarité. La plupart des principaux indicateurs se sont inscrits en hausse, malgré le sentiment d'une baisse d'activité relayée sur le second semestre par les chefs d'entreprises du secteur du commerce. Interrogés dans le cadre de la dernière enquête de conjoncture de l'IEOM, ces derniers n'auraient pas réalisé le chiffre d'affaires escompté en raison notamment des conflits sociaux qui ont perturbé leur activité. Les importations de produits alimentaires ont augmenté de 7,5 %, celles de biens de consommation courante de 4,4 % et le nombre d'immatriculations de véhicules de tourisme neufs de 6,4 %. La demande des ménages s'est également traduite par une augmentation de l'encours des crédits à la consommation (+ 2,2 %). Par ailleurs, l'investissement des ménages (constitué principalement d'achats immobiliers) a également été soutenu, comme en témoigne la croissance élevée de l'encours des crédits à l'habitat (+ 11,2 %), elle-même favorisée par la baisse des conditions du crédit.

L'investissement des entreprises, apprécié notamment par les importations de biens d'équipement professionnel (+ 3 %), les immatriculations de véhicules utilitaires neufs (+ 14,7 %) et l'encours des crédits à l'équipement (+ 8,8 %), a été favorablement orienté en 2005. Par ailleurs, les dirigeants d'entreprises, tous secteurs d'activité confondus - excepté ceux du commerce - interrogés par l'IEOM, ont exprimé une intention d'investir sur les prochains mois. Reflet du dynamisme du tissu économique, les créations d'entreprises ont augmenté (+ 12,7 %) et les cessations d'entreprises ont reculé (- 4,8 %) sur l'année.

Les échanges extérieurs de la Nouvelle-Calédonie ont continué de se développer. Les exportations ont augmenté de 5,2 % (104 milliards de F CFP) en raison de la poursuite de l'appréciation des cours du nickel. Parallèlement, les importations ont progressé, (+ 8,9 % à 170,7 milliards de F CFP) en raison principalement de l'alourdissement de la facture énergétique. Sur l'année, le taux de couverture s'établit à 61 % en retrait de 2,1 points par rapport à 2004.

Porté par une conjoncture mondiale particulièrement favorable, le secteur de la mine-métallurgie a enregistré de bons résultats grâce notamment à un cours moyen du nickel au LME 7 % plus élevé (6,72 USD/lb) qu'en 2004. Au total, la valeur des exportations de minerai a progressé de 0,7 % à 15,9 milliards de F CFP et celle de la production de métal de 5,5 % à 78,2 milliards de FCFP.

En fin d'année, l'activité du secteur a été perturbée par les conflits sociaux qui ont affecté les sites miniers et le site de production de la SLN. Néanmoins, la production de métal de la SLN a approché les 60 000 tonnes (59 576) contre 55 180 tonnes en 2004. De plus, les travaux de construction de l'usine du Sud se sont intensifiés tout au long de l'année. Goro Nickel aurait engagé une série de contrats avec les entreprises locales pour des travaux d'une valeur de 30 milliards de F CFP. Par ailleurs, l'année 2005 a été un moment clé pour le projet de l'usine du Nord, conditionné par l'Accord de Bercy qui arrivait à échéance le 31 décembre. La SAS POUM KONIAMBO, l'entité juridique indépendante en charge de l'application de l'Accord, a constaté en effet la levée des conditions suspensives prévues, permettant ainsi le transfert à la SMSP des titres miniers du massif du Koniambo et l'engagement du processus de construction.

Le secteur du BTP a également affiché un bilan satisfaisant sur l'exercice 2005. Les ventes de ciment se sont accrues de 4 % sur un an, les constructions à usage d'habitation autorisées ont augmenté de plus de 5 % et correspondent à 3 259 logements individuels (soit une progression de près de 28 %) représentant un des plus hauts niveaux atteint ces dernières années. L'activité du secteur a été particulièrement soutenue dans le logement avec d'une part la mise en œuvre du programme<sup>1</sup> de construction de logements dans le secteur social et d'autre part la poursuite de la demande de logements des particuliers. Le redémarrage du chantier de l'usine du Sud<sup>2</sup> a eu également un effet d'entraînement sur l'activité.

---

<sup>1</sup> Objectif de 1 000 logements par an et pendant 10 ans dans le Grand Nouméa et environ 1 700 sur l'ensemble du territoire.

<sup>2</sup> la part du ciment vendu à Goro s'est élevée à 6,9 % en 2005, contre environ 1 % en 2004

Le nombre de touristes a augmenté de 1,1 % en 2005 mais oscille toujours autour de 100 000 visiteurs. Les touristes japonais demeurent les plus nombreux (+ 7,7 %), suivis des métropolitains (+ 1,3 %) et des australiens (- 0,9 %). En parallèle, le tourisme de croisière poursuit son développement avec 81 215 croisiéristes (en hausse de 5,3 % sur un an). Cette progression à la hausse est liée notamment à l'ouverture de nouvelles escales mais également aux efforts réalisés au niveau de l'accueil des passagers. La présentation du Plan de Développement Touristique Concerté a eu lieu en décembre 2005. La réflexion engagée depuis fin 2004, par les responsables du tourisme des trois Provinces du territoire en collaboration avec le cabinet d'ingénierie métropolitain KPMG, a permis d'élaborer un plan d'action en trois phases (entre 2006 et 2016) pour relancer l'industrie touristique. L'objectif du plan est d'accueillir, à l'horizon 2015, 180 000 touristes étrangers.

Les exportations de crevettes se sont inscrites en progression, aussi bien en valeur (+ 6,1%) qu'en volume (+ 13,3%), par rapport à l'exercice précédent. Cette filière d'exportation demeure toutefois fragile compte tenu de ses coûts de production plus élevés que la concurrence internationale. Elle doit notamment faire face à des pathologies qui pénalisent la production ainsi qu'à une remise en cause de sa stratégie d'exportation.

La filière de viande a souffert d'une pénurie d'offre locale. Les abattages ont reculé et ont été compensés par des importations. Ainsi, la production locale de viande bovine ne représente plus que 81 % de la consommation locale en 2005 contre 91 % en 2004.

S'agissant des données financières et monétaires, l'ensemble des concours à l'économie a progressé de 8,6 % avec en parallèle une diminution du risque. Ces évolutions ont notamment été favorisées par le recul des conditions du crédit aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. Sur la période sous revue, l'ensemble des actifs détenus par les agents économiques enregistre également une hausse significative (+ 8,8 %). Les particuliers représentent 47 % des concours et 56 % des actifs.

Enfin la masse monétaire (M3) a enregistré une progression élevée (+ 8,4 % sur un an). Par ailleurs, les produits d'assurances-vie suscitent toujours l'intérêt des épargnants, leur encours continuant de croître à un rythme soutenu (+ 13,2 %).

---

## § 2. APERCU STRUCTUREL

---

L'organisation actuelle de la Nouvelle-Calédonie résulte de la loi organique<sup>1</sup> n°99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa (signé le 5 mai 1998) et aux Accords de Matignon (signés le 26 juin 1988). Cette loi régit notamment l'organisation des nouvelles institutions de la Nouvelle-Calédonie, la répartition des compétences de l'Etat et de la collectivité ainsi que le calendrier possible de leur transfert. La Nouvelle-Calédonie est donc une collectivité à statut particulier bénéficiant de compétences élargies et laissant une place importante aux trois Provinces qui la constituent, notamment dans le soutien au développement économique des entreprises.

---

<sup>1</sup> La loi organique met en œuvre les dispositions de l'article 77 de la Constitution de la République française.

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la population a été estimée à 232 258<sup>1</sup> personnes. En 2003, l'espérance de vie à la naissance s'établissait à 74,1 ans pour l'ensemble de la population et l'indice de fécondité des femmes (2,2) était supérieur au seuil théorique de remplacement des générations (2,1). A la date du recensement de 2004, la densité de la Nouvelle-Calédonie était de 12,4 habitants/km<sup>2</sup>. Du fait du rôle économique attractif que joue le Grand Nouméa<sup>2</sup>, seule agglomération importante du territoire, la Province Sud concentre plus des deux tiers de la population totale. Cette répartition démographique s'accompagne d'un déséquilibre social et économique<sup>3</sup> dont le rééquilibrage constitue un titre à part entière de la loi organique (Titre VIII).

Sur une population active estimée à plus de 87 000 personnes<sup>4</sup>, le nombre des demandeurs d'emploi en fin de mois était de 5 610 au 31 décembre 2005. Le marché de l'emploi se caractérise par une inadéquation durable à la fois qualitative, quantitative et géographique entre l'offre et la demande.

Depuis une vingtaine d'années<sup>5</sup>, la croissance calédonienne s'est effectuée à un rythme soutenu : en moyenne, plus de 4 % par an. Sur cette période, le produit intérieur brut (PIB) par habitant a augmenté de près de 2 % en moyenne annuelle. Cette croissance a permis de combler partiellement l'écart de niveau de vie avec la Métropole (de 1 à 2 en 1960, l'écart n'est plus aujourd'hui que de 30 % environ). Le niveau de vie calédonien est actuellement comparable à celui de la Polynésie française ou encore du département de l'Aude. Il est supérieur de 25 % à celui prévalant dans les DOM. Enfin, l'indicateur de développement humain place la Calédonie en 32<sup>ème</sup> position mondiale (sur 177 pays classés).

La tertiarisation de l'économie calédonienne n'a cessé de s'amplifier depuis le début des années 1960 (54 % du PIB de l'époque) pour atteindre aujourd'hui environ 70 % (soit un taux comparable à celui de la Métropole).

Le PIB par habitant était de l'ordre de 2 millions de F CFP en 1999, ce qui plaçait la Nouvelle-Calédonie dans le groupe de tête des pays du Pacifique Sud classés selon ce critère<sup>6</sup>. Le PIB était évalué à cette date à 407,5 milliards de F CFP. Le premier secteur en terme de

---

<sup>1</sup> 45 % de la population était âgée de moins de 25 ans, en 2004

<sup>2</sup> Le Grand Nouméa regroupe les communes de Dumbéa, Païta, Mont-Dore et Nouméa, soit 63,4 % de la population totale.

<sup>3</sup> 72,2 % des salariés (hors fonction publique) exercent leur activité à Nouméa et 66,1 % des employeurs y sont installés. La Province Sud accueille 69,8 % de la population scolaire.

<sup>4</sup> En l'absence de recensement de la population active au sens du BIT (Bureau international du travail) en Nouvelle-Calédonie, la population active peut être approchée par l'agrégation des différentes catégories qui la composent : salariés, fonctionnaires d'Etat (y compris les militaires), fonctionnaires territoriaux, travailleurs et retraités indépendants, apprentis.

<sup>5</sup> Extrait de la publication CEROM : « l'économie calédonienne en mouvement ». Le projet CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer) a été créé en 2004 dans le cadre d'un partenariat inter-institutionnel dans le but de développer le système d'information économique et de créer de nouveaux outils d'aide à la décision pour les autorités publiques. Plusieurs travaux ont déjà été publiés concernant notamment les Antilles et la Réunion.

<sup>6</sup> PIB par habitant en 1999 : Australie 2,7 millions de F CFP, Nouvelle-Zélande 2,1 millions de F CFP et Polynésie française (base 1998) 1,6 million de F CFP. En 1999, le PIB par habitant en France métropolitaine s'élevait à 2,7 millions de F CFP.

contribution au produit intérieur brut était celui des administrations publiques (24 %), devant les services principalement rendus aux ménages (15,4 %), le commerce (11,7 %), le BTP (8 %), les transports et communications (7,1 %) et la branche du nickel (6,9 %).

Il convient de souligner que la place du nickel en Nouvelle-Calédonie dépasse amplement le seul domaine économique. En considérant uniquement la part de ce secteur dans le PIB mesurée en 1999 (6,9 %), celle-ci devrait être plus élevée en 2005, compte tenu de la progression de la valeur des exportations de minerai et de métal entre 1999 et 2005 (+ 101 %). De fait, l'extraction et la transformation métallurgiques ont constitué le ressort essentiel du développement industriel de la Nouvelle-Calédonie et ce secteur est encore aujourd'hui un pôle de développement important du territoire. Cette industrie stratégique a depuis son origine une influence déterminante en matière de démographie, d'aménagement du territoire et de comportement psychologique (anticipations des agents économiques) qu'il soit individuel (consommation des ménages) ou collectif (décisions d'investissements) notamment lors des processus de décisions d'implantation de nouvelles usines.

L'importance relative des services non marchands dans le PIB traduit celle des transferts publics, en provenance de la France métropolitaine, dont bénéficie la Nouvelle-Calédonie. Ces transferts de l'Etat s'élèvent à 105 milliards de F CFP en 2005. Ils sont constitués à 60 % de salaires versés aux ménages et de prestations sociales (retraites...). Le solde constitue les transferts courants et recense notamment les versements (hors rémunérations) aux administrations publiques et aux collectivités territoriales (financement des dépenses d'équipement et de fonctionnement). Au total, les dépenses de l'Etat représenteraient près du quart du PIB<sup>1</sup>. De plus, l'Etat soutient l'investissement au travers un dispositif de défiscalisation, dont le montant total des opérations agréées dans ce cadre s'est élevé à plus de 7 milliards de F CFP en 2005.

L'essentiel des marchandises consommées en Nouvelle-Calédonie y est importé, même si une structure productive locale s'est développée, essentiellement destinée à la satisfaction du marché intérieur au demeurant protégé par un régime douanier spécifique. L'étroitesse de ce marché rend difficile le développement de certaines activités industrielles caractérisées par des coûts fixes importants.

La Nouvelle-Calédonie se distingue des autres Collectivités d'Outre-Mer par un taux de couverture de ses importations par ses exportations d'environ 60 % (61 % en 2005) qui trouve son origine dans les exportations de nickel (90 % du total des exportations). Le territoire concentre en effet, 9 % des réserves mondiales connues de ce minerai, ce qui en fait la quatrième réserve géographique mondiale et une zone susceptible d'accueillir des projets miniers d'extraction et de transformation. Dans ce contexte, les trois<sup>2</sup> projets miniers en cours permettraient à terme de tripler la production métallurgique de nickel de la Nouvelle-Calédonie (de 60 000 tonnes à 195 000 tonnes). Ces projets représentent un enjeu économique et social considérable pour le territoire, tant par l'ampleur des investissements engagés au regard du PIB de la Nouvelle-Calédonie, que par les effets de rééquilibrage qui en sont attendus.

---

<sup>1</sup> Rapporté au PIB de 1999, seule source disponible à la date de rédaction du rapport

<sup>2</sup> programme « 75 000 tonnes » de la SLN, Goro et Koniambo

## § 3. PRINCIPAUX INDICATEURS

	2003	2004	2005	Var 2005/04
population	223 592	227 878	232 258	1,9%
indice des prix à la consommation	119,2	120,3	123,4	2,6%
<b>Entreprises</b>				
nombre d'entreprises de plus de 5 salariés	1 629	1 702	1 777	4,4%
ventes de ciment (tonnes)	100 170	114 762	119 302	4,0%
créations d'entreprises (nb)	2 763	3 107	3 502	12,7%
cessations d'entreprises (nb)	2 116	1 827	1 739	-4,8%
logements autorisés (nb)	1 858	2 551	3 259	27,8%
importations de biens d'équipement (M FCFP)	17 087	22 437	23 114	3,0%
<b>Ménages</b>				
population active occupée (nb)	79 211	83 261	87 555	5,2%
montant horaire du Salaire minimum garanti (F CFP)	611,9	618,6	650,9	5,2%
demandeurs d'emploi en fin de mois	8 280	7 842	5 610	-28,5%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb)	4 667	4 725	4 601	-2,6%
immatriculations de véhicules de tourisme neufs (nb)	7 179	6 950	7 397	6,4%
importations de produits alimentaires (M FCFP) (1)	15 933	19 024	20 442	7,5%
importations de biens de consommation courante (M FCFP) (1)	8 501	11 462	11 972	4,4%
<b>Echanges</b>				
nombre de passagers à l'aéroport (arrivée+départ) (1)	364 990	385 242	407 742	5,8%
nombre de touristes	101 983	99 515	100 651	1,1%
capacité hôtelière (nb chb) (1)	2 149	2 295	2 267	-1,2%
nombre de croisiéristes	64 273	77 115	81 215	5,3%
exportations de minerai de nickel (M FCFP) (1)	9 544	15 793	15 911	0,7%
exportations métallurgiques de nickel (M FCFP) (1)	65 893	74 157	78 221	5,5%
exportations de crevettes congelées (M FCFP)	1 771	2 235	2 372	6,1%
total des importations (M FCFP)	163 869	156 767	170 692	8,9%
total des exportations (M FCFP) (1)	82 757	98 860	104 047	5,2%
<b>balance des paiements - soldes des postes (M FCFP) (1)</b>				
compte de transactions courantes	-3 929	26 960	nd	ns
dont biens et services	-66 072	-44 592	nd	-32,5%
dont revenus	35 761	39 668	nd	10,9%
dont transferts courants	37 981	42 577	nd	12,1%
compte financier	13 155	-18 972	nd	ns
<b>indicateurs financiers au 31/12 (M FCFP)</b>				
ensemble des concours bancaires (1)	400 934	437 641	475 367	8,6%
Particuliers	182 272	205 359	224 602	9,4%
dont crédits à l'habitat	133 550	153 291	170 499	11,2%
dont crédits de trésorerie	36 834	37 993	38 810	2,2%
Entreprises	161 196	173 361	192 800	11,2%
dont crédits à l'équipement	71 198	76 412	83 126	8,8%
Autres agents	46 543	48 463	48 481	0,0%
Provisions non ventilées	10 923	10 458	9 484	-9,3%
taux de créances douteuses brutes	4,1%	3,7%	3,3%	-,4pt
ensemble des actifs financiers	296 727	343 182	373 309	8,8%
Particuliers	174 570	187 810	209 384	11,5%
Entreprises	86 451	115 759	123 103	6,3%
Autres agents	35 706	39 613	40 822	3,1%
<b>dépense publique</b>				
dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie	98 608	100 387	105 735	5,3%
dépenses de la Nouvelle-Calédonie (inv.+fonc.)	89 236	96 483	nd	8,1%
dépenses des Provinces (inv.+fonc.)	64 285	69 564	nd	8,2%
dépenses des Communes (inv.+fonc.)	35 748	36 719	nd	2,7%

(1) chiffres révisés

## APERCU GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

### § 1. LOCALISATION, CONFIGURATION, GEOLOGIE ET CLIMAT

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'Est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu. Le Japon est éloigné de 7 500 km, la côte Ouest des Etats-Unis de 10 000 km, la France métropolitaine de 18 000 km et la Polynésie française de 4 500 km.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 575 km<sup>2</sup> et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe sud-est/nord-ouest ;
- l'Île des Pins (150 km<sup>2</sup>), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km<sup>2</sup>) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km<sup>2</sup> sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie atteint 1 386 588 km<sup>2</sup>.

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au Nord à 1 628 mètres au Mont Panié et au Sud à 1 618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'Est, alors que la transition est plus progressive à l'Ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant Est est au vent et la côte Ouest se positionne sous le vent.

Les Îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau totalement inexistantes sur ces socles calcaires.

La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniélite. Les réserves de minerai nickélifère latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont très importantes en Nouvelle-Calédonie et représenteraient 9 % des réserves mondiales.

Le climat est fondamentalement tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est cependant fortement modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 4,7°C et de 37,3°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (Nord de la côte Est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte Ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique EL NIÑO. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur Est à Sud-Est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Le dernier cyclone (Erica) à avoir touché la Nouvelle-Calédonie date de mars 2003.

---

## § 2. VEGETATION ET FAUNE

---

La diversité des roches mères s'ajoute à celle des climats pour favoriser la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte Ouest ;
- la forêt : couvre 25 % du territoire dans la chaîne de montagne, et prend différentes formes selon la nature des sols et le climat, forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (espèce de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le Sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs avait pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs qui abondent dans les plaines de l'Ouest ont été introduits par l'homme.

Le lagon néo-calédonien, qui s'étend sur 8 000 km<sup>2</sup>, est le deuxième ensemble corallien au monde après la grande barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une faune sous-marine particulièrement riche et diversifiée.

---

### § 3. L'HISTOIRE

---

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'homo sapiens à 30 000 ans avant J.C. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, datent de 1 300 ans avant J.C. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans avant J.C.

La structure sociale de base de ces populations est le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans sont regroupés en tribus qui entretiennent peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquent une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupent de vastes espaces et sont éloignés les uns des autres. De ce fait, coexiste en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'Océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Ecosse natale, que lui rappelait le nord-est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé de manière satisfaisante, les contacts ultérieurs seront plus conflictuels. La côte Ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse qu'en 1788, peu de temps avant sa disparition, et la première touchée aux Iles Loyauté n'eut lieu qu'en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte Ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897 le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leurs peines, les condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, les plus méritants reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "transportés" en Nouvelle-Calédonie. A l'exception d'une quarantaine de personnes qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France métropolitaine après les amnisties de 1879 et 1880. Il est estimé qu'en trente trois ans, 22 000 personnes furent détenues en Nouvelle-Calédonie.

A partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main d'oeuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle, différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébridaise, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale eut une grande importance. L'île devint la principale base américaine extérieure dans le Pacifique, 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptaient jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-Mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V<sup>ème</sup> République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi, qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, lui permettent de retrouver la stabilité pour une période de dix ans. L'Accord de Nouméa du 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil économique et social). A l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes.

---

## § 4. CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

---

L'organisation actuelle de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et aux Accords de Matignon et qui est prévue par les articles 76 et 77 de la Constitution. Les Institutions actuelles comprennent notamment, l'Etat français représenté par le Haut-Commissaire de la République, le Congrès qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, exécutif du territoire qui est élu par le Congrès et responsable devant lui et les Provinces, au nombre de trois (Sud, Nord et Iles Loyauté), qui sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'Etat, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines).

Le statut de la Nouvelle-Calédonie est évolutif. Il part des compétences qui sont reconnues pendant toute la durée du statut, à l'Etat et aux collectivités territoriales, et prévoit un transfert progressif d'autres compétences de l'Etat au profit des collectivités.

Les compétences détenues par l'Etat seront transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres sont partagées entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières de caractères régaliens, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

## **1. LES COMPETENCES EXCLUSIVES**

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur<sup>1</sup>.

### **1.1 Les compétences de l'Etat**

Outre les transferts de compétences de l'Etat prévus dans le statut de 1988, certaines matières ont été transférées en 2000. L'Etat conserve les compétences régaliennes : la nationalité, le régime électoral, la défense, la monnaie, la justice, le droit pénal et la procédure pénale, la réglementation relative aux matières mentionnées au 1<sup>er</sup> de l'article 19 du décret n°54-1110 du 13 novembre 1954 portant réforme du régime des substances minérales dans les Territoires d'Outre-Mer, ainsi qu'aux installations qui en font usage, le contrôle de l'installation et du fonctionnement des casinos (art. 36). L'Etat conservera les dites compétences au moins jusqu'au quatrième mandat du Congrès débutant en 2014.

### **1.2 Les compétences de la Nouvelle-Calédonie**

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de santé, des principes directeurs du droit de l'urbanisme, de voirie d'intérêt territorial, des régimes fiscal et douanier, de commerce extérieur, de concurrence, de droit du travail, de professions libérales et d'offices ministériels, de travail des étrangers, d'assurances, de statut civil coutumier, de terres coutumières, de procédure civile, des postes et de télécommunications, de fonction publique territoriale et communale, d'immatriculation des navires, de circulation routière, de dessertes aérienne et maritime, d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles, d'enseignement primaire (art. 22), de réglementation des hydrocarbures, du nickel, du chrome et du cobalt (art. 40), d'établissement de l'inventaire minier (art. 38).

---

<sup>1</sup> Toutefois, à partir de 2009, les règles relatives à l'administration des communes pourront être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

### **1.3 Les compétences des Provinces**

Les Provinces ont, une compétence de droit commun. Elles ont vocation à régir toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes (art.20, alinéa 1er)

Le transfert du domaine public maritime aux Provinces dès le premier janvier 2000 leur a donné des moyens d'action nouveaux et complète les compétences qu'elles détenaient précédemment. La politique côtière et maritime des Provinces s'était parfois heurtée dans le passé aux prérogatives de l'Etat sur le domaine public maritime, aussi bien à propos de la protection de la nature et de l'environnement que de la gestion du milieu littoral. Désormais les Provinces ont la maîtrise pleine et entière du milieu littoral.

Par ailleurs, si la réglementation des ressources minières incombe au Congrès, les décisions d'application de cette réglementation sont prises par les assemblées de Province. Ces dernières participent également aux deux Comités consultatifs prévus par les articles 41 et 42 de la loi organique, à savoir le Comité consultatif des mines et le Conseil des mines appelés à être consultés sur les projets de délibérations du Congrès ou des Provinces en matière minière.

## **2. LES COMPETENCES PARTAGEES**

Le statut institue tout un dégradé de mesures qui vise à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'Etat : les relations internationales, la politique d'immigration, l'audiovisuel, le maintien de l'ordre, la réglementation minière, les dessertes aériennes internationales, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Cette association peut être très légère, une simple information. Le Président du Gouvernement est informé par le Haut-Commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre (art. 35).

La consultation permet une participation plus importante : le Gouvernement est consulté sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas de plus de trois mois (art. 34) il est consulté par le Haut-Commissaire ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel sur toute mesure intéressant la collectivité territoriale en matière audiovisuelle (art. 37).

Le Président du Gouvernement peut recevoir mandat des autorités de la République pour négocier et signer des accords avec les Etats, les territoires, les organismes régionaux du Pacifique ou les organismes régionaux dépendant des Nations Unies. Les négociations tendront à des accords qui interviendront dans des matières de la compétence de l'Etat, qui seront ratifiés par le Parlement (art. 28). Le même Président peut être mandaté par le Congrès si la négociation porte sur des domaines de la compétence de la Nouvelle-Calédonie; en ce cas les accords seront approuvés par le Congrès et éventuellement par le Parlement (art. 29).

Toujours en matière de relations extérieures, la Nouvelle-Calédonie peut entretenir des représentations auprès d'Etats et de territoires du Pacifique, ainsi qu'auprès de la Communauté

européenne et d'organismes internationaux (art. 32). Le Président du Gouvernement, mais aussi les Présidents des assemblées de Province, peuvent conclure avec des collectivités locales françaises ou étrangères des accords de coopération décentralisée (art. 33).

Enfin, l'Etat peut passer des contrats pluriannuels de développement avec la Nouvelle-Calédonie, une Province ou une commune. Ces contrats doivent avoir pour objet de favoriser l'accès à la formation, l'insertion des jeunes et le développement économique local (art. 202).

### **3. LES PROCHAINS TRANSFERTS DE COMPETENCES**

Les prochains transferts de compétences pourront être initiés par le Congrès au cours de ses deuxième et troisième mandatures, soit à compter de 2004 et 2009, par voie de loi du pays à la majorité qualifiée des trois cinquièmes (art. 26).

Cette compétence confiée au Congrès pour déterminer les transferts qui s'opéreront lui confère un pouvoir d'auto-organisation.

#### **3.1. Les transferts de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie prévus entre 2004 et 2009**

Au cours des mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009, le Congrès peut demander le transfert des compétences de l'Etat dans les domaines suivants : police, enseignement secondaire, droit civil, droit commercial (art. 21 et 26).

#### **3.2. Les transferts facultatifs de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie postérieurs à 2009**

Au cours du mandat du Congrès commençant en 2009, le Congrès peut demander le transfert des compétences de l'Etat dans les domaines suivants : l'administration des Provinces et des communes, le contrôle administratif des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, la communication audiovisuelle et l'enseignement supérieur. Une loi organique devra décider des transferts (art. 27).

#### **3.3. La consultation sur l'accession à la pleine souveraineté**

Conformément à l'article 77 de la Constitution, la loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation est organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.



# CHAPITRE I

## L'évolution économique

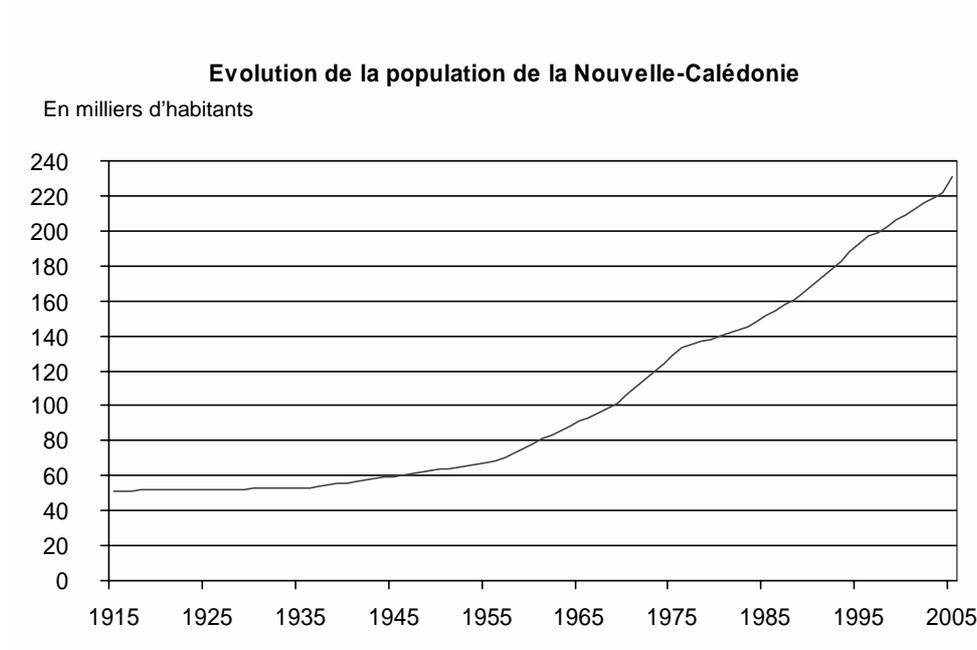
## Section 1

### Les principaux indicateurs économiques

#### § 1. LA POPULATION

Le dernier recensement général a eu lieu le 31 août 2004. A cette date, la Nouvelle-Calédonie comptait 230 789 habitants. L'ensemble du traitement du recensement n'ayant pas été achevé, certains indicateurs sont antérieurs à cette date ou correspondent à des estimations.

#### 1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION



Sources : ISEE, INSEE

Depuis le recensement d'avril 1996, la population aurait évolué comme suit :

### Evolution de la population au 1er janvier

Année	Population	Naissances	Décès	Excédent naturel	Solde migratoire apparent
2000.....	211 200	4 566	1 077	3 489	571
2001.....	215 260	4 326	1 131	3 195	932
2002.....	219 387	4 194	1 121	3 073	1 132
2003.....	223 592	4 102	1 121	2 981	1 305
2004.....	227 878	3 978	1 116	2 862	1 518
2005.....	232 258				

Source : ISEE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la population est estimée à 232 258 personnes, soit une progression annuelle de 1,9 %, liée d'une part à l'accroissement naturel (pour 65 %) et d'autre part, au solde migratoire (pour 35 %). L'excédent naturel, tout en demeurant largement positif, a tendance à reculer (- 4 % entre 2003 et 2004), alors que le solde migratoire poursuit son augmentation (+ 16,3 % entre 2003 et 2004).

Les principaux indicateurs comparatifs avec la France métropolitaine sont les suivants :

### Indicateurs démographiques comparés

	Nouvelle-Calédonie (2004)	France métropolitaine (2004)
Taux de natalité.....	17,3 ‰	13,0 ‰
Indice de fécondité (1).....	2,2	1,9
Taux de mortalité.....	4,9 ‰	8,0 ‰
Taux d'accroissement naturel.....	12,4 ‰	5,0 ‰
Espérance de vie à la naissance (2) :		
• Hommes.....	71,3 ans	76,7 ans
• Femmes.....	77,2 ans	83,8 ans
Taux de mortalité infantile (pour 1000).....	6,3	3,9
Taux d'IVG (pour 1 000 femmes en âge de procréer) (3).....	23	14,1

Sources : INSEE - ISEE - DTASS - DREES

(1) Nombre d'enfants par femme en âge de procréer, (2) Chiffre de 2003 pour la Nouvelle-Calédonie ne prenant pas en compte le recensement du 31 août 2004,

(3) Chiffre de 2003.

Le taux de natalité poursuit sa diminution (- 1,3 point entre 2003 et 2004). Cette évolution s'explique à la fois par une meilleure information sur les moyens de contraception et par un recul de l'âge de la première maternité (26,4 ans en 2003 contre 25,7 ans en 1994<sup>1</sup>) sous l'action de l'allongement de la scolarité et du développement de l'activité professionnelle des femmes. Notons cependant que le taux de fécondité en Nouvelle-Calédonie demeure supérieur à celui constaté en Métropole (2,2 contre 1,9), ce qui s'explique notamment par l'âge moyen de la première maternité qui s'établissait à 26,4 ans sur le territoire en 2003 contre 27,4 ans en France métropolitaine en 2000<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'indice de fécondité des femmes (2,2) en Nouvelle-Calédonie est supérieur au seuil théorique de remplacement des générations (2,1). Enfin, il convient de constater que le taux de natalité tend à s'homogénéiser sur l'ensemble du territoire (20,0 ‰ pour la Province des Iles, 17,2 ‰ pour la Province Nord et 16,9 ‰ pour la Province Sud en 2004).

<sup>1</sup> Source : DTASS

<sup>2</sup> Source : INSEE-Observatoire démographique européen.

En 2003, seule date disponible, l'espérance de vie à la naissance s'établissait à 74,1 ans pour l'ensemble de la population avec une différenciation selon les Provinces. L'espérance de vie à la naissance dans la Province des Iles (75 ans) était légèrement supérieure à celle de la Province Sud (74,5 ans), elle-même supérieure à celle de la Province Nord (72,8 ans).

## 2. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

### 2.1 Répartition de la population par Province

#### *Evolution de la population des Provinces*

Provinces	Nord	Sud	Iles	Total
Population au 16.04.1996.....	41 413	134 546	20 877	<b>196 836</b>
% du total.....	21,0%	68,4%	10,6%	<b>100,0%</b>
Population au 31.08.2004.....	44 474	164 235	22 080	<b>230 789</b>
% du total.....	19,3%	71,2%	9,6%	<b>100,0%</b>

Source : recensement de la population (INSEE/ISEE)

La densité de la Nouvelle-Calédonie au 31 août 2004 s'élevait à 12,4 habitants/km<sup>2</sup>. Du fait du rôle économique attractif du Grand Nouméa<sup>1</sup>, la Province Sud concentrait près des deux tiers de la population totale. Lors du dernier recensement de 2004, 146 245 habitants étaient localisés dans le Grand Nouméa (soit 63,37 % de la population calédonienne).

### 2.2 La structure par sexe et par âge<sup>2</sup>

#### *Structure de la population par tranche d'âge*

en %

Tranches d'âge	0 - 14 ans	15 - 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Structure au 04.04.1989.....	32,6	60,5	6,9	100,0
Structure au 16.04.1996.....	30,6	61,9	7,5	100,0
Structure estimée au 1er janvier 2004.....	28,6	62,2	9,2	100,0

Source : ISEE/INSEE

En 2004, les estimations indiquent que plus de 45 % de la population est âgée de moins de 25 ans. Cependant la catégorie des moins de 15 ans voit son poids se réduire au profit des 15-59 ans et des plus de 60 ans. En conséquence, l'âge moyen augmente et s'établirait en 2004 à 29 ans et 6 mois (contre 27 ans et 10 mois en 1996).

Selon les estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Nouvelle-Calédonie connaît une légère « sur masculinisation » avec 50,8 % d'hommes et 49,2 % de femmes. L'asymétrie est plus prononcée dans le groupe des 50-59 ans. En revanche, la proportion de femmes est la plus importante entre 20 et 29 ans (51,0 %). Après 65 ans, les femmes sont également majoritaires du fait d'une espérance de vie plus élevée.

<sup>1</sup> Le Grand Nouméa regroupe les communes de Dumbéa, Païta, Mont-Dore et Nouméa.

<sup>2</sup> Ces chiffres sont issus des estimations de 2004, et ne prennent pas en compte les résultats de recensement de 2004.

## **2.3 Origine et répartition de la population<sup>1</sup>**

Sur 100 personnes résidant en Nouvelle-Calédonie, 77 étaient nées localement, 17 en France métropolitaine, dans les Départements d'Outre-Mer, en Polynésie française ou à Wallis-et-Futuna et 6 à l'étranger.

La répartition par communauté et par province montre une grande hétérogénéité. Alors que le Sud est multicommunautaire et à majorité européenne, les Iles Loyauté sont habitées presque exclusivement par des Mélanésiens (97,1 %). Dans la Province Nord, la population est constituée à 77,9 % de Mélanésiens et à 16,9 % d'Européens.

## **2.4 Taille et composition des ménages<sup>1</sup>**

La notion de ménage utilisée est celle de ménage ordinaire, constitué de l'ensemble des occupants habituels, quels que soient les liens qui les unissent, d'une unité d'habitation privée, occupée comme résidence principale, à l'exclusion de toute habitation mobile.

Le recensement de 1996 a répertorié 51 497 ménages en Nouvelle-Calédonie d'une taille moyenne de 3,8 personnes. Cette moyenne cache toutefois de grandes disparités selon les provinces. En effet, c'est dans la Province des Iles que le nombre moyen de personnes par ménage est le plus élevé avec 5,3. En Province Nord, la composition moyenne des ménages est de 4,3 personnes, alors qu'elle est de 3,4 personnes en Province Sud.

En outre, on observe que si 10 658 ménages sont constitués de deux personnes, il existe encore en Nouvelle-Calédonie 1 919 ménages composés de dix personnes et plus.

---

## **§ 2. LE CADRE SOCIAL**

---

### **1. LA SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI**

#### **1.1 L'évolution de la population active**

Il n'existe pas de procédure de recensement de la population active au sens du BIT (Bureau international du travail) en Nouvelle-Calédonie. Il est cependant possible d'approcher cette donnée par l'agrégation des différentes catégories qui la composent. Ainsi, au 31 décembre 2005, la population active occupée du territoire est composée de 60 524 salariés, de 13 345 fonctionnaires (6 098 fonctionnaires d'Etat<sup>2</sup> et 7 247 fonctionnaires territoriaux), de 12 926 travailleurs et retraités indépendants, de 601 apprentis, de 85 maires et sénateurs coutumiers, et de 74 volontaires civils, soit un total de 87 555 personnes.

---

<sup>1</sup> Chiffres du recensement de 1996.

<sup>2</sup> Y compris les militaires.

**Répartition des salariés déclarés par groupe d'activité (1)**

nombre de personnes en fin d'année

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Agriculture, élevage, pêche.....	2 490	2 508	2 416	2 388	2 371	- 0,7%
Industries et annexes du bâtiment.....	7 031	7 882	7 712	8 508	8 862	4,2%
Autres industries.....	5 720	5 567	5 792	5 944	6 179	4,0%
Mines.....	1 772	1 689	1 758	1 824	1 953	7,1%
Transports.....	2 861	3 020	3 173	3 326	3 518	5,8%
Commerce.....	9 799	10 154	10 201	10 679	11 460	7,3%
Bureaux (2).....	5 461	5 738	6 017	6 336	6 626	4,6%
Services publics et semi-publics .....	11 789	12 216	12 095	12 111	12 425	2,6%
Professions libérales.....	1 347	1 416	1 480	1 556	1 726	10,9%
Divers (3).....	5 488	5 560	5 653	5 516	5 404	- 2,0%
<b>Total.....</b>	<b>53 758</b>	<b>55 750</b>	<b>56 297</b>	<b>58 188</b>	<b>60 524</b>	<b>4,0%</b>

Source : CAFAT

(1) Hors élèves de l'enseignement technique et hors fonctionnaires en activité en Nouvelle-Calédonie (les fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie et fonctionnaires d'état inscrits au RUAMM étaient au nombre de 13 345 au 31 décembre 2005)

(2) Ensemble des prestataires de services privés

(3) Dont 3 618 salariés du secteur "gens de maison" en 2005

En 2005, le nombre de salariés a progressé de 4,0 % et le nombre d'employeurs de 2,8 %. Dans le détail, l'année 2005 se caractérise par les évolutions suivantes :

- Secteur le plus important en terme d'effectifs (20,5 % des salariés du territoire), le secteur des « Services publics et semi-publics » a progressé de 2,6 % ;

- Deuxième secteur de par le nombre de salariés, le secteur du « Commerce » (18,9 % des salariés) a progressé de + 7,3 %. Le nombre de commerçants augmente, pour sa part, de 7,0 % entre décembre 2004 et décembre 2005 ;

- Le secteur des « Industries et annexes du bâtiment » enregistre une augmentation du nombre de salariés en 2005 de 4,2 %. Le nombre d'employeurs du secteur augmente quant à lui de 6,9 %. Le secteur des « Industries et annexes du bâtiment » représente ainsi 1 093 employeurs (2<sup>ème</sup> secteur en terme d'importance hors "gens de maison") pour 8 862 salariés (3<sup>ème</sup> en terme d'importance) ;

- Le secteur des « Mines » qui compte cinq employeurs de plus en 2005 (soit une hausse de 8,6 %) voit le nombre de ses salariés progresser de 7,1 % sur l'année (soit + 129 personnes).

Globalement, près des trois quarts des salariés exercent leur activité professionnelle à Nouméa où 66,1 % des employeurs sont implantés (66,5 % en 2004).

En 2005, l'Intérieur et les Iles Loyauté concentrent la part la plus importante des effectifs des secteurs « Mines » et « Agriculture, élevage et pêche » (respectivement 79,9 % et 72,4 %). Dans une moindre mesure, les salariés des « Services publics et semi-publics » y sont également très représentés (35,8 % des effectifs totaux).

**Répartition géographique des salariés et employeurs par activité au 31.12.2005**

	Nombre de salariés			Nombre d'employeurs		
	Nouméa	Intérieur et Iles	Total	Nouméa	Intérieur et Iles	Total
Agriculture, élevage, pêche.....	654	1 717	<b>2 371</b>	130	445	<b>575</b>
Industries et annexes du bâtiment.....	6 510	2 352	<b>8 862</b>	645	448	<b>1 093</b>
Autres industries.....	5 433	746	<b>6 179</b>	381	147	<b>528</b>
Mines.....	392	1 561	<b>1 953</b>	27	36	<b>63</b>
Transports.....	2 459	1 059	<b>3 518</b>	201	246	<b>447</b>
Commerce.....	8 549	2 911	<b>11 460</b>	1 169	461	<b>1 630</b>
Bureaux.....	6 026	600	<b>6 626</b>	598	111	<b>709</b>
Services publics et semi-publics.....	7 977	4 448	<b>12 425</b>	143	257	<b>400</b>
Professions libérales.....	1 474	252	<b>1 726</b>	252	82	<b>334</b>
Gens de maison.....	2 676	942	<b>3 618</b>	2 483	864	<b>3 347</b>
Divers .....	1 561	225	<b>1 786</b>	96	44	<b>140</b>
<b>Total.....</b>	<b>43 711</b>	<b>16 813</b>	<b>60 524</b>	<b>6 125</b>	<b>3 141</b>	<b>9 266</b>
<i>Evolutions 2004/2005.....</i>	<i>3,4%</i>	<i>5,7%</i>	<i>4,0%</i>	<i>2,2%</i>	<i>3,9%</i>	<i>2,8%</i>
Rappel 2004.....	42 282	15 906	<b>58 188</b>	5 993	3 024	<b>9 017</b>

Source : CAFAT

## 1.2 Evolution de la situation de l'emploi en 2005<sup>1</sup>

L'évolution du marché de l'emploi au cours de l'année 2005 est retracée dans le tableau ci-après :

	Année 2004		Année 2005		Variations 2005/2004	
	Moyenne	31.12.04	Moyenne	31.12.05	Moyenne	31.12
<b>Demandes et offres d'emploi</b> <span style="float: right;">nombre</span>						
<b>Demandes d'emploi</b>						
. Demandeurs en fin de mois .....	9 632	7 842	8 725	5 610	- 9,4%	-28,5%
. Nouveaux demandeurs au cours du mois.....	4 188	3 248	3 805	2 589	- 9,1%	-20,3%
<i>dont première inscription.....</i>	<i>440</i>	<i>330</i>	<i>308</i>	<i>214</i>	<i>-30,0%</i>	<i>-35,2%</i>
. Demandeurs sortis au cours du mois.....	3 200	3 423	3 246	3 300	1,4%	- 3,6%
<b>Offres d'emploi</b>						
. Nouvelles offres déposées dans le mois.....	431	329	421	464	- 2,3%	41,0%
. Offres sorties au cours du mois.....	570	465	501	633	-12,1%	36,1%

Source : Agence Pour l'Emploi

Le nombre des demandeurs d'emploi a diminué entre 2004 et 2005. Ce sont en moyenne 8 725 demandeurs d'emploi qui étaient inscrits à l'APE chaque fin de mois, contre 9 632 en 2004, soit un recul de 9,4 % qui intervient pour la troisième année consécutive (- 5,4 % en 2004 et - 3,1 % en 2003).

<sup>1</sup> L'Agence Pour l'Emploi (APE) utilise un nouveau logiciel depuis début 2004 pour le traitement statistique de la demande et de l'offre, lequel se caractérise par un changement de codification du répertoire des métiers et des emplois (ROME). Les chiffres doivent être considérés avec prudence pour les années 2004 et 2005.

Il existe toujours en Nouvelle-Calédonie une inadéquation durable à la fois qualitative, quantitative et géographique entre l'offre et la demande d'emploi. Par ailleurs, pour des raisons d'ordre culturel, économique ou encore liées à l'éloignement des centres d'activité, de nombreuses personnes n'engagent pas de démarche active de recherche d'emploi en s'inscrivant auprès des structures provinciales.

Les jeunes de moins de 26 ans représentent près du tiers de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois.

**Répartition des demandeurs d'emploi par groupe d'âge**

	2001	2002	2003	2004	2005
Moins de 26 ans.....	31%	32%	31%	31%	30%
Plus de 26 ans.....	69%	68%	69%	69%	70%
<b>Total.....</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Agence pour l'Emploi

**Situation de l'emploi par Province en 2005 (moyenne mensuelle)** en nombre

	Province Sud	Province Nord	Province Iles	<b>TOTAL</b>
Demandeurs en fin de mois....	6 454	1 893	378	<b>8 725</b>

Source : Agence pour l'Emploi

En moyenne, la Province Sud, recense le plus grand nombre de demandeurs d'emploi avec 74,0 %, la Province Nord en compte 21,7 % et la Province des Iles 4,3 %.

Les demandes d'emploi en Nouvelle-Calédonie présentaient en 2005 les caractéristiques suivantes :

- les demandes d'emplois concernent principalement les métiers relatifs au secteur des services rendus aux personnes et à la collectivité (27 %), des services administratifs et commerciaux (14 %), du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction (13 %) ;

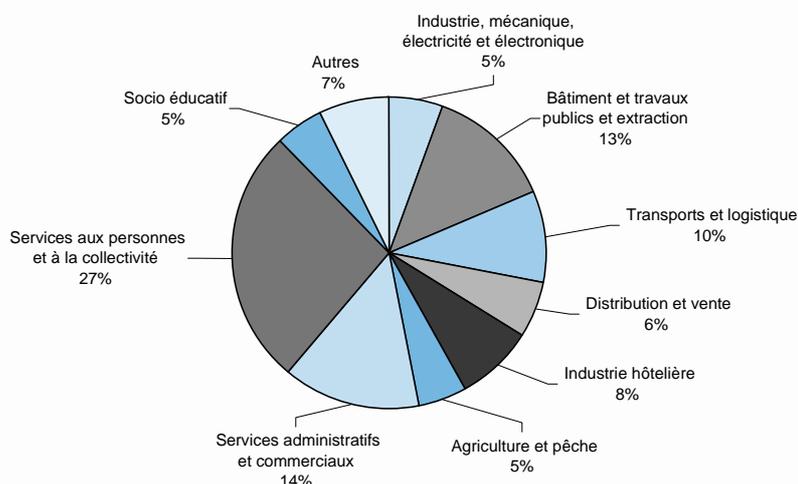
- la répartition par qualification professionnelle<sup>1</sup> des demandeurs d'emploi fait apparaître que 39,5 % des demandeurs ne sont pas qualifiés contre 35,5 % de demandeurs qualifiés (cadres, agents de maîtrise, techniciens, employés très qualifiés, employés qualifiés, ouvriers très qualifiés et ouvriers qualifiés) ;

- les hommes sont moins affectés par le chômage que les femmes (42,1 % contre 57,9 %).

---

<sup>1</sup> Il convient de préciser qu'en 2005, 25 % des demandeurs d'emplois n'ont pas renseigné la qualification.

### Répartition des demandes d'emploi par secteur d'activité en 2005



Source : Agence pour l'Emploi

## 2. L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

L'assurance chômage comporte deux types de prestations : les allocations de chômage partiel et les allocations de chômage total, toutes deux financées par une cotisation<sup>1</sup> patronale (1,52 %) et salariée (0,34 %).

### 2.1 Le régime d'assurance chômage partiel

Ce régime est géré conjointement par la CAFAT et par la Direction du Travail. Il permet aux salariés qui subissent une perte de revenu imputable, soit à la fermeture temporaire de leur établissement, soit à la réduction de l'horaire de travail habituel, de bénéficier d'une allocation spécifique qui est à la charge du régime d'assurance chômage dans la limite des crédits disponibles.

Une délibération du Congrès de 1987 précise le montant des allocations attribuées en application de ce régime ; celles-ci prennent la forme d'une indemnité horaire dont le taux est fixé à 66 % du salaire minimum horaire.

---

<sup>1</sup> Le taux de cotisation patronale, qui était fixé à 1,02 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 a été porté à 1,52 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, le taux de cotisation salariée est quant à lui resté inchangé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

**Nombre de chômeurs indemnisés au titre du chômage partiel** en nombre

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005 / 2004
Total.....	156	648	168	62	129	ns

Source : CAFAT

En 2005, le nombre de chômeurs indemnisés au titre du chômage partiel a plus que doublé.

## 2.2 Le régime d'assurance chômage total

Ce régime, est géré par la CAFAT. Il permet aux salariés de Nouvelle-Calédonie qui ont perdu leur emploi de bénéficier pendant neuf mois d'une allocation mensuelle égale à 75 % du salaire minimum garanti (SMG). Les demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle peuvent toutefois bénéficier d'une allocation mensuelle majorée (100 % du SMG).

En 2005, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total est en diminution de 16,3 %.

**Nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total** en nombre

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005 / 2004
Moyenne mensuelle.....	1 587	1 825	1 744	1 647	1 379	-16,3%
par rapport aux demandeurs en fin de mois (1).....	16,1%	17,4%	17,1%	17,1%	15,8%	- 1,3 pt

Source : CAFAT (1) moyenne mensuelle

## 3. LE PROGRAMME « CADRES AVENIR »

Le programme « Cadres Avenir » résultant de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998 a remplacé le Programme « 400 Cadres » issu des Accords de Matignon-Oudinot. La Mission Formation, service placé auprès du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a eu le rôle d'animateur de ce programme jusqu'à fin 2005. Le Groupement d'Intérêt Public dénommé « Formation Cadres Avenir » qui a été créé entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie en décembre 2004 poursuit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 l'action de la Mission Formation avec une autonomie de gestion.

Le programme « Cadres Avenir » répond aux objectifs suivants :

- le maintien d'une action visant, par la formation, à un meilleur partage de l'exercice des responsabilités au profit notamment de la population d'origine mélanésienne ;
- la promotion et l'enseignement des langues vernaculaires ;
- le développement des capacités des calédoniens à exercer, conformément à l'Accord de Nouméa, les compétences transférées comme les compétences régaliennes.

Un Comité de Suivi du Programme « Cadres Avenir » a été mis en place en décembre 2003. Il regroupe l'Etat, les Institutions de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les Signataires de l'Accord de Nouméa. Ce Comité a pour mission d'examiner annuellement les résultats du programme et d'en arrêter les objectifs prioritaires.

Lors de sa réunion du 1er décembre 2005, le Comité de Suivi a confirmé les priorités arrêtées l'année précédente, tout particulièrement l'insertion en plus grand nombre des jeunes mélanésiens dans le secteur privé marchand. Il a également souhaité qu'un effort soit fait au profit du secteur social et des professions techniques des administrations provinciales et communales.

Les formations dispensées, qui peuvent durer de quelques mois à plusieurs années, s'adressent à deux catégories de candidats, d'une part, ceux qui possèdent déjà un emploi et qui souhaitent accéder à un niveau de compétence supérieur ou différent (75 % des effectifs), d'autre part, les étudiants ayant déjà acquis un diplôme d'enseignement supérieur et qui abordent une étape de professionnalisation de leur parcours (25 % des effectifs).

Le financement du programme est assuré à 90 % par des crédits du Ministère de l'Outre-Mer, le reste par la Nouvelle-Calédonie. En 2005, ces crédits ont été de l'ordre de 614 millions de F CFP.

Le bilan des deux programmes, au 31 décembre 2005, fait apparaître que, sur 914 parcours de formation entamés, 751 ont été achevés avec un taux de réussite de 77 %.

Parmi les stagiaires ayant réussi, plus de 95 % d'entre eux ont trouvé un poste dans les trois mois suivant leur retour ; 57 % de ces personnes travaillent dans le secteur public. On observe par ailleurs que 60 % des anciens stagiaires travaillent en Province Sud contre 24 % en Province Nord et 16 % en Province des Iles.

Au début de l'année 2006, 163 stagiaires poursuivaient leur formation en Métropole. La promotion 2005 a compté 51 nouveaux stagiaires.

#### **4. LA PROTECTION SOCIALE**

Le système métropolitain de sécurité sociale ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie, qui dispose d'un régime spécifique.

La protection sociale repose en Nouvelle-Calédonie sur l'Aide Médicale Gratuite, la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et les mutuelles. L'ensemble de la population travaillant en Nouvelle-Calédonie est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) présenté au départ comme la Couverture Sociale Unifiée (CSU) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie (qu'ils soient territoriaux, d'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire ou militaires) et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité en Nouvelle-Calédonie. Ce régime est administré par la CAFAT.

#### 4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)

L'AMG est gérée par les Directions Provinciales d'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie pour les salariés ou les non-salariés via un système de cartes payantes d'accès aux soins. Le montant de cette carte semestrielle varie selon les revenus de zéro à 5 000 F CFP plus 1 000 F CFP par ayant droit selon les revenus des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2005, le nombre de bénéficiaires était de 59 050 sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (29 865 dans la Province Sud, 18 429 dans la Province Nord et 10 756 dans la Province des Iles Loyauté).

<i>Dépenses de l'Aide Médicale Gratuite</i>	en millions de F CFP			
	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Province Sud.....	4 096	4 160	4 550	9,4%
Province Nord.....	3 490	3 245	3 152	- 2,9%
Province des Iles Loyauté.....	1 494	2 109	1 617	-23,3%
<b>Total.....</b>	<b>9 080</b>	<b>9 514</b>	<b>9 319</b>	<b>- 2,0%</b>

Source : Directions Provinciales des Affaires Sanitaires et Sociales

En 2005 les dépenses sont en hausse de 9,4 % en Province Sud pour un nombre de bénéficiaires en augmentation de 1,7 %. Par ailleurs, la Province Nord a connu une diminution de 2,9 % des dépenses d'aide médicale en 2005 et une baisse du nombre de bénéficiaires<sup>1</sup> de - 5,6 % par rapport à 2004. Le budget consacré par la Province des Iles Loyauté à l'AMG a baissé de 23,3 % (l'année 2004 ayant permis le réajustement au titre de régularisations antérieures) pour un nombre de bénéficiaires en hausse de 5,5 %.

#### 4.2 La CAFAT

La CAFAT<sup>2</sup> est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, vieillesse, chômage, accidents du travail et maladies professionnelles, prestations familiales).

La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles avec le bureau de prévention des accidents du travail et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT). Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

<sup>1</sup> Le nombre de bénéficiaires de 2004 a été corrigé et ramené à 19 530 au lieu de 20 148 suite à un rapprochement avec le fichier informatique CAFAT-RUAMM.

<sup>2</sup> Les effectifs permanents de la CAFAT s'élèvent à 394 personnes au 31 décembre 2005.

**Dépenses de santé**

en millions de F CFP

	2001 (3)	2002	2003	2004 (4)	2005
Dépenses totales de santé en Nouvelle-Calédonie (1).....	41 160	45 572	50 514	nd	nd
Dépenses CAFAT pour assurance maladie.....	19 348	22 332	27 716	35 417	38 500
Résultat du régime de l'assurance maladie CAFAT (2).....	-2 096	1 479	2 536	- 861	-1 913

Source : CAFAT

(1) y compris l'Aide Médicale Gratuite (AMG), (2) (-) Déficit, (+) Excédent, (4) Chiffres corrigés

(3) Le résultat de 2001 intègre rétroactivement le règlement effectué en 2002 en régularisation d'une partie des sommes dues aux organismes institutionnels (établissements publics hospitaliers et Provinces) au titre de l'exercice 2001.

nd : non disponible

La population couverte par le régime d'assurance maladie de la CAFAT, est passée à 209 035 assurés et bénéficiaires à fin 2005, ce qui représente une augmentation de 4,5 % par rapport à 2004, pour une progression des dépenses CAFAT de 8,7 %.

Le régime d'assurance maladie est déficitaire depuis plusieurs années<sup>1</sup>. L'effort de redressement engagé en 2002 devrait être poursuivi par la relance des mesures de maîtrise des dépenses de santé. Par ailleurs, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté le 29 mars 2006 deux mesures visant à limiter le déficit du RUAMM. Ainsi depuis le 1er avril 2006, le plafond des cotisations maladie a été majoré de 10 % passant de 391 500 F CFP à 430 650 F CFP et la Taxe de Solidarité sur les Services (TSS) a vu son taux porté de 4 % à 5 %. Ces deux mesures devraient rapporter près de 1,8 milliard de F CFP de ressources supplémentaires au RUAMM en 2006, limitant son déficit à 2 milliards de F CFP.

Depuis le 1er mai 2005, les allocations familiales de solidarité<sup>2</sup> sont gérées par la CAFAT dans un cadre spécifique distinct des autres régimes de prestation. En effet à partir de cette date, les allocations familiales ont été étendues aux enfants issus de familles à faible revenu. Environ 10 000 familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 2,4 millions de F CFP sont concernées. Cette allocation est financée par une contribution additionnelle de solidarité à laquelle sont assujetties les entreprises réalisant plus de 200 millions de F CFP de bénéfices<sup>3</sup>.

## 5. LES RELATIONS DU TRAVAIL

Durant l'année 2005, 54 conflits sociaux<sup>4</sup> contre 39 en 2004, ont été recensés par la Direction du Travail du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie touchant 34 entreprises appartenant essentiellement aux secteurs du commerce, du bâtiment et travaux publics, des transports et des industries. Le nombre total de journées perdues s'est élevé à 33 466 et la durée moyenne des conflits s'est établie à 6,2 jours. L'origine des conflits a porté essentiellement sur les revendications salariales et la défense de l'emploi.

<sup>1</sup> Les taux de remboursement du RUAMM varient selon les prestations entre 40 et 100 %.

<sup>2</sup> Le Congrès a voté le 11 mars 2005, la loi du pays sur les allocations familiales de solidarité.

<sup>3</sup> Loi du pays n° 2005 du 11 janvier 2005 et Délibération n° 58 du 13 janvier 2005.

<sup>4</sup> Seuls les conflits survenus dans le secteur privé à l'exception des secteurs maritimes et miniers ont été pris en compte.

---

## § 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

---

### 1. LES SALAIRES

Les variations du salaire minimum garanti (SMG) constituant la référence utilisée notamment pour la rémunération de la première catégorie (niveau I – échelon 1) de certains secteurs d'activité<sup>1</sup> ainsi que celles de la masse salariale (servant de base de calcul pour les cotisations à la CAFAT) sont reprises dans le tableau suivant pour les cinq dernières années.

#### *Evolution du salaire minimum garanti et de la masse salariale en fin d'année*

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Salaire minimum garanti (SMG)</b>					
. Montant horaire (F CFP).....	591,72	591,72	611,90	618,59	650,89
. Montant mensuel (F CFP).....	100 000	100 000	103 411	104 542	110 000
. Evolution sur 12 mois .....	27,5%	0,0%	3,4%	1,1%	5,2%
<b>Masse salariale (1)</b>					
. Montant annuel (milliards de F CFP)(2)....	113,3	137,6	168,9	177,2	185,6
. Variations annuelles.....	5,3%	21,4%	22,7%	4,9%	4,7%

Sources : ISEE - CAFAT - Direction du travail

(1) Assiette des cotisations à la CAFAT

(2) Chiffre provisoire en 2005

Dans un environnement où le niveau d'inflation s'est élevé à + 2,6 %, le Salaire Minimum Garanti (SMG) a progressé de 5,2 % en 2005. La décision prise par arrêté du 13 janvier 2005 a porté le montant mensuel du SMG à 110 000 F CFP. Il s'est maintenu à ce niveau toute l'année. Par ailleurs, l'arrêté du 22 décembre 2005 a porté le montant du SMG à 115 000 F CFP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La masse salariale calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, est estimée à 185,6 milliards de F CFP en 2005, soit une hausse de 4,7 % par rapport à l'année 2004.

Le tableau qui suit retrace l'évolution des salaires conventionnels mensuels bruts dans les principaux secteurs de 2001 à 2005.

---

<sup>1</sup> Agriculture, boulangerie, coiffure, exploitation forestière, mines et carrières.

---

**Salaires conventionnels mensuels bruts par branche d'activité et par catégorie professionnelle en fin d'année**

<i>en F CFP</i>	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005 / 2004
<b>Commerce</b>						
. Employé (Niveau I - Echelon 1).....	96 000	99 000	100 980	103 896	110 000	5,9%
. Agent de maîtrise I (Niveau III - Echelon 1).....	150 400	152 750	155 100	156 510	157 450	0,6%
<b>Industrie</b>						
. Ouvrier (Niveau I - Echelon 1).....	95 460	97 500	100 320	103 896	110 000	5,9%
. Agent de maîtrise (Niveau III - Echelon 1).....	151 575	152 750	155 100	156 510	157 215	0,5%
<b>Hôtellerie</b>						
. Catégorie I.....	90 880	93 606	100 000	103 411	110 000	6,4%
. Catégorie II.....	100 000	102 000	103 500	106 000	113 000	6,6%
. Catégorie III.....	104 458	106 547	108 000	109 100	116 000	6,3%
. Catégorie IV.....	117 002	118 757	119 700	121 000	126 000	4,1%
<b>Bâtiment</b>						
. Manoeuvre (Niveau I - Echelon 1).....	100 678	101 385	102 870	103 680	110 000	6,1%
. OS 1 (Niveau I - Echelon 2).....	104 763	105 891	107 442	108 288	112 712	4,1%
. P1 Chef d'équipe (Niveau II - Echelon 2).....	133 740	135 180	137 160	138 240	140 504	1,6%
<b>Banque</b>						
. Agent.....	147 730	148 912	150 105	151 008	151 915	0,6%
. Gradé.....	233 413	235 281	237 166	238 588	240 026	0,6%
. Cadre.....	387 053	390 150	393 275	395 633	398 017	0,6%

Source : Direction du travail

En 2005, les revalorisations des salaires minimums conventionnés ont été différenciées selon les secteurs d'activité, elles se sont échelonnées entre + 0,5 % et + 6,6 %. Les employés de la catégorie II de l'hôtellerie ont bénéficié de la plus forte progression pour l'année 2005 (+ 6,6 %).

Le tableau suivant récapitule l'évolution des rémunérations mensuelles brutes moyennes de la fonction publique en Nouvelle-Calédonie au cours des cinq années écoulées :

	<i>en F CFP</i>					Variations 2005/2004
	2002	2003	2004	2004	2005	
Fonctionnaire titulaire (base INA 280).....	301 415	301 415	306 926	306 926	312 451	1,8%
Contractuel (base INA 275).....	297 648	297 648	303 089	303 089	308 545	1,8%
Ouvrier (base OP2 avec 10 ans d'ancienneté).....	206 961	206 961	211 128	211 128	214 928	1,8%

Source : Direction des ressources humaines et de la fonction publique territoriale

(1) Base mois de décembre (2/3 Nouméa et 1/3 Intérieur), salaires moyens prenant en compte les index de correction 1,73 et 1,94

La fonction publique bénéficie, des mêmes mesures de revalorisation des salaires que celles appliquées en Métropole soit 1,8 % en 2005.

## 2. LES PRIX

### 2.1 La réglementation

La loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie prévoit dans son article 22 que la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix.

Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

La réglementation de la concurrence et son application relèvent du Service du contrôle et des prix de la Nouvelle-Calédonie. Ce dernier, à l'instar du rôle dévolu en la matière à la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en France métropolitaine, impose le respect de certaines normes, notamment pour ce qui est de la publicité des prix dans les ventes avec rabais, de la publicité trompeuse, des ventes avec primes, de la vente à perte et des pratiques discriminatoires de vente.

En Nouvelle-Calédonie, l'indice des prix à la consommation des ménages<sup>1</sup> a été institué par la délibération n° 393 du 26 janvier 1993 prise par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Cet indice des prix de détail à la consommation a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 en remplacement de l'ancien indice base 100 d'août 1975. L'indice est déterminé sur une base comparable à celle de la Métropole et des Départements d'Outre-Mer.

Il existe, à l'instar de la Métropole et des Départements d'Outre-Mer, deux indices : l'un comprenant le prix des tabacs et l'autre faisant abstraction de celui-ci. D'après l'article 3 de la délibération n° 393 du 26 janvier 1993, c'est ce dernier qui doit être retenu dans tout calcul d'une prestation, d'une rémunération, d'une dotation ou de tout autre avantage qui se réfère à un indice des prix à la consommation.

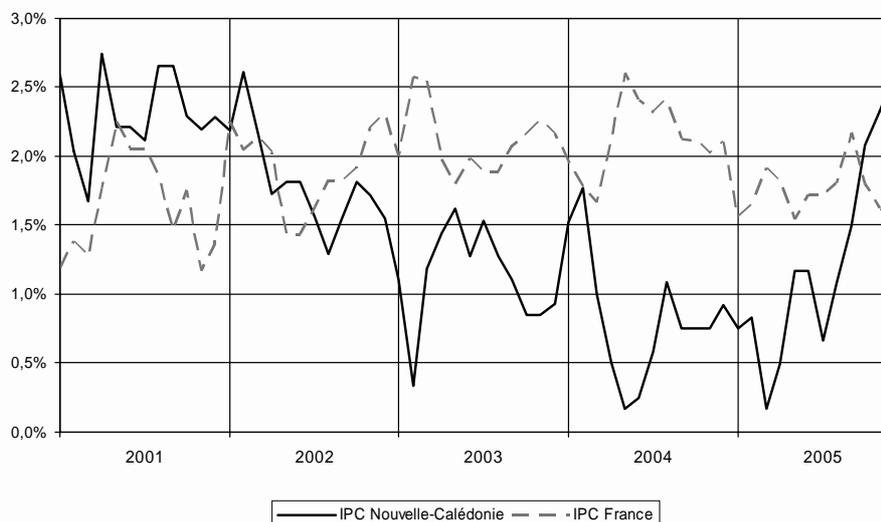
### 2.2 L'évolution de l'indice des prix

En 2005, l'indice général a augmenté de 2,6 % pour la Nouvelle-Calédonie, de 2,3 % pour la Polynésie française et de 1,5 % pour la France métropolitaine et les DOM. En Nouvelle-Calédonie, l'indice des prix s'est caractérisé au cours de l'année 2005 par une accélération de septembre à décembre, inversant la tendance observée depuis 2003. L'indice métropolitain qui se maintenait autour de 2 % depuis 2002, a marqué un ralentissement au cours de 2005.

---

<sup>1</sup> L'indice des prix de détail à la consommation des ménages calédoniens est calculé par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE).

### Evolution de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel



Source : ISEE – base 100 – décembre 1992<sup>1</sup>

### Evolution de l'indice des prix à la consommation

(base 100 en décembre 1992)

	Pondération	Indices			Variations		
		décembre 2003	décembre 2004	décembre 2005	2003 / 2002	2004 / 2003	2005 / 2004
<b>Alimentation</b>	<b>2 691</b>	<b>125,0</b>	<b>126,7</b>	<b>129,8</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,4%</b>
dont fruits.....	137	129,3	115,3	125,5	10,6%	-10,8%	8,8%
dont légumes.....	234	117,1	130,2	131,4	3,2%	11,2%	1,0%
<b>Produits manufacturés (y c.tabacs)</b>	<b>3 747</b>	<b>112,1</b>	<b>112,1</b>	<b>114,6</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>2,3%</b>
dont essence, gazole.....	530	115,7	115,7	128,8	0,0%	0,0%	11,4%
dont électricité.....	330	131,0	131,0	130,8	0,0%	0,0%	- 0,2%
dont gaz.....	50	131,2	134,3	141,0	- 6,6%	2,4%	5,0%
dont tabac.....	250	161,9	161,9	173,3	0,0%	0,0%	7,0%
<b>Services</b>	<b>3 561</b>	<b>122,3</b>	<b>124,0</b>	<b>127,8</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,4%</b>	<b>3,1%</b>
dont services de transport.....	430	123,6	131,0	134,3	4,0%	6,0%	2,5%
dont services médicaux et dépenses de santé.....	570	129,5	133,2	139,3	4,1%	2,9%	4,6%
dont communications.....	195	115,6	107,9	112,9	- 0,3%	- 6,7%	4,6%
dont restaurants, cafés, hôtels.....	480	117,0	117,8	118,1	0,2%	0,7%	0,3%
dont loyers de résidences principales.....	1 148	110,3	111,1	116,2	0,2%	0,7%	4,6%
dont eau.....	72	221,7	225,2	240,2	29,4%	1,6%	6,7%
<b>Indice général Nouvelle-Calédonie</b>	<b>10 000</b>	<b>119,2</b>	<b>120,3</b>	<b>123,4</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,6%</b>
<b>Indice hors tabacs</b>	<b>9 750</b>	<b>118,1</b>	<b>119,2</b>	<b>122,1</b>	<b>1,6%</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,5%</b>
Indice général France		<b>109,0</b>	<b>111,3</b>	<b>113,0</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,5%</b>
Indice général Polynésie française		<b>100,2</b>	<b>101,0</b>	<b>103,3</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,8%</b>	<b>2,3%</b>

Source : ISEE, INSEE, ISPF

**Nota :** Les indices sont arrondis. Leurs variations le sont également mais le calcul s'effectue sur les valeurs exactes avant arrondis.

<sup>1</sup> L'indice base 100 en décembre 1992 se compose de 250 articles répartis en 8 groupes de dépenses. Chaque groupe de dépenses est affecté d'un coefficient de pondération qui permet de refléter la structure des dépenses de consommation des ménages de référence.

Dans le détail, en 2005, le poste de l'alimentation a progressé de 2,4 % en glissement annuel. Les différentes rubriques de ce poste ont augmenté, seuls les prix des poissons ont baissé (- 0,8 %). Les plus fortes contributions à la hausse des prix de l'alimentation sont, les fruits, les pains et céréales et les boissons non alcoolisées avec respectivement, + 8,8 %, + 5,5 % et + 3,4 % alors que les prix des légumes n'ont augmenté que de 1 %.

Les prix des produits manufacturés, stables en 2004, n'ont pas échappé à l'augmentation des cours du pétrole et ont, par conséquent, connu une hausse de 2,3 % au cours de l'année 2005. Les prix de l'essence et du gazole ont augmenté de 11,4 %, le prix du gaz de 5,0 % et le prix du tabac de + 7,0 %<sup>1</sup>. Le prix de l'électricité, a quant à lui, été en légère baisse (- 0,2 %).

Les prix des services ont progressé de 3,1 % au cours de l'année 2005. Dans le détail, les loyers de résidences principales ont augmenté de 4,6 %, les prix des services liés aux dépenses de santé ont également augmenté de 4,6 %<sup>2</sup>, ceux des transports en rapport avec la hausse des cours du pétrole ont été en augmentation de 2,5 %<sup>3</sup>. Les prix des communications ont progressé de 4,6 % après avoir baissé de 6,7 % en 2004.

---

## § 4. LES COMPTES ECONOMIQUES

---

L'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) a publié en mars 2003 les derniers comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie fondés sur une nouvelle base. En effet, jusqu'en 1997, les comptes économiques du territoire étaient réalisés à l'aide d'une méthodologie ancienne qui ne correspondait plus aux nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux. L'ISEE a donc établi, selon la nouvelle méthodologie, des comptes économiques pour 1998, nouvelle année de base, ainsi que pour l'année 1999. Les résultats concernant l'année 1997 ont également été recalculés selon la nouvelle méthodologie. Les comptes économiques de l'année 2000 et 2001 devraient être disponibles au cours de l'année 2006.

---

<sup>1</sup> Conséquence de la délibération du Congrès de Nouvelle-Calédonie n° 79 du 15 juin 2005 relative à la lutte contre le tabac.

<sup>2</sup> Notamment « les soins des hôpitaux et assimilés » (+ 7,8 %), alors que les « médicaments, autres produits pharmaceutiques » ont diminué (- 1,3 %).

<sup>3</sup> Notamment « les transports aériens et maritimes » (+ 3,1 %), les « taxis et autres services de transports routiers » (+ 2,3 %) et dans une moindre mesure « les transports urbains et interurbains » (+ 1,6 %).

---

## 1. L'EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

### *Evolution du Produit Intérieur Brut*

	1997	1998	1999
Produit Intérieur Brut (milliards de F CFP)....	376,0	385,8	407,5
Variation absolue (milliards de F CFP).....		9,8	21,7
Variation relative.....		2,6%	5,6%
Inflation (hausse annuelle moyenne ).....	2,0%	1,1%	0,2%
Taux de croissance réel .....		1,5%	5,4%
Population (nombre).....	200 894	204 316	207 612
PIB/habitant (millions de F CFP)	1,87	1,89	1,96

Source : ISEE

Le Produit Intérieur Brut est composé de la somme de la valeur ajoutée et des droits et taxes perçus à l'importation

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie font apparaître que le Produit Intérieur Brut (PIB) a dépassé le seuil des 400 milliards de F CFP en 1999 atteignant 407,5 milliards de F CFP. Le taux de croissance réel du PIB s'élève à 5,4 % en 1999 (1,5 % en 1998). Avec une population estimée à 207 612 habitants au 1er juillet 1999, le PIB par habitant est de l'ordre de 2 millions de F CFP, ce qui place la Nouvelle-Calédonie dans le groupe de tête des pays du Pacifique Sud classés selon ce critère<sup>1</sup>. A titre de comparaison, le PIB par habitant en Métropole s'élevait à 2,7 millions de F CFP en 1999.

## 2. LA VALEUR AJOUTEE ET LA PRODUCTION TOTALE DE L'ECONOMIE

La valeur ajoutée correspond à la différence entre la valeur des biens et services produits (production) et celle des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production (consommation intermédiaire) ; elle permet de calculer la valeur de la richesse créée au cours d'une année.

On distingue la production marchande de la production non marchande.

La production marchande est la production écoulee sur le marché ; elle correspond donc aux ventes ou chiffre d'affaires des entreprises et comprend aussi la production stockée et la production immobilisée ; à la différence des autres activités marchandes, la production du commerce n'est pas mesurée par le chiffre d'affaires mais par les marges commerciales qui sont définies comme l'écart entre les ventes et les achats de marchandises plus la variation des stocks de marchandises. Les banques et les assurances ont également une production dont la définition est conventionnelle.

---

<sup>1</sup> PIB par habitant en 1999 : Australie 2,7 millions de F CFP, Nouvelle-Zélande 2,1 millions de F CFP et Polynésie française (base 1998) 1,6 million de F CFP.

La production non marchande, qui est le fait des administrations et autres unités du secteur public, n'est pas destinée à être vendue et se situe généralement en dehors de la sphère marchande de l'économie ; une unité est considérée comme faisant partie du secteur des administrations publiques lorsque le produit de ses ventes couvre moins de 50 % de ses coûts de production. Ce secteur tire la majeure partie de ses ressources de contributions obligatoires ; on y retrouve donc également divers organismes de couverture sociale.

*Décomposition de la production totale de l'économie*

en milliards de F CFP

Branches	1997			1998			1999		
	Prod.	CI	VA	Prod.	CI	VA	Prod.	CI	VA
Agriculture.....	8,5	4,1	4,5	9,6	4,3	5,3	10,3	4,9	5,5
Pêche et aquaculture.....	3,6	1,8	1,8	4,6	2,6	2,0	4,5	2,6	1,9
Extraction du minerai de nickel.....	33,3	18,9	14,4	24,7	15,9	8,8	24,8	14,2	10,6
Industries agroalimentaires.....	22,6	15,2	7,4	23,6	15,7	7,9	24,6	15,9	8,8
Métallurgie du nickel.....	37,8	22,0	15,8	27,4	13,0	14,4	37,9	20,2	17,7
Industries diverses.....	29,5	17,3	12,2	31,5	18,1	13,4	34,3	20,6	13,7
Prod. et distr. d'élec. de gaz et d'eau.....	18,7	9,2	9,5	20,3	9,9	10,4	23,2	12,0	11,2
BTP.....	56,8	29,4	27,4	67,0	35,0	32,0	73,7	41,0	32,7
Commerce.....	66,0	23,6	42,4	69,3	24,4	45,0	73,4	25,8	47,6
Transports et communications.....	43,8	18,2	25,6	46,3	19,5	26,8	50,0	20,9	29,1
Banques et assurances.....	20,4	4,9	15,6	21,3	4,8	16,4	21,0	5,0	16,0
Services rendus aux entreprises.....	28,3	11,3	17,1	28,3	11,4	17,0	28,4	11,5	16,9
Services rendus aux ménages.....	104,1	45,0	59,1	107,6	46,7	60,8	110,8	47,9	62,9
Secteur public.....	117,3	25,1	92,2	119,9	25,9	94,0	125,6	27,7	97,8
<b>Total.....</b>	<b>590,8</b>	<b>245,9</b>	<b>344,9</b>	<b>601,4</b>	<b>247,4</b>	<b>354,1</b>	<b>642,6</b>	<b>270,3</b>	<b>372,4</b>

Source : ISEE

Prod.: Production, CI: Consommations intermédiaires, VA : Valeur ajoutée

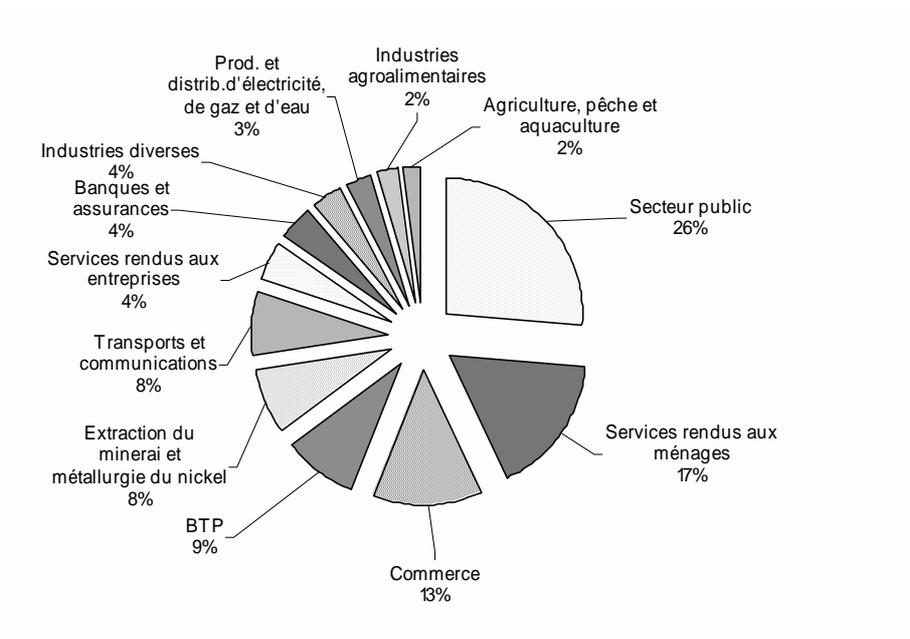
La production totale de l'économie calédonienne s'est élevée à 642,6 milliards de F CFP en 1999 et les consommations intermédiaires à 270,3 milliards de F CFP. Les consommations intermédiaires correspondent à des biens et services produits localement ou importés et peuvent permettre de matérialiser les relations existant entre les secteurs d'une économie ou avec l'extérieur.

La valeur ajoutée dégagée en 1999 par les différentes branches de l'économie a ainsi atteint 372,4 milliards de F CFP contre 354,1 milliards de F CFP en 1998, soit un supplément de valeur ajoutée de 18,3 milliards de F CFP (+ 5,2 %). Globalement, la valeur ajoutée dégagée en 1999 est représentée à hauteur de 72,6 % par le secteur tertiaire, pour 24,9 % par le secteur secondaire et pour 2,5 % par le secteur primaire.

Le premier secteur en terme de contribution à la valeur ajoutée est celui des administrations publiques avec 97,8 milliards de F CFP, soit 26,3 % de la valeur ajoutée totale. Viennent ensuite les services principalement rendus aux ménages qui dégagent pour l'année 1999 une valeur ajoutée de 62,9 milliards de F CFP, soit 16,9 % de la valeur ajoutée totale. Le commerce a enregistré une valeur ajoutée de 47,6 milliards de F CFP et représente 12,8 % de la valeur ajoutée totale. Avec 32,7 milliards de F CFP de valeur ajoutée en 1999, le BTP représente 8,8 % de la valeur ajoutée totale de l'année. La valeur ajoutée réalisée par la branche des transports et communications atteint 29,1 milliards de F CFP en 1999 pour représenter

7,8 % de la valeur ajoutée totale. La branche du nickel (extraction du minerai et métallurgie) a atteint 28,3 milliards de F CFP de valeur ajoutée en 1999 représentant ainsi 7,6 % de la valeur ajoutée totale.

Répartition de la valeur ajoutée par branche en 1999



Source : ISEE

## § 5. LA BALANCE DES PAIEMENTS<sup>1</sup>

Le compte de transactions courantes présente en 2004 un solde excédentaire de 27 milliards de F CFP, contre un déficit de 3,9 milliards en 2003, à la suite d'un allègement du déficit des échanges de biens et, dans une moindre mesure, de la progression des excédents des transferts courants et des revenus.

Le déficit des échanges de biens diminue de 21,5 milliards de F CFP, à 44,6 milliards. Les exportations en valeur progressent fortement (+17 %), en liaison avec la forte hausse des cours du nickel intervenue en 2004. A contrario, les importations baissent de 4,9 % par rapport à 2003, l'achat d'un nouvel Airbus par la compagnie Air Calédonie International pour 4,9 milliards de F CFP ayant représenté un montant inférieur au prix des appareils acquis les deux années précédentes.

<sup>1</sup> La balance des paiements 2005 de la Nouvelle-Calédonie n'est pas disponible au moment de l'achèvement de ce rapport.

Le taux de couverture FAB / FAB des importations par les exportations, en données douanières, passe à 68,8 % en 2004, contre 55,8 % en 2003.

Sur le plan géographique, la France métropolitaine est le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie, réalisant 30 % des échanges de biens (exportations + importations) du territoire. L'Australie est le second partenaire, avec une part de 7 % des échanges. Pour l'ensemble des flux de transactions courantes, les pourcentages s'établissent respectivement à 55 % et 8 % (cf. tableau infra)<sup>1</sup>

Le déficit des services s'atténue de 906 millions de F CFP en 2004, à 10,7 milliards. L'allègement du déficit est essentiellement lié à l'évolution des services de construction, dont le solde s'améliore de 2,4 milliards. En revanche, le déficit des transports s'alourdit de 775 millions de F CFP.

Le poste revenus, qui est constitué pour une large part des salaires versés par l'extérieur à des résidents calédoniens, principalement des fonctionnaires, dégage un excédent de 39,7 milliards de F CFP, en progression de 3,9 milliards par rapport à celui de l'année précédente.

Les transferts courants nets, reçus essentiellement des administrations publiques métropolitaines, augmentent globalement de 4,6 milliards de F CFP, à 42,6 milliards.

Le tableau ci-après présente une ventilation des transferts publics reçus par la Nouvelle-Calédonie recensés en balance des paiements par nature en 2003 et 2004. Ces flux s'élèvent en 2004 à 108,4 milliards de F CFP (+ 2,4 % par rapport à 2003) correspondant à 43 % du total des flux créditeurs du compte de transactions courantes de cet exercice.

<i>Les versements publics</i>	en milliards de F CFP	
	2003	2004
Services des administrations publiques.....	10,0	9,6
Rémunération des salariés du secteur public.....	44,8	44,0
Transferts courants - secteur des administrations publiques...	51,1	54,8
Total Transferts Publics.....	105,9	108,4

Source: BDF/IEOM

Le compte financier fait apparaître en 2004 des sorties nettes de capitaux pour un montant de 19 milliards de F CFP, contre des entrées nettes de 13,2 milliards en 2003.

Le solde des investissements directs est créditeur de 1,6 milliard de F CFP, contre 10,8 milliards en 2003.

<sup>1</sup> Les flux bilatéraux avec la France métropolitaine intègrent les échanges de marchandises recensés par les Douanes. Pour tous les autres pays, les flux bilatéraux sont issus des états de règlements.

Le solde créditeur de 13 milliards de F CFP des investissements de portefeuille, après 852 millions en 2003, traduit à nouveau des ventes nettes, par les résidents calédoniens, de titres émis par les non-résidents.

Enfin, les autres investissements, qui retracent notamment les opérations de dépôts et de crédits vis-à-vis de l'extérieur de la part de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), des administrations publiques, du secteur bancaire et des « autres secteurs », se soldent en 2004 par des sorties nettes de 33,6 milliards de F CFP.

Le poste « erreurs et omissions nettes » est négatif de 8,6 milliards de F CFP en 2004, au lieu de -9,4 milliards en 2003, et représente environ 2 % du PIB, soit un ratio légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

*Principaux postes de la balance des paiements*

en milliards de F CFP

	Crédits		Débits		Soldes	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>236,0</b>	<b>253,4</b>	<b>240,0</b>	<b>226,4</b>	<b>-3,9</b>	<b>27,0</b>
Biens .....	82,8	97,0	148,8	141,6	-66,1	-44,6
Services .....	45,3	47,0	56,9	57,7	-11,6	-10,7
Revenus .....	50,6	50,8	14,8	11,2	35,8	39,7
Transferts courants .....	57,4	58,6	19,4	16,0	38,0	42,6
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>
<b>COMPTE FINANCIER</b>	<b>389,3</b>	<b>439,6</b>	<b>376,2</b>	<b>458,5</b>	<b>13,2</b>	<b>-19,0</b>
Investissements directs .....	20,2	37,6	9,4	36,0	10,8	1,6
Investissements de portefeuille .....	106,7	125,7	105,8	112,7	0,9	13,0
Autres investissements .....	262,5	276,3	261,0	309,8	1,5	-33,6
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES .....</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>9,4</b>	<b>8,6</b>	<b>-9,4</b>	<b>-8,6</b>

Source: BDF/IEOM

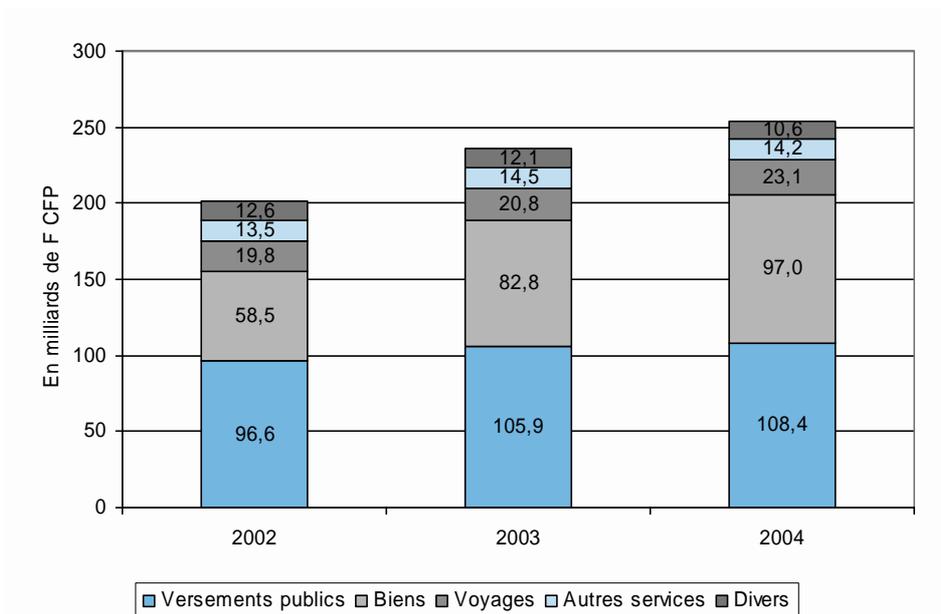
*Répartition géographique des échanges de biens et de transactions courantes  
(crédits + débits)*

	Biens	Transactions courantes
France métropolitaine.....	30%	55%
Etats-Unis.....	3%	2%
Japon.....	4%	3%
Nouvelle-Zélande.....	3%	2%
Australie.....	7%	8%
Autres (répartition non disponible).....	53%	30%
<b>Total.....</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

NB. - Total et France métropolitaine: balance en transactions (notamment, données douanières pour les biens); autres partenaires: balance en règlement.

Source: BDF/IEOM

### Evolution des flux créditeurs du compte de transactions courantes



Source : BDF/IEOM

## § 6. LE COMMERCE EXTERIEUR

### 1. LA REGLEMENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999). Cette dernière décide des impôts, des droits et taxes à l'importation. Par ailleurs, il convient de rappeler que la Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne et que les politiques de libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions, même si certaines règles s'imposent, notamment celles de non-discrimination des produits d'origine européenne ou de la clause de la nation la plus favorisée<sup>1</sup>. Si le principe de base est la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature et l'origine ou la provenance des produits. Les Pouvoirs publics conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

<sup>1</sup> Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

## 1.1 Un classement en trois catégories de marchandises

Chaque année, le Gouvernement arrête un programme d'importations. Les biens importés sont ainsi classés en trois catégories (tableau ci-après) :

<p>1 les marchandises totalement libérées ;</p> <p>2 les marchandises soumises à des restrictions quantitatives locales (les importations sont soit contingentées, soit suspendues). Le système du contingentement<sup>1</sup> vise à protéger les productions locales. Il se traduit par la fixation de quotas en quantités et/ou en valeur et par l'attribution de licences d'importation. Le Gouvernement établit chaque année un Programme Annuel des Importations qui se traduit par des mesures de Restrictions Quantitatives Locales (RQL) ;</p> <p>3 les marchandises dont l'importation doit au préalable faire l'objet d'une Autorisation Administrative d'Importation (AAI) pour des raisons de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou du respect de normes réglementaires ou techniques.</p>
---

## 1.2 Un ensemble de taxes

Indépendamment des restrictions quantitatives, le commerce extérieur est également influencé par la fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'absence en Nouvelle-Calédonie de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) des marchandises est compensée par des droits et taxes à l'importation (Taxe Générale à l'Importation -TGI- et droits de douanes). Les droits de douane varient entre 0 et 20 % (0 %, 5 %, 10 %, 15 % et 20 %) selon l'origine, la provenance et la nature des produits. Toutefois, les marchandises importées de l'Union Européenne ou des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) sont exonérées de droits de douane. Aux droits de douane s'ajoutent d'une part les taxes applicables à l'ensemble des marchandises importées et d'autre part les taxes s'appliquant à certaines catégories de produits<sup>2</sup> :

<p>les taxes applicables à l'ensemble des marchandises importées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la taxe générale à l'importation (TGI)<sup>3</sup> ;</li><li>- la taxe de base à l'importation (TBI) au taux 5 % ;</li><li>- la taxe sur le fret aérien (TFA) au taux de 8 %<sup>4</sup> ;</li><li>- la taxe de péage pour les marchandises embarquées par la voie maritime au taux de 1 % ;</li></ul>
---

<sup>1</sup> Des contingents globaux annuels ou mensuels sont répartis entre les importateurs suivant des règles précises selon la nature des produits concernés.

La répartition des quotas tient compte des importations réalisées et du taux d'utilisation effectif de ces quotas tout en s'efforçant de ne pas figer les parts de marché afin de maintenir la concurrence entre les opérateurs (une réserve est d'ailleurs constituée pour de nouveaux importateurs).

<sup>2</sup> La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) ; la taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA) ; la taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (huiles lubrifiantes, piles et batteries électriques) (TAP).

<sup>3</sup> La TGI comprend en tout six taux (0 %, 4 %, 11 %, 21 %, 26 % et 31 %).

<sup>4</sup> Dans ce cas, la taxe de base à l'importation n'est pas perçue.

En 2005, la perception de la TGI s'est élevée 16,3 milliards de F CFP, contre 14,9 milliards de F CFP l'année précédente soit une augmentation de 9,4 %.

## 2. LES IMPORTATIONS

En 2005, les importations progressent en valeur et en volume.

### Les importations

<i>en volume (en tonnes)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	<i>Variations 2005/2004</i>
Produits alimentaires.....	122 300	128 800	142 700	137 600	138 400	0,6%
Produits minéraux.....	747 800	926 300	971 600	1 013 200	1 094 300	8,0%
Produits chimiques.....	38 300	27 700	35 100	31 400	33 500	6,7%
Produits en caoutchouc et plastiques.....	13 000	14 600	23 000	15 800	19 500	23,4%
Bois et ouvrages en bois.....	17 600	17 000	21 200	20 600	20 800	1,0%
Papier et ouvrages en papier.....	12 300	11 900	15 300	14 600	14 000	-4,1%
Textiles.....	3 300	3 900	3 800	3 800	4 000	5,3%
Métaux et ouvrages en métaux.....	39 500	55 700	49 200	63 800	64 000	0,3%
Machines, appareils, matériel électrique.....	17 300	22 800	20 100	25 700	29 500	14,8%
Matériel de transport.....	19 200	32 500	22 300	25 000	38 500	54,0%
Autres produits.....	32 000	50 700	69 000	42 900	48 400	12,8%
<b>Total</b>	<b>1 062 600</b>	<b>1 291 900</b>	<b>1 373 300</b>	<b>1 394 400</b>	<b>1 504 900</b>	<b>7,9%</b>
<i>Variations annuelles.....</i>	<i>-6,3%</i>	<i>21,6%</i>	<i>6,3%</i>	<i>1,5%</i>	<i>7,9%</i>	
<i>en valeur (en millions de F CFP)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	<i>Variations 2005/2004</i>
Produits alimentaires.....	19 545	19 859	20 480	21 804	22 944	5,2%
Produits minéraux.....	18 053	17 033	16 826	19 623	27 989	42,6%
Produits chimiques.....	9 655	10 674	11 435	12 260	13 145	7,2%
Produits en caoutchouc et plastiques.....	5 109	5 175	5 264	5 930	7 402	24,8%
Bois et ouvrages en bois.....	1 537	1 440	1 671	1 743	1 888	8,3%
Papier et ouvrages en papier.....	3 728	3 590	3 743	3 752	3 850	2,6%
Textiles.....	4 240	4 352	4 462	4 605	4 911	6,6%
Métaux et ouvrages en métaux.....	7 611	8 146	8 750	11 075	12 537	13,2%
Machines, appareils, matériel électrique.....	23 519	23 138	26 760	32 828	34 871	6,2%
Matériel de transport.....	19 431	19 373	46 909	27 577	25 324	-8,2%
Autres produits.....	11 744	14 398	17 568	15 569	15 831	1,7%
<b>Total</b>	<b>124 172</b>	<b>127 178</b>	<b>163 868</b>	<b>156 766</b>	<b>170 692</b>	<b>8,9%</b>
<i>Variations annuelles.....</i>	<i>6,1%</i>	<i>2,4%</i>	<i>28,8%</i>	<i>-4,3%</i>	<i>8,9%</i>	

Sources : ISEE, Douanes

La hausse des quantités importées provient essentiellement des produits minéraux que sont principalement l'essence automobile et le gazole (72,7 % du tonnage importé) dont les volumes ont augmenté de 8 % en 2005.

L'augmentation des importations en valeur est généralisée à l'ensemble des grands postes, à l'exception du poste « Matériel de transport »<sup>1</sup> en recul de 8,2 %. Le poste « Produits minéraux » marque la plus forte hausse (+ 42,6 %) sur l'année en raison de la hausse des cours du pétrole.

<sup>1</sup> Les années 2003 et 2004 se caractérisaient par la comptabilisation dans les données douanières des nouveaux Airbus de la compagnie aérienne locale Aircalin, deux en 2003 pour un montant de 24 milliards de F CFP et un troisième en février 2004 d'une valeur de 4,9 milliards de F CFP.



Camions utilisés sur le site minier de Goro (photo L. FAKHOURY).



Construction du port de Goro (photo Goro Nickel)



Logement social à la Vallée du Tir (photo SIC)



Travaux Publics sur les voies d'accès à la ville de Nouméa (photo E. AUBRY)

Les importations de « Produits alimentaires »<sup>1</sup> essentiellement liées à la consommation des ménages ont augmenté en valeur de (+ 5,2 %) alors qu'en volume elles ont été relativement stables (+ 0,6 %).

### 3. LES EXPORTATIONS

L'essentiel des exportations, aussi bien en volume (99,0 %) qu'en valeur (90,5 %) est constitué de nickel.

#### Les exportations

<i>en volume (en milliers de tonnes)</i>	2001	2002	2003	2004 (1)	2005	<i>Variations 2005/2004</i>
Nickel .....	3 870,3	3 238,6	3 570,4	4 010,0	3 583,0	-10,6%
. minerais humides.....	3 697,0	3 065,0	3 385,0	3 840,0	3 394,0	-11,6%
. mattes et ferronickels.....	173,3	173,6	185,4	170,0	189,0	11,2%
Autres produits (2).....	36,0	32,9	45,6	40,0	43,0	7,5%
<b>Total</b>	<b>3 906,3</b>	<b>3 271,5</b>	<b>3 616,0</b>	<b>4 050,0</b>	<b>3 626,0</b>	<b>-10,5%</b>
<i>Variations annuelles.....</i>	<i>7,9%</i>	<i>-16,3%</i>	<i>10,5%</i>	<i>12,0%</i>	<i>-10,5%</i>	
<i>en valeur (en millions de F CFP)</i>	2001	2002	2003	2004 (1)	2005	<i>Variations 2005/2004</i>
Nickel .....	53 695	56 093	75 436	89 949	94 132	4,7%
. minerais humides.....	8 491	7 385	9 543	15 793	15 911	0,7%
. mattes et ferronickels.....	45 204	48 708	65 893	74 156	78 221	5,5%
Autres produits (2).....	6 652	6 321	7 320	8 910	9 915	11,3%
<b>Total</b>	<b>60 347</b>	<b>62 414</b>	<b>82 756</b>	<b>98 859</b>	<b>104 047</b>	<b>5,2%</b>
<i>Variations annuelles.....</i>	<i>74,5%</i>	<i>3,4%</i>	<i>32,6%</i>	<i>19,5%</i>	<i>5,2%</i>	

Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEE pour les autres produits

(1) Chiffres rectifiés, (2) Produits locaux et réexportations

La hausse de 5,2 % en 2005 des exportations en valeur résulte de la progression de la croissance des exportations métallurgiques poussée par le niveau élevé des cours du nickel au London Metal Exchange (LME), la valeur des exportations minières étant quasiment stable. En effet, le cours moyen du LME pour 2005 (6,72 USD/lb) a été 7 % plus élevé qu'en 2004.

Par ailleurs, le recul de l'ensemble du volume des exportations est à imputer à la diminution des exportations de minerai liée à la baisse de la production minière (- 8,2 %) elle-même pénalisée par les conflits sociaux qui ont eu lieu sur les sites miniers au cours du deuxième semestre 2005. Pour leur part, les exportations en volume (tonnage brut) de produits métallurgiques en 2005 ont été supérieures à l'année 2004, marquée par le remplacement du four Demag 10 au cours du second trimestre.

Malgré une part négligeable en volume (1,2 %), la valeur des autres produits exportés progresse significativement en 2005. Les produits de la mer en représentent près du tiers (30,7 %). Le reste étant composé d'huiles automobiles, de tuyauterie, de chauffe-eaux solaires...

<sup>1</sup> La part des produits alimentaires destinés aux ménages représente 89 % du total de la rubrique.

## 4. LA BALANCE COMMERCIALE

En 2005, le déficit de la balance commerciale a augmenté pour atteindre - 66,6 milliards de F CFP. Le taux de couverture est ainsi passé de 63,1 % en 2004 à 61,0 % en 2005.

*Balance commerciale des biens* en millions de F CFP

	2001	2002	2003	2004 (1)	2005	Variations 2005/2004
Importations .....	124 172	127 178	163 869	156 767	170 692	8,9%
Exportations .....	60 347	62 414	82 756	98 859	104 047	5,2%
<b>Déficit commercial</b>	<b>-63 825</b>	<b>-64 764</b>	<b>-81 113</b>	<b>-57 908</b>	<b>-66 645</b>	<b>15,1%</b>
Taux de couverture.....	48,6%	49,1%	50,5%	63,1%	61,0%	-2,1 pts

Sources : Douanes, ISEE et Service des mines

(1) chiffres rectifiés

## 5. LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

### 5.1. Les importations

*Importations en valeur par pays de provenance* en millions de F CFP

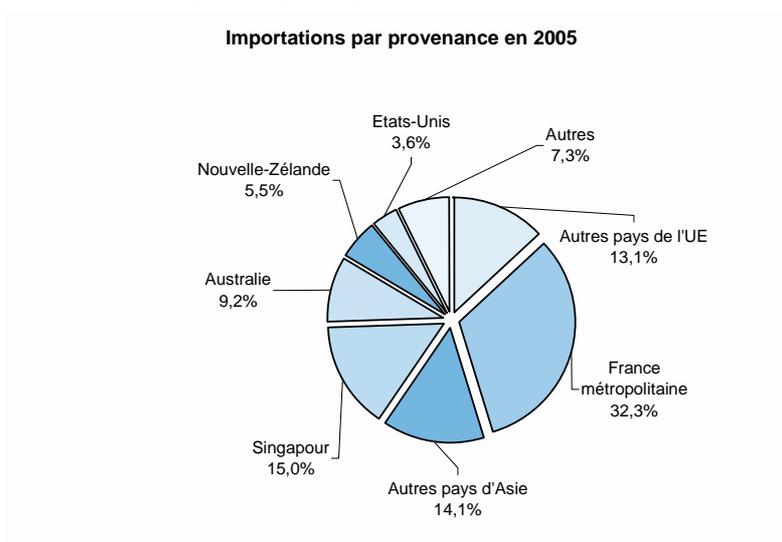
	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004	Parts de marché en 2005
France métropolitaine.....	49 706	50 423	76 211	63 133	55 110	-12,7%	32,3%
Singapour.....	7 542	12 697	15 187	17 032	25 548	50,0%	15,0%
Autres pays de l'UE.....	17 911	16 866	22 054	22 995	22 360	-2,8%	13,1%
Australie.....	20 146	16 386	15 454	14 230	15 663	10,1%	9,2%
Nouvelle-Zélande.....	6 118	6 442	6 923	7 661	9 405	22,8%	5,5%
Chine.....	2 965	3 431	4 529	5 480	7 946	45,0%	4,7%
Etats-Unis.....	4 859	5 532	5 864	4 943	6 082	23,0%	3,6%
Japon.....	3 856	4 155	4 240	4 815	5 942	23,4%	3,5%
Corée du Sud.....	1 444	1 395	1 773	2 313	4 706	103,5%	2,8%
Thaïlande.....	946	1 065	1 317	2 175	3 370	54,9%	2,0%
Vietnam.....	391	354	386	684	1 318	92,7%	0,8%
Malaisie.....	513	512	449	682	622	-8,8%	0,4%
Philippines.....	102	110	81	604	131	-78,3%	0,1%
Polynésie française.....	144	267	173	159	177	11,3%	0,1%
Wallis et Futuna.....	1	15	-	-	-	-	-
Départements d'Outre-Mer.....	39	19	46	17	28	64,7%	0,0%
Brésil.....	150	196	522	795	713	-10,3%	0,4%
Autres pays.....	7 339	7 313	8 660	9 049	11 571	27,9%	6,8%
<b>Total</b>	<b>124 172</b>	<b>127 178</b>	<b>163 869</b>	<b>156 767</b>	<b>170 692</b>	<b>8,9%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Variations annuelles.....</i>	6,5%	2,4%	28,9%	-4,3%	8,9%		

Sources : ISEE, Douanes

Dans un contexte de hausse globale des importations calédoniennes en valeur, la France métropolitaine et les autres pays de l'Union Européenne voient en 2005 le montant de leurs ventes à destination de la Nouvelle-Calédonie se réduire de respectivement 12,7 %, et 2,8 %. Déduction faite de l'acquisition d'un Airbus en 2004 d'une valeur de 4,9 milliards de F CFP, la réduction des importations avec la Métropole serait de 5,3 %.

La ventilation en 2005 des importations par pays, fait toujours apparaître la France métropolitaine comme principal fournisseur. Singapour arrive toutefois en deuxième position devant les autres pays de l'Union Européenne et l'Australie. L'importance de Singapour en

2005 est fonction de la hausse du volume et de la valeur de produits minéraux importés, lesquels sont essentiellement constitués d'hydrocarbures liquides<sup>1</sup>. Par ailleurs, il convient de noter l'accroissement en 2005 des importations de marchandises en provenance de Nouvelle-Zélande (+ 22,8 %), des Etats-Unis (+ 23 %) et des autres pays d'Asie notamment la Chine, le Japon, la Corée du Sud, la Thaïlande et le Vietnam (respectivement en hausse de 45 %, 23,4 %, 103,5 %, 54,9 % et 92,7 %) pour les plus significatifs.



Sources : ISEE, Douanes

---

<sup>1</sup> Cet approvisionnement se fait exclusivement de Singapour depuis 2002.

## 5.2. Les exportations

### Exportations par pays ou territoire destinataire

en millions de F CFP

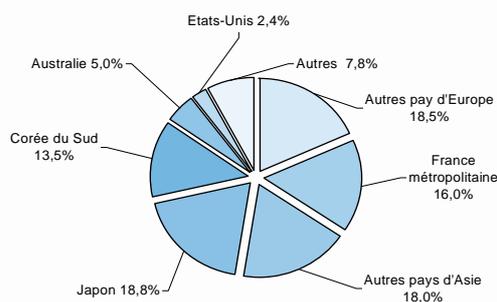
	2001	2002	2003	2004 (1)	2005	Variations 2005/2004	Parts de marché en 2005
Japon.....	12 616	11 839	16 450	21 422	19 563	-8,7%	18,8%
Autres pays de l'UE.....	7 494	9 433	12 836	10 127	19 198	89,6%	18,5%
France métropolitaine.....	13 924	12 792	14 297	15 146	16 652	9,9%	16,0%
Taïwan.....	10 456	11 410	11 353	12 699	12 724	0,2%	12,2%
Corée du Sud.....	2 345	3 533	6 353	11 748	14 019	19,3%	13,5%
Chine.....	286	94	1 032	4 505	5 968	32,5%	5,7%
Australie.....	4 381	4 108	5 521	5 896	5 247	-11,0%	5,0%
Etats-Unis.....	1 242	1 065	1 100	2 639	2 479	-6,1%	2,4%
Wallis-et-Futuna.....	481	1 186	780	764	833	9,0%	0,8%
Départements d'Outre-Mer.....	185	259	337	554	473	-14,6%	0,5%
Polynésie française.....	293	159	190	172	233	35,5%	0,2%
Nouvelle-Zélande.....	40	62	51	62	71	14,5%	0,1%
Brésil.....	-	-	-	-	35	ns	0,0%
Singapour.....	90	18	24	44	12	-72,7%	0,0%
Autres pays.....	6 514	6 456	12 432	13 081	6 540	-50,0%	6,3%
<b>Total</b>	<b>60 347</b>	<b>62 414</b>	<b>82 756</b>	<b>98 859</b>	<b>104 047</b>	<b>5,2%</b>	<b>100,0%</b>
Variations annuelles.....	-23,1%	3,4%	32,6%	19,5%	5,2%		

Sources : ISEE, Douanes

(1) chiffres rectifiés

La hausse des exportations calédoniennes en valeur s'est principalement faite au profit des autres pays de l'Union Européenne, de la Corée du Sud, et de la Chine en raison notamment de l'augmentation des cours du nickel. Il convient de préciser que 80 % des exportations de ferronickels sont destinés à cinq pays principaux, la Corée du Sud (21 %), Taiwan (19 %), le Japon (16 %), l'Espagne (15 %), et la Chine (9 %). Au total, les ferronickels ont été achetés par treize pays en 2005, soit trois clients de plus qu'en 2004 : les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil.

Exportations par destination en 2005



Sources : ISEE, Douanes

### 5.3. La balance par partenaire

*Balance commerciale des biens par partenaire* en millions de F CFP

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Japon.....	8 760	7 684	12 210	16 607	13 621	-18,0%
Taiwan.....	9 779	10 646	10 607	11 847	11 527	-2,7%
Corée du Sud.....	1 169	2 256	4 939	9 434	9 313	-1,3%
Philippines.....	-102	-110	-81	-604	1 275	ns
Malaisie.....	-513	-511	-449	-682	-622	-8,8%
Vietnam.....	-391	-354	-386	-684	-1 303	90,5%
Chine.....	-2 679	-3 337	-3 497	-974	-1 978	ns
Thaïlande.....	-946	-1 065	-1 317	-2 175	-3 366	54,8%
Etats-Unis.....	-3 617	-4 467	-4 764	-2 304	-3 603	56,4%
Autres pays de l'UE.....	-10 417	-7 433	-9 218	-12 868	-6 162	-52,1%
Nouvelle-Zélande.....	-6 087	-6 381	-6 862	-7 599	-9 334	22,8%
Australie.....	-15 765	-12 278	-9 933	-8 334	-10 416	25,0%
Singapour.....	-7 457	-12 646	-12 284	-16 988	-25 536	50,3%
France métropolitaine.....	-35 782	-36 499	-63 419	-48 836	-39 964	-18,2%
Brésil.....	ns	ns	ns	ns	-678	ns
Autres pays .....	223	-269	3 341	6 252	581	ns
<b>Déficit commercial.....</b>	<b>-63 825</b>	<b>-64 764</b>	<b>-81 113</b>	<b>-57 908</b>	<b>-66 645</b>	<b>15,1%</b>

Sources : ISEE, Douanes

Le déficit commercial avec la France métropolitaine se réduit en 2005 de 18,2 %. Deuxième en importance, le déficit avec Singapour, dû aux produits pétroliers, s'est accentué en 2005. La balance des échanges avec le Japon, Taiwan et la Corée du Sud, traditionnellement excédentaire est en baisse par rapport à 2004.

## Section 2

### Les secteurs d'activité

#### § 1. L'AGRICULTURE

##### *Principales données sur l'agriculture et l'élevage*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	5,5 mds de F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	1,3%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT (2005) (2).....	519
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2005) (2).....	5,6%
Nombre d'employés du secteur (2005) (2).....	1 862
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2005) (2).....	3,1%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2005) (3).....	1,6%

Sources (1) : ISEE; (2) : CAFAT; (3) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

L'agriculture occupe une place centrale dans la société calédonienne avec des cultures vivrières en tribus et de grands élevages extensifs sur la côte Ouest. Elle ne contribuait toutefois que pour 1,3 % à la formation du produit intérieur brut en 1999. Ce secteur conserve cependant une fonction essentielle pour l'emploi et l'aménagement du territoire. La Superficie agricole utilisée (SAU) subit la contrainte d'une géographie souvent peu propice (relief montagneux de la côte Est, grandes plaines peu fertiles et sèches de la côte Ouest) de sorte qu'elle représente à peine plus de 10 % de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie.

Le secteur bénéficie d'aides de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces avec un double objectif :

- assurer la couverture de la majeure partie des besoins intérieurs et, dans la mesure du possible, tirer profit des perspectives à l'exportation qu'offrent certaines filières ;
- participer au rééquilibrage de la répartition des richesses et assurer des moyens d'existence aux populations dans leurs régions d'origine.

## 1. LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT FONCIER ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

### L'ADRAF

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'Etat qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier<sup>1</sup>. A cette fin, elle peut se porter acquéreur, à l'amiable, de terres à vocation agricole, pastorale ou forestière, en vue d'une rétrocession à titre payant ou gratuit ou encore données en jouissance (sous forme de baux par exemple) à des attributaires (personnes physiques ou morales) le plus souvent constitués en Groupements de Droit Particulier Local (GDPL)<sup>2</sup>. La cession, si elle a lieu, s'effectue soit sous le régime du droit commun, soit sous le régime du droit coutumier. L'action de l'ADRAF sur l'espace rural se traduit également par des attributions de propriétés agricoles, sous forme de locations, qui exonèrent les nouveaux agriculteurs d'investir dans le foncier.

L'ADRAF dispose aussi d'un droit de préemption en cas d'aliénation à titre onéreux de terrains à vocation agricole, pastorale ou forestière.

Il convient de rappeler que la Province des Iles Loyauté n'est pas concernée par l'aménagement foncier puisqu'elle est régie par le statut de réserve intégrale.

Depuis quelques années, l'ADRAF appuie les GDPL lorsqu'ils concluent des baux. L'aide de l'ADRAF va de la mise en relation des parties à la proposition d'un contrat de location. En 2004, l'Agence s'est dotée de moyens techniques pour réaliser à la demande des propriétaires coutumiers des interventions de terrain, matérialiser les parcelles louées et en éditer les plans. En 2005, ce travail est ainsi entré dans sa phase opérationnelle.

### 1.1 Les projets de ventes soumis à l'ADRAF

#### *Projets de vente*

	2004	2005	Variations 2005/2004
Nombre de projets de ventes (1).....	300	367	22,3%
Superficie (en ha).....	7 300	5 000	-31,5%
Montant (en milliards de F CFP).....	4,9	5,9	20,4%

Source : ADRAF

(1) Il s'agit de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) soumises à l'ADRAF. Elles concernent uniquement les terres à vocation agricole.

<sup>1</sup> L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret en Conseil d'Etat pris sur proposition du Congrès.

<sup>2</sup> Le GDPL constitue une structure juridique originale ayant la qualité de personne morale dès lors qu'une déclaration de création a été déposée auprès du Président de l'Assemblée de Province et qu'un mandataire a été désigné (Art. 95 de la loi n° 88-1028 du 09 novembre 1988). Les GDPL sont donc immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette structure souple a été adoptée par les familles, les clans ou les tribus notamment pour accueillir et gérer les terres attribuées par l'ADRAF au titre du lien à la terre.

En 2005, plus de 80 % des projets de ventes soumis à l'ADRAF concernent des terrains situés en Province Sud et plus de 45 % dans le Grand Nouméa. L'augmentation significative du nombre de projets de vente dans la zone de Voh-Koné-Pouembout (plus de 50 % par rapport à 2004) s'explique notamment par l'avancement du projet de construction de l'usine métallurgique de Koniambo.

## 1.2 L'activité de l'ADRAF en 2005

### 1) Les attributions foncières

Les raisons d'attribution peuvent être ventilées en trois domaines : le désenclavement des propriétés, les travaux préparant une valorisation agricole et l'appui à la formalisation des projets d'habitat. Face aux demandes de plus en plus nombreuses des attributaires pour une aide à l'installation en habitat sur leurs terres, l'ADRAF y a consacré en 2005 une part conséquente de son budget d'intervention (60 %).

#### *Les attributions foncières*

	2004	2005	Variations 2005/2004
Décisions d'attribution (en nombre).....	21	22	4,8%
- dont GDPL.....	17	20	17,6%
Superficie (en ha).....	870	2 394	175,2%
- dont GDPL.....	800	2 349	193,6%
Actes d'attribution (en nombre).....	20	20	0,0%
Superficie (en ha).....	706	1 767	150,3%

Source : ADRAF

### 2) Les acquisitions foncières

#### *Les acquisitions foncières*

	2004	2005	Variations 2005/2004
Décisions d'acquisition (en nombre).....	17	18	5,9%
Superficie (en ha).....	580	4000 (1)	ns
Montant (en millions de F CFP).....	147	95	-35,4%
Actes d'acquisition (en nombre).....	12	15	25,0%
Superficie (en ha).....	583	450	-22,8%
Montant (en millions de F CFP).....	123	92	-24,8%

Source : ADRAF

(1) Sur les 18 décisions d'acquisition, 7 (soit 3 570 ha) ont concerné des terrains domaniaux appartenant à la Nouvelle-Calédonie, qui pourraient être transférés gratuitement à l'ADRAF sur décision du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En 2005, l'ADRAF n'a pas exercé son droit de préemption.

### 3) L'évaluation du stock foncier

#### *Evolution du stock foncier*

	2004	2005	Variations 2005/2004
Stock foncier total (en ha).....	20 835	19 655	-5,7%
- dont stock en cours d'attribution.....	4 687	4 334	-7,5%
- dont stock loué.....	1 429	1 429	0,0%
- dont "stock dur" (1).....	14 719	13 892	-5,6%

Source : ADRAF

(1) Cette partie du stock foncier de l'Agence est composée des propriétés dont l'attribution n'est pas possible en raison de l'existence de litiges fonciers, ayant le plus souvent trait à un désaccord sur des légitimités coutumières.

L'essentiel du stock foncier de l'ADRAF se situe en province Nord (75 %).

### 4) Le développement rural

L'ADRAF vise à renforcer son action à travers la réalisation de diagnostics participatifs, l'accompagnement et le suivi des projets en cours, la mise en réseau des différents projets de développement local et des animateurs du dispositif « Opérations Groupées d'Aménagement Foncier » (OGAF) mis en place en 2001.

En 2005, l'ADRAF a finalisé le diagnostic de la commune de Maré et fait valider le programme de mesures et son financement. Elle a également engagé celui de la commune de Houailou. Sa contribution à la mise en œuvre de l'opération à Bélep s'est traduite par la création de l'association qui accueille la cellule d'animation du projet, dont l'activité a démarré au premier trimestre 2006. L'ADRAF a également participé au suivi et à l'accompagnement de l'OGAF de la côte Est (Touho – Poindimié – Ponérihouen) qui se terminera fin 2006.

#### **1.3 Perspectives**

L'ADRAF devrait poursuivre son action en réponse aux besoins exprimés et développer ses investissements dans le domaine de l'aménagement rural et du développement local. Il est notamment prévu la réalisation de diagnostics de territoire concernant deux communes de la Province Nord (Ouégoa et Pouebo) et de maintenir les liens privilégiés avec les autres opérations en cours (Canala, Belep, Maré).

Les différents travaux de réflexion engagés en 2005, devraient aboutir notamment à la mise en place d'un plan de formation à destination des mandataires des GDPL en 2006.

## 2. LA REGULATION DES MARCHES AGRICOLES

### L'Établissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA)

Etablissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Ses actions, décidées au sein d'un conseil d'administration composé de neuf élus issus du Congrès et des Assemblées provinciales, consistent :

- à intervenir sur les prix, aussi bien pour le marché local que pour l'exportation : soutien des prix à la production par le versement de bonifications (prix d'achat garanti au producteur), réduction des coûts de revient et aides à la transformation et à la commercialisation ;
- à ajuster la production locale aux besoins des marchés : assistance à la gestion du marché de gros, suivi et contrôle des flux, régulation des importations, aides au transport et au stockage ;
- à rechercher de nouveaux débouchés au niveau local mais aussi à l'exportation : études de marché, appui technique et financier à l'exportation et à la promotion des produits.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation) ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

### 2.1 Les recettes de fonctionnement

#### Les recettes de l'ERPA

en millions de F CFP

	2004	2005	Variations 2005/2004
Recettes de fonctionnement.....	1 142,7	1 248,0	9,2 %
dont subvention de la Nouvelle-Calédonie.....	575,0	600,0	4,3 %
dont TSPA.....	370,7	387,4	4,5 %
dont subventions de la Province Sud.....	54,1	66,2	22,4 %
dont subventions de la Province Nord.....	60,0	91,5	52,5 %
dont subventions de la Province des Iles Loyauté.....	2,7	9,8	ns
dont recettes conventionnelles sur la viande importée.....	77,9	88,7	13,9 %

Source : ERPA

L'augmentation des recettes de fonctionnement de l'ERPA de plus de 9 % en 2005, provient de la hausse de l'ensemble des subventions et taxes.

## 2.2 Les interventions

### Les interventions de l'ERPA

en milliers de F CFP

	Dépenses effectives 2004		Dépenses effectives 2005		Variations 2005/2004
	En montant	En %	En montant	En %	
Réduction des coûts de production.....	144 116	16,8 %	146 591	15,4 %	1,7 %
<i>dont aide au transport.....</i>	<i>122 903</i>		<i>125 593</i>		2,2 %
<i>dont aide au transport à l'exportation.....</i>	<i>14 624</i>		<i>12 866</i>		-12,0 %
Soutien des prix.....	544 438	63,6 %	625 175	65,7 %	14,8 %
<i>dont soutien des prix à l'exportation.....</i>	<i>258 075</i>		<i>250 051</i>		-3,1 %
Aide à la commercialisation.....	125 623	14,7 %	111 049	11,7 %	-11,6 %
<i>dont aide à la transformation.....</i>	<i>81 227</i>		<i>68 783</i>		-15,3 %
Assistance technique.....	19 786	2,3 %	38 401	4,0 %	94,1 %
<i>dont aide à l'exportation.....</i>	<i>18 560</i>		<i>37 693</i>		103,1 %
Promotion, publicité et études.....	19 128	2,2 %	30 065	3,2 %	57,2 %
<b>Total.....</b>	<b>853 091</b>		<b>951 281</b>		<b>11,5 %</b>
Charges de gestion courante.....	3 413	0,4 %	0	0,0 %	ns
<b>Total des interventions.....</b>	<b>856 504</b>	<b>100,0 %</b>	<b>951 281</b>	<b>100,0 %</b>	<b>11,1 %</b>
<i>dont export.....</i>	<i>291 259</i>	<b>34,1 %</b>	<i>300 610</i>	<b>31,6 %</b>	<b>3,2 %</b>

Source : ERPA

Le montant des interventions de l'ERPA représente 951,3 millions de F CFP pour l'année 2005 contre 856,5 millions de F CFP en 2004, dont 39,6 % au bénéfice de la section « productions végétales », 33,7 % pour la section « productions animales », 15,9 % pour la section « pêche/aquaculture » et 1,6 % pour la section « bois ».

Globalement, les dépenses communes aux différentes sections représentent 9,2 % des dépenses d'intervention.

Il convient de souligner que l'ERPA doit faire face dans le cadre de son activité à de nombreux imprévus (sous-production, conditions climatiques défavorables, difficultés économiques de certains secteurs...) qui peuvent conduire à des écarts importants entre les prévisions faites pour une année et les réalisations effectives.

## 3. LA PRODUCTION AGRICOLE FINALE<sup>1 2</sup>

Selon la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales (DAVAR), la Production Agricole Finale marchande (PAF) de la Nouvelle-Calédonie, hors données indisponibles, s'élève en 2005 à 6,5 milliards de F CFP (contre 6,7 milliards de F CFP en 2004).

<sup>1</sup> La production agricole finale marchande (données de la DAVAR) s'entend hors aquaculture. La production finale du secteur rural comprend l'aquaculture. La production agricole, telle qu'elle est entendue par l'ISEE, comprend l'agriculture, l'aquaculture et la pêche.

<sup>2</sup> Les chiffres 2005 sont provisoires. Les chiffres 2004 ont été rectifiés et ne correspondent donc pas à ceux publiés dans le rapport 2004.

**La production agricole finale**

en millions de F CFP

	2004 (1)	2005 (p)	Variations 2005/2004
Fruits et légumes.....	2 907,2	2 775,4	-4,5%
Bovins viande.....	1 626,3	1 402,3	-13,8%
Horticulture.....	956,0	1 035,5	8,3%
Porcins.....	818,9	849,0	3,7%
Céréales.....	213,1	252,1	18,3%
Autres petits ruminants.....	113,0	108,4	-4,1%
Elevage équin.....	31,0	29,4	-5,2%
Coprah.....	19,7	15,0	-23,9%
Café.....	29,2	13,8	-52,7%
Vanille.....	15,0	12,2	-18,7%
<b>Sous Total.....</b>	<b>6 729,4</b>	<b>6 493,1</b>	<b>-3,5%</b>
Aviculture (2).....	1 323,0	nd	ns
Filière bois (2).....	373,1	nd	ns
Apiculture (2).....	96,3	nd	ns
Bovins lait (2).....	67,7	nd	ns
<b>TOTAL.....</b>	<b>8 589,5</b>	<b>6 493,1</b>	<b>ns</b>

Source : DAVAR

(1) Chiffres rectifiés, (2) Les données lait, aviculture, apiculture et bois ne sont pas disponibles à la date de rédaction du rapport

(p) Chiffres provisoires

La production de fruits et légumes et la viande bovine représentent la part la plus importante dans la production, avec respectivement 42,7 % et 21,6 % de la PAF.

**4. L'ELEVAGE<sup>1</sup>****4.1 La production bovine**

L'élevage, bovin essentiellement, constitue une activité traditionnelle en Nouvelle-Calédonie. Il est principalement orienté vers la production de viande. La majorité du cheptel bovin (98,0 % selon le recensement général agricole de 2002) se situe dans les plaines de la côte Ouest de la Grande Terre au sein d'importantes "stations" d'élevage.

En Nouvelle-Calédonie, la plus grande partie des abattages contrôlés (80 % des bovins, 100 % des cerfs, 70 % des porcs, mais pas d'ovins et caprins) est effectuée par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF) qui détient le monopole de l'approvisionnement du Grand Nouméa (hors Païta) et de l'importation des viandes.

<sup>1</sup> Les chiffres 2005 sont provisoires. Les chiffres 2004 ont été rectifiés et ne correspondent donc pas à ceux publiés dans le rapport 2004.

### Productions et importations bovines

	2004 (1)		2005 (2)		Variations 2005/2004	
	Productions	Importations	Productions	Importations	Productions	Importations
Viande (en tonnes) (3).....	4 018	321	3 500	634	-12,9%	97,5%
- dont Province Sud.....	2 457	-	2 221	-	-9,6%	ns
- dont Province Nord.....	1 487	-	1 279	-	-14,0%	ns
- non répartitionnable.....	74	-	-	-	ns	ns
Lait (en equiv. milliers de litres)....	846	65 497	nd	64 973	ns	-0,8%

Source : DAVAR

(1) chiffres rectifiés, (2) chiffres provisoires, (3) OCEF et bouchers de l'intérieur. Une partie des abattages n'est pas répartitionnable par Province (prestations de l'OCEF pour des entreprises de transformation en particulier).

nd: données non disponibles à la date de rédaction du rapport, ns: non significatif

En 2005, l'OCEF a abattu 14 838 têtes ce qui représente un poids total de 2 721 tonnes (contre 16 085 têtes et 3 124 tonnes en 2004). Les abattages résiduels sont réalisés par les boucheries de l'intérieur de la Grande Terre.

La forte hausse des importations en 2005 est due à la réduction des volumes de la production locale. Le taux de couverture en viande bovine est de 85 % en 2005, contre 93 % en 2004.

### Ventes de viande bovine

en tonnes

	2004	Répartition en 2004	2005 (p)	Répartition en 2005	Variations 2005/2004
Ventes de viande bovine.....	3 192	100,0%	3 119	100,0%	-2,3%
- dont viande locale.....	2 946	92,3%	2 654	85,1%	-9,9%
- dont viande d'importation.....	246	7,7%	465	14,9%	89,0%

Source : DAVAR

(p) Chiffres provisoires

## 4.2 Productions des autres élevages

### Productions et importations de viande (hors viande bovine)

en tonnes

	2004 (1)		2005 (p)		Variations 2005/2004	
	Productions	Importations	Productions	Importations	Productions	Importations
Porcins.....	1 751	223	1 803	232	3,0%	4,0%
Ovins / caprins.....	14,4	488	14,1	541	-1,6%	10,9%
Cervidés*.....	244	nd	246	nd	0,8%	ns
Produits de basse-cour.....	83	344	nd	353	ns	2,6%
Volailles.....	819	7 637	nd	7 460	ns	-2,3%

Source : DAVAR

(1) Chiffres rectifiés, (p) chiffres provisoires

nd: données non disponibles à la date de rédaction du rapport, ns: non significatif

\* hors saisies

L'élevage de porcs est la deuxième filière de production de viande en Nouvelle-Calédonie. Sa physionomie est caractérisée par deux types de production : un élevage intensif assuré par un petit nombre de producteurs de la Province Sud qui fournit la quasi-totalité de la production marchande, et un élevage traditionnel et familial, très diffus, dont la production est essentiellement destinée à l'autoconsommation et aux échanges coutumiers et dont le volume, probablement conséquent, n'est pas identifié.

La production totale<sup>1</sup> en 2005 s'élève à 1 803 tonnes (contre 1 751 en 2004). Les abattages de l'OCEF s'élèvent à 1 153 tonnes (contre 1 184 tonnes en 2004). La qualité des animaux abattus s'est encore améliorée en 2005, les classes « Extra » représentant 65 % des abattages, contre 58 % en 2004.

Dans le même temps, les importations de viande de porc (essentiellement destinées à la transformation) ont continué de progresser en 2005 avec 232 tonnes, soit 4 % d'augmentation par rapport à 2004. Ces importations restent toutefois relativement faibles au regard des quantités produites localement (taux de couverture de l'ordre de 87 %).

Les abattages de **cerfs** ont légèrement reculé en 2005 passant à 259 tonnes de carcasses (dont 13 tonnes de saisies<sup>2</sup>), contre 269 tonnes l'année précédente (dont 25 tonnes de saisies). Ainsi, 9 077 cerfs ont été abattus par l'OCEF en 2005, contre 9 288 en 2004. Les exportations sont également en baisse, passant de 115 tonnes en 2004 à 96 tonnes en 2005. Les ventes locales de viande de cerf par l'OCEF s'élèvent à 164 tonnes en 2005, contre 184 tonnes l'année précédente.

La production de viandes de **volaille** en Province Sud<sup>3</sup> s'élève à 1 023 tonnes (contre 898 tonnes en 2004) dont 946 tonnes de poulets et poules et 77 tonnes de viandes de basse-cour. Le chiffre d'affaires de cette filière pour la Province Sud s'élève à 1 324 millions de F CFP (dont la production d'œufs). En 2004, la production avicole de la Province Sud représentait 99,6 % de la production avicole globale.

Les importations de produits avicoles durant l'année 2005 se sont élevées à 7 813 tonnes, et sont en baisse de 2 % par rapport à 2004 (7 981 tonnes). Elles se décomposent en 7 460 tonnes de viandes de volailles (poulets, poules,...), 353 tonnes de viandes d'autres animaux de basse-cour (dindes, canards, cailles, autruches...). Par ailleurs, si la Nouvelle-Calédonie ne produit qu'environ 10 % de ses besoins en viande de poulet, elle est, en revanche, autosuffisante en matière d'œufs de consommation.

La production de **viande ovine** reste faible avec 8,3 tonnes en 2005 (+ 11,5 % par rapport à 2004). Face à cette production réduite, les importations de viande ovine s'élèvent à 541 tonnes en 2005, contre 488 tonnes en 2004.

La production de **viande caprine** s'élève à 5,8 tonnes en 2005 contre 6,9 tonnes en 2004. Aucune importation de viande caprine n'est effectuée.

S'agissant de l'élevage **équien**, peu de données étant disponibles, l'évaluation du chiffre d'affaires correspond à une production de 29 millions de F CFP en 2005 contre 31 millions de F CFP en 2004.

---

<sup>1</sup> OCEF + bouchers de l'intérieur + prestations de service OCEF

<sup>2</sup> La saisie est un acte vétérinaire : la viande saisie est jugée impropre à la commercialisation.

<sup>3</sup> Les chiffres de la production totale de volailles en 2005 ne sont pas disponibles à la date de rédaction du rapport.

La production commercialisée de **miel** s'est établie autour de 100 tonnes en 2005 (contre 107 tonnes en 2004). Les importations de miel naturel représentent pour leur part 3,8 tonnes en 2005, contre 4,5 tonnes en 2004.

## 5. LA PRODUCTION DE FRUITS ET LEGUMES<sup>1</sup>

Plusieurs sources permettent d'approcher la production commercialisée de fruits et de légumes : l'enquête mensuelle de la DAVAR (effectuée auprès de la majeure partie des maraîchers par les enquêteurs de la DAVAR et auprès de la totalité des arboriculteurs par l'association ARBOFRUITS – dans le cadre d'une convention annuelle avec la DAVAR), les relevés des quantités de fruits et de légumes transitant au marché de gros<sup>2</sup>, l'OCEF qui gère entièrement la filière pommes de terre, l'ERPA et la FCTE (« France Calédonie Tropic Export ») qui disposent des statistiques relatives aux squashes, et les Provinces, notamment pour les zones non couvertes par les enquêtes. Le croisement de ces cinq sources permet d'évaluer les quantités de fruits et de légumes commercialisés.

### 5.1 Les légumes

En 2005, 84 % de la production marchande de légumes est issue de la Province Sud, 7 % des maraîchers (16) sont à l'origine de 50 % de la production de légumes frais et d'oignons secs (hors pommes de terre, squashes et tubercules tropicaux). Au total, 71 maraîchers sur 227 enquêtés mensuellement (31 %), sont à l'origine de 90 % de la production de légumes frais et d'oignons secs.

Globalement en 2005, la production commercialisée de légumes s'est élevée à 10 814 tonnes (- 7,5 % par rapport à l'année précédente). Les cultures de squashes et oignons secs sont en forte baisse (respectivement - 26,7 % et - 38 %), la production de tubercules a diminué de 5,1 %. Les baisses de production enregistrées sont dues notamment aux fortes pluies du mois d'août 2005.

---

<sup>1</sup> Les chiffres 2005 sont provisoires. Les chiffres 2004 ont été rectifiés et ne correspondent pas ainsi à ceux publiés dans le rapport 2004.

<sup>2</sup> Tous les fruits et légumes locaux commercialisés sur Nouméa et le grand Nouméa doivent être déclarés (première commercialisation) au marché de gros, qui est géré par la Chambre d'Agriculture. En dehors de cette zone, les fruits et légumes ne sont pas déclarés au marché de gros.

**Les principales productions marchandes légumières** en tonnes

	2004 (1)	2005 (p)	Variations 2005/2004
Squashes.....	2 862	2 099	-26,7%
Pommes de terre.....	1 380	1 604	16,2%
Tomates rondes.....	1 147	1 129	-1,6%
Salades.....	1 098	1 051	-4,3%
Concombres.....	805	997	23,9%
Oignons.....	1 026	636	-38,0%
Carottes.....	496	612	23,4%
Choux de chine.....	499	544	9,0%
Choux verts et blancs.....	715	466	-34,8%
Tubercules tropicaux.....	467	443	-5,1%
Courgettes.....	260	326	25,2%
Autres .....	938	907	-3,3%
<b>Total.....</b>	<b>11 693</b>	<b>10 814</b>	<b>-7,5%</b>

Source : DAVAR

(1) Chiffres rectifiés, (p) chiffres provisoires

La production de **squashes**<sup>1</sup> est quasi exclusivement destinée à l'exportation (98,6 %) vers le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les quantités de squashes absorbées par le marché local sont passées de 36 tonnes en 2004 à 30 tonnes en 2005.

**Exportations de légumes** en tonnes

	2004	2005 (p)	Variations 2005/2004
Légumes.....	2 883	2 088	-27,6%
- dont squashes.....	2 844	2 069	-27,3%
- dont oignons.....	56	ns	ns

Source : DAVAR

(p) chiffres provisoires

La production marchande identifiée de **tubercules tropicaux**<sup>2</sup> (443 tonnes en 2005) est bien en dessous de la réalité dans la mesure où de grandes quantités de tubercules tropicaux transitent en dehors des circuits observés.

<sup>1</sup> Petite cucurbitacée

<sup>2</sup> Igname, tarots, patates douces, patates curry, manioc...

### **Importations de légumes**

en tonnes

	2004	2005 (p)	Variations 2005/2004
Légumes.....	3 456	3 154	-8,7%
- dont pommes de terre.....	1 467	1 028	-29,9%
- dont oignons.....	666	798	19,8%
- dont carottes.....	356	332	-6,7%

Source : DAVAR

(p) chiffres provisoires

Les pommes de terre, les oignons et les carottes représentent 68 % des volumes importés de légumes. Lorsqu'ils peuvent entrer en concurrence avec les produits locaux, les légumes ne sont importés qu'en saison creuse de production.

## **5.2 Les fruits**

66 % des fruits proviennent de la Province Sud, 32 % de la Province Nord et 2 % de la Province des Iles. En 2005, 381 arboriculteurs ont été recensés au sein d'un secteur caractérisé par sa concentration. La moitié des fruits de verger commercialisés (hors fraises, framboises, pastèques et melons) est produite par seulement 4 % des arboriculteurs, alors que 24 % d'entre eux réalisent 90 % de la production totale.

2 637 tonnes de fruits ont transité par le marché de gros en 2005, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2004. Les principaux fruits commercialisés sont les bananes (27 % en 2005), les oranges (24 %), les pastèques (18 %), les ananas (6 %) et les melons (6 %). Ces fruits représentent 81 % des ventes du marché de gros.

### **Les principales productions marchandes fruitières**

en tonnes

	2004	2005 (p)	Variations 2005/2004
Bananes.....	844	1 141	35,2%
Oranges.....	1 062	1 092	2,8%
Pastèques.....	750	480	-36,0%
Bananes Poingo.....	281	329	17,2%
Ananas.....	399	275	-31,0%
Melons.....	270	250	-7,3%
Citrons et limes.....	122	180	47,7%
Mandarines.....	228	176	-22,8%
Mangues.....	149	160	7,1%
Letchis.....	161	143	-11,4%
Papayes.....	99	122	23,6%
Autres.....	175	231	32,0%
<b>Total.....</b>	<b>4 539</b>	<b>4 579</b>	<b>0,9%</b>

Source : Direction des affaires vétérinaires, alimentaires, rurales

(p) Données provisoires

La production de bananes (dessert et poingo) représente près du tiers du total de la production fruitière.

La Nouvelle-Calédonie a importé 3 199 tonnes de fruits en 2005 (3 258 tonnes en 2004). Les importations sont essentiellement composées de fruits dits « tempérés », non produits localement, tels que les pommes (1 541 tonnes), les poires (491 tonnes), le raisin (432 tonnes) et les kiwis (241 tonnes).

Les exportations de fruits en 2005 ont augmenté de 71 % avec près de 26 tonnes contre 15 tonnes en 2004 mais n'atteignent toujours pas le niveau de 2003 (51 tonnes). Elles sont essentiellement composées de limes (23 tonnes) et de letchis (2 tonnes).

## 6. LES AUTRES CULTURES<sup>1</sup>

### 6.1 Le café

Historiquement, la filière café a constitué l'un des échecs les plus marqués de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie. Les plantations de caféiers, qui existent depuis plus d'une centaine d'années, ont connu entre 1920 et 1940 un essor remarquable, la production ayant alors atteint le niveau record de 2 000 tonnes en 1939. Par la suite, le vieillissement des plantations et l'exode rural consécutif au développement des activités minières ont entraîné un effondrement de la production. Actuellement, le café calédonien, majoritairement du *Robusta*, est cultivé en Province Nord sur la côte Est.

La production 2005 s'élève à 25 tonnes (dont 10 tonnes d'arabica), contre 60 tonnes en 2004. L'essentiel de la production est assuré par une trentaine de producteurs (25 en Province Nord et 5 en Province Sud) et le complément par de nombreux petits producteurs occasionnels des côtes Est et Ouest de la Province Nord.

Les cinq torréfacteurs de Nouvelle-Calédonie importent la majeure partie de leur matière première de Papouasie Nouvelle-Guinée, du Vietnam et du Vanuatu, soit 279 tonnes de café non torréfié en 2005 (contre 353 tonnes en 2004). Les importations touchent également 83 tonnes de café torréfié (63 tonnes en 2004) et 234 tonnes d'extraits, essences et concentrés de café (158 tonnes en 2004) présentées sous diverses formes, essentiellement du café en poudre.

### 6.2 Le coprah

La production de coprah, exclusivement sur l'île d'Ouvéa, s'établit à 208 tonnes en 2005, contre 273 tonnes l'année précédente. Cette diminution de la production est due à une panne de l'huilerie qui a nécessité l'arrêt des achats de coprah en mars et avril 2005.

Cette production a été transformée en 98 tonnes d'huile par la CAAPO (Coopérative Agricole des Producteurs d'Ouvéa), contre 110 tonnes en 2004 : 23 tonnes ont servi à la

---

<sup>1</sup> Les chiffres 2005 sont provisoires. Les chiffres 2004 ont été rectifiés et ne correspondent donc pas à ceux publiés dans le rapport 2004.

fabrication de savons de ménage par la savonnerie d'Ouvéa, 46 tonnes ont été utilisées comme carburant par Enercal et l'essentiel du reste de la production a servi à l'alimentation du moteur diesel de la CAAPO.

### 6.3 Les céréales

En 2005, la production locale de céréales, presque exclusivement composée de maïs, s'est élevée à 6 291 tonnes, soit une hausse de 18 % par rapport à 2004. Seules 36 tonnes de blé ont été produites du fait des intempéries. La céréaliculture concerne aujourd'hui un peu plus d'une soixantaine d'exploitations réparties à 60 % en Province Nord et à 40 % en Province Sud. Cette production est exclusivement tournée vers la fabrication d'aliments pour animaux.

Les importations ont représenté 39 494 tonnes en 2005 (contre 35 974 tonnes en 2004). Celles-ci sont essentiellement composées de blé (27 915 tonnes), de riz (10 788 tonnes), de maïs (490 tonnes) et de sorgho (4 tonnes).

### 6.4 Le bois et les huiles essentielles<sup>1</sup>

Le bois de santal (*santalum austrocaledonicum*) a marqué les échanges commerciaux des Iles Loyauté et de l'île des Pins, avec l'Australie essentiellement, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Après avoir été distillé sur Nouméa pendant plusieurs années, le bois de santal (faisant partie des bois précieux, il est l'un des seuls qui soit vendu au kg) est aujourd'hui distillé sur place, fournissant une huile essentielle utilisée principalement en parfumerie. Deux distilleries sont en activité, une à Maré depuis une douzaine d'années et l'autre sur l'île des Pins, depuis septembre 2000.

L'essence de niaouli ou goménol, est le produit de la distillation des feuilles de niaouli, principalement utilisée par l'industrie pharmaceutique et la cosmétologie. Cette petite activité de cueillette et de transformation peut apporter en brousse un revenu d'appoint non négligeable.

La production d'huiles essentielles de niaouli est de 800 kg en 2005 (1 082 kg en 2004). La production d'huiles essentielles de santal est de 1 410 kg en 2005 (1 426 kg en 2004). Des sous-produits du santal sont aussi commercialisés, soit 5 tonnes d'hydrolat en 2005 (autant qu'en 2004) et environ 41 tonnes de drèches exportées (44 tonnes en 2004).

---

<sup>1</sup> Les chiffres de la production des huiles essentielles en 2005 sont provisoires et les chiffres 2005 concernant le bois ne sont pas disponibles à la date de rédaction du rapport.

---

## § 2. LA PECHE ET L'AQUACULTURE

---

### *Principales données sur la pêche et l'aquaculture*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	1,9 md F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (2).....	0,5%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT (2005) (3).....	43
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2005) (4).....	0,5%
Nombre d'employés du secteur (2005) (5).....	386
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2005) (6).....	0,6%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2005) (7).....	
<i>Pêche professionnelle</i> .....	0,4%
<i>Aquaculture</i> .....	0,5%

Sources (1) (2) : ISEE; (3) (4) (5) (6) : CAFAT; (7) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

### 1. LA PECHE<sup>1</sup>

#### 1.1 L'organisation du secteur

Trois formes de pêche sont pratiquées sur l'archipel calédonien selon les zones géographiques (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

– la pêche lagonnaire, opérée à l'intérieur du lagon, barrière récifale incluse, est pratiquée avec des navires de petite taille. Elle comprend la prise de poissons, crustacés (crabes, langoustes...), mollusques (trocas en particulier) et holothuries<sup>2</sup>. Cette pêche est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (trocas, holothuries) ;

– la pêche côtière, réalisée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 milles au large du récif grâce à des navires polyvalents. Elle exploite les ressources de la pente externe du récif (poissons profonds) et les poissons pélagiques des eaux calédoniennes. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local ;

– la pêche hauturière, pratiquée dans la Zone Economique Exclusive<sup>3</sup> (ZEE), qui s'étend sur 1,39 million de km<sup>2</sup> au-delà des eaux territoriales. Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés frais, pour la plupart, sur le marché japonais du poisson cru (sashimi).

---

<sup>1</sup> Chiffres provisoires pour l'année 2005.

<sup>2</sup> Encore appelées bèches ou concombres de mer. Se consommant séchées, elles sont très prisées dans les pays asiatiques.

<sup>3</sup> Elle s'étend à une distance de 188 milles nautiques à partir de la limite des eaux calédoniennes.

Depuis octobre 2001, dans le cadre de la politique des pêches calédoniennes, chaque navire de pêche professionnelle opérant dans la Zone Economique Exclusive doit détenir une licence délivrée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En 2005, 27 licences de pêche<sup>1</sup> ont été délivrées à des thoniers palangriers calédoniens opérant dans la ZEE (contre 29 en 2004). Le renouvellement de cette licence est conditionné par la fourniture régulière de statistiques sous forme de fiches de pêche, qui permettent à l'observatoire économique de la pêche hauturière de suivre l'évolution des captures de la flottille et d'appréhender la situation des espèces exploitées.

*Flotte locale et effectifs embarqués*

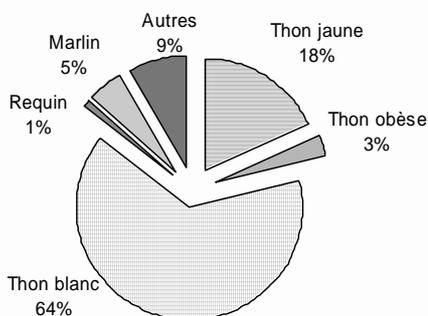
	Nombre de navires autorisés						Nombre de marins embarqués					
	2001	2002	2003	2004	2005 (p)	Variations 2005/2004	2001	2002	2003	2004	2005 (p)	Variations 2005/2004
Province des Iles Loyauté...	30	32	13	19	37	94,7%	81	47	19	48	86	79,2%
Province Nord.....	120	109	137	106	85	-19,8%	319	283	325	262	176	-32,8%
Province Sud.....	160	141	119	105	91	-13,3%	426	344	321	292	262	-10,3%
<b>Total.....</b>	<b>310</b>	<b>282</b>	<b>269</b>	<b>230</b>	<b>213</b>	<b>-7,4%</b>	<b>826</b>	<b>674</b>	<b>665</b>	<b>602</b>	<b>524</b>	<b>-13,0%</b>

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes  
(p) Chiffres provisoires

## 1.2 L'activité en 2005

### a) La pêche

#### Espèces pêchées en 2005



Source : Service de la Marine Marchande et des pêches maritimes

L'essentiel des espèces de poissons pêchées (85 %) concerne le thon. La capture de thon blanc, l'espèce la plus pêchée (64,3 % des volumes), est en progression de 8,2 % en 2005. Le recul de la pêche en 2005 est essentiellement dû à la baisse de capture de thon jaune (- 29 %), espèce fortement valorisée à l'exportation. Les volumes de thons pêchés ont reculé de 3,5 %, alors que le total des volumes pêchés (toutes espèces confondues) a baissé de 5,5 % entre 2004 et 2005.

<sup>1</sup> La licence de pêche est une sous catégorie de « l'autorisation de pêche professionnelle » (qui atteste du caractère professionnel de la pêche et autorise à commercialiser les prises). Elle permet de pêcher au large dans la ZEE. Ainsi, en 2005 parmi les 213 navires autorisés, 27 détiennent la licence de pêche au large dans la ZEE.

**Evolution de la pêche**

en tonnes

	2003	2004	2005 (p)	Variations 2005/ 2004
Thon blanc.....	1 111	1 469	1 590	8,2%
Thon jaune.....	754	631	448	-29,0%
Marlin.....	122	121	124	2,5%
Thon obèse.....	142	90	76	-15,6%
Requin Mako.....	38	34	26	-23,5%
Espadon.....	22	17	12	-29,4%
Divers.....	277	256	197	-23,0%
<b>Total.....</b>	<b>2 466</b>	<b>2 618</b>	<b>2 473</b>	<b>-5,5%</b>

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

(p) Chiffres provisoires

Il convient également de noter que les volumes de la pêche de plaisance et auto-vivrière qui s'effectue surtout à l'intérieur du lagon, sont plus difficiles à évaluer. En effet, avec près de 19 000 bateaux de plaisance, une partie conséquente des captures échappe au circuit de commercialisation classique.

**b) Les exportations****Les exportations des produits de la mer**

	2003	2004 (1)	2005 (p)	Variations 2005/ 2004
Thonidés (frais et congelés, tonnes)	1 182	1 173	1 182	0,8%
valeur ( en M FCFP)...	514	374	381	1,9%
Coquilles de trocas ( tonnes).....	100	120	153	27,5%
valeur ( en M FCFP)....	38	46	66	43,5%
Bêches de mer (tonnes).....	69	82	51	-37,8%
valeur ( en M FCFP)....	111	171	167	-2,3%

Sources : Service de la marine marchande et des pêches maritimes, ISEE

(p) Chiffres provisoires (1) chiffres rectifiés

Sur 2 114 tonnes de thons pêchées en 2005, 55,9 % (soit 1 182 tonnes) ont été exportées principalement vers les Samoa Américaines, le Japon, Fidji et la Métropole. Les exportations de thonidés (frais et congelés) en volume sont restées stables entre 2004 et 2005, avec 1 182 tonnes exportées en 2005 (381 millions de F CFP).

Les exportations de coquilles de trocas ont augmenté de 27,5 % en volume et de 43,5 % en valeur entre 2004 et 2005 tandis que les bêches de mer ont connu un recul des quantités exportées (- 37,8 %), les valeurs demeurent quasiment stables (- 2,3 %).

## 2. L'AQUACULTURE

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. La première ferme d'élevage de crevettes en Nouvelle-Calédonie a vu le jour en 1978. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice de Nouvelle-Calédonie (2,4 milliards de F CFP à l'export en 2005), très loin cependant derrière le nickel (94,1 milliards de F CFP en 2005). En 2005, les exportations de crevettes ont représenté 2,3 % du total de la valeur des exportations.

Il convient de noter que l'élevage de la crevette joue un rôle important dans le rééquilibrage économique du territoire puisque l'essentiel des potentialités de développement de la production aquacole se situe en Province Nord.

D'autres élevages moins importants peuvent être signalés :

- l'élevage d'écrevisses depuis 1999, il concerne 32 exploitations situées à Boulouparis. En 2005, 9,3 tonnes d'écrevisses ont été commercialisées pour une valeur de 16 millions de F CFP (contre 10 tonnes et 17 millions de F CFP en 2004). La surface de production pour l'ensemble des exploitations s'élève à 9,6 ha.
- l'élevage de bénitiers (tridacnes) a été développé sur des sites pilotes depuis 1997 dans le cadre du partenariat Provinces/ IFREMER

### 2.1 Généralités

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes représentait 0,08 %<sup>1</sup> en 2004. Les principaux producteurs de crevettes sur le marché mondial sont la Thaïlande, l'Indonésie, l'Equateur, le Mexique, l'Inde, le Viêt Nam, Madagascar et le Brésil. Cependant, Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne car ils exportent une crevette présentée comme comparable sur le marché européen mais à un coût inférieur.

#### La certification de la qualité

La crevette calédonienne se positionne sur le segment des crevettes de qualité supérieure grâce à une stratégie de « niches » commerciales. Ainsi, les producteurs, membres de la filière crevette adhérant à la Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC) détiennent le label « Atout Qualité Certifiée » depuis 2002.

La certification est contrôlée par un organisme indépendant. Cette démarche se rapporte :

- au respect de conditions strictes de fabrication des aliments ;
- à l'engagement des éclosiers à respecter un protocole précis d'élevage ;
- au suivi de règles par les fermes d'élevage permettant de respecter l'environnement et de produire de la qualité ;
- au respect des délais et des températures précises lors du transport ;
- au suivi d'un protocole par l'atelier de conditionnement permettant de séparer les crevettes en deux catégories de qualité (premium destinée à l'exportation et deuxième gamme). La qualité premium représente plus de 80% de la production.

<sup>1</sup> Source : Groupement des Fermes Aquacoles – Rapport d'activité 2004 : exportations mondiales de crevettes en 2004 : 2 millions de tonnes, chiffre 2005 indisponible.

Sous les contraintes du marché international, la crevette de Nouvelle-Calédonie s'efforce donc de faire valoir un avantage qualitatif du produit et de ses conditions de production.

Par ailleurs, la filière s'est efforcée d'adapter sa stratégie de production et de commercialisation à ses différents marchés d'exportation. C'est ainsi qu'elle a dû faire face au décalage entre la recherche de l'optimum de production (saison chaude du début d'année) et la demande des marchés extérieurs (concentration des achats sur le second semestre de l'année).

## 2.2 L'organisation de la filière « crevette »

Intégrée verticalement, la filière calédonienne comprend des providiers<sup>1</sup>, des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et trois ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles est un acteur important de la filière. Il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'IFREMER apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats successifs avec l'Etat et les collectivités locales (Territoire, puis Provinces depuis 1990).

### Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA)

Le GFA est une association loi 1901 créée en 1993 au service de la filière crevette. Sa forte représentativité lui permet d'être un interlocuteur reconnu des Pouvoirs publics, des organismes de recherche et des entreprises, clients ou fournisseurs des fermes de crevettes.

Lieu de concertation et d'échanges, le GFA développe également des services techniques et économiques aux aquaculteurs et aux partenaires de la filière aquacole à travers deux départements : le service d'assistance technique et économique à la filière et l'Observatoire Economique de la Filière Aquacole.

Le GFA assume également des tâches de contrôle qualité, d'achats groupés, de soutien à la recherche appliquée, d'organisation de formation pour le personnel des fermes.

Depuis 2001, le GFA gère le Fonds d'Intervention Crevettes Export (FICE) pour contribuer à la pérennisation de la filière crevette-export. Ce fonds est cogéré par un comité mixte paritaire composé des Pouvoirs publics et des représentants des aquaculteurs. Il statue sur les éventuelles demandes d'aides déposées par les fermes.

En 2003, une part importante des membres du GFA a fondé l'association UPAC-NC (Unité de Promotion et de sélection des Races Aquacoles de Crevettes de Nouvelle-Calédonie) afin d'organiser l'importation de « sang neuf » dans le but d'améliorer le patrimoine génétique de la souche calédonienne. En 2004, l'UPAC-NC a conçu une quarantaine respectant les critères de sécurité sanitaire imposés par la DAVAR et a reçu en 2005 une nouvelle souche de crevettes hawaïennes.

La filière doit faire face à des risques particuliers potentiellement générateurs de coûts importants :

---

<sup>1</sup> Les providiers sont les fournisseurs de la nourriture destinée aux crevettes.

- les risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande ;
- les risques sanitaires (apparitions de pathologies...) ;
- les risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmissions de problèmes pathologiques ou économiques...).

Le premier stade de l'élevage de crevettes est constitué par la production de post-larves. Ensuite, soit elles deviennent de futurs géniteurs, soit elles sont amenées dans les bassins d'embouche des fermes d'élevage (ensemencement). La période de croissance, pour atteindre le poids idéal (28 grammes), dure en moyenne sept mois (elle est plus courte en saison chaude et un peu plus longue en saison froide).

### 1) Les écloseries

En Nouvelle-Calédonie, le cycle de vie de la crevette est maîtrisé dans sa totalité. Ainsi, aucune crevette n'est prélevée dans le milieu naturel. Les post-larves sont produites dans des écloseries.

Quatre écloseries sont en activité en 2005 : les écloseries de Mara (commune de Moindou), de la société Montagnès (commune de Païta), du Nord (commune de Koné) et l'écloserie des Bassins de Dumbéa.

<i>Production de post-larves</i>		en millions			
	2001	2002	2003	2004	2005
Dumbéa (1).....	-	5,0	5,0	4,0	4,0
Ecloserie du Nord.....	53,1	44,1	65,9	49,1	nd
Mara.....	48,1	25,2	41,2	70,6	74,4
Montagnès.....	42,9	33,9	43,3	61,8	54,6
<b>Total.....</b>	<b>144,1</b>	<b>108,2</b>	<b>155,4</b>	<b>185,5</b>	<b>ns</b>

Source : GFA

(1) estimations

Une cinquième écloserie est en construction sur le site de la ferme Nessaquacole à Nessadiou (l'écloserie d'Eori). Elle devrait être opérationnelle en 2006.

L'amélioration de la production des post-larves résulte d'investissements importants et de restructurations réalisés dans les écloseries ces dernières années. Cette augmentation a permis de produire suffisamment de post-larves, condition nécessaire, à l'alimentation des nouvelles fermes de grossissement qui se sont installées ces dernières années.

L'écloserie de la Station d'Aquaculture de Saint-Vincent (Laboratoire de Recherche Aquacole de l'IFREMER) a uniquement une vocation expérimentale.

Les travaux de rénovation et construction des laboratoires du Département Aquacole de l'IFREMER en Nouvelle-Calédonie ont pris du retard. Ainsi, le démarrage de la deuxième phase des travaux du laboratoire de Saint-Vincent a débuté en février 2006 et la mise en service du laboratoire de Koné est prévue pour 2006.

Après une période de quarantaine contrôlée par la DAVAR, et supervisée par l'IFREMER sur le plan technique, les crevettes de souche hawaïenne ont pu être placées en bassins, élevées avec succès et reproduites dans l'écloserie expérimentale de l'IFREMER. Les résultats des premiers élevages des souches calédoniennes, hawaïennes et des croisements, seront connus dans le courant de l'année 2006.

## **2) Les fermes de grossissement**

La surface totale de production en 2005 s'établit à 665 ha comme en 2004 à laquelle s'ajoute 56 ha de Nessaquacole Farm (installée en 2005 à Nessadiou). En 2005, 19 fermes sont en exploitation contre 10 en 2000.

En tenant compte uniquement des informations disponibles<sup>1</sup> (en 2004 ce même périmètre représentait 75 % de la production), la production de crevettes affiche une hausse de 13 % entre 2004 et 2005. Cette augmentation s'opère malgré l'apparition, dans certaines fermes, de problèmes pathologiques tel le « syndrome d'été » qui se caractérise par un fort taux de mortalité des crevettes. Cette maladie est notamment responsable de la suspension de l'activité de la ferme d'élevage d'Aigue-Marine pour la campagne de 2006. La production de cette ferme est en recul et affiche un rendement à l'hectare des plus faibles. La présence de la bactérie a été détectée sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie. Des recherches sont actuellement en cours pour éviter une contagion de la maladie aux autres fermes.

Par ailleurs, un problème de pollution par des produits toxiques a affecté la ferme Aquamer et son activité a été suspendue pour la campagne de 2006.

Les fermes peuvent être classées en trois catégories :

- les fermes de moins de 20 hectares, dites familiales ;
- les fermes de 20 à 60 hectares, intermédiaires ;
- les grandes fermes, plus de 60 hectares.

---

<sup>1</sup> Le recul apparent de la production aquacole en 2005 n'est pas significatif en raison de l'absence de données disponibles sur la production des fermes Blue Lagoon Farm, Pénéides de Ouano et des Bassins de Dumbéa.

**Production de crevettes de mer**

en tonnes

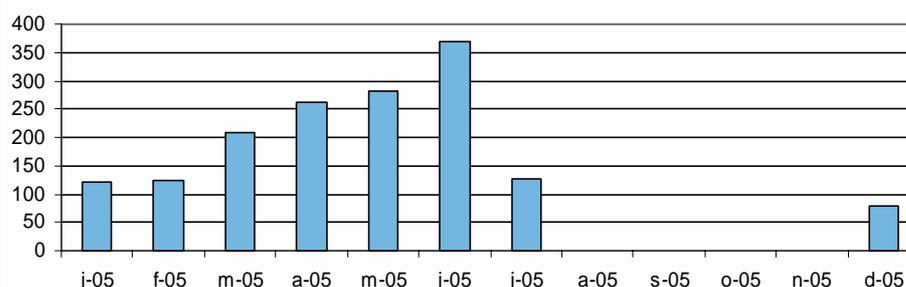
	Date de création	Surface (en ha)	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Aigue Marine.....	2003	30	///	4	51	50	-2,0%
April.....	2002	21	///	34	50	84	68,0%
Aquamer.....	1994	40	158	153	122	102	-16,4%
Aquamon.....	1983	42	160	146	161	161	0,0%
Aquawa.....	2004	46	///	///	17	213	ns
FAMB.....	2003	18	///	///	76	91	19,7%
Ferme aquacole de la Ouenghi...	1994	18	77	56	61	57	-6,6%
Gwenguy.....	2003	9	///	///	32	30	-6,3%
Kapuidea.....	2003	51	///	///	184	218	18,5%
Pointe Monot.....	2003	16	///	///	26	49	88,5%
Sodacal.....	1984	132	323	364	432	420	-2,8%
Sea farm.....	1994	36	98	56	79	69	-12,7%
Stylibleue.....	2001	15	49	69	86	78	-9,3%
Tournier.....	1998	11	42	30	43	43	0,0%
Webuihoone.....	1994	55	285	222	244	215	-11,9%
<b>Sous-Total.....</b>		<b>540</b>	<b>1 192</b>	<b>1 134</b>	<b>1 664</b>	<b>1 880</b>	<b>13,0%</b>
Blue Lagoon Farm.....	1997	76	468	367	361	nd	ns
Pénéides de Ouano.....	1995	30	125	162	154	nd	ns
Les Bassins de Dumbéa.....	1989	19	30	40	30	nd	ns
<b>Sous-Total.....</b>		<b>665</b>	<b>1 815</b>	<b>1 703</b>	<b>2 209</b>	<b>1 880</b>	<b>ns</b>
Nessaquacole.....	2005	56	///	///	///	///	///
<b>Total.....</b>		<b>721</b>	<b>1815</b>	<b>1703</b>	<b>2209</b>	<b>1880</b>	<b>ns</b>

Sources : Groupement des Fermes Aquacoles, ISEE

nd: non déterminé, ns: non significatif

La production des fermes est saisonnière dans l'année, elle est dépendante des conditions climatiques et de la production de post-larves des écloseries des mois précédents. Les pics de production vont se situer entre mars et juin ; janvier et février étant des périodes intermédiaires. Entre août et novembre la production est nulle, puis elle repart à partir du mois de décembre.

**Production mensuelle des fermes en 2005 (en tonnes)**



Source : SOPAC

### 3) Le conditionnement et la commercialisation

L'essentiel de la production de crevettes des fermes est destiné à l'exportation par l'intermédiaire d'un opérateur en charge du conditionnement et de la commercialisation. Le

marché local est approvisionné essentiellement par les opérateurs et subsidiairement par les fermes.

Jusqu'en 2004, la filière « crevette » en Nouvelle-calédonie ne disposait que d'un seul atelier de conditionnement et de commercialisation de crevettes : l'atelier de Nouville de la Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC), constitué en Société d'Economie Mixte. En décembre 2004, un second atelier financé par capitaux privés (groupe Blue Lagoon Farm - Braun Ortéga) a été inauguré à la Foa. Puis en juin 2005, un troisième atelier (STANC) appartenant à la SOPAC a été inauguré à Koné. Ces deux nouveaux ateliers ont bénéficié du double dispositif d'incitation fiscale<sup>1</sup>.

Au total, en 2005, trois ateliers de conditionnement ont traité la production de crevettes destinée à l'exportation. La capacité de traitement journalier théorique a été ainsi multipliée par 3, passant de 16 tonnes par jour à 52 tonnes alors que dans le même temps la production de crevettes n'a pas évolué aussi rapidement. La surcapacité des moyens de transformation de la filière a contribué à l'augmentation de ses coûts de production et à la baisse de compétitivité de ses exportations.

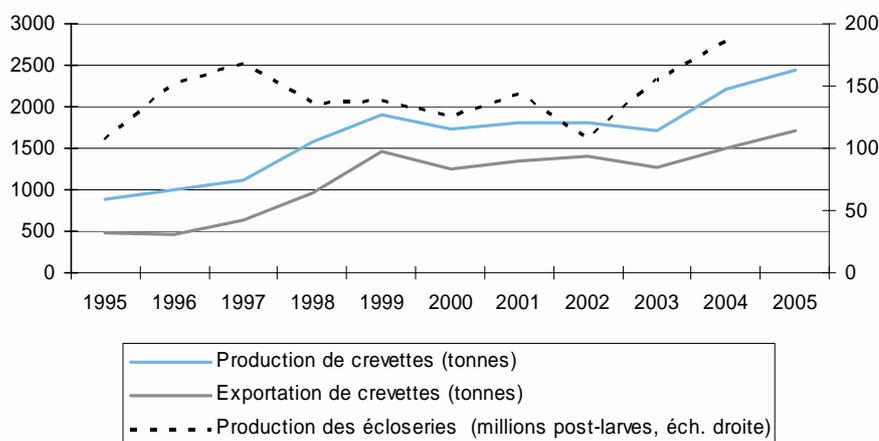
En 2005, l'acteur historique, la SOPAC, a été confronté à une situation délicate. Les prix d'achats au producteur, fixés par une grille tarifaire établie en 1998, n'ont pas été ajustés à la baisse en fonction de l'évolution des cours mondiaux due à la concurrence. Les prix de ventes étant devenus inférieurs aux prix d'achats, la SOPAC s'est trouvée fragilisée financièrement. De surcroît, elle a été amputée de la production de deux fermes (BLF et Pénéides de Ouano) qui ont destiné leur production à l'atelier concurrent.

Dans ce contexte et afin de rationaliser ses moyens, la SOPAC a été recapitalisée, la grille tarifaire a été revue à la baisse en août 2005 (- 20 %, entraînant des pertes de revenus pour les producteurs et remettant potentiellement en cause leur plan de développement) et l'outil industriel a été réorganisé à travers la fermeture de l'unité de conditionnement de Nouville au premier trimestre 2006.

---

<sup>1</sup> Cf paragraphe 2.3 de ce chapitre

### Production de post-larves et de crevettes et exportations de crevettes



Sources : GFA, ISEE – production 2005 : estimation IEOM

Jusqu'en 2003, en moyenne, les trois quarts de la production de crevettes étaient destinés à l'exportation. Depuis 2004, cette répartition semble quelque peu modifiée avec la présence de deux opérateurs distincts sur le marché du conditionnement et de la commercialisation. Ainsi, 70 % de la production était destiné à l'exportation en 2004.

#### a) la commercialisation sur le marché international

Compte tenu des progrès significatifs en terme de qualité de la part de ses principaux concurrents, les écarts de prix de vente de la crevette de Nouvelle-Calédonie n'étaient plus justifiés sous peine de perdre une partie de ses débouchés.

En 2005, le prix moyen de vente a reculé de 6,4 %. Parallèlement, les volumes exportés se sont accrus de 13,3 % au cours de l'année 2005. Les principaux marchés importateurs de crevettes calédoniennes sont la France métropolitaine avec 55,8 % des volumes achetés, suivie du Japon qui représente 27,9 % des volumes. Le Japon constitue un marché de niche, le prix moyen, qui ne diminue pas en 2005, y demeure plus élevé de 20 % que de la moyenne générale.

#### Exportations de crevettes

	Tonnage exporté						Variations 2005/2004	Prix moyen de vente (en F CFP par Kilo)					
	2001	2002	2003	2004	2005			2001	2002	2003 (1)	2004 (1)	2005	Variations 2005/2004
France.....	604	603	588	733	953	30,0%	1 272	1 358	1 289	1 490	1 284	-13,8%	
Japon.....	375	420	461	503	476	-5,4%	1 980	1 676	1 608	1 692	1 693	0,1%	
Australie....	201	170	142	190	105	-44,7%	1 262	1 229	1 048	904	925	2,3%	
Divers.....	170	217	84	82	174	112,2%	1 132	1 513	1 469	1 457	1 403	-3,7%	
<b>Total.....</b>	<b>1 350</b>	<b>1 410</b>	<b>1 275</b>	<b>1 508</b>	<b>1 708</b>	<b>13,3%</b>	<b>Moyenne générale</b>	<b>1 450</b>	<b>1 461</b>	<b>1 389</b>	<b>1 482</b>	<b>1 388</b>	<b>-6,4%</b>

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE

## **b) la commercialisation sur le marché local**

Le marché local est estimé à environ de 600 tonnes en 2004, soit près du tiers de la production de crevettes. Trois fermes (Aquamon, Gwenguy et les Bassins de Dumbéa) produisent pour alimenter le marché local. Par ailleurs, la SOPAC commercialise localement entre 10% et 15% des crevettes conditionnées.

Depuis la mise en service d'une seconde filière de conditionnement concurrente, l'approvisionnement du marché local est parfois privilégié au détriment de l'exportation. Cette situation est à l'origine de la diminution des prix sur le marché local observée depuis quelques mois.

## **2.3 Un secteur soutenu par les Pouvoirs publics**

Le financement des créations de fermes aquacoles est encouragé par le dispositif d'incitation fiscale, avec le cumul de la Loi Girardin<sup>1</sup> et de la Loi Frogier<sup>2</sup>. Le secteur de l'aquaculture calédonienne s'est significativement développé et s'est trouvé conditionné par cette aide. En effet, le coût d'investissement à l'hectare est élevé en raison de l'augmentation globale des prix (terrassement), de la complexité d'aménagements des sites potentiels et de la prise en considération de problèmes environnementaux et de stratégie commerciale.

Cependant en 2005, aucun projet aquacole n'a bénéficié de l'aide de la défiscalisation. De nombreuses créations de fermes d'élevage de crevettes prévues pour 2005 n'ont pas été réalisées (excepté pour la ferme Nessaquacole). En raison du manque de visibilité sur l'avenir de la filière, de la baisse de revenu des producteurs en relation avec la baisse des prix et de la présence persistante de pathologies, la rentabilité des nouveaux projets semble incertaine et incite les Pouvoirs publics à la prudence.

Par ailleurs, la filière aquacole, soutenue depuis plusieurs années par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, a bénéficié en 2005 d'aides au transport des aliments, d'une aide au transport des crevettes, d'une aide à l'exportation et d'une aide au fonctionnement pour l'Observatoire économique aquacole. Ces interventions ont été réalisées par l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA).

## **2.4 Les perspectives**

Malgré l'augmentation des volumes exportés en 2005 et la forte demande mondiale, la filière demeure fragile compte tenu de ses coûts de production relativement élevés, de l'apparition de pathologies dans les fermes et du risque de dispersion des acteurs locaux. Néanmoins, la prospection de nouveaux marchés de niches devrait se poursuivre.

Le secteur semble déstabilisé et cette situation rappelle la crise de 1998. A cette date, un audit de la filière avait mis en évidence un nombre important de dysfonctionnements. Cette analyse critique avait permis des améliorations notables tant au niveau de la production que de

---

<sup>1</sup> Cf. Section 4 § 2 point 3 « Le dispositif de défiscalisation ».

<sup>2</sup> Loi Frogier, loi du Pays n° 2002-019 du 29 avril 2002

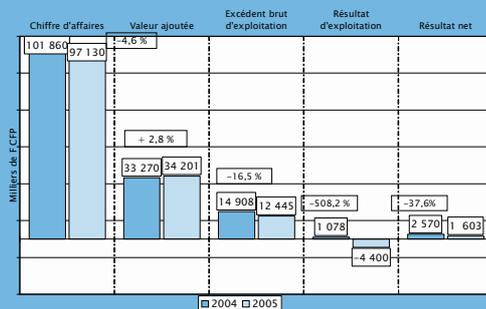
la commercialisation grâce à la solidarité et la discipline de l'ensemble des acteurs. En 1999, l'Observatoire économique de la filière aquacole a vu le jour et a de ce fait réactivé le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA). A partir de 2001, la filière a paru se redresser à travers la mise en œuvre d'une stratégie reposant sur la valorisation par la qualité, la compétence et les conditions de production respectueuses de l'environnement.

Les objectifs de production (5 000 tonnes à l'horizon 2007) et de nombre de fermes et de surfaces associées fixés par les acteurs de la filière semblent désormais s'éloigner du schéma de développement du secteur. Dans ce contexte, la concertation de l'ensemble des intervenants ainsi qu'un nouvel audit de la filière pour améliorer notamment les performances commerciales (par l'intermédiaire éventuelle d'aides d'exploitation) paraissent nécessaires.

## L'aquaculture de crevettes en Nouvelle-Calédonie

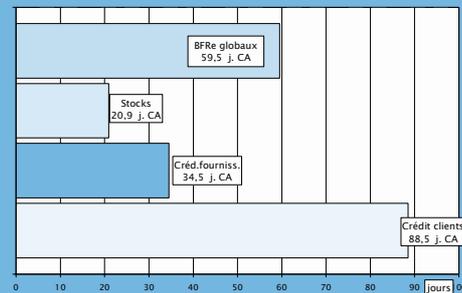
L'institut d'Emission a réalisé début 2006 une étude financière sur ce secteur à partir d'un échantillon représentatif de 14 entreprises. Les entreprises du secteur de l'aquaculture de crevettes (référéncées selon la nomenclature des activités françaises sous le code 050C), retenues dans l'échantillon d'analyse, ont enregistré une légère baisse de leur activité en 2005 (clôture des comptes au 31/08/05). L'apparition des problèmes pathologiques comme le vibriónigrípulchritudo connu sous le nom de « syndrome d'été » et de pollution impacte fortement la production et le prix (fixé selon le calibre de la crevette) pratiqué par les fermes en 2005. Malgré la maîtrise des consommations intermédiaires (dont les principales composantes sont l'énergie et les aliments pour animaux) et des charges de personnel, le résultat d'exploitation des entreprises du secteur devient négatif suite à une forte réduction des subventions d'exploitation. La réalisation de produits exceptionnels permet de générer un résultat net positif mais orienté à la baisse.

ACTIVITÉ - ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS



▲ Le chiffre d'affaires moyen des entreprises de l'échantillon enregistre une baisse de 4,6 % pour atteindre un peu plus de 97 millions de F CFP en 2005. Malgré cette baisse d'activité, la valeur ajoutée qui s'élève à plus de 34 millions de F CFP est en progression de 2,8 % en 2005. Alors que les charges de personnel se maintiennent à un niveau relativement stable, L'EBE se dégrade (-16,5 % de 2004 à 2005) consécutivement à une forte réduction des subventions d'exploitation. Le poids des dotations aux amortissements et provisions pèse lourdement sur le résultat d'exploitation qui devient négatif. La baisse des charges financières (-30,4 % entre 2004 et 2005) et surtout la réalisation de produits exceptionnels permettent de générer un résultat net positif de 1,6 millions de F CFP mais en baisse de 37,6 %.

ACTIVITÉ - POIDS DES BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT EN 2005



▲ Le cycle d'exploitation des entreprises appartenant au secteur de l'aquaculture de crevettes se caractérise en 2005 par des stocks maintenus autour de 20 jours de chiffre d'affaires, des crédits fournisseurs qui restent supérieurs à 30 jours de chiffre d'affaires et, surtout des crédits clients élevés mais ramenés légèrement en dessous de 90 jours de chiffre d'affaires. Les problèmes commerciaux et financiers rencontrés par la SOPAC, principal client des fermes aquacoles et en charge du conditionnement et de la commercialisation de la crevette calédonienne, expliquent la situation des créances clients. Dans ces conditions, le besoin en fonds de roulement d'exploitation des entreprises de l'échantillon est réduit à 59,5 jours de chiffre d'affaires en 2005 (contre 76,1 en 2004).

### Indicateurs d'activité et performances financières moyennes des entreprises du secteur de l'aquaculture de crevettes

	2004	2005	Var 2004/2005
Chiffre d'affaires (en K F CFP).....	101 860	97 130	-4,6%
Valeur ajoutée (en K F CFP).....	33 270	34 201	2,8%
EBE (Excédent Brut d'Exploitation) (en K F CFP)...	14 908	12 446	-16,5%
Résultat Net (en K F CFP).....	2 570	1 602	-37,7%
Rentabilité brute d'exploitation (1).....	14,6%	12,8%	- 1,8 pt
Marge nette (2).....	2,5%	1,6%	- 0,9 pt

Source : IEOM - Etude sectorielle - données moyennes des entreprises de l'échantillon (1) EBE/CA (2) Résultat net / CA

## § 3. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

### *Principales données sur l'industrie et l'artisanat*

Part du secteur de l'industrie dans le PIB (1999) (1).....	10,8%
Nombre d'entreprises du secteur de l'industrie (2005) (2).....	2 042
Nombre d'entreprises du secteur de l'artisanat (2005) (3).....	9 668
Poids du secteur de l'industrie dans les risques*bancaires sur les entreprises (2005) (4).....	12,9%

Sources (1) (2) : ISEE; (3) : Chambre des Métiers ; (4) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

### 1. L'INDUSTRIE

#### 1.1 Le tissu industriel de Nouvelle-Calédonie

En 2005, l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques recensait 2 042 entreprises ayant une activité industrielle<sup>1</sup> dont 1641 sont des entreprises<sup>2</sup> individuelles (sans salarié).

#### *Nombre d'entreprises industrielles (hors entreprises individuelles) au 31 décembre 2005*

	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 et plus	Total
Industrie alimentaire.....	45	47	15	1	3	<b>111</b>
Industrie textile .....	6	5	1			<b>12</b>
Industrie de l'habillement et des fourrures.....	5	1	2			<b>8</b>
Industrie du cuir et de la chaussure.....	5	2	1			<b>8</b>
Travail du bois et fabrication d'articles en bois.....	3	2				<b>5</b>
Industrie du papier et du carton .....	2					<b>2</b>
Edition, imprimerie, reproduction.....	20	5	3	1	1	<b>30</b>
Industrie chimique.....	7	8	2			<b>17</b>
Industrie du caoutchouc et des plastiques.....	2	10	1			<b>13</b>
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.....	10	11	3			<b>24</b>
Métallurgie et travail des métaux.....	37	24	8	1	2	<b>72</b>
Fabrication de machines et équipements.....	20	9	4			<b>33</b>
Fabrication d'équipements électriques et électroniques.....	16	7	1			<b>24</b>
Fabrication de matériel de transport.....	12	3				<b>15</b>
Autres industries manufacturières.....	17	10				<b>27</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>207</b>	<b>144</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>401</b>

Sources : RIDET - ISEE

Les PMI calédoniennes demeurent absentes de nombreux secteurs et notamment de la plupart des industries de biens d'équipement en raison de l'étroitesse du marché local. Elles se

<sup>1</sup> Y compris métallurgie du nickel.

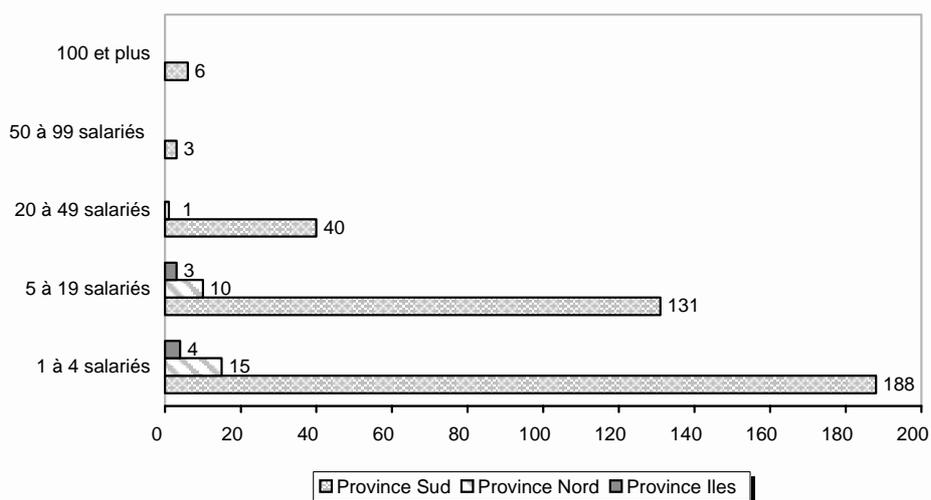
<sup>2</sup> Les Provinces Sud, Nord et Iles comptent respectivement 83,8 %, 11 % et 5,2 % du total des entreprises individuelles.

sont essentiellement développées dans une logique « d'import-substitution » dans les secteurs d'activité suivants :

- industrie agro-alimentaire : (biscuiterie, produits lactés, boissons...);
- industrie plastique : (emballages, produits PVC, mousse...);
- industrie chimique : (cosmétiques, peintures, produits d'entretien, insecticides...);
- matériaux de construction : (béton, agglomérés, tôles, charpentes métalliques...);
- industrie du bois : (sciage, menuiserie, fabrication de meubles...).

Compte tenu des caractéristiques du marché local, les PMI, de taille réduite, exercent une activité de transformation de matières premières en majeure partie importées. Elles sont principalement concentrées dans le Grand Nouméa en raison de la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la concentration de la demande.

**Taille des entreprises composant le tissu industriel de la Nouvelle-Calédonie**



Sources : RIDET - ISEE

En 2005, 92 % des entreprises industrielles<sup>1</sup> sont en Province Sud, 6 % en Province Nord et 2 % en Province des Iles. 87,5 % d'entre elles ont un effectif inférieur à 20 salariés. La Province Sud concentre l'essentiel des entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés.

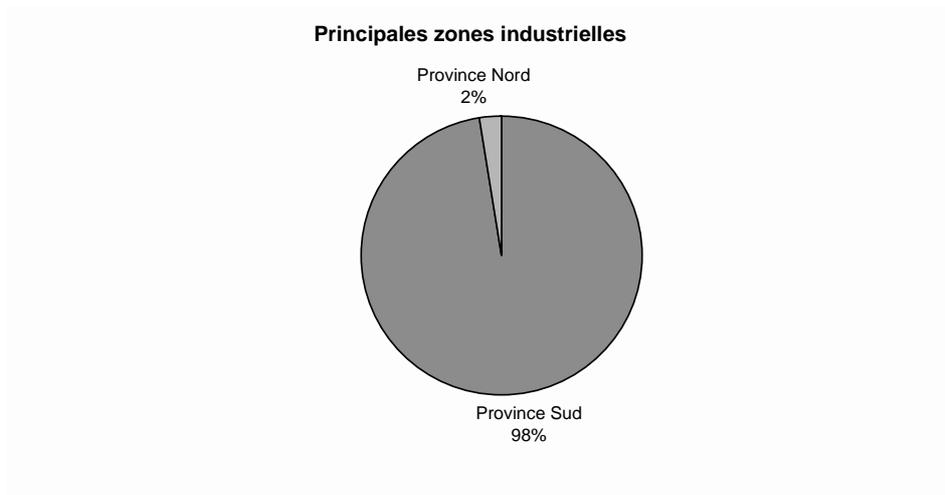
<sup>1</sup> dont l'effectif salarié est compris entre 1 et plus de 100.

**Principales zones industrielles** en ha

Communes	Noms des zones	Surfaces
Nouméa .....	total	352
	<i>dont..... Ducos</i>	271
	<i>dont..... Numbo</i>	40
	<i>dont..... Normandie</i>	23
	<i>dont..... Doniambo</i>	18
Mont-Dore.....	total	23
	<i>dont..... La coulée</i>	12
	<i>dont..... Pont des Français</i>	5
	<i>dont..... La Conception</i>	6
La Foa.....	Mearé	6
Bourail.....	Nekou	14
Koné.....	Kataviti	6
Pouembout.....	Lotissement artisanal	13
<b>Total.....</b>		<b>414</b>

Sources : Service Technique des Mairies

La zone industrielle de Ducos est la plus importante, elle représente 65 % des surfaces des principales zones industrielles.



Sources : Service Technique des Mairies

L'essentiel des zones industrielles est concentré en Province Sud.

## 1.2 La protection des entreprises

Les Pouvoirs publics locaux, pour favoriser le développement des entreprises, ont élaboré des protections réglementaires afin de limiter l'importation des produits concurrents. De plus, les entreprises peuvent bénéficier d'aides sous différentes formes.

### 1) Réglementation à l'importation des produits concurrents et régime fiscal privilégié

Le soutien de la production locale se traduit par des actions de protection tarifaire et de contingentement des importations mais aussi par le biais d'aides fiscales à l'investissement et à la transformation :

<b>La protection tarifaire et le contingentement.</b>	<b>L'aide à l'investissement.</b>	<b>L'aide fiscale à la transformation.</b>
Elle est assurée par les taxes conjoncturelles <sup>1</sup> , qui s'appliquent aux produits importés concurrents des produits fabriqués localement. A ces protections tarifaires s'ajoutent les mesures de commerce extérieur qui permettent d'assurer l'écoulement des produits locaux par la mise en œuvre soit de contingents (certaines quantités du produit sont autorisées à l'importation) soit de suspension totale (interdiction d'importer le produit).	Elle concerne les biens d'investissement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre de leurs activités professionnelles, exercées à titre principal. Il s'agit d'une exonération de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) <sup>2</sup> .	Elle concerne l'exonération de la TGI sur les matières premières et les emballages <sup>3</sup> importés par les entreprises spécialement agréées à cet effet, exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens (activités répertoriées par la nomenclature d'activités française (NAF) sous les rubriques 151 A à 366 E).

### 2) Les autres éléments de la politique industrielle

Les Provinces, responsables de l'action économique, ont instauré des aides financières multiples pour les investissements et l'exploitation des entreprises (aides à l'emploi...).

Un ensemble d'avantages fiscaux destinés à favoriser les investissements ou la mobilisation de fonds au profit des industries calédoniennes figure aussi bien dans le régime

---

<sup>1</sup> La Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) et la Taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA). Cette dernière alimente pour partie le budget de l'Etablissement de régulation des prix agricole (ERPA).

<sup>2</sup> Cf. section sur le commerce extérieur

<sup>3</sup> La réglementation définit les matières premières comme « des matériaux ou produits semi-ouvrés devant subir une ouvrison jugée suffisante par le comité et les produits finis incorporés à demeure dans le produit fabriqué localement ».

métropolitain que dans le code territorial des impôts. Par ailleurs, une loi du pays sur la fiscalité a été votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 29 avril 2002 pour favoriser les investissements directs productifs dans certains secteurs. Ainsi, un système de crédit d'impôt correspondant à une quote-part de l'investissement réalisé peut se cumuler aux avantages qui existent déjà avec la loi « Paul » de défiscalisation métropolitaine et depuis le 17 juillet 2003 à la loi de Programme pour l'Outre-Mer ou loi « Girardin ». Ce dispositif peut également concerner le préfinancement de ces mêmes opérations (bénéficiant des mesures des lois « Paul » et « Girardin »). Seules, les activités de transformation agricoles et de la pêche sont concernées dans le secteur de l'industrie. Ce dispositif incitatif actuel plus couramment appelé « loi Frogier », dont les dispositions sont applicables jusqu'au 31 décembre 2006, devrait prochainement faire l'objet d'un réaménagement.

## 2. L'ARTISANAT

### 2.1 Une place importante dans l'activité économique calédonienne

Au 31 décembre 2005, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie recensait 9 668 entreprises artisanales pour environ 14 500 personnes actives (chefs d'entreprise, compagnons salariés, apprentis).

#### *Evolution du nombre d'entreprises artisanales au cours de la période 2001-2005*

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre.....	9 229	9 017	9 212	9 389	9 668
Variations.....	3,0 %	-2,3%	2,2 %	1,9 %	3,0 %

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

La densité du réseau d'entreprises artisanales (effectif des artisans rapporté à la population) reste particulièrement élevée avec 416 entreprises pour 10 000 habitants sur la base de la population estimée en 2005<sup>1</sup> soit près de trois fois plus qu'en Métropole (144 entreprises pour 10 000 habitants).

La densité particulière du tissu artisanal calédonien résulte pour partie de la libre inscription au Répertoire des métiers (hors des professions de coiffeurs, d'esthéticiennes, d'ambulanciers et de taxis de Nouméa). En effet, en Nouvelle-Calédonie l'inscription est libre, gratuite et ouverte à toute personne qui en fait la demande (à condition qu'elle ne soit pas salariée par ailleurs).

### 2.2 La répartition des entreprises artisanales par secteur et par Province<sup>2</sup>

Au 31 décembre 2005, 8 498 entreprises individuelles sont recensées en Nouvelle-Calédonie, ce qui représente 87,9 % des entreprises artisanales. Lorsque les artisans choisissent de s'associer, la principale forme sociale retenue est la Société à responsabilité limitée (1 160).

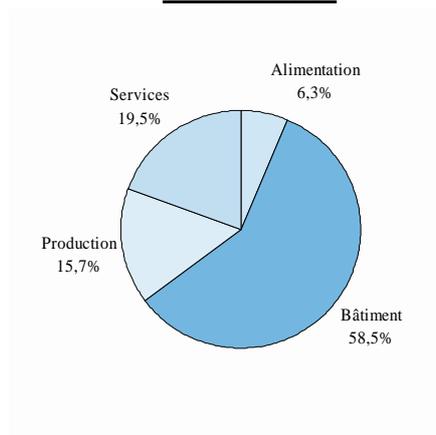
<sup>1</sup> Cf note sur la population.

<sup>2</sup> Des dispositions en faveur de l'implantation des artisans ont été adoptées par les assemblées de Province dans leur code d'investissement.

Les autres formes (notamment Société en nom collectif et Groupement d'intérêt économique) ne concernent que 10 entreprises.

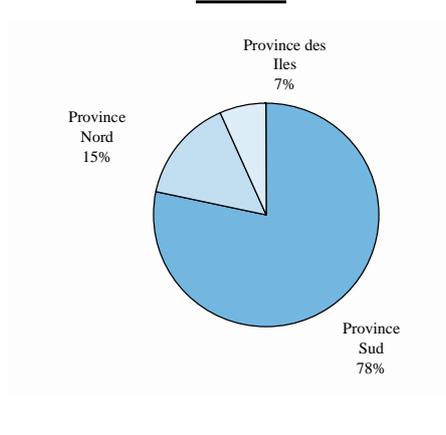
Par secteur d'activité, les entreprises artisanales se répartissent essentiellement au sein de la catégorie du bâtiment mais aussi dans les secteurs des services et de la production.

**Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité**



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

**Répartition des entreprises artisanales par Province**



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La ventilation par Province met en évidence une forte concentration dans la Province Sud et essentiellement dans les quatre communes du Grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta) qui regroupent à elles seules 71,2 % du total des entreprises artisanales toutes activités confondues. Avec respectivement 1 444 et 644 entreprises, les Provinces Nord et Iles rassemblent 15 % et 7 % des entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie. Alors que le nombre d'entreprises artisanales baisse en Province Nord et en Province Iles de respectivement 4,4 % et 1,3 %, la Province Sud enregistre une augmentation du nombre d'entreprises de 4,9 %.

### 2.3 L'Observatoire de l'artisanat

L'Observatoire<sup>1</sup> de l'artisanat a élaboré le Schéma directeur de l'artisanat 2005-2009 ; il s'agit du plan d'action quinquennal de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Les actions ont été envisagées sous trois approches différentes : l'approche locale, basée sur les besoins et les vocations de dix zones géographiques sur l'ensemble du pays. L'approche sectorielle, axée sur les quatre grands secteurs (alimentation, bâtiment, production et services) et l'approche globale qui comprend quatre grands chantiers (reconnaissance du conjoint de l'artisan, la retraite des artisans, la professionnalisation et la modernisation de l'artisanat). Par ailleurs, l'Observatoire de l'artisanat réalise des notes conjoncturelles et des études sectorielles et thématiques. En 2005, outre sa publication semestrielle sur la conjoncture, l'Observatoire a réalisé, une étude sur l'accès réglementé à l'artisanat.

<sup>1</sup> Cellule du Service économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dont le rôle est l'animation et l'observation.

## 2.4 La qualification des artisans

D'après la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, sur un total de 9 520 chefs d'entreprises, on dénombre au 31 décembre 2005, 1 929 artisans qualifiés dont 150 possèdent le titre d'artisan et 11 celui de maître-artisan. Le taux de qualification reste stable par rapport à 2004 à un niveau relativement faible de 20 %.

---

## § 4. LE NICKEL

---

### *Principales données sur la mine/métallurgie*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	28,3 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	6,9%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT 2005 (2).....	68
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2005) (2).....	0,7%
Nombre d'employés du secteur (2005) (2).....	3 541
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2005) (2).....	5,8%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2005) (3).....	2,2%

Sources (1) : ISEE ; (2) : CAFAT ; (3): IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

La place du nickel en Nouvelle-Calédonie dépasse amplement le seul domaine économique notamment si l'on s'en tient à la seule part de ce secteur dans le PIB mesurée en 1999 (6,9 %) bien que celle-ci devrait être plus élevée en 2005 compte tenu de la progression de la valeur des exportations de minerai et de métal entre 1999 et 2005 (+ 101,6 %). De fait, l'extraction et la transformation métallurgique ont constitué le ressort essentiel du développement industriel de la Nouvelle-Calédonie et ce secteur est encore aujourd'hui un pôle de développement important du territoire. Cette industrie stratégique a eu et a toujours une influence déterminante en matière de démographie, d'aménagement du territoire et de comportement psychologique (anticipations des agents économiques) qu'il soit individuel (consommation des ménages) ou collectif (décisions d'investissements) notamment lors des processus de décisions d'implantation de nouvelles usines.

Le nickel a représenté 90,5 % des exportations en valeur de la Nouvelle-Calédonie en 2005 et constitue un atout majeur pour son développement. Par rapport à ses principaux concurrents (Canada, Russie, Indonésie...), la Nouvelle-Calédonie est handicapée par des coûts de production (énergie, main d'œuvre...) plus élevés mais dispose, en revanche, d'un minerai à forte teneur en nickel.

En 2005, alors que l'extraction minière a connu un ralentissement suite aux nombreux conflits sociaux qui ont perturbé l'activité, la production métallurgique a augmenté (+ 8 % par rapport à 2004). Bénéficiant d'excellents cours sur le marché international, les ventes de nickel

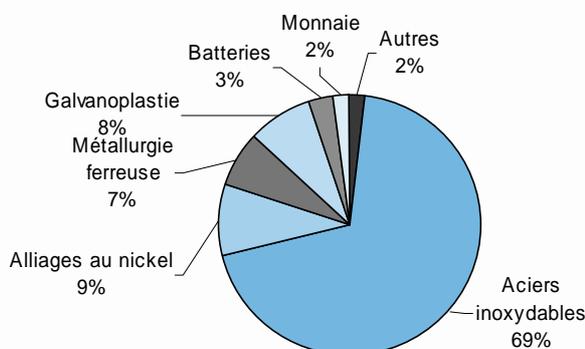
calédonien présentent une bonne tenue (augmentation de 0,7 % de la valeur des exportations de minerai et de 5,5 % de celles des produits métallurgiques).

## 1. LE NICKEL DANS LE MONDE

### 1.1 L'utilisation du nickel

Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu dans les quelques 3 000 alliages modernes utilisés. Son utilisation à l'état pur est beaucoup moins importante.

Usage du nickel dans le monde en 2003



Source : ERAMET

Environ 69 % de la production mondiale est destinée à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment... Cette proportion a doublé en une quarantaine d'année. En effet, ce pourcentage n'était que de 35 % en 1960, de 46 % en 1974 et de 51 % en 1980.

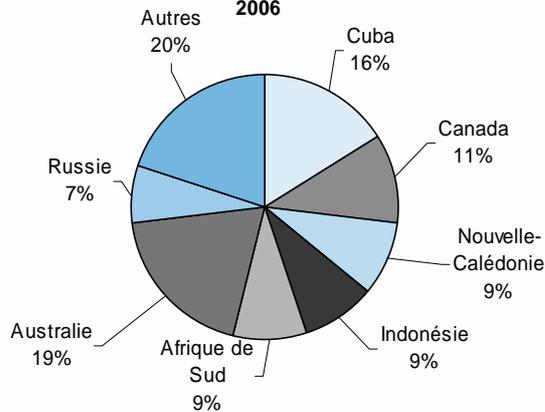
22 % de la production mondiale de nickel est utilisée dans la réalisation d'alliages à base d'acier ou de métaux non ferreux (alliages au nickel, galvanoplastie, batteries, monnaie). Entrent dans cette catégorie notamment, les superalliages qui sont souvent employés dans des industries très spécialisées du type aéronautique ou militaire.

### 1.2 Les réserves mondiales

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Toutefois, cette abondance est toute relative car le minerai de nickel exploitable dans des conditions économiquement viables reste très localisé.

### Estimation des réserves mondiales de nickel en

2006



Source : CNUCED

L'appréciation du niveau des réserves<sup>1</sup> mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves peut varier significativement d'une année sur l'autre en fonction de l'information disponible. L'évaluation exacte des réserves demeure complexe à appréhender.

### 1.3 La consommation mondiale de nickel

Depuis le milieu du vingtième siècle la demande de nickel est forte et régulière, elle a ainsi été multipliée par  $10^2$  pour dépasser le million de tonnes en 2000.

La consommation mondiale de nickel (étroitement liée à la demande d'inox<sup>3</sup>) a augmenté de 39 %<sup>4</sup> entre 1990 et 2005. L'augmentation de la consommation a été particulièrement spectaculaire en Chine, à Taiwan et en Corée du Sud durant cette même période. En effet, depuis 2002, on a assisté à la multiplication des débouchés de l'acier inoxydable, de plus en plus utilisé dans la construction, l'industrie ou les biens de consommation. En particulier, l'essor du secteur des aciers inoxydables du nickelage en Chine, commencé au cours de l'année 2002, s'est accentué entraînant, une consommation croissante de nickel au niveau mondial et créant ainsi une tension sur les prix.

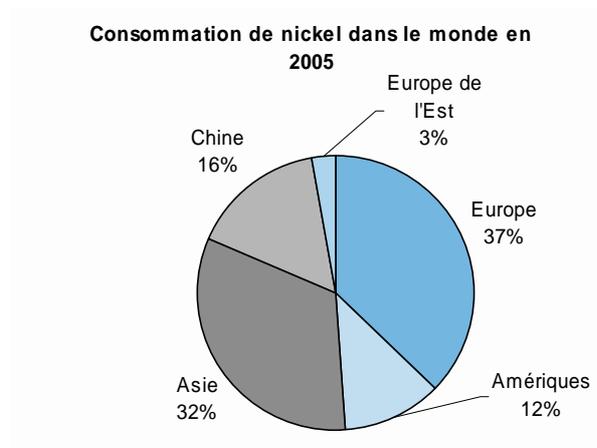
---

<sup>1</sup> Source : CNUCED, mars 2006

<sup>2</sup> Source : CNUCED

<sup>3</sup> Sur la période 1990-2004, la croissance de la consommation d'inox est de 95 % ; 1990 : 9,8 millions de tonnes, (source INSG), 2005 : 19,1 millions de tonnes, (source ERAMET).

<sup>4</sup> 2005 : 1,252 million de tonnes (source ERAMET), 1990 : 900 000 tonnes (source CNUCED).



Source : ERAMET

En 2005, la demande mondiale de nickel a été estimée<sup>1</sup> à 1 252 millions de tonnes contre 1 257 tonnes en 2004. L'Asie est le principal consommateur de nickel en 2005 (48 % de la demande mondiale). Bien que la demande ait stagné en 2005, la consommation chinoise de nickel reste vigoureuse. Elle serait proche de 200 000 tonnes en 2005.

#### 1.4 La production mondiale de nickel

En 2005, la production mondiale a été estimée<sup>1</sup> à 1 280 millions de tonnes, en progression de 21 000 tonnes environ par rapport à 2004 (soit une augmentation de 1,6 %) avec une forte augmentation de la Chine. Avec 59 576 tonnes, la Nouvelle-Calédonie représente 4,6 % de la production mondiale.

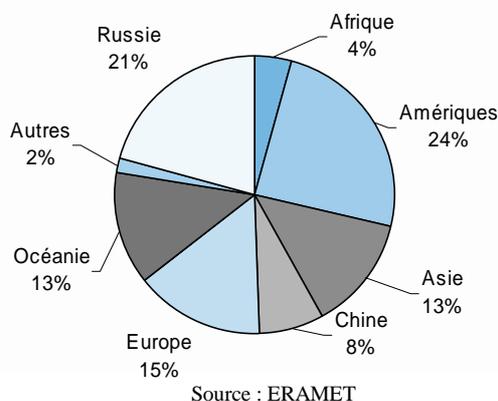
Vingt deux pays sont à l'origine de la production mondiale de nickel, ce qui fait de ce marché un secteur relativement intégré. Cette concentration est encore plus notable au niveau des entreprises. En effet, six grands groupes<sup>1</sup> internationaux fournissent près des deux tiers de l'offre mondiale en 2005 : Norilsk (Russie) 19 %, INCO (Canada) 11,4 %, BHP Billiton<sup>2</sup> (Australie) 9,3 %, Falconbridge (Canada) 8,9 %, Jinchuan (Chine) 7,3 % et Eramet SLN (France) 4,6 %. Le reste provient d'une vingtaine de petites sociétés.

---

<sup>1</sup> Source : ERAMET.

<sup>2</sup> BHP Billiton a acquis Western Mining désormais Nickel West (Australie)

### Production de nickel métal dans le monde en 2005



Source : ERAMET

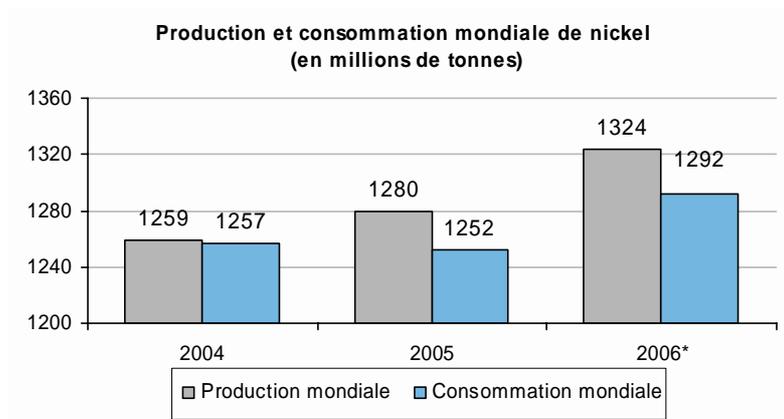
L'offre de nickel varie principalement en fonction des mises en chantier d'usines, de la découverte de nouveaux gisements ou encore en raison de sanctions spécifiques telles que celles pratiquées dans le cadre de la loi américaine Helms-Burton concernant Cuba.

De plus, l'écoulement aléatoire des stocks (notamment en provenance de Russie) qui pouvait antérieurement influencer fortement le marché à court terme a laissé place à une visibilité plus importante (amélioration de l'information) sur les quantités disponibles (de l'ordre de 9 semaines de consommation mondiale en fin d'année 2005 contre 6 semaines en 2004).

Par ailleurs, des facteurs plus conjoncturels tels que les prix et la disponibilité des déchets d'inox (produits substituables au nickel primaire), les mouvements sociaux dans un certain nombre d'entreprises, ou les transactions spéculatives sur les stocks répertoriés au LME peuvent contribuer à l'instabilité de l'offre.

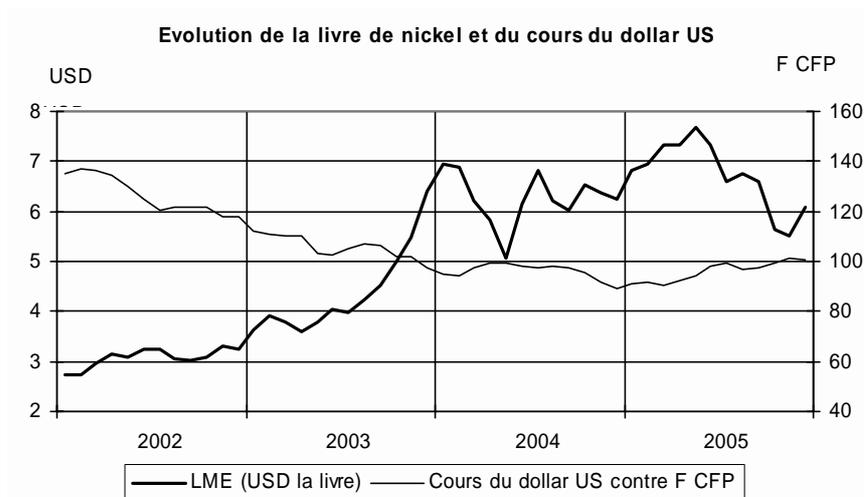
### 1.5 L'équilibre entre la production et la consommation mondiale

Le marché serait excédentaire en 2005 d'environ 30 000 tonnes, en raison notamment de la baisse importante de la consommation de nickel dans l'inox. En effet, les prix élevés du nickel ont favorisé le développement de l'utilisation de l'inox à faible teneur en nickel et à teneur nulle en nickel (inox ferritique).



En 2006, l'offre devrait demeurer supérieure à la demande. La production mondiale devrait progresser de 3,4 % et la demande mondiale de 3,2 %.

### 1.6 Le cours du nickel



La tendance haussière des cours du nickel en 2004 s'est poursuivie jusqu'au milieu de l'année 2005, en raison notamment de la forte demande chinoise et du déficit du marché. Dans la seconde moitié de l'année, les cours se sont orientés à la baisse avant de remonter en fin d'année. Cette tendance est principalement due au recul de la demande de nickel de la part des producteurs d'acier inoxydable, qui se sont tournés vers des produits de substitution.

### ***Evolution du cours moyen du nickel au LME***

Cours moyens	2003	2004	2005	var. 2005/2004
Nickel au LME (USD la livre).....	4,37	6,27	6,72	7,1%
Dollar US contre F CFP.....	105,73	96,11	96,03	-0,1%
Nickel au LME (F CFP la livre).....	461,78	602,83	645,30	7,0%

Source : Directin de l'industrie des mines et de l'énergie

Dans ce contexte, le cours du nickel au LME a atteint 6,72 USD/lb en moyenne en 2005, contre 6,27 USD/lb en 2004, soit une hausse de 7,1 % malgré un excédent de l'offre sur la demande. Par ailleurs le cours du dollar par rapport au F CFP est resté stable (- 0,1 % en moyenne entre décembre 2004 et décembre 2005). Ramené en F CFP, le prix moyen de la livre de nickel s'est renchéri de 7 % sur un an.

L'année 2005 a donc été marquée par un niveau élevé des prix du nickel sur le marché international avec une volatilité encore forte.

Compte tenu des prévisions actuelles qui font état d'un excédent de l'offre sur la demande pour 2006 et hors mouvements de spéculation, les cours du nickel pourraient se situer dans une tendance baissière.

Par ailleurs, plusieurs événements pourraient avoir un impact non négligeable sur le marché du nickel. Ceux-ci concernent d'une part l'issue de nouveaux projets d'investissements, notamment celui de Voisey Bay au Canada (INCO, 50 000 t/an) et d'autre part les mouvements de concentration qui s'opèrent dans le secteur de la métallurgie. Il s'agit du projet d'Offre Publique d'Achat (OPA) amicale lancée par Inco en octobre 2005 sur son concurrent Falconbridge (qui représenterait 20 % de la production mondiale) et qui devrait aboutir au troisième trimestre 2006 et plus récemment (mai 2006) du projet d'OPA inamicale du canadien Teck Cominco, numéro un mondial du zinc, lancée sur Inco.

Cependant, malgré une offre supérieure à la demande, le 26 avril 2006, le cours du nickel au LME au comptant avait atteint le niveau le plus élevé depuis plus de dix ans à 9,14 USD/lb reflétant ainsi un mouvement de spéculation important sur cette matière première.

## **2. LE NICKEL EN NOUVELLE-CALEDONIE**

### **2.1 L'extraction du minerai**

L'extraction est assurée par une dizaine de sociétés d'inégale importance et intervenant dans des conditions différentes. La Société Le Nickel (SLN) est le premier opérateur minier devant quatre groupes de sociétés minières indépendantes. Ces sociétés ou groupes de sociétés sont, par ordre d'importance de leur production de minerai en 2005 :

– la Société Le Nickel<sup>1</sup> (SLN), filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Le capital de la SLN est détenu à 60 % par Eramet, à 30 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle<sup>2</sup> (STCPI) et à 10 % par Nisshin Steel Co (producteur d'acier inoxydable au Japon). La SLN exploite deux grands centres miniers sur la côte Est de la Grande Terre à Thio et à Kouaoua et un troisième sur la côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (commune de Pouembout). Un quatrième centre<sup>3</sup>, situé sur le massif de Tiébaghi dans le Nord, est en exploitation depuis juillet 1998. La SLN fait également extraire du minerai sur le site de l'Etoile du Nord à Koumac par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Mai-Kouaoua Mines (MKM). Au total, la production de la SLN s'est élevée à 3 290 kth<sup>4</sup> en 2005 (contre 3 413 kth l'année précédente), représentant 51,1 % du total de la production de la Nouvelle-Calédonie ;

– la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) (1 773 kth en 2005 contre 2 170 kth en 2004), entreprise à capitaux publics contrôlée par la Province Nord, exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), de Poya et de Poum. Sa filiale, Nouméa Nickel, exploite le centre de Nakety à Canala (308 kth). Son autre filiale, Nickel Mining Corporation (NMC) (518 kth), exploite le centre de Kouaoua ;

– la Société des Mines de Tontouta (SMT) (875 kth en 2005 contre 912 kth en 2004) du Groupe Ballande exploite, par ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houaïlou) et Nakéty (Canala) ;

– la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta (298 kth en 2005 contre 240 kth en 2004) ;

– la Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) anciennement exploité par l'entreprise « Jean-Claude Berton » pour son compte et celui de la SMT (208 kth en 2005 contre 242 kth en 2004).

A noter, enfin que les sociétés NMC et SMGM exploitent certaines mines en amodiation avec la SLN.

---

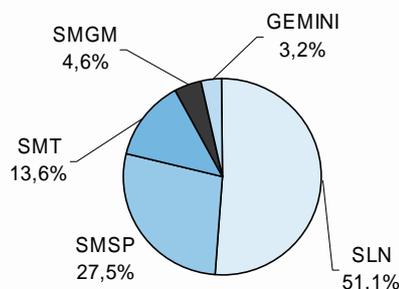
<sup>1</sup> L'effectif global de la SLN au 31/12/2005 compte 2 203 personnes soit 27 personnes supplémentaires par rapport à fin 2004.

<sup>2</sup> En juillet 2000, les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie ont signé un accord visant à permettre à une société commune, la STCPI, de détenir 30 % du capital de la SLN et environ 5 % du capital d'Eramet via les sociétés de développement des trois Provinces.

<sup>3</sup> Ce centre est au cœur d'un projet de développement d'envergure va permettre à l'usine de Doniambo de produire 75 000 tonnes d'ici 2007. (cf infra au 2.3 Les perspectives)

<sup>4</sup> kth : millier de tonnes humides.

### Répartition de la production de minerai en 2005



sources : mineurs

### Production et exportations de minerai (minerai humide et équivalent en métal contenu)

	2003 (1)	2004 (1)	2005	var. 05/04
<b>Production (en tonnes).....</b>				
Minerai humide.....	6 625 344	7 033 299	6 444 867	-8,4%
Métal contenu.....	112 013	119 199	111 939	-6,1%
<b>Exportations (en tonnes).....</b>				
Minerai humide.....	3 384 838	3 840 472	3 393 850	-11,6%
Métal contenu.....	44 007	53 029	48 268	-9,0%
<b>Exportations (en milliers de F CFP).....</b>	9 543 838	15 793 000	15 911 000	0,7%
<b>Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th).....</b>	2 819	4 112	4 698	14,3%
<b>Prix minerai humide (en F CFP/tonnes).....</b>	2 683	3 908	4 610	18,0%
- Métal contenu.....	216 916	297 811	330 319	10,9%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

La valeur des exportations de minerai s'est quasiment stabilisée (+ 0,7 %) sous l'effet de la baisse des volumes exportés (- 11,6 %) et de la progression du prix moyen du minerai à l'exportation<sup>1</sup> (+ 14,3 %).

En 2005, 53 % du minerai extrait en Nouvelle-Calédonie a été exporté en l'état tandis que 44 % du minerai a été traité localement par l'usine de la SLN située à Doniambo. Les 3 % restant étant composé de stock. Le minerai humide a été exporté vers l'Australie, le Japon, l'Ukraine et la Macédoine.

<sup>1</sup> En mars 2006, le Syndicat des exportateurs de minerai calédoniens, qui regroupe la SLN, la SMSP, la SMT et SMGM, a négocié avec le Gokokaï une baisse de la teneur pivot de l'échelle de prix d'achat du minerai. Le Gokokaï qui représente trois fondeurs japonais, Pamco (Pacific Metal Corporation), Nippon Yakin et Sumitomo, a accepté que la teneur de référence, fixée de très longue date à 2,40%, soit portée à 2,35%. Cette baisse de la teneur devrait permettre d'augmenter la durée d'exploitation des gisements en Nouvelle-Calédonie.

### Prix et exportations de minerai par destination

	2003 (1)	2004 (1)	2005	var. 05/04	part
<b>Prix minierai humide (en F CFP/ t)</b>					
- Garniérîte vers le Japon.....	4 091	5 890	6 713	14,0%	
- Garniérîte vers l'Ukraine.....	6 502	5 928	5 978	0,8%	
- Latérite vers l'Australie.....	1 878	2 442	2 749	12,6%	
<b>Exportations (en tonnes).....</b>	<b>3 384 838</b>	<b>3 840 472</b>	<b>3 393 850</b>	<b>-11,6%</b>	<b>100,0%</b>
- Garniérîte vers le Japon.....	918 738	1 079 880	1 176 933	9,0%	34,7%
- Garniérîte vers l'Ukraine.....	149 675	672 380	491 931	-26,8%	14,5%
- Garniérîte vers la Macédoine.....	-	-	34 815	ns	1,0%
- Latérite vers l'Australie.....	2 316 425	2 088 212	1 690 171	-19,1%	49,8%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie (1) Chiffres rectifiés

La progression du nombre d'emplois provient des deux tiers des emplois indirects (sous-traitants).

### Emploi sur mines (en moyenne sur l'année)

	2002 (1)	2003(1)	2004(1)	2005	var 05/04
Effectifs propres SLN.....	684	714	765	779	1,8%
Autres mineurs.....	600	570	571	598	4,7%
<b>Sous-total 1.....</b>	<b>1 284</b>	<b>1 284</b>	<b>1 336</b>	<b>1 377</b>	<b>3,1%</b>
Sous-traitants de roulage.....	173	193	190	194	2,1%
Autres sous-traitants.....	190	186	237	305	28,7%
<b>Sous-total 2.....</b>	<b>363</b>	<b>379</b>	<b>427</b>	<b>499</b>	<b>16,9%</b>
<b>Total.....</b>	<b>1 647</b>	<b>1 663</b>	<b>1 763</b>	<b>1 876</b>	<b>6,4%</b>

Source : Direction de l'Industrie des Mines et de l'Énergie (1) Chiffres rectifiés

## 2.2 La métallurgie du nickel

La première usine de fusion de minerai de nickel du monde fût construite en Nouvelle-Calédonie en 1877 par John Higginson. Cependant, elle ne fonctionna que de 1879 à 1885, ne survivant pas à la crise mondiale de 1885. Puis, avant la première guerre mondiale, la Société Le Nickel (SLN) ouvrit successivement deux usines métallurgiques : l'une en 1910 aux portes de Nouméa, à Doniambo qui fonctionne toujours actuellement et l'autre à Thio-mission en 1913, qui ferma à l'issue de la crise de 1929.

L'usine métallurgique de la SLN produit des ferronickels carburés à environ 28 % de teneur en nickel et des mattes à haute teneur en nickel (75 %) contenant également un peu de cobalt. Les ferronickels, qui représentent 78,5 % de sa production, sont utilisés directement par la sidérurgie pour la production d'aciers inoxydables. Les mattes sont raffinées à Sandouville, près du Havre, dans une usine appartenant à Eramet afin d'obtenir du nickel métal de grande pureté (à 99,99 %) notamment utilisé dans les superalliages.

La capacité annuelle de production de l'usine de Doniambo est en cours de progression. La montée en puissance du nouveau four de la SLN et l'exploitation du site de Thiébaghi devraient permettre d'approcher la production de 70 000 tonnes de métal en 2006 puis 75 000

tonnes en 2007, ce qui placerait la SLN parmi les premiers producteurs de nickel du monde et au premier rang pour ce qui concerne la production de ferronickel.

**Production et exportations de produits métallurgiques tirés du nickel calédonien**

	2003 (1)	2004	2005	var 05/04
<b>Production</b> (en tonnes de métal contenu)	<b>61 523</b>	<b>55 180</b>	<b>59 576</b>	<b>8,0%</b>
Mattes.....	10 857	12 164	12 838	5,5%
Ferronickels.....	50 666	43 016	46 738	8,7%
<b>Exportations</b> (en tonnes de métal contenu)	<b>62 479</b>	<b>56 113</b>	<b>58 835</b>	<b>4,9%</b>
Mattes.....	11 065	12 724	12 606	-0,9%
Ferronickels.....	51 414	43 389	46 229	6,5%
<b>Exportations en valeur (en millions de F CFP) .....</b>	<b>65 893</b>	<b>74 156</b>	<b>78 221</b>	<b>5,5%</b>
Valeur moyenne à l'exportation (2).....	1 055	1 322	1 329	0,6%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

(2) F CFP/kg de métal contenu

En 2005, la production de ferronickels et de mattes de la SLN est en hausse (+ 8 %) par rapport à 2004<sup>1</sup>. Toutefois, les résultats escomptés initialement à 70 000 tonnes puis révisés à 65 000 tonnes, grâce au nouveau four Demag 10, n'ont pu être atteints en raison de problèmes techniques d'une part<sup>2</sup> et de conflits sociaux d'autre part<sup>3</sup>.

Les exportations métallurgiques en volume ont augmenté de 4,9 % au cours de l'année 2005. Toutefois, avec 78 221 millions de F CFP, les exportations en valeur sont supérieures de 5,5 % par rapport à 2004, en raison de l'évolution des cours moyens (cf. supra).

### 2.3 Les perspectives

Environ 9 % des réserves mondiales connues de nickel sont situées en Nouvelle-Calédonie, ce qui en fait la quatrième réserve géographique mondiale (avec l'Indonésie et l'Afrique du Sud) et une zone susceptible d'accueillir des projets miniers d'extraction et de transformation. De tels projets, qui nécessitent une très longue préparation, représentent des investissements considérables à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'une stratégie mondiale de développement pour les sociétés internationales qui les portent. Deux projets de création d'usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie sont en cours, dont l'un, au Nord constitue l'un des axes majeurs de la politique de rééquilibrage entre les Provinces. Un troisième projet en cours d'achèvement mené par la SLN vise à étendre la capacité de production de l'usine de Doniambo. Une fois l'ensemble de ces projets menés à terme, la production de nickel de la Nouvelle-Calédonie devrait être multipliée par trois en passant de 60 000 tonnes à 195 000 tonnes à l'horizon 2 010.

<sup>1</sup> 2004 a été marquée par la réfection du four Demag 10 au cours du second trimestre et a nécessité son arrêt pénalisant la production.

<sup>2</sup> Retard dans la montée en puissance du Demag 10 et pannes ponctuelles sur l'un des deux autres fours de l'usine.

<sup>3</sup> Blocage des mines de la SLN et de l'usine Doniambo au quatrième trimestre 2005.

### **a) Le projet SLN d'extension de la production**

La SLN s'est engagée en 2000 dans un projet d'extension de la capacité de production (+ 25 %) de son usine métallurgique. Il prévoit d'une part une extension de la capacité de raffinage de l'usine de Doniambo, d'autre part une augmentation de l'extraction de nickel sur le site minier de Tiébaghi<sup>1</sup> destiné à alimenter l'usine de Doniambo. Ce projet « 75 000 tonnes » d'un investissement de 33,5 milliards de F CFP, engendrerait la création d'environ 200 emplois. Les investissements industriels de la SLN ont atteint 8,3 milliards de F CFP en 2005 (après 16 milliards de F CFP en 2004, année de la réfection du four Demag 10) et ont surtout concerné le site de Tiébaghi.

Ainsi, les installations de stockage et de chargement du projet « Bord de mer » sont opérationnelles. En effet, la construction du convoyeur pour le chargement des navires, long de 1 200 mètres au dessus du lagon, confiée à la société Barclay Mowlem qui avait débuté fin 2003, a été achevée en 2005. Parallèlement, le chantier de construction de l'usine de traitement et d'enrichissement du minerai a commencé en fin d'année 2005 et devrait s'achever en 2007. Le site de Tiébaghi devrait avoir à terme une capacité de production de minerai de l'ordre de 1 million de tonnes, contre environ 750 000 tonnes en 2005.

### **b) Le projet Koniambo (Usine du Nord)**

Le projet vise à créer une usine pyrométallurgique d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer par fusion les garniérites du massif du Koniambo en ferromineral. L'usine devrait s'implanter sur le site de Vavouto situé au pied du massif entre les communes de Koné et de Voh. Les ouvrages du projet comprennent : des mines à ciel ouvert, une unité de préparation du minerai, un convoyeur terrestre, une usine de séchage, de calcination et de fusion, une centrale électrique, un port, une station d'approvisionnement en eau douce et divers bâtiments administratifs et techniques.

Ce projet associe la SMSP (51 %) et le producteur canadien Falconbridge (49 %). La société Falconbridge apporte également son expertise en matière de projet minier et de traitement des minerais oxydés. Ce projet sera notamment l'occasion pour Falconbridge de mettre en exploitation pour la première fois son nouveau procédé de transformation industrielle New Smelting Technology (NST) qu'elle a développé au Canada.

La ressource géologique du massif évaluée en 2001, s'élève à 151 millions de tonnes de garniérites, à des teneurs de 2,58 % Ni, soit près de 4 millions de tonnes de nickel métal. Cette quantité devrait permettre d'alimenter l'usine pendant 25 ans. L'investissement estimé au départ à 1,6 milliard de dollars US en 2002 a été annoncé en février 2005 en hausse de 40 % à 2,2 milliards de dollars US, suite à l'étude de faisabilité bancaire achevée en décembre 2004.

La SMSP, qui ne possédait pas les titres miniers nécessaires à la réalisation du projet, a obtenu un échange de titres miniers avec Eramet/SLN. L'Accord<sup>2</sup> intervenu le 11 décembre 1998 a consisté à transférer les titres des massifs de Poum (appartenant à la SMSP) et du

---

<sup>1</sup> L'effectif du centre de Tiébaghi est passé de 144 personnes en fin 2004, à 155 en fin 2005.

<sup>2</sup> Les signataires de l'accord de Bercy sont la SMSP, l'Agence Française de Développement, l'Etat, et Eramet-SLN.

Koniambo (appartenant à la SLN) à une entité juridique indépendante, la SAS POUM KONIAMBO (« l'Entité »). La valeur de ces deux massifs étant différente, Eramet/SLN a reçu de la part de l'Etat une soulte de 18,2 milliards de F CFP. Par ailleurs cet accord prévoyait que le transfert des titres miniers du Koniambo à la SMSP était subordonné à la validation de l'étude de faisabilité technique du projet en même temps que la justification à l'entité de commandes fermes d'équipements matériels et prestations pour un montant au moins égal à 100 millions de dollars US.

Par courrier en date du 27 mai 2005, l'Entité a conclu au caractère positif de l'étude de faisabilité technique. Puis par courrier du 24 décembre 2005, l'Entité a constaté la levée de la condition suspensive prévue par l'Accord de Bercy, levée rendant possible le transfert à la SMSP des titres miniers du Koniambo. Le 30 décembre 2005 la SMSP a acquis les titres miniers du massif du Koniambo.

Un pacte d'actionnaires a été signé entre la SMSP, Falconbridge et la Société d'exploitation du projet, la Koniambo Nickel (KNS) a été créée.

Le 6 mars 2006, le Ministre de l'Outre-Mer, le Président de la Province Nord, le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et les Présidents respectifs de SMSP et Falconbridge, ont inauguré une stèle sur le futur site de construction de l'Usine du Nord.

La date de mise en production de l'Usine du Nord est envisagée à l'horizon 2009-2010 selon les promoteurs. Le projet devrait générer environ 2 000 emplois directs en phase de construction et 1 000 en phase de production.

### **c) Le projet Goro-Nickel (Usine du Sud)**

Le projet porté depuis 1992 par la société canadienne INCO vise à créer une usine hydrométallurgique destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 300 à 5 000 tonnes/an) à partir des latérites du site de Goro, dont la mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4 millions de tonnes sèches de minerai par an. L'investissement est évalué à environ 1,9 milliard de dollars US (environ 190 milliards de F CFP). Outre la construction de l'usine hydrométallurgique et de ses auxiliaires, sont également prévus un port en eaux profondes situé dans la baie de Prony, une usine de préparation du minerai, une base vie pour les employés et des aires de stockage de matières premières et divers bâtiments administratifs. Selon les estimations, l'activité de l'usine devrait générer près de 2 500 emplois directs, indirects et induits. Une centrale électrique<sup>1</sup> est nécessaire au fonctionnement de l'usine et sera construite sur le site même.

Inco a racheté en 1992 au BRGM sa filiale SOPROMINES et le brevet concernant un procédé de lixiviation à l'acide sulfurique (acheté à AMAX par COFREMMI, filiale du BRGM). SOPROMINES détenue alors à 85% par Inco et à 15% par la BRGM, devient la Compagnie des Mines de Xéré (CMX) qui deviendra la société Goro Nickel SAS (« Goro Nickel »).

---

<sup>1</sup> Cf note sur l'énergie.



Artisanat à Ouvéa (photo Destination Iles Loyauté)



Récolte du squash (photo E. AUBRY)



Falaise Côte Ouest à Lifou (photo Destination Iles Loyauté)



Hôtel Ramada Plaza (photo GIE Tourisme Point Sud)

En 1999, Goro Nickel a lancé un projet pilote d'un coût de plus de 90 millions de dollars US (environ 11 milliards de F CFP à l'époque) visant à tester la technologie de lixiviation à l'acide sous pression (PAL) et à former de nouveaux opérateurs, techniciens et superviseurs d'usine. Cette réalisation a permis à Goro Nickel de collecter des données sur le minerai, ainsi que sur les méthodes de traitement. Le projet a également confirmé que le PAL permettait de porter la récupération globale du minerai extrait à 93 % environ pour le nickel et à 90% pour le cobalt. Le 26 avril 2001, Goro Nickel a fait l'annonce de l'achèvement de l'étude de faisabilité bancaire et son intention de procéder à la construction d'installations de production à l'échelle commerciale. Certains travaux ont été provisoirement suspendus en décembre 2002, en raison d'une augmentation des prévisions de coût du projet de 30 à 45 % par rapport à l'estimation initiale.

En juillet 2003, Goro Nickel a choisi la société d'ingénierie Construction & Engineering for Goro (CEG) comme nouveau partenaire d'ingénierie de Goro Nickel en remplacement de Bechtel, Technip et Hatch (BTH). CEG, qui résulte d'un partenariat entre la société britannique Foster Wheeler et l'entreprise canadienne SNC Lavalin, collabore avec l'équipe de projet basée à Brisbane, à Nouméa et sur le site de Goro. En octobre 2004, Goro Nickel a relancé le projet suite à une revue détaillée des coûts et le plan de réalisation, incluant notamment une nouvelle configuration de l'usine de traitement plus compacte.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Consultatif des Mines et celui du Conseil des Mines, l'Assemblée de la Province Sud a adopté, lors de sa réunion du 5 juillet 2002, une délibération accordant à la société Goro Nickel un permis de recherche sur le site minier de Prony Ouest voisin de celui de Goro. Le permis de recherche Prony Ouest a été confirmé en décembre 2003 par le Comité Exécutif de la Province Sud. L'attribution de ce permis autorise des recherches qui pourraient déboucher sur une extension de la capacité de l'usine de Goro Nickel à 120 000 tonnes. Cette attribution a été remise en cause en 2005 par une annulation du Tribunal administratif pour des motifs de procédure. La décision du Tribunal est l'objet d'un appel devant la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Pour aider ce projet à se réaliser, l'Etat a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation au projet (481 millions US dollars d'assiette éligible) ainsi qu'à la structure de Prony Energies (230 millions d'euros d'assiette éligible) centrale électrique au charbon dont la moitié de la production est destinée au projet.

En février 2005, la Nouvelle-Calédonie est rentrée dans le capital de Goro Nickel à hauteur de 10 % à travers la Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC), (entité calédonienne représentant la Province Sud à hauteur de 50 % et les Provinces Nord et Iles à hauteur de 25 % chacune). Par ailleurs, en avril 2005, Inco a annoncé que Sumitomo Metals & Mining et Mutsui et Co ont acquis une participation de 21 % dans Goro Nickel par le biais d'un joint venture nommé Sumic Nickel Netherlands. Inco Limited conserve une quote-part de 69 % dans le capital de sa filiale.

L'extraction du minerai du plateau de Goro a commencé fin 2003 avec l'ouverture de l'exercice minier. Cet exercice, achevé fin 2005 pour être prêt à se transformer en mine à taille réelle, a permis de confirmer le profil géologique et les méthodes d'exploitation, ainsi que de former le personnel.

Fin 2005, 1 200 personnes en majorité d'origine Calédonienne étaient présentes sur le site. Au plus fort de l'activité, entre 4 000 et 4 500 personnes devraient travailler sur le chantier de l'usine. Les travaux de terrassements sont en cours. Les premiers pieux pour le port sont installés, et la construction de la conduite d'eau du réservoir de Yaté est également en travaux. Certaines parties de l'usine sont en cours de fabrication selon une méthode de modularisation à l'étranger, notamment aux Philippines.

#### Synthèse et comparatif des deux projets d'usines métallurgiques

	Projet Koniambo	Projet Goro-Nickel
Point d'avancement	Etude de faisabilité bancaire achevée en décembre 2004. Etude d'impact sur l'Environnement et tiers expertise (Ineris) en juillet 2005. Mobilisation sur le terrain au 3ème trimestre 2006	Reprise du chantier en octobre 2004
Emplacement	Koniambo (Province Nord)	Prony - Goro (Province Sud)
Ressources du massif	151 millions de tonnes	120 millions de tonnes
Teneur en nickel	2,58 % de teneur d'exploitation 2,00% de teneur de coupure	1,48 % (réserves prouvées et probables)
Procédé technique	Pyroméallurgie (procédé de fusion du nickel)	Hydroméallurgie (procédé de lixiviation à l'acide sulfurique sous pression)
Capacité de production annuelle	60 000 tonnes de nickel	60 000 tonnes de nickel et 4 300 à 5 000 tonnes de cobalt
Coût estimé	2,2 milliards d'US dollars	1,9 milliard d'US dollars
Apport en défiscalisation	En cours d'étude.	Environ 481 millions d'US dollars (d'assiette éligible) <sup>1</sup>
Effectifs – emplois créés	En période de production, 1000 personnes à l'usine et sur la mine et 2 500 emplois indirects créés	En période de production, environ 800 personnes emplois directs, et plus de 1 700 emplois indirects et induits créés
Centrale électrique créée	Centrale électrique d'une capacité de 390 MW (2 X 135 au Charbon, 3 X 40 turbines à combustion de secours)	Centrale électrique d'une capacité de 2 X 50 MW au charbon.
Date estimée de mise en exploitation	2009-2010	Fin 2007

Sources : SMSP / Goro-Nickel

<sup>1</sup>Ces dispositions font l'objet d'un accord de la Direction Générale des Impôts.

## 2.4 Les mesures d'encadrement et de soutien du secteur

Dans le cadre du transfert des compétences vers la Nouvelle-Calédonie, deux instances ont été créées afin d'améliorer la réglementation minière et l'attribution des droits miniers. Le Conseil des mines est consulté par le Congrès et par l'assemblée de Province sur les projets ou propositions de loi du pays relatifs notamment au nickel et afférents aux investissements directs étrangers. Le Comité consultatif des mines est également consulté par ces mêmes institutions mais ne procède pas aux autorisations d'investissements directs étrangers.

Les difficultés économiques et financières de certaines entreprises lors de la crise du nickel en 1998 et 1999 ont conduit les Pouvoirs publics à proposer des mesures d'accompagnement pour les soutenir.

– le Fonds de Concours pour le Soutien Conjoncturel du secteur Minier (FCSCM), créé en décembre 1998, a pour objectif de favoriser le maintien de l'activité dans le domaine minier en soutenant la réalisation de travaux de substitution à l'activité minière (réhabilitation d'anciens sites miniers par exemple) en période de faible activité.

– le Comité de restructuration des mines (COREMINES) a pour mission d'examiner les causes des difficultés des entreprises minières et de susciter la mise en œuvre de mesures visant à assurer leur redressement. Afin de faciliter la participation des établissements bancaires au financement des plans de redressement des sociétés minières, un fonds de garantie spécifique a été créé (FG-COREMINES) dont la gestion a été confiée par convention à la SOGEFOM.

Une cellule « mine » a été créée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conformément à l'article 39 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999. Cette dernière est notamment chargée, depuis fin janvier 2000, de dresser l'inventaire minier de la Nouvelle-Calédonie, d'élaborer un schéma de développement des ressources minières et une nouvelle réglementation en fixant les principes directeurs en matière de protection de l'environnement.

Afin de favoriser l'émergence des projets miniers et de les accompagner, le Congrès a adopté une loi du pays accordant un régime fiscal dérogatoire spécifique aux investissements industriels dans la métallurgie. Cette loi du pays propose un régime fiscal privilégié aux projets métallurgiques qu'ils soient pyrométallurgiques (usine du Nord et usine de la SLN) ou hydrométallurgiques (usine du Sud) et dont l'investissement est supérieur à 50 milliards de F CFP avec la création d'au moins 500 emplois. Les sociétés concernées seront exonérées pendant quinze ans d'impôts sur les sociétés, de la patente, des impôts fonciers et de TSS pour certains types de prestations. Par ailleurs, une loi du pays 2002-018 relative au régime de stabilité fiscale des entreprises a été adoptée le 16 avril 2002 par le Congrès. Le Code des impôts prévoit la stabilité de l'assiette et du taux des impôts et des taxes en faveur des entreprises agréées du secteur métallurgique dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissement. Le Congrès a ainsi décidé de compléter son dispositif en garantissant à ces entreprises la non remise en cause pendant la durée du régime de stabilisation, des exonérations de tous impôts, droits et taxes dont elles bénéficient.

---

## § 5. L'ENERGIE ET L'EAU

---

### 1. L'ENERGIE ELECTRIQUE

#### 1.1 Les moyens de production

**La Société calédonienne d'énergie (ENERCAL)**, société anonyme d'économie mixte créée en 1955, assure la quasi-totalité de la production d'électricité de la Nouvelle-Calédonie et intervient dans ce domaine en tant que :

- **concessionnaire** des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de la Tu dont les puissances installées sont respectivement de 68 MW, 7,2 MW et 2,2 MW. La production de l'aménagement de Yaté est réservée à la Société Le Nickel, à l'exception de 37 GWh/an destinés à la distribution publique.

- **propriétaire** de la centrale thermique diesel de Népoui (53 MW) et de la centrale thermique de Ducos (45,6 MW). ENERCAL est également propriétaire de 12 centrales diesels autonomes (puissance installée 13 056 kVA), de 9 microcentrales hydroélectriques (puissance installée 513 kW), d'un groupe bio carburant fonctionnant à l'huile de coprah (puissance installée 300 kVA) et d'une centrale éolienne (puissance installée 180 kW), installées pour répondre aux besoins en électricité des communes ou localités non raccordables sur le réseau interconnecté.

- **actionnaire** de la société PRONY ENERGIES dont l'objet est la conception, le financement, la construction, la réalisation et l'exploitation de futurs moyens de production aménagés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie afin de satisfaire l'accroissement des besoins de la distribution publique et de répondre à la demande en électricité dès juin 2007 de l'usine métallurgique de Goro Nickel (INCO). L'actionnariat de PRONY ENERGIES est porté par ENERCAL (75 %), ELYO (15 %) et EEC (10 %).

- **gestionnaire** de la centrale thermique à flamme de Doniambo (160 MW), pour le compte de son propriétaire : la Société Le Nickel. Cette gestion comprend la conduite et la maintenance des installations. ENERCAL exploite ce moyen de production en priorité pour les besoins de la métallurgie du nickel et achète à la SLN une partie des excédents pour l'alimentation de la distribution publique.

- **opérateur photovoltaïque** assurant notamment la maintenance de 374 installations photovoltaïques intégrées dans les concessions de distribution publique.

**La société EEC**, filiale d'ELYO du Groupe Suez, est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929 et a pour activité principale la distribution de l'énergie électrique. Elle dispose également de quelques unités de production, notamment :

- une centrale diesel de 4,7 MW associée à neuf éoliennes d'un producteur autonome de puissance unitaire de 60 kW à Lifou, où EEC assure la production et la distribution de l'énergie électrique ;
- 96 installations photovoltaïques, dont 46 à Tiga ;
- 2 centrales diesel à l'Ile Ouen (commune du Mont-Dore) : Ndgi (64 kW) et Ouara (48 kW) ;
- 15 éoliennes de 225 kW chacune à Plum (commune du Mont-Dore) pour une puissance installée totale de 3,38 MW. EEC a également un contrat d'achat d'énergie avec un producteur autonome de 31 éoliennes de 220 kW chacune.

**EOLE**, société d'énergie éolienne fondée en 2003 et détenue à parts égales par les sociétés Biotech et Aerowatt, est propriétaire de :

- 31 éoliennes de 220 kW chacune à Prony,
- 9 éoliennes de 60 kW chacune à Lifou,
- 42 éoliennes de 275 kW chacune à Kaféate.

## 1.2 La production

Assurée par les opérateurs ENERCAL, EEC, Alizé énergie et EOLE, la production totale d'électricité s'est élevée en 2005 à près de 1,9 milliard de kilowattheures, dont 81 % est d'origine thermique et près de 19 % d'origine renouvelable (hydraulique pour 18 %, éolien pour 0,9 %, biocarburant pour 0,01 % et photovoltaïque pour 0,02 %).

### *Production totale d'électricité*

	2004 (1)		2005		Variations 2005 / 2004
	Production en milliers de kWh	% de la production	Production en milliers de kWh	% de la production	
<b>EOLE.....</b>	<b>9 543</b>	<b>0,57%</b>	<b>12 894</b>	<b>0,68%</b>	<b>35,1%</b>
Eolien.....	9 543	0,57%	12 894	0,68%	35,1%
<b>Alizé énergie.....</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 553</b>	<b>0,14%</b>	<b>–</b>
Eolien.....	–	–	2 553	0,14%	–
<b>EEC.....</b>	<b>11 694</b>	<b>0,70%</b>	<b>12 153</b>	<b>0,65%</b>	<b>3,9%</b>
Thermique.....	9 913	0,59%	10 018	0,53%	1,1%
Eolien.....	1 721	0,10%	2 060	0,11%	19,7%
Photovoltaïque.....	60	0,00%	75	0,00%	25,0%
<b>ENERCAL.....</b>	<b>1 656 572</b>	<b>98,73%</b>	<b>1 855 897</b>	<b>98,53%</b>	<b>12,0%</b>
Hydraulique.....	325 530	19,40%	339 288	18,01%	4,2%
Eolien.....	147	0,01%	19	0,00%	- 87,1%
Biocarburant (coprah).....	146	0,01%	209	0,01%	43,2%
Photovoltaïque.....	227	0,01%	262	0,01%	15,4%
Thermique.....	1 330 522	79,30%	1 516 119	80,49%	13,9%
<b>Total Production.....</b>	<b>1 677 809</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 883 497</b>	<b>100,00%</b>	<b>12,3%</b>

Sources : EEC - ENERCAL

(1) Chiffres rectifiés

### 1.3 Le réseau de transport

La société ENERCAL est titulaire depuis le 25 août 1972 de la concession du transport de l'électricité de la Nouvelle-Calédonie. Le réseau interconnecté d'une longueur de 1037 km comprend 471 km de lignes 150 000 volts reliant les différents centres de production (Yaté, Doniambo, Ducos, Néaoua et Népoui) et 556 km de lignes 33 000 volts de répartition desservant la plupart des localités de la Grande Terre.

### 1.4 La distribution

La distribution a été assurée en 2005 par :

- EEC, qui gère les réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa ainsi que les communes du Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou, soit 51 605 abonnés ;

- ENERCAL, qui bénéficie d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles et alimente 24 159 clients.

#### *Evolution du nombre des abonnés*

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005 / 2004
EEC.....	46 199	47 662	48 991	50 382	51 605	2,4%
ENERCAL.....	20 207	21 509	22 431	22 973	24 159	5,2%
<b>Total.....</b>	<b>66 406</b>	<b>69 171</b>	<b>71 422</b>	<b>73 355</b>	<b>75 764</b>	<b>3,3%</b>

Sources : EEC - ENERCAL

Les 27 communes ayant accordé à ENERCAL leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 3 266 kilomètres comprenant 1 815 km de lignes 33 kV et 1 451 km de lignes 400 / 230 volts.

Les 7 communes<sup>1</sup> ayant accordé à EEC leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 1 891 km, comprenant 1 119 km de lignes 15 et 33 kV et 772 km de lignes 400 / 230 volts.

L'ensemble du territoire est desservi par le réseau électrique à l'exception des foyers disséminés loin des réseaux (tribus de la chaîne). Compte tenu du coup de raccordement élevé, le recours à l'énergie photovoltaïque a été encouragé. Dans ce cadre, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 1996 le financement de telles installations par le Fonds d'Electrification Rurale<sup>2</sup> (FER) et l'intégration de ces installations dans le domaine concédé des distributions publiques. Ainsi, un service identique à celui des clients desservis par le réseau est proposé aux clients dotés d'une installation photovoltaïque. A fin 2005, 374

<sup>1</sup> Une partie de la commune de Dumbéa est alimentée par EEC et l'autre par ENERCAL.

<sup>2</sup> Le FER permet le raccordement au réseau de foyers supplémentaires en soutenant les efforts d'équipement en réseaux électriques des communes par subvention directe ou à travers le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour le financement de programmes agréés. Les ressources du FER proviennent de la taxe sur l'énergie distribuée perçue auprès des concessionnaires, de la participation des communes et des syndicats intercommunaux, et de dotations de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

installations photovoltaïques faisaient partie d'une concession de distribution gérée par ENERCAL et 96 pour EEC.

**Installations photovoltaïques concédées**

	2004	2005	Variations 2005 / 2004
Total ENERCAL.....	325	374	15,1%
Total EEC.....	86	96	11,6%
<b>Total.....</b>	<b>411</b>	<b>470</b>	<b>14,4%</b>

Sources : EEC - ENERCAL

## 1.5 La consommation

En 2005, les consommations d'électricité se sont élevées à 1,9 milliard de kWh dont 1,3 milliard de kWh ont été consommés par la métallurgie du nickel et 624 millions<sup>1</sup> de kWh par les clients tiers du réseau de transport et ceux de la distribution publique (les secteurs industriel et tertiaire, hors métallurgie du nickel, et la clientèle domestique).

**Consommation d'électricité globale**

en milliers de kWh

	2004 (1)	%	2005	%	Variations 2005 / 2004
<b>Distribution Publique.....</b>	<b>566 021</b>	<b>33,7%</b>	<b>592 049</b>	<b>31,4%</b>	<b>4,6%</b>
EEC.....	417 811	24,9%	431 117	22,9%	3,2%
ENERCAL.....	148 210	8,8%	160 932	8,5%	8,6%
<b>Métallurgie du nickel.....</b>	<b>1 079 325</b>	<b>64,3%</b>	<b>1 259 032</b>	<b>66,8%</b>	<b>16,6%</b>
<b>Pertes liées au transport.....</b>	<b>32 463</b>	<b>1,9%</b>	<b>32 416</b>	<b>1,7%</b>	<b>- 0,1%</b>
<b>Total consommation.....</b>	<b>1 677 809</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 883 497</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,3%</b>

Sources : ENERCAL - EEC

(1) Chiffres rectifiés

Sur la décennie 1996-2005, on constate que les consommations d'électricité, fortement impactées par la consolidation du tissu économique et la progression du niveau d'équipement des ménages, connaissent une augmentation de 4,6 % en moyenne par an. Cette tendance implique des investissements lourds en terme de moyens de production.

## 1.6 Les investissements

### 1) Les investissements effectués en 2005

#### Production

L'année 2005 a été marquée par la poursuite de la construction de la centrale thermique de Prony (2 x 50 MW). Réalisé par la société PRONY ENERGIES, l'aménagement de ce nouveau moyen de production représente un investissement de 33 milliards de F CFP. La

---

<sup>1</sup> Ce chiffre inclut les pertes électriques.

première unité de la centrale de Prony devrait être opérationnelle mi-2007, et la seconde six mois plus tard.

### **Transport**

Le développement du réseau de transport 150 kV s'est traduit par la réalisation du tronçon Témala-Ouaième en 2005. Cet investissement, d'un montant de 1,35 milliard de F CFP, permettra, après sa connexion au réseau de distribution courant 2006, de renforcer la sécurité électrique des réseaux de distribution des communes de la Côte Est, de Houaïlou à Hienghène.

ENERCAL a réceptionné au deuxième trimestre 2005, le tronçon aérien de la ligne Hienghène-Ouaième 33 kV entre Ouaré et Ouenghip dans l'attente de l'achèvement du tronçon souterrain d'arrivée au poste d'interconnexion 150 kV / 33 kV de Ouaième dont la mise en service est prévue en 2006.

D'autre part, ENERCAL a lancé la construction de la ligne 150 kV entre Prony et Ducos. Cet ouvrage de transport est conçu en deux tronçons : le premier entre Prony et La Coulée, d'une longueur de 42 km (montant de l'investissement : 1,3 milliard de F CFP) et le second d'environ 20 km, entre La Coulée et Ducos (montant de l'investissement : 0,9 milliard de F CFP).

### **Distribution**

Le programme d'électrification de la Nouvelle-Calédonie s'est poursuivi grâce au Fond d'Electrification Rurale et la participation des concessionnaires à ce programme. La part réalisée par ENERCAL en 2005 au titre du FER a représenté 770 millions de F CFP, le montant de sa participation propre a été d'environ 80 millions de F CFP, identique à celle de 2004.

La part réalisée par EEC en 2005 au titre du FER a représenté 59 millions de F CFP, le montant de sa participation propre a été d'environ 6 millions de F CFP (4 millions de F CFP en 2004).

## **2) Les perspectives pour 2006**

### **Production**

L'année 2006 sera marquée par la poursuite des travaux de la construction de la centrale électrique de Prony par l'opérateur PRONY ENERGIES.

### **Transport**

Les travaux concernant la construction du tronçon Prony-La Coulée de la ligne 150 kV Prony-Ducos devant permettre d'évacuer l'énergie de la centrale de PRONY ENERGIES pour les besoins de la distribution publique, s'achèveront mi-2006. La réalisation du tronçon La Coulée-Ducos est envisagée pour la fin 2007.

## Distribution

Le programme du Fonds d'Electrification Rurale est reconduit pour l'année 2006 afin de poursuivre l'électrification rurale de la Grande Terre et des Iles. Le montant des dépenses engagées par ce programme s'élève à 660 millions de F CFP dont 593 millions au profit des communes dont ENERCAL est le concessionnaire.

## 2. LES HYDROCARBURES

### 2.1 La consommation

Les besoins en hydrocarbures de la Nouvelle-Calédonie sont entièrement couverts par des importations. La Nouvelle-Calédonie ne dispose que de très peu de ressources énergétiques et ne possède pas d'installation de raffinage de produits pétroliers.

La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices, la constitution de stocks stratégiques équivalant à 73 jours de consommation pour chacun des produits.

#### Statistiques hydrocarbures

Consommation d'hydrocarbures	2002	2003	2004	2005	Variation 2005/2004
Supercarburant sans plomb (m3).....	80 265	82 487	84 598	82 621	-2,3%
Gazole (m3).....	146 190	152 149	150 447	163 270	8,5%
Fuel lourd (t).....	411 110	419 745	410 987	401 066	-2,4%
Kérosène (m3).....	36 948	40 104	39 458	39 226	-0,6%
Butane (t).....	8 015	8 138	7 867	8 096	2,9%
Divers (m3).....	379	313	381	304	-20,2%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Il convient de noter que la quasi-totalité des hydrocarbures importés par Wallis-et-Futuna ainsi qu'une partie de ceux importés par le Vanuatu transitent par la Nouvelle-Calédonie. Le Vanuatu importe également des hydrocarbures transitant par Fidji.

### 2.2 Les prix

MOBIL IPC, SHELL<sup>1</sup> PACIFIQUE et TOTAL PACIFIQUE sont les trois compagnies pétrolières qui approvisionnent la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides. Cet approvisionnement se fait exclusivement de Singapour. La Société Le Nickel importe directement du fuel pour ses propres besoins. Le prix de revient des hydrocarbures liquides dépend de variables comme le cours du dollar américain et le prix des produits raffinés. Les évolutions extrêmement rapides et brutales de ces variables ne peuvent être maîtrisées, aussi et afin d'éviter une fluctuation des prix à la pompe, il a été décidé par arrêté n°84-331/CG du 10

<sup>1</sup> Notons que la société Shell a annoncé en décembre 2005 son désengagement dans la zone Pacifique (à l'exception de Guam et de la Polynésie française) d'ici à 2007.

juillet 1984 modifié, de créer un amortisseur entre le coût de revient et le prix public. C'est le rôle de la taxe de stabilisation, qui, lorsqu'elle est positive alimente le budget de la Nouvelle-Calédonie. La forte hausse des cours mondiaux du pétrole constatée en 2005 a eu pour effet d'abaisser le rendement de la taxe de stabilisation.

L'administration doit s'assurer que chacun des intervenants (pétroliers et pompistes) reçoit une contrepartie financière équitable de son intervention. L'évolution du prix des hydrocarbures liquides résulte de l'application des principes fondés sur une double périodicité :

- annuelle (au 1er juillet antérieurement à 2001, puis au 1<sup>er</sup> janvier) pour l'évolution structurelle,
- trimestrielle (les 1er janvier, avril, juillet, octobre) pour la prise en compte de l'évolution du prix des produits importés.

Chaque trimestre, la DIMENC (Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie) procède à une révision de certains postes, et propose une nouvelle révision des prix au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les prix de l'essence et du gazole ont évolué à la hausse au cours de l'année 2005. Le prix de l'essence est passé de 114,0 F CFP/l au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 123,0 F CFP/l au 1<sup>er</sup> octobre 2005 ; et celui du gazole de 84,0 F CFP/l à 97,0 F CFP/l sur la même période.

Au 31 décembre 2005, les prix publics se décomposent comme suit :

- droits et taxes: 39 % pour l'essence et 25 % pour le gazole;
- coût d'achat CAF (coût/assurance/fret): 37 % pour l'essence et 46 % pour le gazole;
- prestations locales (dépôt, transport): 16 % pour l'essence et 19 % pour le gazole;
- marges des détaillants: 8 % pour l'essence et 10 % pour le gazole.

Le prix du gaz butane est revu semestriellement. En l'absence de taxe de stabilisation, le prix suit principalement les contraintes du marché mondial. Depuis le 1er août 2005, le prix de la bouteille de 13 kg est de 2 310 F CFP.

### **3. LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES**

Créé en 1981, le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME) gère le Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). Il subventionne l'acquisition de matériels tels que des installations photovoltaïques et des aérogénérateurs, et finance des études de diagnostics énergétiques ou de faisabilité ainsi que des travaux d'économie d'énergie. Parallèlement, il mène des actions de sensibilisation et d'information.

Les programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie (PTME) élaborés par le CTME sont soit cofinancés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 50 % chacune, soit financés par la Nouvelle-Calédonie seule. Les ressources de la Nouvelle-Calédonie émanent d'une taxe parafiscale sur le supercarburant (Taxe pour les Energies Renouvelables).

En 2005, la participation de l'ADEME s'est élevée à 29,8 millions de F CFP (contre 17,4 millions de F CFP en 2004) représentant 38,3 % du budget FCME 2005. La participation de la Nouvelle-Calédonie a été programmée à 48 millions de F CFP, comme les années précédentes. La somme des participations de la Nouvelle-Calédonie et de l'ADEME pour le budget 2005 s'est ainsi élevée à 77,8 millions de F CFP en 2005. A ce montant s'ajoute les reports des exercices budgétaires précédents s'élevant à 92,6 millions de F CFP correspondant aux opérations programmées et mises en œuvre les années précédentes et prévues d'être achevées en 2006, soit un total de 170,4 millions de F CFP.

### 3.1 Actions menées par le CTME en 2005

En 2005, le CTME a financé 22,4 millions de F CFP de subventions sur les énergies renouvelables (contre 69,4 millions de F CFP en 2004). Elle n'a financé aucune action de maîtrise de l'énergie sur cette période (contre 6 millions de F CFP de subventions en 2004).

La baisse des subventions sur les énergies renouvelables est due notamment à une redéfinition des critères d'éligibilité des dossiers de demandes de subvention d'électrification par énergie renouvelable des habitations isolées. En effet, pour ce type de projet, seules les habitations résidant sur les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont Dore sont éligibles aux subventions du CTME car les autres communes de Nouvelle-Calédonie bénéficient du Fonds d'électrification Rurale. Par ailleurs, la mise en place de l'opération « Attribution d'une prime de 40 000 F CFP par unité de chauffe-eau solaire installée » n'a été mise en route qu'en novembre 2005. Les premières primes ont ainsi été attribuées en mars 2006.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie, les actions du CTME pour l'année 2005 ont concerné des opérations de communication, de sensibilisation et d'aide à la diffusion grand public des chauffe-eau solaires et des lampes basse consommation. Débutées en 2005, les actions seront finalisées en 2006.

#### Montants des subventions et des projets

Montants en F CFP	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Subventions.....	65 639 450	75 407 273	22 473 754	-70,2%
Montants des projets.....	116 725 504	120 279 651	46 289 806	-61,5%
Taux de subvention.....	56,2%	62,7%	48,6%	n.s

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

### 3.2 Perspectives pour 2006

La Nouvelle-Calédonie prévoit au budget du fonds 2006 une participation égale aux années précédentes soit 48 millions de F CFP. La participation prévue par l'ADEME pour l'année 2006 s'élève à 35,8 millions de F CFP (+ 20 % par rapport à 2005) soit 42,7% du budget FCME.

Le PTME 2006 sera surtout orienté sur des opérations de maîtrise de l'énergie dans le bâtiment. L'opération « prime de 40 000 F CFP par chauffe-eau solaire » sera reconduite. En

outre, une opération de communication grand public sera menée sur « l'étiquette énergétique »<sup>1</sup> présente sur les appareils électroménagers grand public. Comme pour l'année 2004 et 2005, la Nouvelle-Calédonie financera seule les installations intérieures et la fourniture des appareils de froid mis en place dans le cadre du Fonds d'Electrification Rurale.

## 4. L'EAU

### 4.1 Les infrastructures et la distribution

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale, mais la distribution est assurée également par une société filiale du groupe Suez dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. La Calédonienne des Eaux (CDE), créée en 1989, gère en effet la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR<sup>2</sup>), Bourail, Koumac et La Foa.

Les 26 autres municipalités gèrent directement la distribution de l'eau. La CDE assure toutefois des prestations de service d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

*Evolution de la consommation et du nombre d'abonnés des communes du Grand Nouméa*

Consommation annuelle en milliers de m <sup>3</sup>	2001		2002		2003		2004		2005	
	Abonnés	Consommation								
Nouméa.....	23 087	12 009	23 797	11 889	24 541	11 665	25 484	12 243	26 395	12 219
Mont Dore.....	5 596	2 376	5 720	2 406	5 866	2 267	5 995	2 432	6 121	2 421
Dumbéa.....	3 973	1 830	4 186	1 853	4 298	1 884	4 389	1 908	4 637	1 962
Païta.....	2 661	1 325	2 793	1 449	2 874	1 397	3 028	1 578	3 346	1 572
<b>Total.....</b>	<b>35 317</b>	<b>17 540</b>	<b>36 496</b>	<b>17 597</b>	<b>37 579</b>	<b>17 213</b>	<b>38 896</b>	<b>18 161</b>	<b>40 499</b>	<b>18 174</b>
Consommation moyenne annuelle/abonné (en m <sup>3</sup> )		497		482		458		467		449

Source : Calédonienne des Eaux

Afin de garantir l'approvisionnement en eau du Grand Nouméa jusqu'à l'horizon 2030, une adduction par pompage dans la rivière de La Tontouta (Païta) a été installée en 2001.

### 4.2 Des actions d'entretien et d'augmentation des capacités

Les Provinces et les municipalités cherchent à améliorer quantitativement et qualitativement la desserte en eau potable. Leurs efforts concernent, dans un premier temps, la rénovation et le remplacement des réseaux vétustes et, dans un second temps, l'augmentation de la capacité afin de faire face à l'accroissement des besoins tout en continuant de raccorder les habitants encore isolés.

<sup>1</sup> « L'étiquette énergétique » indique la consommation électrique du produit concerné.

<sup>2</sup> Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Païta mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

### 4.3 L'assainissement

En Nouvelle-Calédonie, l'assainissement est principalement géré par les communes. Le territoire comprend 17 stations d'épuration publiques (6 sur la commune de Nouméa) dont deux sont en cours de construction à La Foa et à Bourail depuis 2005. Elles sont toutes regroupées sur la grande terre.

Il existe par ailleurs d'autres stations, essentiellement situées à Nouméa, réalisées sur des financements privés (individuels, collectifs : hôtels ou industriels ; Goro Nickel notamment possède 4 stations d'épuration).

---

## § 6. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

---

### 1. LE POIDS DU SECTEUR

#### 1.1 Le poids économique

Selon les derniers comptes économiques disponibles, le secteur du bâtiment et des travaux publics représentait 8,0 % de la production intérieure brute en 1999. Avec une valeur ajoutée de 32,7 milliards de F CFP, ce secteur se trouvait au quatrième rang dans la formation de la production intérieure brute.

#### *Principales données sur le BTP*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	32,7 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	8,0%
Nombre d'entreprises 2005 (1).....	5 711
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT 2005 (2).....	1 093
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2005) (2).....	11,8%
Nombre d'employés du secteur (2005) (2).....	8 862
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2005) (2).....	14,6%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2004) (3).....	6,3%

Sources (1) : ISEE ; (2) : Cafat ; (3): IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

Au 31 décembre 2005, le répertoire d'identification des entreprises (RIDE) recensait 5 711 entreprises dans le secteur du BTP (+ 7,1 % sur un an), et la CAFAT, 1 093 employeurs (+ 6,9 % sur un an).

Les entreprises de moins de 5 salariés concentrent 94,5 % du nombre des entreprises du BTP, essentiellement sous la forme d'entrepreneurs individuels (85,7 % des entreprises du secteur). Seules 16 entreprises (0,3 %) disposent d'un effectif supérieur à 50 salariés.

La Province Sud concentre 80,1 % des entreprises du secteur, notamment sur Nouméa (45,9 % du total du secteur). La Province Nord n'en compte que 13,4 % et la Province des Iles Loyauté 6,5 %.

**Répartition des entreprises du BTP par nature d'activité en 2005**

	Entreprises	
	Nombre	part relative
Travaux d'urbanisation, terrassements, forages et sondages.....	351	6%
Constructions et travaux de maçonnerie générale.....	2 182	38%
Charpentes, couvertures, travaux d'étanchéification et isolations.....	202	4%
Installation d'eau, de gaz et d'électricité.....	856	15%
Travaux de finitions (plâtrerie, menuiserie, revêtements, peinture.....)	1 816	32%
Travaux divers.....	304	5%
<b>Total.....</b>	<b>5 711</b>	<b>100%</b>

Sources : ISEE-RIDET

**1.2 Le poids social**

Malgré la petite taille de ses entreprises, le BTP demeure une activité très utilisatrice de main d'œuvre. Au 31 décembre 2005, 8 862 personnes<sup>1</sup> (soit 14,6 % de la population salariée de Nouvelle-Calédonie) sont employées dans ce secteur, ce qui le positionne à la deuxième place des employeurs privés après le secteur du commerce (18,9 % des effectifs) si l'on se réfère aux 60 524 salariés enregistrés en Nouvelle-Calédonie par la CAFAT.

**2. L'ACTIVITE EN 2005**

**2.1 Le bâtiment**

Le bâtiment affiche un très bon bilan en 2005. L'évolution de l'activité peut notamment être appréciée à travers les ventes de ciment local (+ 4,0 % en un an ou + 7 % en incluant les importations de ciment, en raison de la panne qui s'est produite fin mars 2005 à la cimenterie Holcim), le nombre de logements autorisés (+27,8 %) et le nombre de logements achevés (+22,9 %).

L'activité du secteur a été particulièrement soutenue dans le logement avec d'une part la mise en œuvre du programme<sup>2</sup> de construction de logements dans le secteur social et d'autre part la poursuite de la demande de logements des particuliers comme en témoigne la hausse de l'encours des crédits à l'habitat des ménages de 11 % par rapport à l'année précédente. Le redémarrage du chantier de l'usine du Sud<sup>3</sup> a eu également un effet sur l'activité.

<sup>1</sup> Source CAFAT.

<sup>2</sup> Objectif de 1 000 logements par an et pendant 10 ans dans le Grand Nouméa et environ 1 700 sur l'ensemble du territoire.

<sup>3</sup> la part du ciment vendu à Goro s'est élevée à 6,9 % en 2005, contre environ 1 % en 2004

Ces différents éléments ont généré un important volume de travail pour les entreprises du secteur instaurant parfois une concurrence dans la recherche de main d'œuvre qualifiée. Les effectifs salariés du secteur ont ainsi progressé de 4,2 % sur un an.

*Statistiques par zone*

en nombre

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
<b>Permis de construire.....</b>	<b>1 518</b>	<b>1 424</b>	<b>1 488</b>	<b>1 731</b>	<b>1 700</b>	<b>-1,8%</b>
Province Sud.....	1 325	1 257	1 304	1 506	1 451	-3,7%
Province Nord.....	193	167	184	225	249	10,7%
Province des Iles.....	ND	ND	ND	ND	ND	-
<b>Logements autorisés (1).....</b>	<b>1 730</b>	<b>1 094</b>	<b>1 858</b>	<b>2 551</b>	<b>3 259</b>	<b>27,8%</b>
Province Sud.....	1 626	947	1 733	2 392	3 082	28,8%
Province Nord.....	104	147	125	159	177	11,3%
Province des Iles.....	ND	ND	ND	ND	ND	-
<b>Logements achevés (2).....</b>	<b>1 138</b>	<b>1 099</b>	<b>1 106</b>	<b>824</b>	<b>1 013</b>	<b>22,9%</b>
Province Sud.....	1 109	1 030	1 073	781	934	19,6%
Province Nord.....	29	69	33	43	79	83,7%
Province des Iles.....	ND	ND	ND	ND	ND	-
<b>Ventes de ciment local (en kt).....</b>	<b>93</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>115</b>	<b>119</b>	<b>4,0%</b>

Source : Cellule économique du BTP / ISEE

(1) d'après les permis de construire délivrés, dont certains concernent l'habitat, (2) d'après le nombre de certificats de conformité,

ND : non déterminé

Les chiffres repris dans le tableau ci-dessus doivent être analysés avec prudence car il existe des disparités importantes entre les Provinces en matière d'obligations légales de dépôt de dossier (permis de construire et déclarations d'achèvement des travaux). Les données relatives à la construction en Province Nord sont par exemple partielles du fait de l'importance des réalisations non répertoriées en milieu tribal où les permis de construire ne sont pas nécessaires. De même, dans la Province des Iles Loyauté, les permis de construire délivrés par les autorités communales ne sont pas indispensables car cette Province jouit d'un statut de réserve intégrale; aucun chiffre n'est donc disponible.

Concernant les permis de construire, on constate une progression en Province Nord (+ 10,7 % par rapport à 2004) et un recul en Province Sud (- 3,7 % par rapport à 2004). Il convient de noter qu'avec 249 permis de construire délivrés en 2005, la Province Nord connaît un essor de la construction depuis 2004, dû notamment au dynamisme des communes de Voh, Koné et Pouembout lié au projet de construction de l'usine métallurgique du Nord.

Suite aux états généraux de l'habitat social qui se sont déroulés fin 2004, un bilan provisoire a été présenté en juillet 2005 aux institutions, collectivités et autres organismes sociaux. Trois points fondamentaux ont été abordés : le financement du logement social dans l'agglomération, la promotion de l'accession sociale et l'instauration d'une aide familiale au logement. On estime que 6 000 familles (soit environ 20 000 personnes) sont en attente d'un logement. L'objectif affiché de ces états généraux est de construire plus de 1 000<sup>1</sup> logements par an pendant 10 ans, soit deux fois plus que le nombre construit au cours de ces dix dernières années.

<sup>1</sup> Objectif de 1 000 logements par an et pendant 10 ans dans le Grand Nouméa et environ 1 700 sur l'ensemble du territoire.

**Evolution du parc locatif des principaux opérateurs immobiliers en Nouvelle-Calédonie**

nombre de logements locatifs	2001	2002	2003	2004	2005	Evolutions 2005/2004
SIC.....	5954 (1)	5969 (1)	6142 (1)	6 476	6 788	4,8%
FSH.....	1 400	1 400	1 400	1 546	1 594	3,1%
<b>Total.....</b>	<b>7 354</b>	<b>7 369</b>	<b>7 542</b>	<b>8 022</b>	<b>8 382</b>	<b>4,5%</b>

Sources: SIC, FSH

(1) Les données n'incluent pas les logements en défiscalisation.

La Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) a construit un total de 371 logements en 2005<sup>1</sup> (contre 221 en 2004) tous situés en Province Sud, dont 272 en locatif conventionné, 93 logements économiques et 6 équivalents logements correspondant à un local d'activité.

L'année 2005 a vu l'aboutissement du programme engagé en 2003 par le Fonds Social de l'Habitat (FSH) avec notamment la constitution du Fonds Calédonien de l'Habitat, filiale en charge de toute l'activité de construction, d'entretien et de gestion de logements locatifs. Les autres modes d'intervention du FSH concernent les aides au logement qui représentent plus de 600 millions F CFP en 2005, et les prêts destinés à l'accession à la propriété (environ 2 000 prêts en cours fin 2005).

La SEM de l'Agglomération (SEM AGGLO), créée en décembre 2003, est détenue à près de 44 % par la Province Sud, à 7 % par la Nouvelle-Calédonie, à 29 % par les communes de Nouméa, Païta, Dumbéa et Mont Dore, à 10 % par la Caisse des Dépôts et Consignations, et à 10 % par la Caisse d'Epargne de Nouvelle-Calédonie. Après avoir engagé la construction de 240 logements en 2004 (dont les travaux se sont poursuivis en 2005), la SEM de l'Agglomération a entrepris en 2005 la construction de 283 logements locatifs (209 logements aidés et très aidés, 74 logements aidés de transition).

Enfin, l'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord, a livré 521 logements individuels en 2005 (contre 431 en 2004). Une partie de l'activité est réalisée dans le cadre d'un programme d'habitat social, une autre est destinée à reloger les sinistrés du cyclone Erica de 2003 et enfin le programme « Trémolite » a pour objectif de remplacer les constructions traditionnelles qui diffusaient des fibres d'amiante.

Concernant le bâtiment industriel, les travaux d'un vaste complexe industriel et commercial baptisé « Le Centre » commencé fin 2003 dans le quartier de Ducos à Nouméa, se sont achevés fin 2005. Ce projet privé a représenté un investissement de l'ordre de 4 milliards de F CFP. La construction d'une deuxième tranche est prévue et devrait comprendre un espace commercial d'une surface de 1 956 m<sup>2</sup>.

Les travaux de la première tranche de la construction du collège d'Auteuil dans la commune de Dumbéa ont commencé début 2005. Cet établissement du Grand Nouméa recouvrira une superficie de plus de 3 ha. Le budget de ce chantier est estimé à 1,7 milliard de F CFP. Les premières classes ont été ouvertes dès la rentrée 2006 accueillant 330 élèves. La

<sup>1</sup> La différence avec le tableau ci-dessus est due au nombre de logements détruits ou rénovés.

livraison de la seconde tranche est prévue pour février 2007. L'établissement devrait accueillir au total 600 élèves.

Les travaux d'extension de l'Université de la Nouvelle-Calédonie à Nouville ont débuté en mai 2005. La première tranche dont la livraison est prévue pour début 2007, prévoit une bibliothèque, un restaurant universitaire, un amphithéâtre de 400 places et un parking pour les étudiants. Cette première tranche financée pour moitié par l'Etat et pour moitié par les collectivités territoriales, s'élève à 1 milliard de F CFP. La seconde phase des travaux non encore programmée, permettra aux départements de lettres et sciences humaines (actuellement à Magenta), d'intégrer le site de Nouville. En 2008, l'Université du Pacifique devrait être concentrée sur un site unique.

Enfin, de nombreux projets de constructions de structures touristiques sont également en cours<sup>1</sup>.

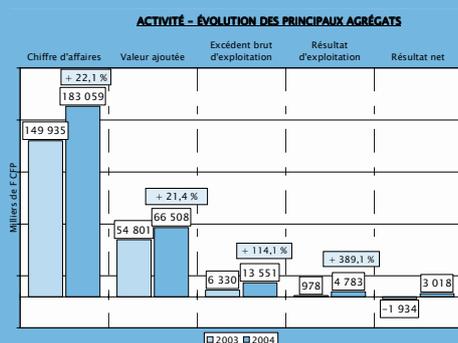
Notons également que le premier forum du bâtiment et travaux publics en Nouvelle-Calédonie s'est tenu en mars 2005. Organisé à l'initiative du syndicat des professionnels du BTP en association avec le Vice-rectorat et l'ensemble des organismes de formation locaux, ce forum vise à améliorer la préparation des jeunes au marché du travail, notamment à travers la formation en alternance, et à anticiper les besoins de main d'œuvre qualifiée que génèreront les grands projets miniers et d'habitat social dans les années à venir.

---

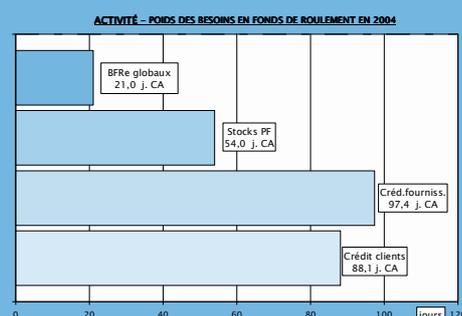
<sup>1</sup> Ces projets sont détaillés dans la note « Tourisme ».

## Les entreprises de construction de maisons individuelles en Nouvelle-Calédonie

L'institut d'Emission a réalisé fin 2005 une étude financière sur ce secteur à partir d'un échantillon représentatif de 42 entreprises. Les entreprises du secteur de la construction de maisons individuelles (référéncées selon la nomenclature des activités française sous le code 452A), retenues dans l'échantillon d'analyse, ont connu une croissance soutenue de leur courant d'affaires au cours de l'exercice 2004. Ce dynamisme s'est traduit par une amélioration sensible de l'ensemble des indicateurs de rentabilité, et par le redressement du résultat net antérieurement négatif.



▲ Le chiffre d'affaires moyen des entreprises de l'échantillon est ressorti à 183 millions de F CFP en 2004, soit une hausse annuelle de 22,1 %. Cette augmentation du courant d'affaires s'est accompagnée d'une amélioration de l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion, voire d'un rétablissement pour certains d'entre eux. La valeur ajoutée a progressé de 21,4 % en dépit d'une hausse des consommations en provenance des tiers (+13,1 %) et l'excédent brut d'exploitation a plus que doublé grâce notamment à une bonne maîtrise des charges de personnel. Le résultat d'exploitation a enregistré une forte hausse (+389,1 %) dans un contexte caractérisé par de fortes dotations aux amortissements. Le résultat net, négatif en 2003, s'est redressé en 2004 pour s'établir à + 3,0 M F CFP.



▲ Le cycle d'exploitation des entreprises appartenant au secteur de la construction de maisons individuelles se caractérise en 2004 par un crédit clients important de 88,1 jours de CA et en légère augmentation comparativement au précédent exercice, un stock de produits finis raisonnable (54 jours de chiffre d'affaires) et par un crédit fournisseurs très important (97,4 jours de chiffre d'affaires). Le besoin en fonds de roulement d'exploitation des entreprises de l'échantillon ne représente ainsi que 21 jours de chiffre d'affaires en 2004, ce qui apparaît modéré et en amélioration comparativement à l'exercice précédent (24,6 jours de CA); le niveau obtenu résulte toutefois de la compensation de valeurs importantes de sens opposé.

### Indicateurs d'activité et performances financières moyennes des entreprises de construction de maisons individuelles

	2003	2004	Var 2004/2003
Chiffre d'affaires (en K F CFP).....	149 935	183 059	<b>22,1%</b>
Valeur ajoutée (en K F CFP).....	54 801	66 508	<b>21,4%</b>
EBE (Excédent Brut d'Exploitation) (en K F CFP)....	6 330	13 551	<b>114,1%</b>
Résultat Net (en K F CFP).....	-1 934	3 018	<b>ns</b>
Rentabilité brute d'exploitation (1).....	4,2%	7,4%	<b>3,2 pts</b>
Marge nette (2).....	-1,3%	1,6%	<b>ns</b>

Source : IEOM - Etude sectorielle - données moyennes des entreprises de l'échantillon (1) EBE/CA (2) Résultat net / CA

## 2.2 Les travaux publics

Les attributions de marchés publics qui étaient en retrait en début d'année 2005, ont redémarré au cours du second semestre 2005 et les travaux y afférents se sont concrétisés en fin d'année.

En 2005, les travaux de voiries ont concerné le dédoublement de la « Savexpress » dont la troisième tranche du chantier s'est ouverte en octobre 2004, avec une livraison prévue pour le premier semestre 2006. Ces travaux visent notamment à doubler le pont de la Dumbéa, d'une longueur totale de 245 mètres. Le montant des travaux est de l'ordre de 920 millions de F CFP. Dans le prolongement de ces travaux, l'aménagement de l'échangeur de Gadji devrait débuter en 2006 pour une durée d'un an et un coût de 700 millions de F CFP.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de l'usine métallurgique du Sud, Goro Nickel aurait engagé une série de contrats avec les entreprises locales pour des travaux d'une valeur de 30 milliards de F CFP. Les premiers contrats signés en juin 2005 concernent notamment des travaux d'extraction de matériaux dans une carrière, de construction d'une station de traitement des eaux usées du camp et d'investigations sous-marines pour les aides à la navigation pour un coût global de 2,3 milliards de F CFP. Les travaux débutés en 2005 concernent également le terrassement, l'abaissement du col de l'antenne et la construction du port qui comprendra deux quais. Le premier quai devrait être livré au cours du premier semestre 2006 et l'ensemble du port fin 2006.

En 2006, les inscriptions budgétaires brutes<sup>1</sup> pour les seuls travaux de voirie de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces affichent une hausse significative 10,1 % entre 2005 et 2006, ce qui préfigure le lancement de nombreux projets de travaux publics en 2006.

### *Inscriptions budgétaires primitives de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces*

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Voiries.....	3 389	1 745	1 970	2 095	2 307	10,1%

Source : JONC

## 3. LES PERSPECTIVES

Les bons résultats de l'année 2005 et la forte hausse du nombre de logements autorisés laissent présager la poursuite d'une activité dynamique en 2006 et en particulier pour le secteur du bâtiment qui bénéficie de la politique de développement des logements sociaux.

Ainsi, l'année 2005 a vu la naissance de nombreux projets de construction de logements sociaux par les opérateurs habilités, soutenus notamment par un important effort de l'Etat lié à la défiscalisation (le secteur du logement social représente 77 % de l'enveloppe globale des aides à la défiscalisation en 2005). Ces nouvelles constructions devraient permettre de réduire la pénurie de logements sociaux :

<sup>1</sup> Il s'agit des autorisations de programmes inscrites au titre des investissements.

- en 2006, le Fonds Social de l'Habitat et sa filiale (le Fonds Calédonien de l'Habitat) devraient livrer 290 logements dont 59 en accession à la propriété sur Dumbéa, 26 logements locatifs sur Nouméa et 172 accessions à la propriété (terrains nus) en Province Nord. Les mises en chantier prévues pour 2006 concernent la réhabilitation de 28 logements sur Nouméa, la construction de 265 logements à Dumbéa dont 100 en accession à la propriété. Enfin, on prévoit à Bourail 18 opérations d'accession à la propriété et 5 à Poro.

- la SIC a prévu de livrer plus de 400 logements en 2006. Au « Domaine Tuband », les travaux débutés en 2005 s'intensifieront avec d'une part le lancement de quatre nouvelles tranches représentant 316 logements et 10 commerces et locaux d'activité, et d'autre part le début des travaux de terrassements ainsi que la viabilisation sur la seconde partie du terrain et la livraison à la Province Sud de la plate-forme destinée au futur collège. Par ailleurs, le projet "Les Hameaux de St-Quentin" consiste à démolir progressivement les huit tours et à construire un ensemble de logements. Concernant la commune de Dumbéa, la mise en chantier d'une première tranche spécifique de 78 logements est prévue pour 2006. A Païta, la SIC prévoit une étude sur l'aménagement d'une zone de 557 ha qui pourrait inclure la construction de 2 500 logements concernant 10 000 habitants, 7 groupes scolaires et d'autres infrastructures. L'objectif est d'achever ces études durant le second semestre 2006 et d'entamer éventuellement une procédure de création de zone d'aménagement concertée (ZAC) fin 2006. A Dumbéa-sur-Mer, la SIC prévoit de réaliser au minimum 1 530 logements sur 6 ans, dont 230 logements à mettre en étude dès 2006. Sur cette zone, le programme privilégie l'accession à la propriété. Enfin, l'opération « Collines d'Auteuil » prévoit 201 logements, dont 100 en accession à la propriété. Le programme privilégie la mixité des logements (aidés, très aidés, aidés de transition et accession à la propriété). Il établira un lien entre le futur centre urbain de Koutio et le tissu urbain existant. Les premières livraisons interviendront fin 2007 pour se terminer en 2008.

- la SEM AGGLO a prévu d'engager 261 logements en 2006, elle devrait avoir livré (de ses premiers programmes d'investissement) environ 150 logements à la fin 2006.

- après l'achèvement des programmes « Erica » (confié par la Nouvelle-Calédonie) et « Trémolite » (confié par la Province Nord), l'association Teasoa prévoit une centaine de constructions pour l'année 2006.

S'agissant de travaux publics, l'OPT a entrepris la réalisation d'une infrastructure optique sous-marine qui reliera Nouméa à Sydney. L'installation de ce câble sous-marin, prévue pour 2007, devrait permettre la poursuite des communications internationales dans les meilleures conditions en Nouvelle-Calédonie. Jusqu'à maintenant, l'ensemble de ces communications est assuré par satellite. La construction du câble devrait débuter en 2006 pour un coût global évalué entre 5 et 7 milliards de F CFP.

Concernant le « Domaine Tuband », la construction d'un collège de 600 places devrait démarrer en septembre 2006 pour un budget global de 1,8 milliard de F CFP. Son ouverture est prévue pour la rentrée 2008.

Les travaux de rénovation de l'aéroport international de La Tontouta devraient débuter au cours de l'année 2007. La nouvelle aérogare pourra ainsi accueillir les 400 000 passagers

qui le fréquentent annuellement et absorber les augmentations du trafic dans les années à venir. La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) devrait investir 5,2 milliards de F CFP pour la réalisation de ce projet dont l'achèvement est prévu pour 2009.

Le projet de réfection de la route provinciale 14 qui longe l'aérodrome de Magenta lancé début 2005, afin de respecter les normes de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), a été suspendu pour des raisons foncières. Le coût du projet est évalué à 500 millions de F CFP et devrait être financé par la Nouvelle-Calédonie.

Concernant le projet métallurgique de l'usine du Nord, la SAS Koniambo a signé en février 2006 un contrat de 25 milliards de F CFP avec les sociétés Technip et Hatch. Ce contrat comporte le creusement d'un chenal, l'aménagement d'un warf, les terrassements, une desserte routière, la construction d'une usine de concassage et un convoyeur d'une dizaine de kilomètres.

---

## § 7. LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION<sup>1</sup>

---

### *Principales données sur la distribution*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	47,6 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	11,7%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT au sens strict 2005 (2).....	1 288
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2005) (2).....	13,9%
Nombre d'employés du secteur de la distribution au sens strict (2005) (1).....	8 471
Poids du secteur dans l'emploi salarié (1) (2).....	14,0%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2005) (3).....	14,5%

Sources (1) : ISEE ; (2) : CAFAT ; (3) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

La distribution représente un enjeu important pour la Nouvelle-Calédonie du fait de la dispersion de la population dans l'Intérieur de la Grande Terre et les Iles. Le mouvement de concentration observé dans le Grand Nouméa s'est stabilisé tandis que le paysage commercial dans le reste de la Nouvelle-Calédonie est plus traditionnel et adapté à la faible densité de la population.

## 1. UN ROLE ECONOMIQUE ET SOCIAL CENTRAL

### 1.1 La contribution du commerce au produit intérieur brut

D'après les derniers comptes économiques publiés par l'ISEE, le commerce constituait, en 1999, le deuxième secteur économique marchand derrière « les services rendus aux

---

<sup>1</sup> La distribution au sens strict (par rapport au commerce) n'inclut pas les salles de jeux, l'hôtellerie, les bars et la restauration.

ménages ». Il concourait à la formation du produit intérieur brut à hauteur de 11,7 %. La production<sup>1</sup> du secteur s'élevait à 73,4 milliards de F CFP en 1999.

La valeur ajoutée brute du secteur commercial représentait 47,6 milliards de F CFP en 1999 (+ 5,8 % en un an), derrière celle du secteur public (97,8 milliards de F CFP) et celle des services rendus aux ménages (62,9 milliards de F CFP). Dans le détail, le commerce de gros et le commerce de détail représentaient respectivement 43 % et 44 % de la valeur ajoutée dégagée par la branche « Commerce » en 1999.

## 1.2 L'emploi

Le nombre d'entreprises du secteur a progressé de 5,4 % en 2005 et représente 3 771 entreprises. Parallèlement, les effectifs du secteur ont augmenté de 3,2 % à 8 471 salariés.

*Nombre d'entreprises et de salariés par catégorie en 2005*

	0 Salarié		1 à 4 sal.		5 à 9 sal.		9 sal. et +		TOTAL	
	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.
Commerce et réparation automobile.....	484		117	268	61	418	43	1 021	705	1 707
Commerce de gros et intermédiaires du commerce.....	621		107	190	36	257	55	1 555	819	2 002
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques.	1 451		563	1 072	137	927	96	2 763	2 247	4 762
<b>Total.....</b>	<b>2 556</b>		<b>787</b>	<b>1 530</b>	<b>234</b>	<b>1 602</b>	<b>194</b>	<b>5 339</b>	<b>3 771</b>	<b>8 471</b>
<i>Répartition en %.....</i>	<i>67,8%</i>		<i>20,9%</i>	<i>18,1%</i>	<i>6,2%</i>	<i>18,9%</i>	<i>5,1%</i>	<i>63,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>

Source : RIDET / ISEE

Au-delà de l'impact global, les créations d'emploi dans le secteur commercial sont d'autant plus importantes qu'elles constituent un débouché pour la main-d'œuvre non qualifiée.

## 1.3 Son implantation sur le territoire

La politique d'implantation des entreprises de distribution dépend de facteurs démographiques, économiques (demande solvable des particuliers), fonciers (disponibilité des terrains) et administratifs (obtention d'autorisations).

*Nombre d'entreprises par Province en 2005*

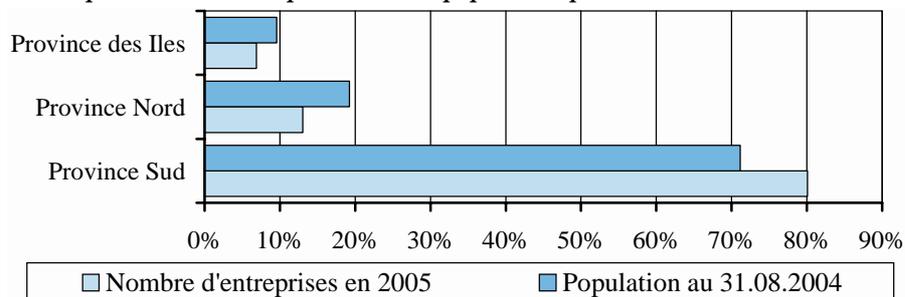
	Province Sud	Province Nord	Province des Iles	Total
Commerce et réparation automobile.....	577	97	31	705
Commerce de gros et intermédiaires du commerce.....	749	58	12	819
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques.	1 694	337	216	2 247
<b>Total.....</b>	<b>3 020</b>	<b>492</b>	<b>259</b>	<b>3 771</b>

Source : RIDET / ISEE

Entre 2004 et 2005, la Province Sud a enregistré une hausse du nombre d'entreprises commerciales de 6,1 % devant les Provinces Nord et Iles (respectivement 2,9 % et 2,4 %).

<sup>1</sup> La production du commerce est mesurée par les marges commerciales qui sont définies comme l'écart entre les ventes et les achats de marchandises augmenté de la variation des stocks de marchandises.

*Répartition des entreprises et de la population par Province*



Source : ISEE, recensement de la population (INSEE/ISEE)

Le niveau de vie en zone urbaine et la facilité d'accès à l'agglomération de Nouméa ont suscité dans la Province Sud une densité commerciale supérieure à celle de la population. La concentration de l'emploi salarié a, par ailleurs, renforcé cette tendance.

## Le commerce de détail de produits pharmaceutiques en Nouvelle-Calédonie

Les études sectorielles de l'Institut d'émission sur la situation des entreprises sont réalisées à partir d'échantillons représentatifs d'entreprises disposant de documents comptables sur 2 exercices consécutifs (2003 et 2004) enregistrés dans la Centrale des bilans de l'IEOM. Elles ne concernent que des entreprises constituées en société commerciale à l'exclusion des entreprises individuelles, régies par des règles comptables et fiscales différentes.

Les entreprises du secteur du commerce de détail de produits pharmaceutiques (référéncées selon la nomenclature des activités française sous le code 523A), retenues dans l'échantillon d'analyse (échantillon de 23 entreprises), ont enregistré une croissance notable de leur activité au cours de l'année 2004. Ce dynamisme, conjugué à une bonne maîtrise des coûts d'achats (en témoigne le niveau élevé et en augmentation de la marge commerciale) et des charges de personnel s'est traduit, malgré une hausse des charges financières, par un renforcement des résultats des entreprises du secteur au cours de l'année 2004.

BILAN FONCTIONNEL MOYEN (milliers FCFP)	2003	2004	Variations
Fonds propres nets	30 972	39 523	27,6%
+ Dettes financières stables	50 933	46 043	- 9,6%
+ Amortissements et provisions	15 863	18 427	16,2%
- Immobilisations brutes	94 524	96 711	2,3%
= FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	3 244	7 282	124,5%
- Stocks et en cours	13 394	14 553	8,7%
+ Créances clients	14 610	13 682	- 6,4%
- Dettes fournisseurs	19 193	19 801	3,2%
- Dettes fiscales et sociales	3 751	4 737	26,3%
+ Solde autres créances et dettes d'exploit.	629	382	-39,3%
= BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPL.	5 689	4 079	-28,3%
+ Besoins en fonds de roulement hors expl.	- 1 275	- 343	-73,1%
= BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	4 414	3 736	-15,4%
- Disponibilités	5 450	8 903	63,4%
- Crédits bancaires courants	6 618	5 358	-19,0%
= TRÉSORERIE	- 1 168	3 545	+403,5%

◀ Au plan bilantiel, l'analyse des données 2003 et 2004 rend compte d'une amélioration du profil de risques des entreprises du secteur, liée au renforcement marqué de leurs capitaux propres mais également à la réduction de leur endettement bancaire à terme, dans un contexte caractérisé par une relative stabilité des comptes courants d'associés, assimilés à de l'endettement. Cette analyse est confirmée par la nette amélioration du taux d'endettement des entreprises de l'échantillon et par le niveau très satisfaisant du délai de remboursement de l'endettement bancaire à terme au moyen de la capacité d'autofinancement (moins de 15 mois).

RÉSULTATS MOYENS (en milliers de FCFP)	2003	2004	Variations
CHIFFRE D'AFFAIRES	174 219	186 704	7,2%
- Marge commerciale	69 595	75 820	8,9%
+ Production de l'exercice	281	242	-13,9%
= PRODUCTION GLOBALE	69 876	76 062	8,9%
- Consommations intermédiaires	11 843	11 571	- 2,3%
= VALEUR AJOUTÉE	58 033	64 491	11,1%
+ Subventions d'exploitation	4	4	
- Impôts et taxes	495	323	-34,7%
- Charges de personnel	36 886	39 271	6,5%
= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	20 656	24 901	20,6%
- Dotations (nettes de reprises)	1 815	2 178	20,0%
+ Autres produits et charges d'expl.	- 298	- 113	-62,1%
- Charges financières nettes	2 873	3 225	12,3%
= RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	15 670	19 385	23,7%
+ Produits et charges exceptionnels	- 369	- 1 741	371,8%
- Participation des salariés	-	-	
- Impôts sur les bénéfices	4 280	4 148	- 3,1%
= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	11 021	13 496	22,5%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	13 138	17 010	29,5%

◀ Par ailleurs, en dépit de la croissance des stocks de marchandises (46,8 jours d'achats), le cycle d'exploitation génère en 2004 moins de besoins en fonds de roulement qu'en 2003, compte tenu d'une contraction du délai clients (26,4 jours de chiffre d'affaires) et d'une hausse du crédit fournisseurs (57,9 jours d'achats) et des dettes fiscales et sociales. Associée à un accroissement du fonds de roulement en 2004, la baisse du besoin en fonds de roulement (BFR) permet ainsi aux entreprises du secteur de diminuer leur recours aux concours bancaires courants et d'afficher une trésorerie excédentaire.

La répartition du revenu global dégagé par les entreprises de l'échantillon en 2004 se caractérise par la part prépondérante affectée au personnel (61 %), qui ressort toutefois en repli comparativement à 2003 (63 %) et ce, au profit de la part allouée à l'entreprise (27 % en 2004 contre 23 % en 2003). La part affectée à la collectivité -sous forme d'impôts et taxes- et aux prêteurs -sous forme de frais financiers- est quant à elle restée relativement stable sur la même période, avec respectivement 7 % et 5 % du revenu global.

## 2. LE COMMERCE DE DETAIL

L'urbanisme commercial est de compétence provinciale. Seule la Province des Iles Loyauté ne s'est pas encore dotée d'une réglementation en la matière. La Province Sud, qui a complété sa réglementation en 2003 en y introduisant les principales dispositions de la Loi « Royer »<sup>1</sup> devrait procéder en 2006 à de nouveaux aménagements. La Province Nord, pour sa part, ne s'est dotée qu'en 2005 d'une réglementation en matière d'urbanisme commercial<sup>2</sup>.

Un cadre réglementaire a été fixé début 2005 pour l'organisation des soldes, liquidations et ventes au déballage<sup>3</sup> ; les mois de mars et août 2005 ont ainsi constitué les premières périodes réglementées des soldes en Nouvelle-Calédonie.

Les résultats des enquêtes de conjonctures trimestrielles menées par l'IEOM auprès des chefs d'entreprises du secteur font apparaître une baisse de l'activité en 2005 notamment au cours du quatrième trimestre en raison des perturbations liées aux conflits sociaux. Les différents indicateurs objectifs restent, pour leur part, toutefois bien orientés dans leur ensemble. L'encours des risques du secteur<sup>4</sup> progresse ainsi de 10,7 % en 2005, tandis que les importations de textiles augmentent de 22,5 % par rapport à 2004.

### 2.1 L'évolution de la consommation des ménages<sup>5</sup>

Les ménages de Nouvelle-Calédonie ont vu leur niveau d'équipement croître de manière importante ces dernières années. Ce phénomène est en partie lié à la baisse des prix sur plusieurs matériels de référence, notamment le matériel Hi-Fi Vidéo (ex : 2 foyers sur 3 possèdent un DVD et presque 1 sur 5 est connecté à Internet).

Les études de consommation montrent que la zone du Grand Nouméa est logiquement la zone la mieux équipée et que les dépenses des ménages y sont les plus importantes. Ces dernières représentent ainsi 78 % des dépenses totales des ménages de la Nouvelle-Calédonie, dont 82 % concernent des dépenses non alimentaires. Ce résultat s'explique par l'attractivité des commerces du Grand Nouméa qui drainent :

- 8 % des dépenses des foyers de la Province des Iles Loyauté ;
- 17 % des dépenses des foyers de la Province Nord ;
- 50 % des dépenses des foyers de la Province Sud (hors Grand Nouméa).

---

<sup>1</sup> Délibération n° 24-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant la délibération n°18-96/APS du 27 juin 1996 relative à l'urbanisme commercial dans la Province Sud.

<sup>2</sup> Délibération n°54-2005/APN du 15 avril 2005 relative à l'urbanisme commercial.

<sup>3</sup> Arrêté n°2005-341/GNC du 17 février 2005 portant modalités d'application à la Nouvelle-Calédonie des dispositions des articles L310-1, L310-2 et L310-3 du Code du Commerce en matière de liquidations, ventes au déballage et de soldes.

<sup>4</sup> Cf Chapitre II, Section 1, § 4, point 3 - Le crédit aux entreprises

<sup>5</sup> Cette partie est notamment rédigée sur la base des dernières études réalisées par la société Louis Harris pour le compte de Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie auprès d'un échantillon de mille foyers. A noter que Louis Harris a rejoint le groupe Taylor Nelson Sofres (TNS) en 2005.

En 2005, les dépenses alimentaires s'élèvent en moyenne par mois : à 64 500 F CFP pour un ménage habitant dans le Grand Nouméa, 50 000 F CFP pour un ménage en Province Nord et 40 000 F CFP pour un ménage en Province des Iles Loyauté. Globalement, celles-ci sont effectuées à 55 % dans les grandes et moyennes surfaces, qu'elles soient spécialisées ou non dans l'alimentaire (ce taux monte à 66 % sur le Grand Nouméa).

La faible densité de la population sur le reste de la Nouvelle-Calédonie et l'absence de concentration urbaine de plus de 5 000 habitants expliquent le développement d'un réseau traditionnel de supérettes hors du Grand Nouméa, même si l'ouverture d'un supermarché à Poindimié en 2001 a conduit les ménages de cette région à y effectuer 63 % de leurs achats alimentaires, donnée comparable au Grand Nouméa.

## **2.2 Evolution des surfaces**

La création du premier hypermarché de la Nouvelle-Calédonie dans la périphérie de Nouméa à la fin de l'année 1989 a constitué le catalyseur des bouleversements ultérieurs dans un secteur demeuré longtemps très traditionnel. Une série de modernisations a rapidement suivi, avec l'ouverture d'un deuxième hypermarché, la création de grands magasins spécialisés dans les articles de sport, l'ameublement, l'habillement ou l'électroménager, le bricolage ou la jardinerie, mais également avec le développement de commerces en franchise.

### **1) La situation actuelle<sup>1</sup>**

Le marché de la grande distribution est fortement concentré avec près de 80 % des surfaces des hypers et supermarchés de la Province Sud qui sont détenues par deux grands groupes. Les enseignes Casino, Géant et Leader Price appartenant à un seul groupe local représentent 44 % de la superficie totale des hypers et supermarchés de la Province Sud. Un deuxième groupe réunit avec les enseignes Carrefour, Champion, Magenta discount et Mageco 35 % des surfaces. Enfin, les enseignes Super U représentent 11 % du total des hypers et supermarchés. Des commerçants indépendants se partagent les 10 % de la superficie restante.

Dans ce contexte, les commerces traditionnels ont dû s'adapter en acceptant une baisse de leur marge et en mettant l'accent sur la maîtrise des coûts, le développement de services (services de proximité, horaires, facilités de paiement, livraisons, relations personnelles) et la diversification (rayon traiteur, locations vidéo, développement photos).

Des stratégies collectives ont également été mises en place notamment à travers des opérations de promotions généralisées et la multiplication des galeries marchandes, qui même lorsqu'elles associent des grandes surfaces, sont surtout initiées par le petit commerce de détail. De plus, conscients de la nécessité de redynamiser le centre-ville de Nouméa, la municipalité, la Province Sud, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Syndicat des Commerçants et l'Office du Tourisme ont signé, en 2002, une convention de partenariat fixant les modalités à mettre en œuvre pour que le centre-ville puisse désormais fonctionner comme un véritable

---

<sup>1</sup> Les parts de marché en terme de surfaces ont été calculées en tenant compte des derniers changements d'enseigne effectués début 2006.

centre commercial, favorisant un développement urbain cohérent. Découlant de ce partenariat, l'association Nouméa Centre-Ville s'est fixée une stratégie dont l'un des objectifs est de globaliser la gestion du centre ville, notamment au travers d'actions transversales. De nombreux événements et animations commerciales ont été organisés dans ce cadre, notamment l'opération hebdomadaire des « Jeudi du centre ville » autour de thèmes variés.

#### *Nombre d'entreprises du commerce de détail*

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005 / 2004
<b>Commerce de détail non spécialisés.....</b>	<b>649</b>	<b>657</b>	<b>663</b>	<b>671</b>	<b>680</b>	<b>1,3%</b>
Commerce d'alimentation générale (moins de 120 m <sup>2</sup> ).....	546	552	553	545	537	- 1,5%
Supérettes (de 120 à 400 m <sup>2</sup> ).....	74	75	79	85	84	- 1,2%
Supermarchés (de 400 à 2 500 m <sup>2</sup> ).....	19	22	22	21	22	4,8%
Hypermarchés (plus de 2 500 m <sup>2</sup> ).....	2	2	2	2	2	-
Autre commerce de détail en magasin non spécialisé.....	8	6	7	18	35	94,4%
<b>Commerces de détail spécialisés</b>	<b>1 354</b>	<b>1 366</b>	<b>1 424</b>	<b>1 486</b>	<b>1 567</b>	<b>5,5%</b>
Alimentaire.....	243	223	234	242	252	4,1%
Liés de la personne (habillement, santé, beauté... ).....	534	547	564	571	588	3,0%
Liés à la maison (meubles, électro-ménager, bricolage... ).....	296	292	310	306	320	4,6%
Autres.....	281	304	316	367	407	10,9%
<b>Total.....</b>	<b>2 003</b>	<b>2 023</b>	<b>2 087</b>	<b>2 157</b>	<b>2 247</b>	<b>4,2%</b>

Source : ISEE

Il convient de citer l'existence de deux supermarchés en Province Nord, à Koumac (Koumac discount : 700 m<sup>2</sup>), et à Poindimié (Poindimié discount : 840 m<sup>2</sup>). Le supermarché de la Province des Iles Loyauté situé à Lifou (Vival Lifou) d'une surface de 650 m<sup>2</sup> qui a été mis en liquidation judiciaire en avril 2005, a été racheté et poursuit son activité sous l'enseigne « Central Hnininang ».

#### *La grande distribution en Province Sud*

	Superficie en m <sup>2</sup> (en fin d'année)				
	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
<b>Hypermarchés (plus de 2 500 m<sup>2</sup>).....</b>	<b>11 800</b>	<b>11 800</b>	<b>11 800</b>	<b>11 800</b>	<b>11 800</b>
<b>Supermarchés (de 400 à 2 500 m<sup>2</sup>).....</b>	<b>21 545</b>	<b>22 225</b>	<b>23 517</b>	<b>23 997</b>	<b>23 997</b>
<b>Total.....</b>	<b>33 345</b>	<b>34 025</b>	<b>35 317</b>	<b>35 797</b>	<b>35 797</b>
<i>dont Nouméa.....</i>	<i>21 422</i>	<i>22 102</i>	<i>23 394</i>	<i>23 874</i>	<i>23 874</i>

Source : Service du Développement Economique de la Formation professionnelle et de l'Emploi de la Province Sud

Bien que la superficie totale de la grande distribution (en incluant les grandes et moyennes surfaces spécialisées) en Nouvelle-Calédonie a pratiquement triplé depuis 1989, la densité de la grande distribution reste toutefois sensiblement inférieure à celle de la Métropole.

Les autorisations commerciales<sup>1</sup> accordées en 2005 en Province Sud sont les suivantes :

- autorisation relative à l'agrandissement de Leader Price Bourail portant la surface de vente totale à 800 m<sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> Il ne s'agit que des autorisations commerciales accordées, l'ouverture effective de commerces pouvant intervenir une ou plusieurs années après.

- autorisation relative à la construction d'un centre commercial à la Baie de Citrons d'une surface de vente de 600 m<sup>2</sup> demandée par la SARL Sunset Investissement ;
- autorisation accordée à la « SCI Le Centre » pour la construction d'une deuxième tranche comprenant un espace commercial à Ducos de 1 956 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales;
- autorisation accordée à la SEM d'AGGLO portant création de 10 commerces d'une surface totale de 874 m<sup>2</sup> dans la future zone d'aménagement concertée (ZAC) du centre de Boulari au Mont-Dore ;
- autorisation accordée à un promoteur pour la réalisation d'une surface de bricolage et de jardinerie au 4ème km d'une surface de vente de 1 300 m<sup>2</sup> ;
- autorisation accordée à la SNC « Les Hauts de Gadji » pour la construction d'un centre commercial au lieu-dit Savannah, commune de Païta d'une surface de vente de 731 m<sup>2</sup> comprenant une superette de 380 m<sup>2</sup> ;
- autorisation accordée à la SCI WEST pour la construction d'un centre commercial au rond point Patch entre les rues Clémenceau et Austerlitz d'une surface de vente de 995 m<sup>2</sup> comprenant 17 commerces.
- autorisation accordée à Electric Radio Nouméa S.A relative à l'aménagement d'un espace commercial du quartier industriel de Ducos d'une surface de vente totale de 750 m<sup>2</sup> comprenant, le transfert de l'activité d'électroménager du magasin Electric Radio Fly et la création d'une activité de Hifi d'une surface de vente de 550 m<sup>2</sup> ainsi que d'une boutique de 200 m<sup>2</sup>.

## **2) Les perspectives**

Un des facteurs essentiels des perspectives à venir réside dans l'évolution de la demande. La croissance démographique, dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie comme en Province Sud, devrait susciter de nouveaux investissements dans les années à venir.

A noter qu'à la date de rédaction, aucune autorisation n'a été accordée en Province Sud en 2006. En effet, le gel des implantations commerciales en Province Sud a été instauré pour une durée de six mois par la délibération N°12-2006/APS du 30 mars 2006 afin de réformer la réglementation actuelle en matière d'urbanisme commercial, celle-ci ayant été jugée inadaptée au contexte économique actuel. Une nouvelle réglementation devrait voir le jour en novembre 2006.

Le tissu commercial de l'intérieur reste, pour sa part, essentiellement subordonné à la mise en oeuvre du projet de l'usine Koniambo, lequel pourrait amener de nouvelles implantations commerciales à voir le jour en Province Nord, notamment dans la zone de Voh-Koné-Pouembout.

### 3. L'APPROVISIONNEMENT DES DETAILLANTS

L'approvisionnement des grandes surfaces se caractérise par un schéma d'approvisionnement variable selon les produits. Ainsi, concernant les biens manufacturés produits localement, les enseignes traitent directement avec les producteurs locaux lesquels bénéficient dans leur majorité de protections quantitatives ou tarifaires<sup>1</sup>. Les produits agricoles suivent la filière réglementée des grossistes, lesquels possèdent le monopole de l'importation et de la distribution des produits contingentés. Certaines grandes marques sont le monopole des grossistes locaux. Enfin, les grandes surfaces s'approvisionnent également directement auprès de leurs centrales d'achat métropolitaines, essentiellement pour les produits dits « d'appel » (produits de base, fromages, vins...).

Plus globalement, la délibération n°14 du 06 octobre 2004 portant réglementation économique, texte de portée générale, clarifie désormais les relations commerciales et définit les règles en matière de concurrence. Elle est entrée en vigueur le 27 janvier 2005.

### 4. LE COMMERCE AUTOMOBILE

Le commerce automobile est un des indicateurs pour le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie. Quatre principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO<sup>2</sup>, Groupe Pentecost, Groupe Dang) se partagent l'essentiel d'un marché où plus de 30 marques sont représentées. En 2005, un peu plus de 100 000 véhicules étaient en circulation en Nouvelle-Calédonie au regard du nombre de vignettes vendues.

#### *Ventes de véhicules*

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005 /2004
<b>Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs.....</b>	<b>8 555</b>	<b>9 469</b>	<b>10 284</b>	<b>10 586</b>	<b>11 489</b>	<b>8,5%</b>
Voitures particulières.....	6 150	6 658	7 179	6 950	7 397	6,4%
Pick up et Camionnettes.....	1 463	1 747	1 900	2 420	2 768	14,4%
Camions.....	114	125	93	124	149	20,2%
Autres.....	343	272	326	327	356	8,9%
<b>Immatriculations des véhicules à 2 roues neufs.....</b>	<b>485</b>	<b>667</b>	<b>786</b>	<b>765</b>	<b>819</b>	<b>7,1%</b>
<b>Transferts de cartes grises (1).....</b>	<b>16 365</b>	<b>16 307</b>	<b>16 707</b>	<b>17 145</b>	<b>17 393</b>	<b>1,4%</b>
<b>Total des ventes.....</b>	<b>25 405</b>	<b>26 443</b>	<b>27 777</b>	<b>28 496</b>	<b>29 701</b>	<b>4,2%</b>

Sources : ISEE, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

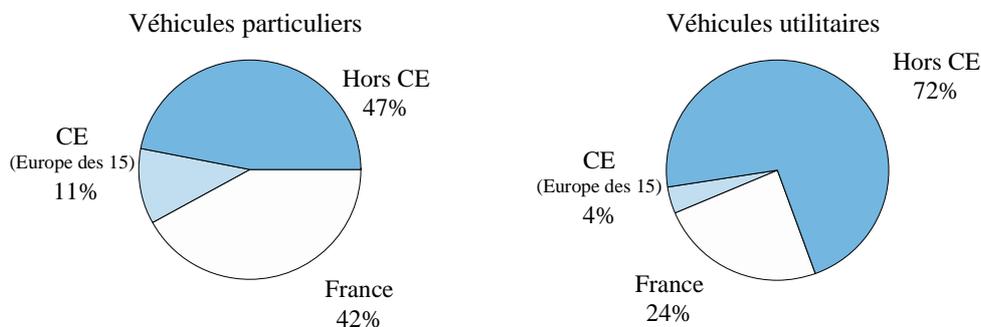
(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

Les ventes de véhicules d'occasion prédominent sur le marché automobile calédonien avec 59 % des véhicules vendus en 2005. On constate cependant que leur part diminue au profit des ventes de véhicules neufs (ensemble des véhicules à 2 et 4 roues) qui ont gagné 5,8 points en part de marché entre 2001 et 2005.

<sup>1</sup> Cf Chapitre I – Section 1 - § 6 Le commerce extérieur – 1. La réglementation du commerce extérieur

<sup>2</sup> Filiale d'un groupe métropolitain, CFAO est actionnaire de Ménard frères et détient une participation dans la société Alma Métro du groupe Pentecost.

### Répartition des immatriculations de véhicules neufs par origine en 2005



Source : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

En raison notamment de la diversité des marques sur le territoire, les véhicules particuliers de marque française ne représentent que 42 % du total des ventes de véhicules particuliers neufs en Nouvelle-Calédonie en 2005<sup>1</sup> contre 58 % en Métropole (donnée de 2004).

#### *Nombre d'entreprises et de salariés du secteur de l'automobile*

	Nombre d'entreprises			Nombre de salariés		
	2004	2005	Var.	2004	2005	Var.
Commerce de véhicules automobiles.....	61	55	- 9,8%	543	533	- 1,8%
Entretien et réparation de véhicules automobiles...	462	477	3,2%	393	421	7,1%
Commerce d'équipements automobiles.....	62	66	6,5%	252	303	20,2%
Commerce et réparation de motocycles.....	23	25	8,7%	12	15	25,0%
Commerce de détail de carburants.....	80	82	2,5%	409	435	6,4%
<b>Total.....</b>	<b>688</b>	<b>705</b>	<b>2,5%</b>	<b>1 609</b>	<b>1 707</b>	<b>6,1%</b>

Sources : ISEE, RIDET

La Nouvelle-Calédonie compte 82 stations service (distributeurs de carburants intégrés dans le réseau des 12 employeurs enregistrés par la CAFAT) dont 61 en Province Sud, 16 en Province Nord et 5 en Province des Iles.

<sup>1</sup> Il est à noter qu'en 2005, le marché des véhicules particuliers s'est fortement recentré en faveur des véhicules d'origine coréenne, lesquels représentent actuellement 23 % des ventes contre 8 % en 2004.

## Le commerce de détail de carburants en Nouvelle-Calédonie

*Les études sectorielles de l'Institut d'émission sur la situation des entreprises sont réalisées à partir d'échantillons représentatifs d'entreprises disposant de documents comptables sur 2 exercices consécutifs (2003 et 2004) enregistrés dans la Centrale des bilans de l'IEOM. Elles ne concernent que des entreprises constituées en société commerciale à l'exclusion des entreprises individuelles, régies par des règles comptables et fiscales différentes.*

Les entreprises du secteur du commerce de détail de carburants, retenues dans l'échantillon (constitué de 31 entreprises avec un effectif total de 190 personnes), ont enregistré une croissance modérée de leur activité au cours de l'année 2004. Malgré la maîtrise des coûts d'achat, les résultats des entreprises du secteur se dégradent en 2004 sous l'effet conjugué de la progression des consommations intermédiaires, du poids élevé des charges de personnel (lesquelles absorbent 87 % de la valeur ajoutée) et dans une moindre mesure de l'augmentation des dotations diverses.

BILAN FONCTIONNEL MOYEN (milliers FCFP)	2003	2004	Variation
Fonds propres nets	4 521	6 421	42,0%
+ Dettes financières stables	10 945	12 146	11,0%
+ Amortissements et provisions	9 990	11 001	10,1%
+ Immobilisations brutes	16 311	20 000	22,6%
<b>= FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>9 145</b>	<b>9 568</b>	<b>4,6%</b>
Stocks et en cours	8 691	9 638	10,9%
+ Créances clients	7 066	7 274	2,9%
- Dettes fournisseurs	7 032	7 608	8,2%
- Dettes fiscales et sociales	4 312	4 813	11,6%
+ Solde autres créances et dettes d'exploit.	272	328	20,6%
<b>= BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPL.</b>	<b>4 685</b>	<b>4 819</b>	<b>2,9%</b>
+ Besoins en fonds de roulement hors expl.	599	789	31,7%
<b>= BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>5 284</b>	<b>5 608</b>	<b>6,1%</b>
Disponibilités	7 410	7 651	3,3%
- Crédits bancaires courants	3 551	3 691	3,9%
<b>= TRÉSORERIE</b>	<b>3 859</b>	<b>3 960</b>	<b>2,6%</b>

◀ L'analyse de la structure du bilan des entreprises de l'échantillon fait apparaître un endettement financier (incluant les comptes courants d'associés considérés comme de l'endettement) élevé et en hausse au regard des fonds propres nets. Cette évolution conjuguée à une faible progression de la capacité d'autofinancement rallonge le délai de remboursement des dettes structurelles. Cependant, la croissance des fonds propres nets supérieure à celle des dettes financières stables entraîne une réduction du taux d'endettement.

RÉSULTATS MOYENS (en milliers de FCFP)	2003	2004	Variation
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>363 730</b>	<b>384 884</b>	<b>5,8%</b>
Marge commerciale	41 322	46 197	11,8%
+ Production de l'exercice	6 145	6 030	- 1,9%
<b>= PRODUCTION GLOBALE</b>	<b>47 467</b>	<b>52 227</b>	<b>10,0%</b>
- Consommations intermédiaires	15 616	18 925	21,2%
<b>= VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>31 851</b>	<b>33 302</b>	<b>4,6%</b>
+ Subventions d'exploitation	26	13	-50,0%
- Impôts et taxes	206	255	23,8%
- Charges de personnel	27 140	28 594	5,4%
<b>= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 531</b>	<b>4 466</b>	<b>- 1,4%</b>
- Dotations (nettes de reprises)	1 305	1 766	35,3%
+ Autres produits et charges d'expl.	- 385	- 424	10,1%
- Charges financières nettes	678	658	- 2,9%
<b>= RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>2 163</b>	<b>1 618</b>	<b>-25,2%</b>
+ Produits et charges exceptionnels	66	269	307,6%
- Participation des salariés	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	582	673	15,6%
<b>= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 647</b>	<b>1 214</b>	<b>-26,3%</b>
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 759</b>	<b>2 889</b>	<b>4,7%</b>

◀ Par ailleurs, le cycle d'exploitation court génère un besoin en fonds de roulement faible. En effet, les stocks de marchandises présentent un délai de rotation légèrement supérieur à une semaine de chiffre d'affaires. Les crédits clients et fournisseurs représentent une semaine de chiffre d'affaires. Associée à un fonds de roulement élevé et en augmentation, la faiblesse du besoin en fonds de roulement d'exploitation permet ainsi aux entreprises du secteur de stabiliser le recours aux concours bancaires courants et d'afficher une trésorerie excédentaire.

La répartition du revenu global dégagé en 2004 par les entreprises de l'échantillon se caractérise par la part prépondérante allouée au personnel (87 %). La part affectée aux prêteurs sous forme de frais financiers reste stable autour de 2 % sur la période. Celle allouée à l'entreprise ressort en léger repli (8 % en 2004 contre 10 % en 2003) au profit de la Collectivité – sous forme d'impôts et taxes – (3 % en 2004 contre 2 % en 2003).

## Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie

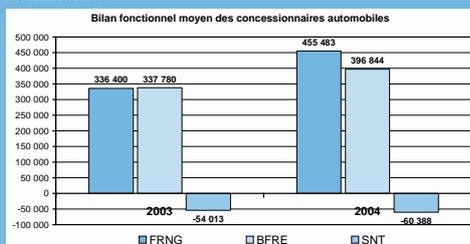
L'Institut d'Emission a réalisé fin 2005 une note expresse sur le secteur automobile analysant notamment la situation financière des intervenants de ce secteur à partir d'un échantillon représentatif de 80 entreprises réparties selon les 4 principales branches (concessionnaires automobiles, sociétés d'entretien et de réparation automobile, vendeurs d'équipement automobiles et loueur de voitures). Les données ci-après reprennent pour partie les différents éléments de cette note.

en millions de F CFP

Encours des crédits recensés	Court Terme	MLT	Sous total	Crédit Bail	Crédits douteux	Sous total	Hors bilan	TOTAL
Encours du commerce	10 976	12 917	<b>23 893</b>	1 486	1 914	<b>27 293</b>	22 604	<b>49 897</b>
dont encours du secteur automobile	2 965	1 500	<b>4 465</b>	433	169	<b>5 067</b>	8 287	<b>13 354</b>
dont encours des concessionnaires	2 736	721	<b>3 457</b>	50	52	<b>3 559</b>	7 682	<b>11 241</b>
Part des concessionnaires dans le commerce	25%	6%	<b>14%</b>	3%	3%	<b>13%</b>	34%	<b>23%</b>

Source: IEOM - Centrale des Risques - décembre 2004

▲ Les concessionnaires de véhicules rassemblent 70 % de l'encours des crédits contractés (hors bilan exclu) par les entreprises du secteur automobile en Nouvelle-Calédonie et 13 % de l'ensemble du commerce.

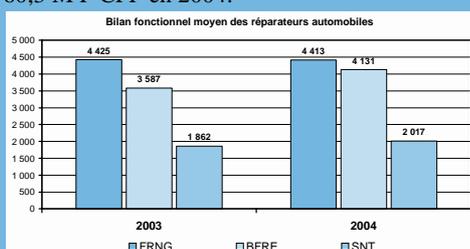


Soldes d'exploitation moyens des concessionnaires automobiles

en milliers de F CFP	2003	2004	Variation 2004/2003
Chiffre d'affaires	2 302 514	2 066 201	-10,3%
Marge commerciale	447 836	404 396	- 9,7%
Production de l'exercice	115 468	113 268	- 1,9%
Valeur ajoutée	377 896	366 383	- 3,0%
Excédent brut d'exploitation (EBE)	224 203	222 923	- 0,6%
Résultat d'exploitation	201 690	218 576	8,4%
Résultat avant impôts	177 441	197 506	11,3%
Résultat de l'exercice	141 858	162 991	14,9%
Capacité d'autofinancement	170 603	193 079	13,2%

Source: IEOM - Centrale des Bilans

▲ Le bilan fonctionnel moyen des concessionnaires automobiles synthétisé ci-dessus a été élaboré à partir des données comptables de 18 sociétés présentes dans la centrale des bilans de l'IEOM. Au total, ces entreprises, qui emploient 481 personnes, réalisent un chiffre d'affaires moyen de 2 066 MF CFP en 2004. La structure du bilan des entreprises de l'échantillon est caractérisée par un Fonds de Roulement Net Global (FRNG) en hausse sensible qui couvre l'augmentation assez importante du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE), due à l'accroissement des stocks. Toutefois, l'importance du besoin en fonds de roulement hors exploitation, qui prend en compte essentiellement les créances et les dettes groupes et associés, génère un Solde Net de Trésorerie (SNT) négatif de 60,3 M F CFP en 2004.



Soldes d'exploitation moyens des sociétés de réparation et d'entretien automobile

en milliers de F CFP	2003	2004	Variation 2004/2003
Chiffre d'affaires	78 245	78 998	1,0%
Marge commerciale	13 151	14 634	11,3%
Production de l'exercice	40 930	40 350	- 1,4%
Valeur ajoutée	28 840	28 893	0,2%
Excédent brut d'exploitation (EBE)	4 790	4 506	- 5,9%
Résultat d'exploitation	2 494	2 170	-13,0%
Résultat avant impôts	1 736	1 541	-11,3%
Résultat de l'exercice	1 378	1 217	-11,7%
Capacité d'autofinancement	3 595	3 340	- 7,1%

Source: IEOM - Centrale des Bilans

▲ Le bilan fonctionnel moyen des sociétés d'entretien et de réparation automobile synthétisé ci-dessus a été réalisé à partir des données comptables de 37 entreprises disponibles dans la centrale des bilans de l'IEOM. Ces entreprises représentent un effectif cumulé de 231 personnes et réalisent un chiffre d'affaires moyen de près de 79 M F CFP en 2004. L'analyse du bilan fonctionnel moyen fait apparaître un fonds de roulement moyen stable conforté par des ressources propres et des amortissements et provisions conséquents. Le poids des immobilisations est particulièrement élevé mais celles-ci restent inférieures aux ressources stables.

---

## § 8. LE TOURISME

---

### *Principales données sur le tourisme*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	15 248
Part du secteur dans le PIB (1999) (1).....	3,7%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT 2005 (2).....	285
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2005) (2).....	3,0%
Nombre d'employés du secteur (2005) (2).....	3 688
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2005) (2).....	6,0%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2005) (3).....	2,6%

Sources (1) : ISEE ; (2) : CAFAT ; (3) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

### 1. LE TOURISME DANS LE MONDE

Selon les premières données recueillies par l'Organisation Mondiale du Tourisme, le nombre de touristes internationaux atteindrait 808<sup>1</sup> millions en 2005, soit une progression de 5,5 % en un an. Le nombre de touristes internationaux a dépassé toutes les attentes et se situe à son plus haut niveau. La reprise entamée en 2004 s'est poursuivie en 2005 malgré le terrorisme, les catastrophes naturelles, les menaces sanitaires, les hausses du cours du pétrole...

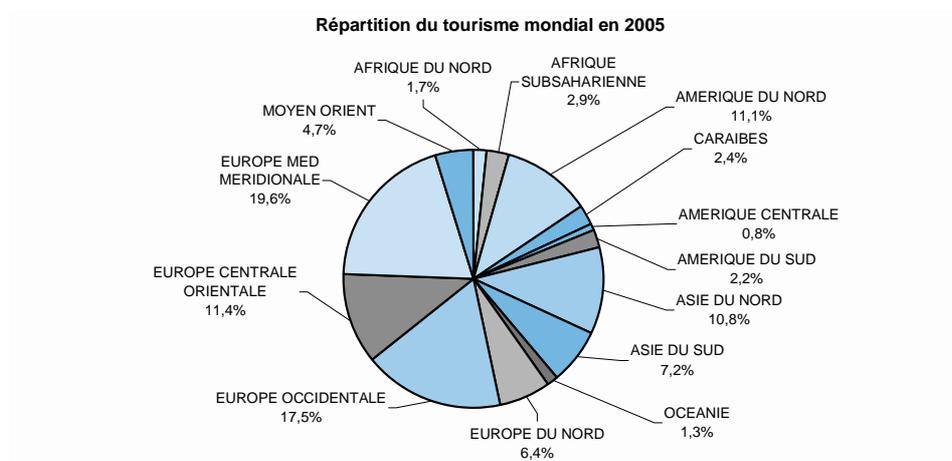
L'Afrique a vu sa fréquentation augmenter de 10,1 %, l'Asie-Pacifique de 7,4 %, le Moyen-Orient de 6,9 %, les Amériques de 5,8 %, et l'Europe de 4,3 %. La plus forte affluence touristique est toujours enregistrée pour les mois de juillet et août et dans une moindre mesure juin et septembre. Sur le supplément de 42 millions de touristes en 2005, plus de 43 % ont profité à l'Europe, 26 % à l'Asie et au Pacifique, 17 % aux Amériques, 8 % à l'Afrique et 6 % au Moyen-Orient.

L'Europe demeure la principale destination des touristes (54,9 %), suivie de l'Asie et du Pacifique (19,3 %).

Pour 2004, les recettes du tourisme ont été évaluées par l'OMT à 622,7 milliards de dollars. Le principal attrait des visiteurs porte sur le tourisme de découverte (51,8 %), suivi des visites de famille ou d'amis (24,2 %) puis des voyages d'affaires (15,7 %).

---

<sup>1</sup> Prévisions de l'OMT pour l'année 2005



Source : OMT

A l'exception de la Polynésie française dont la fréquentation diminue, les principaux pays environnants voient le nombre de leurs touristes progresser.

#### *Arrivées des visiteurs*

	2003	2004 (1)	2005 (p)	var 2005/2004
Australie.....	4 745 900	5 215 000	5 497 000	5,4%
Nouvelle-Zélande (1).....	2 106 230	2 347 670	2 382 950	1,5%
Fidji.....	430 800	507 000	532 000	4,9%
Polynésie française.....	212 767	211 893	208 067	-1,8%
Nouvelle-Calédonie.....	101 983	99 515	100 651	1,1%
Samoa.....	92 313	98 024	nd	nd
Iles Cook.....	78 328	83 333	87 681	5,2%

Sources : SPTO, Statistics New Zealand, Australian Bureau of Statistics, Isee

(1) rectifié (p) provisoire (nd) non disponible

## 2. LA FREQUENTATION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

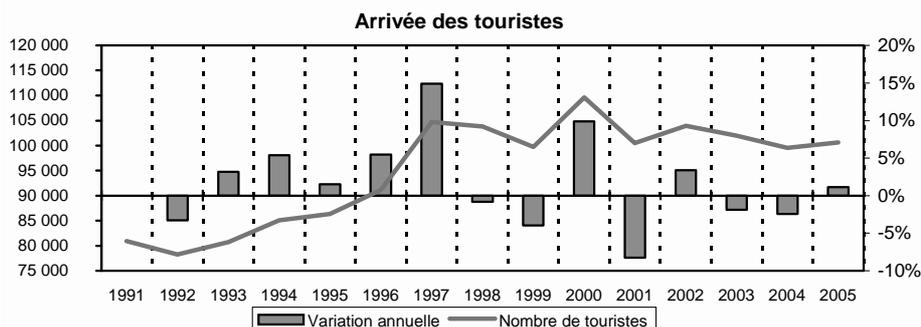
Selon les estimations de l'OMT, 10,6 millions de touristes ont visité l'Océanie<sup>1</sup> en 2005 (+ 3,9 %), la destination Nouvelle-Calédonie représente donc 1 % du tourisme Océanien. Le nombre de ses visiteurs, qui représente en 2005 près de la moitié (49,4 %) des passagers arrivés à l'aéroport de La Tontouta, est en augmentation de 1,1 %. Depuis 1997, le nombre de touristes arrivés en Nouvelle-Calédonie stagne autour de 100 000 visiteurs.

<sup>1</sup> L'Océanie comprend : Samoa, l'Australie, les Iles Cook, Fidji, la Polynésie française, Guam, Kiribati, les Iles Marshall, la Micronésie, les Iles Mariannes, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et le Vanuatu

### Activité touristique

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Nombre de touristes (avion).....	109 587	100 515	103 933	101 983	99 515	100 651	1,1%
Durée moyenne de séjour (jours)...	16	14	16	16	16	17	6,3%

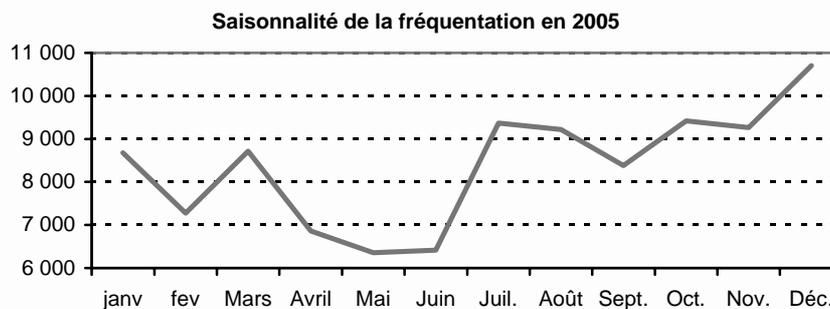
Sources : ISEE, Police de l'air et des frontières



Source : ISEE

## 2.1 La clientèle

Les enquêtes<sup>1</sup> de conjoncture réalisées par l'IEOM auprès des chefs d'entreprises du secteur au cours de l'année 2005 ont fait état d'une activité bien orientée sur l'année à l'exception du second trimestre. Après une forte progression au troisième trimestre (+ 37,3 %), le nombre de visiteurs a continué à augmenter (+ 9 %) au quatrième trimestre pour terminer l'année à 100 651 (+ 1,1 % sur un an).



Source : ISEE

En 2005, les visiteurs se rendent principalement en Nouvelle-Calédonie pour effectuer un séjour touristique (57 %), pour venir voir leur famille (13 %) et pour affaires (11 %). Les

<sup>1</sup> Auprès d'un échantillon de 24 entreprises (1 383 salariés).

employés représentent 43 % de la clientèle, suivi des retraités et inactifs (29 %) puis des cadres (17 %). La tranche d'âge comprise entre 20 et 49 ans représente l'essentiel du flux touristique (58 %).

## 2.2 La répartition de la clientèle par origine

en nombre

Provenance	2001 (1)	2002 (1)	2003 (1)	2004	2005	Variations 2005/2004	Parts de marché en 2003
Japon.....	27 954	27 202	28 490	29 229	31 486	7,7%	31,3%
France métropolitaine.....	25 202	29 964	29 440	27 358	27 727	1,3%	27,5%
Australie.....	19 200	19 216	15 957	16 212	16 062	-0,9%	16,0%
Nouvelle-Zélande.....	8 049	5 935	6 030	6 368	6 328	-0,6%	6,3%
Divers.....	20 110	21 616	22 066	20 348	19 048	-6,4%	18,9%
<b>Total.....</b>	<b>100 515</b>	<b>103 933</b>	<b>101 983</b>	<b>99 515</b>	<b>100 651</b>	<b>1,1%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ISEE

(1) Depuis janvier 2001, l'ISEE a mis en place une enquête "Passagers" permettant de mesurer tous les mois les arrivées de touristes et de résidents.

En 2005, l'origine des visiteurs est essentiellement régionale. La région Asie-Pacifique constitue plus de 67 % de la clientèle.

### ▪ Le Japon<sup>1</sup> :

Le marché japonais est le principal marché touristique de la Nouvelle-Calédonie. Il représente en 2005, plus de 31 % du nombre total de touristes et progresse de 7,7 %. Le nombre de visiteurs qui s'était stabilisé au dessous de la barre de 30 000 depuis 2001 progresse en 2005 à 31 486 mais demeure toutefois encore loin derrière celui de 1998 qui atteignait 35 000 visiteurs. La 3<sup>ème</sup> desserte hebdomadaire Nouméa/Osaka<sup>2</sup> a contribué à l'augmentation de la clientèle japonaise en 2005.

En 2004, la destination Nouvelle-Calédonie arrivait au Japon en 19<sup>ème</sup> position des destinations préférées des touristes de ce pays<sup>3</sup>.

Les japonais voyagent principalement en couple (42 %) ou avec des amis (25 %) et se logent en majorité à l'hôtel (67 %). Les mois de janvier, février, mars, août et décembre ont été les mois les plus fréquentés en 2005. 75,9 % des touristes japonais recherchent avant tout la nature et les paysages, 72,4 % le repos et la relaxation et 44,8 % les activités nautiques.

<sup>1</sup> En 2005, plus de 21 986 touristes japonais se sont rendus en Polynésie française (- 7 %) soit 10,5 % de l'ensemble des visiteurs.

<sup>2</sup> Mise en place par Aircalin le 28 octobre 2004 d'une 3<sup>ème</sup> desserte hebdomadaire qui offre 146 sièges supplémentaires par rotation. En 2005, le trafic de cette ligne a augmenté de 32,4 % par rapport à 2004.

<sup>3</sup> D'après le rapport 2004 de la fondation JTB - Japan Travel Bureau Fondation. Données 2005 indisponibles.

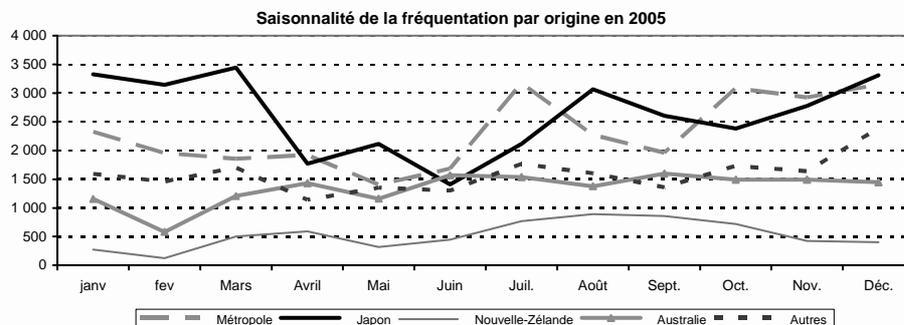
Selon les résultats de l'enquête menée par TNS au Japon dans le cadre du Plan de Développement Touristique Concerté de Nouvelle-Calédonie, il ressort que la Nouvelle-Calédonie reste peu demandée car considérée comme étant chère, sophistiquée et dont les séjours sont difficiles à organiser par rapport à ce qui est proposé dans d'autres pays de la région Asie-Pacifique. Ainsi, pour les japonais la Nouvelle-Calédonie représente un imaginaire lié à des sites naturels mais n'est pas toujours rattachée à une expérience culturelle. La destination est imaginée pauvre en options d'hébergement et en possibilités de faire du shopping. Globalement la destination Nouvelle-Calédonie ne bénéficie pas d'une image forte sur le marché japonais mais cette image n'est pas forcément négative.

Par ailleurs, le marché japonais apparaît offrir le plus fort potentiel de développement pour le territoire. Les couples de 30 ans et plus, avec ou sans enfants ont été identifiés comme la cible la plus intéressante.

▪ **La France métropolitaine et le reste de l'Europe :**

Le nombre de visiteurs de la Métropole augmente de 1,3 % en 2005, il représente 27,5 % de la clientèle. Le choix de la destination calédonienne a pour raison première la présence d'amis ou de parents en Nouvelle-Calédonie. Cela se traduit par une durée de séjour relativement élevée, et une saisonnalité correspondant à la période des vacances estivales et scolaires en France métropolitaine (juillet-août) au dernier trimestre de l'année.

Selon les résultats de l'enquête menée en Métropole dans le cadre du Plan de Développement Touristique Concerté de Nouvelle-Calédonie, la destination Nouvelle-Calédonie souffre d'un déficit d'image. Pour une majorité de métropolitains, la Nouvelle-Calédonie n'est pas spontanément rattachée au Pacifique. En effet, l'image du Pacifique en Métropole est essentiellement portée par la vision paradisiaque que véhicule la Polynésie française devant l'Australie elle-même définie comme une « terre authentique, de tous les contrastes ». De plus, la correspondance des saisons « hiver métropolitain/été calédonien » mais aussi la superficie de la Nouvelle-Calédonie par rapport à d'autres destinations du Pacifique, notamment Tahiti en Polynésie française, sont des avantages pour la destination. Toutefois, en raison de l'éloignement, la durée de vol et la durée de séjour constituent des freins à la destination, tout comme les difficultés de réservations et l'insuffisance de connaissance de la part des agents de voyage métropolitains. Enfin, le rapport « culture/prix » est déterminant dans le choix de la destination car au coût élevé du billet d'avion, des infrastructures d'accueil, de la vie locale correspond le sentiment d'une pauvreté culturelle.



Source : ISEE

#### ▪ L'Australie :

En 2005, le flux de visiteurs australiens est en diminution par rapport à 2004 de 0,9 %, il représente 16 % de la clientèle. Les australiens voyagent principalement en couple (31 %) ou avec des amis (21 %) et se logent en majorité à l'hôtel (61 %). Juin, juillet et septembre constituent les mois les plus fréquentés.

Pour les australiens, la Nouvelle-Calédonie n'est pas considérée comme la première destination malgré sa proximité. La Nouvelle-Calédonie attire les vacanciers australiens (55 %) par son côté balnéaire et pour ses activités de type aventure ou culture mais aussi les hommes d'affaires (17 %). Il convient de noter que le marché de la croisière est en expansion.

En 2005, près de 25 % des 4,754 millions de touristes australiens ont visité l'Océanie, 18 % d'entre eux ont choisi la Nouvelle-Zélande et 7 % les autres îles du Pacifique. La destination Nouvelle-Calédonie n'a attiré que 0,3 % des touristes australiens.

D'après les résultats des enquêtes TNS consultants menées conjointement en Australie et en Nouvelle-Zélande dans le cadre du Plan de Développement Touristique Concerté de Nouvelle-Calédonie, il ressort que l'image de la Nouvelle-Calédonie est associée à celle des îles du Pacifique. Elle est perçue comme une destination romantique, éloignée et chère, pour les vols comme pour l'hébergement, sans être pour autant une destination haut de gamme. Globalement, il existe un déficit d'image de la destination la Nouvelle-Calédonie sur ces marchés.

#### ▪ La Nouvelle-Zélande :

Le nombre de visiteurs en provenance de Nouvelle-Zélande est en diminution de 0,6 %, il représente 6,3 % de la clientèle. Les néo-zélandais voyagent principalement en couple (33 %) ou avec des amis (23 %) et se logent en majorité à l'hôtel (60 %). Juillet, août et septembre sont les mois les plus fréquentés.

En 2005, près de 62 % des 1,872 million de touristes néo-zélandais ont visité l'Océanie, 50 % d'entre eux ont choisi l'Australie. Ils ne sont que 0,34 % à choisir la Nouvelle-Calédonie. Entre 1994 et 2004, la Nouvelle-Calédonie est passée de la 16<sup>ème</sup> à la 26<sup>ème</sup> place des destinations visitées avec un recul de 27 % du nombre de visiteurs. Parallèlement, le nombre de touristes néo-zélandais a progressé de 110 % dans le monde.

### 2.3 La durée moyenne de séjour

*Durée moyenne de séjour des touristes en Nouvelle-Calédonie* en jours

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France métropolitaine.....	34	27	31	29	32	33
Australie.....	9	8	9	9	8	9
Nouvelle-Zélande.....	9	8	9	8	7	8
Japon.....	7	6	6	6	5	5
<b>Moyenne.....</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>17</b>

Sources : ISEE/GIE "Nouvelle-Calédonie Tourisme" Point Sud

La durée moyenne des séjours varie fortement selon la provenance des touristes. Avec une moyenne de 5 jours, les japonais effectuent les séjours les plus brefs. En 2005, les australiens et les néo-zélandais ont séjourné en moyenne 9 et 8 jours en Nouvelle-Calédonie. Les touristes métropolitains ont, pour leur part, la durée de séjour la plus longue avec 33 jours, en augmentation d'un jour par rapport à 2004.

## 3. LE TOURISME DE SEJOUR

### 3.1 L'offre globale d'hébergement

*Capacité d'hébergement* en nombre de chambres

	2001 (1)	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)	2005 (p)	Variations 2005/2004
Province Sud.....	1 658	1 731	1 735	1 843	1 812	-1,7%
<i>dont Nouméa.....</i>	<i>1 341</i>	<i>1 395</i>	<i>1 395</i>	<i>1 518</i>	<i>1 441</i>	-5,1%
Province Nord.....	290	294	304	331	319	-3,6%
Province des Iles Loyauté.....	103	115	110	121	136	12,4%
<b>Total.....</b>	<b>2 051</b>	<b>2 140</b>	<b>2 149</b>	<b>2 295</b>	<b>2 267</b>	<b>-1,2%</b>

Sources : Isee, Service du tourisme Province Sud, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud

(1) rectifié (p) provisoire

La capacité d'hébergement<sup>1</sup> de la Province Sud en 2005 est de 1 812 chambres dont 1 441 à Nouméa. Il convient de citer la fermeture du « Surf Novotel »<sup>2</sup> et l'ouverture des hôtels « Ramada Plaza »<sup>3</sup>, « Quality Rivland hôtel »<sup>4</sup> et « Evasion »<sup>5</sup>. Nouméa concentre la majorité des chambres d'hôtels de Nouvelle-Calédonie avec 64 % du parc.

Dans leur grande majorité, les touristes japonais, néo-zélandais ou australiens choisissent un hébergement de catégorie 3 étoiles et plus (respectivement 90,4 %, 73,3 % et 72,8 % d'entre eux). Les clients métropolitains, qui traditionnellement se répartissaient dans les différents types d'hébergement, marquent leur préférence depuis trois années consécutives pour les hôtels de catégorie 3 étoiles et plus (58,5 % en 2005 et 2004 contre 54,0 % en 2003 et 38,2 % en 2002). 26,4 % et 15,1 % des touristes métropolitains se sont répartis respectivement dans les catégories 2 étoiles et 1 étoile. Enfin, la clientèle résidente fréquente majoritairement les établissements de catégorie 1 étoile (67,3 %).

#### *Les hôtels classés*

	nombre d'hôtels				nombre de chambres			
	PS	PN	PI	Total	PS	PN	PI	Total
5 étoiles.....	3	0	0	3	309	0	0	309
4 étoiles .....	4	0	1	5	352	0	15	367
3 étoiles .....	7	2	0	9	346	96	0	442
2 étoiles .....	11	3	3	17	476	67	40	583
1 étoile .....	5	2	1	8	135	18	15	168
<b>Total.....</b>	<b>30</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>42</b>	<b>1618</b>	<b>181</b>	<b>70</b>	<b>1869</b>

Sources : Isee, Service du tourisme Province Sud, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud

Les tarifs moyens hôteliers, toutes provinces confondues, s'échelonnent de 5 500 F CFP par nuit pour un établissement classé une étoile à 55 000 F CFP pour un hôtel classé quatre étoiles et plus.

#### *Prix public unitaire moyen*

	Province Sud (hors Nouméa)	Nouméa	Province Nord	Province des Iles	<i>Prix moyen en F CFP</i>
Prix moyen 4 étoiles et plus...	55 000	19 900	-	34 320	<b>36 407</b>
Prix moyen 3 étoiles .....	18 600	12 600	9 900	-	<b>13 700</b>
Prix moyen 2 étoiles .....	16 000	9 750	6 800	11 128	<b>10 920</b>
Prix moyen 1 étoile .....	4 350	7 240	5 500	9 256	<b>6 587</b>
<b>Prix moyen.....</b>	<b>23 488</b>	<b>12 373</b>	<b>7 400</b>	<b>18 235</b>	<b>-</b>

Sources : Province Sud, Province Nord et Province des Iles Loyauté

<sup>1</sup> Hôtels, gîtes et chambres d'hôtes.

<sup>2</sup> Le Surf Novotel est fermé temporairement depuis le 9 septembre 2005 (en redressement judiciaire depuis le 9 janvier 2006).

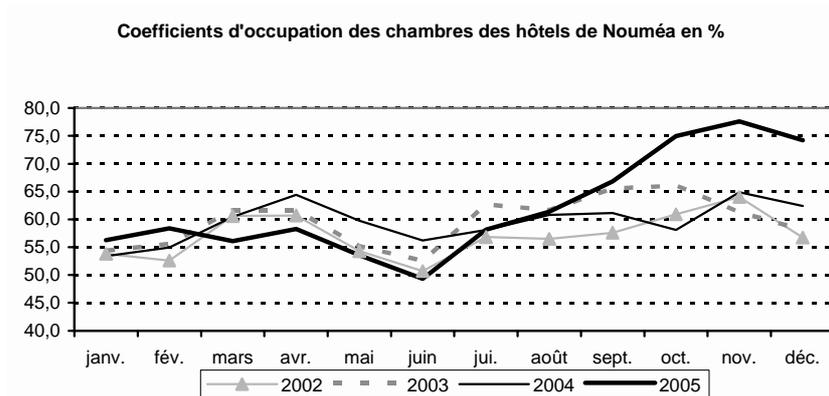
<sup>3</sup> Ouverture en début novembre 2005 (188 chambres).

<sup>4</sup> Ouverture progressive au cours du premier semestre 2005 (30 chambres).

<sup>5</sup> Ouverture le 1<sup>er</sup> novembre 2005 (14 chambres).

### 3.2 La fréquentation hôtelière

Les touristes représentent plus de la moitié (54 %) des clients des hôtels de Nouméa et les résidents<sup>1</sup> 46 %. Par pays d'origine, les touristes japonais sont les plus nombreux (24 % de la fréquentation hôtelière totale) à fréquenter l'hôtellerie locale, suivis des touristes métropolitains et australiens (respectivement 12,4% et 9,7%).



Source : ISEE

Dans un contexte de stabilité de durée de séjour toutes clientèles confondues (en moyenne 4,4 jours en 2005 contre 4,5 en 2004) et de diminution de la capacité d'hébergement des hôtels de Nouméa, le taux d'occupation moyen sur l'année 2005 (62,1 %) a progressé par rapport à 2004 de 2,5 points. Parallèlement le nombre de nuitées a augmenté au cours de l'année (649 534 nuitées ont été décomptées en 2005 contre 631 729 en 2004) supérieure à celle de la capacité hôtelière. En nuitées hôtelières, les résidents représentent 46 % du total, suivis des touristes métropolitains (20 %), puis des touristes japonais (16,1 %) et des touristes australiens (10,1 %).

### 3.3 Les autres formes d'hébergement

Si l'hôtel reste le mode d'hébergement dominant en terme de tourisme d'agrément et d'affaires, d'autres formes se sont développées. Il s'agit des gîtes ruraux, des résidences de tourisme et des campings.

---

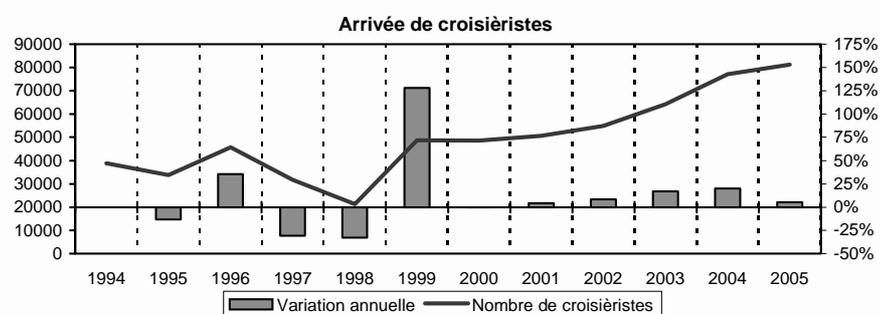
<sup>1</sup> La clientèle résidente est majoritaire pour les séjours de 1 à 2 jours (population de l'intérieur et des îles en visite sur Nouméa) ainsi que pour les séjours de plus de 6 mois (résidence dans les appartels de Nouméa).

### Autres formes d'hébergement

	Nombre d'établissements				Nombre de chambres			
	PS	PN	PI	Total	PS	PN	PI	Total
Résidences de tourisme.....	2	0	0	2	187	0	0	187
Gîtes / Chambres d'hôtes.....	9	15	23	47	50	43	66	159
Auberges de jeunesse.....	1	0	0	1	24	0	0	24
Camping.....	19	33	23	75	0	0	303	303
<b>Total.....</b>	<b>31</b>	<b>48</b>	<b>46</b>	<b>125</b>	<b>261</b>	<b>43</b>	<b>369</b>	<b>673</b>

Sources : Isee, Service du tourisme Province Sud, Nouvelle-Calédonie Tourisme *Point Sud*

## 4. LE TOURISME DE CROISIERE



Source : ISEE

La Nouvelle-Calédonie a accueilli en 2005 plus de 80 000 croisiéristes (+ 5,3 % par rapport à 2004). L'activité de croisière se développe significativement depuis quelques années.

Le Pacific Sun a été en 2005 le principal transporteur avec à son bord 68 % des passagers faisant escale en Nouvelle-Calédonie devant le Pacific Sky (27 %) et le Pacific Princess (5 %).

### *Evolution de la croisière*

	Nombre de navires	Variations	Nombre de passagers	Variations
1994.....	56	-	38 845	-
1995.....	41	-26,8%	33 728	-13,2%
1996.....	65	58,5%	45 665	35,4%
1997.....	40	-38,5%	31 700	-30,6%
1998.....	23	-42,5%	21 351	-32,6%
1999.....	60	160,9%	48 701	128,1%
2000.....	59	-1,7%	48 579	-0,3%
2001.....	39	-33,9%	50 671	4,3%
2002.....	44	12,8%	54 925	8,4%
2003.....	57	29,5%	64 273	17,0%
2004.....	64	12,3%	77 115	20,0%
2005.....	60	-6,3%	81 215	5,3%

Source : ISEE

Le programme d'accueil du Port Autonome de Nouméa prévoit pour 2006 l'arrivée de 90 paquebots de croisière en Nouvelle-Calédonie. Outre Nouméa, des escales sont prévues à l'île des Pins, à Ouvéa, à Poum (îlot Mouac) et à Hienghène. Des paquebots prestigieux comme le « Paul Gauguin », le « Queen Elisabeth 2 » et le « The World » sont attendus.

Il existe par ailleurs un tourisme de plaisance. En 2005, le nombre de plaisanciers est évalué à 1 130, en baisse de 11,5 % par rapport à 2004. Cependant, ce trafic est difficile à apprécier car depuis juillet 2004, Nouméa n'est plus le seul port d'entrée autorisé en Nouvelle-Calédonie. Wé (Lifou), Koumac et Hienghène sont désormais à même de remplir les formalités d'entrée. Tous les ports ne diffusant pas le nombre d'arrivées, les informations du Port Autonome ne comptabilisent que les entrées par le port de Nouméa.

## **5. LE POIDS DU TOURISME**

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme est en augmentation de 6,6 % par rapport à 2004. L'hôtellerie est le premier employeur du secteur (1 610 salariés). La restauration occupe désormais le second rang (706 personnes) suivi du transport aérien local et international (627 employés). Les principales activités créatrices d'emplois ont été en 2005 par rapport à 2004 : l'hôtellerie (+ 108 emplois hors Nouméa et + 14 emplois dans Nouméa), la restauration (+ 62 emplois) et les agences de voyages et de tourisme (+ 48 emplois). A l'inverse, l'activité de transport aérien international qui enregistre une baisse (- 26 emplois) trouve son explication dans le fait qu'Air France n'emploie plus de personnel navigant conséquence de son reclassement en agence de voyage<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Prise en compte en 2005 uniquement, à la demande d'Air France, de l'incidence en terme de personnel de l'arrêt de la desserte de la Nouvelle-Calédonie pour la compagnie française en mars 2003. Sur 109 personnes que composait le personnel navigant commercial d'Air France, près de 60 % des personnes ont choisi de rejoindre Aircalin, 15 % ont continué sur Air France à Paris et 25 % ont changé de secteur d'activité.

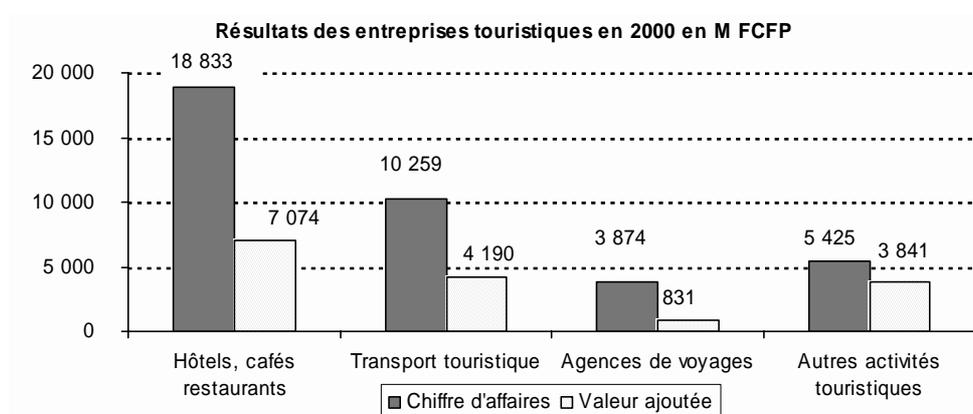
**Répartition des emplois directs et indirects dans le tourisme**

en nombre

	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Transport touristique maritime.....	72	74	80	8,1%
Transport aérien local.....	256	254	254	-
Transport aérien international.....	382	399	373	-6,5%
Transport touristique terrestre.....	91	95	95	-
Hôtels de Nouméa.....	783	831	845	1,7%
Hôtels et gîtes hors Nouméa.....	591	657	765	16,4%
Location de voitures.....	46	49	55	12,2%
Restauration.....	667	644	706	9,6%
Agences de voyages et de tourisme.....	228	236	284	20,3%
Locations d'engins de plage.....	31	31	37	19,4%
Plongée sous-marine.....	14	36	39	8,3%
Tontouta Air Service (TAS).....	154	154	155	0,6%
<b>Total.....</b>	<b>3 315</b>	<b>3 460</b>	<b>3 688</b>	<b>6,6%</b>

Sources : CAFAT (salariés déclarés) / GIE " Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud"

NB : Ces chiffres ne comprennent pas les emplois induits, les artisans patentés, les non-salariés, ni les personnes qui travaillent pour le tourisme dans le secteur public. De même, certaines activités à portée touristique ne sont pas incluses (installations sportives telles que le golf, les duty-free et les casinos).



Source : ISEE

Les, hôtels, cafés et restaurants représentent 49 % du chiffre d'affaires du secteur en 2000 et 44 % de la valeur ajoutée.

*Estimation des dépenses des touristes non résidents* en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004 (1)	var 2004/2003
Hébergement.....	5 751	4 795	5 329	5 063	4 959	-2,1%
Transport international.....	2 723	3 039	2 842	3 894	3 894	-
Transport local.....	1 452	1 207	1 477	1 415	1 449	2,4%
Cafés, restaurants.....	2 635	2 308	2 723	2 523	2 520	-0,1%
Souvenirs.....	2 168	1 987	2 289	2 190	2 185	-0,2%
Autres.....	1 821	1 782	2 206	2 058	2 093	1,7%
Loisirs.....	529	429	483	467	462	-1,1%
<b>Total.....</b>	<b>17 079</b>	<b>15 547</b>	<b>17 349</b>	<b>17 610</b>	<b>17 562</b>	<b>-0,3%</b>

Source : ISEE - (1) estimations

L'hébergement est le principal poste des dépenses (28 %) des touristes non résidents, suivi des transports (22 %).

## 6. LA PROMOTION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Chaque Province étant compétente en matière de tourisme, trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Iles Loyauté ». Cependant, à l'issue des Assises du Tourisme qui se sont déroulées en novembre 2004, un comité de pilotage du tourisme des trois Provinces de Nouvelle-Calédonie a été mis en place notamment pour coordonner l'action des trois GIE.

Les actions de promotion se font en direction des quatre principaux marchés émetteurs que sont le Japon, la France métropolitaine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour chaque marché émetteur, le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud » assure la promotion de la Nouvelle-Calédonie aussi bien au niveau des professionnels (participation aux séminaires, salons, voyage de familiarisation pour les agents de voyages, production de lettres d'informations sur la Nouvelle-Calédonie...) que du grand public (salons, campagnes de publicité dans les magazines, la presse et à la télévision, publicités conjointes avec les voyagistes, invitations de journalistes et d'équipes de télévision...).

Ainsi en 2005, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud a participé à plus de 50 salons professionnels ou grands publics sur les différents marchés et 36 séminaires ont été organisés au cours desquels 1 507 agents de voyages ont été formés sur la destination. De plus, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud a participé à l'accueil et au séjour de 457 personnes dont 227 journalistes du tourisme et de 200 agents de voyages, en provenance des principaux marchés émetteurs.

Au total, le budget de l'investissement promotionnel est en augmentation de 7,1 % en 2005 à 423 millions de F CFP contre 395 millions en 2004. Les principaux marchés à profiter de cette hausse sont la Métropole, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée et la Chine. En 2005, 53 % du budget était affecté à la promotion de la Nouvelle-Calédonie au Japon, 21,5 % en Australie et 12,5 % en Métropole et en Europe.

## 7. LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

La fréquentation touristique stagne depuis 1997 autour des 100 000 visiteurs. C'est dans ce contexte qu'ont été lancées en novembre 2004 les Assises du Tourisme, qui réunissent les professionnels du secteur et les trois Provinces. La réflexion engagée en collaboration avec le cabinet d'ingénierie métropolitain KPMG, a permis d'élaborer un plan d'action pour relancer l'industrie touristique. La présentation du Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC) a eu lieu en décembre 2005. Ce plan en trois phases s'étalera entre 2006 et 2016. La première phase 2006-2008 concernera la mise en place d'un « plan d'amélioration » : promotion de la destination sur les marchés étrangers, amélioration de l'offre locale, renforcement de la formation professionnelle et préparation d'hébergements nouveaux. La seconde phase 2008-2012 correspondra au lancement d'une véritable stratégie en terme d'image touristique. La dernière phase 2012-2016 consistera à consolider la dynamique créée par l'image touristique de la destination et à compléter la capacité d'accueil. L'objectif du plan est d'accueillir à l'horizon 2015, 180 000 touristes étrangers.

### 7.1 Province Sud

La Province Sud constitue le principal pôle touristique en terme d'infrastructures. Actuellement sont en construction :

- l'établissement de catégorie supérieure de l'Anse Vata dont les travaux en cours concernent la construction de 160 appartels, représente un investissement global de 4,7 milliards de F CFP. Le gestionnaire in fine de cette structure n'est pas définitivement arrêté. Son ouverture prévue initialement en 2005 a été reportée en 2006.

- le « Residhôtel le Stanley » de Ouémo dont les travaux débutés en décembre 2005 concernent la rénovation de 59 unités d'hébergement existantes classées en 3 étoiles et la construction d'un nouveau bâtiment accueillant 30 unités d'hébergement supplémentaires en catégorie 3 étoiles. L'investissement global est de 690 millions de F CFP.

D'autres unités sont en cours de réalisation<sup>1</sup>, à l'étude<sup>2</sup> ou dont les dossiers sont en cours d'élaboration<sup>3</sup>.

Par ailleurs, les travaux du nouvel aquarium de Nouméa (rénovation et agrandissement) ont pris du retard et devraient s'achever au quatrième trimestre 2006 au lieu de fin 2005. Il s'étendra sur une surface de 3 000 m<sup>2</sup> et représentera un investissement de 1,465 milliard de F CFP (montant revu à la hausse de 465 millions de F CFP). Son financement est essentiellement assuré par l'Union Européenne (627 millions de F CFP) mais aussi par la Province Sud, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, l'Etat et la mairie de Nouméa dans le cadre du contrat d'agglomération 2000-2004.

---

<sup>1</sup> Le refuge de Farino et l'extension de l'hôtel Kou Bugny à l'Ile des Pins dont les ouvertures sont prévues en mai 2006 et en août 2007.

<sup>2</sup> L'extension du gîte Kanua au Mont-Dore et le Relais de Kodjeue à l'Ile des Pins.

<sup>3</sup> Il s'agit principalement du Kuendu Beach Resort et du complexe hôtelier du Château Royal

## 7.2 Province Nord

La Province Nord poursuit son action de promotion de son offre touristique à destination de la clientèle locale. Le développement touristique repose sur quelques structures hôtelières et sur un réseau d'hébergement de type gîte familial ou tribal. Dans le cadre d'actions de développement local autour de ces structures d'hébergement, des animations (randonnées, activités nautiques, ...) se créent et contribuent à l'attractivité de la Province. La mise en place de points d'information ou d'offices du tourisme en liaison avec les municipalités soutient cette action.

Deux unités hôtelières sont en construction : le Koniambo à Koné (52 chambres) et l'hôtel de Tiéti à Poindimié (50 chambres).

La mise en place d'infrastructures écotouristiques se poursuit en équipant le réseau routier d'aires de repos et en densifiant le réseau de sentiers de randonnées.

## 7.3 Province des Iles Loyauté

La Province des Iles Loyauté, quant à elle, souhaite accroître la qualité des services offerts dans les gîtes et poursuit le programme de remise aux normes de ces structures. Par ailleurs, des objectifs d'informations touristiques, de classement des sites touristiques et de signalisation touristique ont été définis au cours de l'année 2005.

L'extension de deux unités hôtelières (le Drehu Village à Lifou et le Nengone Village à Maré) est prévue pour septembre 2006.

---

## § 9. LES TRANSPORTS

---

### *Principales données sur les transports*

Valeur ajoutée du secteur (1999) (1).....	29,1 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (1999) (2).....	7,1%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT (2005) (3).....	447
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2005) (4).....	4,8%
Nombre d'employés du secteur (2005) (5).....	3 518
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2005) (6).....	5,8%
Poids du secteur dans les risques bancaires* sur les entreprises (2005) (7).....	5,2%

Sources (1) (2) : ISEE ; (3) (4) (5) (6) : CAFAT ; (7) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

## 1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

### 1.1 Le trafic de marchandises

Le Port Autonome de Nouméa se situe au dixième rang des ports français en terme de tonnage et au premier rang des ports de l'Outre-Mer français. Outre son rôle de port d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa remplit aussi la fonction de port de transbordement pour la desserte des îles et des territoires avoisinants et de port d'expédition pour les exportations de minerai et de produits métallurgiques.

En 2005, l'activité du Port autonome a progressé de 3 %, malgré le recul de l'expédition de minerai de nickel. Il convient de noter que le trafic conteneurisé a également enregistré une hausse de volume par rapport à 2004 (+ 3,8 %). De son côté, le trafic intérieur a légèrement augmenté sur l'année.

#### *Trafic maritime conteneurisé*

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Nombre de conteneurs (1).....	54 862	61 464	67 374	69 464	72 106	3,8%
Poids (milliers de tonnes).....	448,4	478,7	514,9	529,9	575,3	8,6%

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) Embarquement + débarquement

#### *Evolution du trafic maritime*

en milliers de tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
<b>Trafic extérieur.....</b>	<b>5 290</b>	<b>4 686</b>	<b>5 159</b>	<b>5 350</b>	<b>5 513</b>	<b>3,0%</b>
Débarquement.....	1 382	1 392	1 473	1 511	1 575	4,2%
Embarquement.....	3 908	3 294	3 686	3 839	3 938	2,6%
<i>dont minerai de nickel.....</i>	<i>3 698</i>	<i>3 065</i>	<i>3 430</i>	<i>3 607</i>	<i>3 473</i>	<i>- 3,7%</i>
Nombre de navires (1).....	478	542	519	515	513	- 0,4%
<i>dont cargos.....</i>	<i>238</i>	<i>245</i>	<i>262</i>	<i>229</i>	<i>251</i>	<i>9,6%</i>
<b>Trafic intérieur .....</b>	<b>3 124</b>	<b>3 232</b>	<b>3 262</b>	<b>2 999</b>	<b>3 038</b>	<b>1,3%</b>
<i>dont minerai de nickel (2).....</i>	<i>2 924</i>	<i>3 079</i>	<i>3 118</i>	<i>2 849</i>	<i>2 876</i>	<i>0,9%</i>
Nombre de navires.....	564	505	473	471	489	3,8%
<i>dont minéraliers.....</i>	<i>170</i>	<i>165</i>	<i>142</i>	<i>142</i>	<i>135</i>	<i>- 4,9%</i>
<b>Trafic maritime global</b>	<b>8 414</b>	<b>7 918</b>	<b>8 421</b>	<b>8 349</b>	<b>8 551</b>	<b>2,4%</b>

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) hors nickel

(2) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers.

### 1.2 La desserte maritime

#### *a) La desserte internationale*

Une vingtaine de compagnies maritimes, nationales ou étrangères, sont représentées en Nouvelle-Calédonie en 2005. Certaines d'entre elles se contentent de louer des emplacements ("slots") sur des navires appartenant à d'autres compagnies (qui assurent la desserte effective et

régulière de la Nouvelle-Calédonie). Ces arrangements entre compagnies tendent à se généraliser au niveau mondial<sup>1</sup>.

Par ailleurs, la restructuration du secteur maritime intervenue au niveau international en 2005 (qui évoluait en situation de sous capacité depuis plusieurs années) et la commande de nouveaux navires (qui devraient entrer en service en 2006) par les principaux acteurs devraient avoir des conséquences sur la capacité de transport en 2006.

La Nouvelle-Calédonie est desservie depuis :

- **L'Europe** par plusieurs lignes directes : le service hebdomadaire de conteneurs « Tour du Monde » avec 12 navires. Ce service regroupe les compagnies : CP Ship, P & O Nedloyd, Columbus Line, CMA/CGM et Marfret. Puis viennent, les services de conteneurs et de marchandises générales, bimensuels de «SeaTrade» et mensuels de «Bank Line». Les transporteurs de véhicules assurent également une ligne directe avec 1 navire par mois. Deux compagnies sont concernées : Hual et Wallenius Wilhelmsen.

Par ailleurs, les dessertes par transbordement (4 navires par mois) sont assurées via Singapour par la compagnie Swire et via l'Australie ou la Nouvelle-Zélande par la compagnie Maersk.

- **L'Asie**, par 3 opérateurs et une soixantaine d'escales par an dont 12 «car-carrier» en provenance du Japon. Le trafic avec l'Asie s'est significativement développé en 2005 en raison notamment de la hausse du trafic avec la Chine ;

- **L'Australie**, par 6 compagnies regroupées au sein de 2 opérateurs de navires. Les compagnies CMA/CGM (ANL), Moana, PDL, Reef et Sofrana sont associées depuis 2004 dans le cadre d'un « VSA » (Vessel Sharing Agreement) pour n'utiliser qu'un seul navire. CCS est le second opérateur sur la ligne. L'augmentation du trafic sur cette liaison est due notamment à la reprise de la construction de l'usine de Goro Nickel ;

- **La Nouvelle-Zélande**, par 3 opérateurs avec plus de 80 escales par an ;

- **La Côte Ouest<sup>2</sup> des Etats-Unis**, par transbordement via la Nouvelle-Zélande par les 3 compagnies maritimes suivantes : ANZDL , Fesco et P & O Nedloyd ;

- **Wallis-et-Futuna**, par 2 opérateurs et 3 compagnies maritimes (PDL et Moana qui sont associées, et Sofrana). ;

---

<sup>1</sup> Le transport de minerai de nickel vers l'Australie, les Etats-Unis et le Japon est assuré par des minéraliers affrétés au voyage.

<sup>2</sup> La Côte Est des Etats-Unis est desservie par la ligne Tour du Monde qui touche les ports de New York, Norfolk et Savannah.

**Evolution de la desserte de Nouméa**

en nombre de conteneurs

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/ 2004
Europe (1).....	13 241	13 461	14 024	14 656	14 734	0,5%
Asie.....	nd	2 792	3 811	4 408	5 283	19,9%
dont Chine .....	nd	nd	nd	394	751	90,6%
Australie.....	5 358	6 358	6 306	5 900	6 614	12,1%
Nouvelle-Zélande.....	2 512	2 566	2 767	3 142	3 115	- 0,9%
Etats-Unis Côte Ouest.....	nd	nd	nd	1 279	1 334	4,3%

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) y compris Etats-Unis Côte Est desservie par la ligne Tour du Monde

**b) La desserte domestique**

Deux compagnies assurent habituellement le transport maritime local des marchandises vers les Iles Loyauté : la CMI, Compagnie Maritime des Iles (à l'aide du «Lady Géraldine» et du «Havannah») et la STILES (à l'aide du «Laura II<sup>1</sup>»).

La société Tramanord assure la gestion technique, financière et administrative de la «Belema Nenema», barge automotrice construite en Nouvelle-Calédonie, qui dessert l'extrême nord de la Grande Terre, de Poum aux Iles Bélep (fret essentiellement).

**1.3 Le trafic passager<sup>2</sup>****Evolution du trafic passager**

en nombre

	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/ 2004
Passagers inter-îles.....	96 000	93 125	94 000	93 882	- 0,1%
dont Iles des Pins.....	nd	nd	nd	48 633	ns
dont Iles Loyauté.....	nd	nd	nd	45 249	ns
Passagers de croisière.....	54 925	64 273	77 115	81 215	5,3%

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie, ISEE

Sur le plan domestique, la desserte passagère des Iles Loyauté et de l'Ile des Pins est assurée par le «Havannah» et le «Betico». Ce dernier appartient depuis 2004 à la société de financement Sudîles (créée par Promosud et l'ICAP).

<sup>1</sup> Remis en service au cours de l'année 2005, après une immobilisation en 2004

<sup>2</sup> Le trafic passager de croisière est détaillé dans la partie Tourisme de ce rapport

## 2. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

### 2.1 La desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie dispose à La Tontouta (commune de Païta), à 50 km au nord-ouest de Nouméa, d'un aéroport international géré par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie.

La gestion de l'escale a été confiée, depuis 1994, à Tontouta Air Services (TAS), société anonyme dont les actionnaires sont les sociétés Electricité et Eau de Calédonie (EEC) et SCP Tontouta, société civile de participation du personnel dont les actionnaires sont les salariés de la TAS.

En application de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation (notamment sur la délivrance de licences d'exploitation et sur l'approbation des tarifs). Les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République française demeurent toutefois de la compétence de l'Etat.

Conséquence directe de ses nouvelles attributions, le Congrès de Nouvelle-Calédonie a créé l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public chargé d'assurer la pérennité d'une desserte aérienne adaptée et régulière via la compagnie aérienne locale Air Calédonie International (Aircalin) à vocation internationale. Son principal objet est de représenter la Nouvelle-Calédonie dans le capital d'Air Calédonie International et de percevoir la taxe sur le fret aérien.

En 2005, cinq compagnies ont desservi régulièrement la Nouvelle-Calédonie : Air Calédonie International, Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas et Air France<sup>1</sup>.

#### Desserte hebdomadaire en 2005

Destination	Nombre de rotations	Compagnies aériennes
<b>Japon</b>	5 sur Tokyo 3 sur Osaka	Air Calédonie International et Air France en code partagé
<b>Nouvelle-Zélande</b>	4 sur Auckland	Air Calédonie International et Air New Zealand en code partagé
<b>Australie (1)</b>	7 sur Sydney 3 sur Brisbane	Air Calédonie International et Qantas en code partagé
<b>Polynésie française</b>	1 sur Papeete	Air Calédonie International
<b>Fidji</b>	2 sur Nandi	Air Calédonie International
<b>Wallis-et-Futuna (2)</b>	2 via Nandi	Air Calédonie International
<b>Vanuatu</b>	5 sur Port-Vila	Air Calédonie International et Air Vanuatu

(1) La compagnie HeavyLift a également assuré une rotation par semaine sur Brisbane en cargo, du 17 novembre 2005 au 31 décembre 2005.

(2) 8 dessertes hebdomadaires sont également assurées par Air Calédonie International entre Wallis et Futuna.

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

<sup>1</sup> Les vols entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie sont assurés par les avions d'Air Calédonie International (en code partagé avec Air France).

Fondée en 1983, Air Calédonie International (Aircalin) est la compagnie la mieux implantée sur le territoire, avec 69 % des vols internationaux en 2005 dont 88,6 % effectués en code partagé. Elle dispose de trois appareils : deux avions de type A 330-200 d'une capacité de 271 sièges chacun, chargés principalement des rotations sur le Japon, et un avion de type A 320-232 d'une capacité de 146 sièges. Air France maintient cependant à Nouméa son agence commerciale et assure les réservations et la vente des vols Nouméa-Paris (via Tokyo ou Osaka), qui conservent les numéros Air France (partage de codes). La desserte du Japon est exclusivement assurée par Aircalin.

Sur le plan domestique, plusieurs aérodromes ouverts à la circulation aérienne permettent la desserte de l'intérieur de la Grande Terre et des Iles.

Dans la Province Sud, outre l'aéroport international de La Tontouta, se trouvent les aérodromes de Magenta à Nouméa, de Poé à Bourail, de Ouatom à La Foa, de l'Ile Ouen et de l'Ile des Pins. Sept sont répartis dans la Province Nord : Koné, Koumac, Touho, Ile Art (Bélep), Canala, Houaïlou et celui de Poum qui est privé. La Province des Iles Loyauté dispose, pour sa part, d'un aérodrome dans chacune des quatre îles (Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga).

La compagnie aérienne à vocation domestique, Air Calédonie, assure une desserte régulière de l'intérieur et des îles. Elle dispose d'une flotte de trois appareils ATR 42 et d'un Dornier 228, basés à l'aérodrome de Magenta, qui devrait être renouvelée prochainement.

Détenue à 50 % par la Sodil et à 50 % par un partenaire australien « Regional Aviation », la société Air Loyauté<sup>1</sup> exploite un Twin otter DHC6 et s'est spécialisée dans les évacuations sanitaires de l'intérieur et des îles. La compagnie Air Alizé propose depuis fin 2004 des vols à la demande avec un TB20. Cette compagnie a, par ailleurs, remporté l'appel d'offre lancé en 2005 par le Centre Hospitalier, pour le marché des évacuations sanitaires de l'intérieur et des îles. Son activité devrait débiter au second trimestre 2006 avec un King 200. Pour compléter l'offre sur le territoire, deux compagnies d'hélicoptères, Hélicocéan et Hélitourisme sont également présentes.

## **2.2 Le trafic aéroportuaire**

### **1) Le trafic passager international**

Le trafic international de l'aéroport de La Tontouta (hors passagers en transit) a dépassé la barre symbolique des 400 000 passagers avec une progression de 5,8 % en 2005. Cette évolution est due notamment à la hausse du nombre de passagers sur la ligne Nouméa-Osaka (+ 29,5 %), ainsi que sur la liaison avec Brisbane en Australie (+ 8,1 %) ou encore sur Papeete (+ 4,4 %). Les autres destinations restent stables ou leurs volumes sont trop faibles pour être significatifs.

---

<sup>1</sup> Anciennement Aviazur.

D'autre part, depuis octobre 2004, une aide à la continuité territoriale a été mise en place suite à la loi programme de l'Outre-Mer entrée en vigueur le 21 juillet 2003, afin de faciliter les déplacements des résidents vers le territoire métropolitain une fois par an.

#### **Trafic aérien international**

	2002	2003 (1)	2004 (1)	2005	Variations 2005/2004
<b>Mouvements d'avions</b>	<b>3 426</b>	<b>2 918</b>	<b>3 153</b>	<b>3 228</b>	<b>2,4%</b>
Avions à l'arrivée	1 711	1 504	1 576	1 615	2,5%
Avions au départ	1 715	1 414	1 577	1 613	2,3%
<b>Flux de passagers (hors transit)</b>	<b>355 644</b>	<b>364 990</b>	<b>385 242</b>	<b>407 746</b>	<b>5,8%</b>
Passagers débarquant	177 906	183 541	192 862	203 608	5,6%
Passagers embarquant	177 738	181 449	192 380	204 138	6,1%
<i>Passagers en transit</i>	<i>2 144</i>	<i>4 878</i>	<i>848</i>	<i>1 461</i>	<i>72,3%</i>

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

(1) Chiffres rectifiés

#### **Evolution du trafic par compagnie**

	2002	2003 (1)	2004 (1)	2005	Variations 2005/2004	Part dans le trafic en 2005
Aircalin	169 930	217 988	235 354	248 344	5,5%	61,2%
Air France	103 571	71 258	63 920	69 736	9,1%	17,2%
Qantas	58 073	53 583	56 807	60 168	5,9%	14,8%
Air New Zealand	18 296	17 362	20 144	19 343	-4,0%	4,8%
Air Vanuatu	5 774	3 211	8 427	8 474	0,6%	2,1%
<b>Total compagnies régulières</b>	<b>355 644</b>	<b>363 402</b>	<b>384 652</b>	<b>406 065</b>	<b>5,6%</b>	<b>100,0%</b>
Autres (2)	-	1 588	590	1 681	n.s	
<b>Total</b>	<b>355 644</b>	<b>364 990</b>	<b>385 242</b>	<b>407 746</b>	<b>5,8%</b>	

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

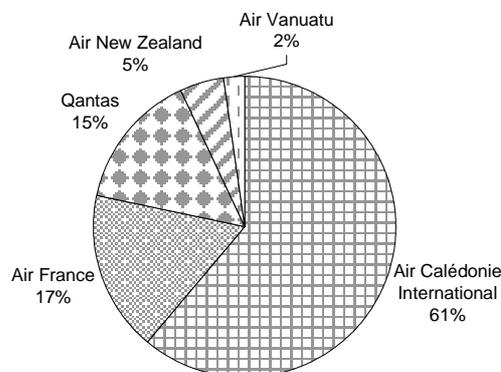
n.s: non significatif

(1) Chiffres rectifiés

(2) Vols non réguliers

La compagnie Aircalin enregistre à nouveau une croissance importante de son trafic passager en 2005. Air France, grâce à son partage de codes sur Osaka, profite de l'embellie avec 9,1 % de croissance.

Répartition des passagers par compagnie aérienne au départ et à l'arrivée à l'aéroport de la Tontouta



Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Evolution du trafic de passagers des principales destinations (hors transit)

	2004 (1)	2005	Variations 2005/ 2004	Part relative en 2005
Tokyo.....	98 215	99 196	1,0%	24,3%
Sydney.....	97 935	100 863	3,0%	24,7%
Auckland.....	43 421	42 156	- 2,9%	10,3%
Osaka.....	44 787	59 320	32,4%	14,5%
Brisbane.....	37 221	40 890	9,9%	10,0%
Mata Utu.....	20 601	20 217	- 1,9%	5,0%
Papeete.....	17 368	18 568	6,9%	4,6%
Port-Vila.....	21 391	21 836	2,1%	5,4%
Nandi.....	3 048	3 276	7,5%	0,8%
Divers.....	1 255	1 424	13,5%	0,3%
<b>Total.....</b>	<b>385 242</b>	<b>407 746</b>	<b>5,8%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

(1) Chiffres rectifiés

## 2) Le trafic fret international

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe. En conséquence, les capacités disponibles ne répondent pas toujours aux besoins en termes de fréquences et de destinations, ce qui conduit à des transbordements, notamment aux escales de Tokyo et de Sydney, et donc à des pertes de temps et des coûts supplémentaires.

Cette situation commune à la plupart des Etats insulaires du Pacifique Sud s'explique en partie par le niveau relativement faible des échanges commerciaux entre les pays de la région notamment en ce qui concerne l'acheminement des produits frais.

Après une stagnation en 2004, le trafic international de fret s'est développé en 2005 avec 7,2 % de croissance des volumes transportés.

**Trafic international de fret sur La Tontouta**

en tonnes

	2001	2002	2003 (1)	2004 (1)	2005	Variation 2005/2004
Fret à l'arrivée et au départ.....	5 061	5 105	5 198	5 192	5 566	7,2%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

(1) Chiffres rectifiés

Quatre compagnies assurent 98 % du transport de fret : Air Calédonie International, qui se situe au premier rang avec 4 835 tonnes en 2005, Qantas, loin derrière en seconde position avec 365 tonnes, Air New Zealand qui occupe la troisième position avec 196 tonnes de fret et Air Vanuatu qui a transporté 46 tonnes de fret en 2005.

Une compagnie cargo, Heavylift, a également effectué 7 rotations entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie en 2005 avec un volume de 56 tonnes de fret.

**3) Le trafic intérieur de passagers et de fret**

L'aérodrome de Magenta est l'aéroport intérieur le plus important. Le nombre de passagers est stable en 2005. Air Calédonie assure la plupart des mouvements commerciaux intérieurs (97,4 % du trafic intérieur de passagers, 72,8 % des mouvements intérieurs et la quasi-totalité du fret local).

**Trafic aérien sur l'aéroport de Magenta (hors transit)**

	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
<b>Mouvements d'avions</b>	<b>11 155</b>	<b>10 530</b>	<b>9 987</b>	<b>10 505</b>	<b>5,2%</b>
Avions à l'arrivée	5 560	5 255	4 981	5 248	5,4%
Avions au départ	5 595	5 275	5 006	5 257	5,0%
<b>Flux de passagers</b>	<b>269 524</b>	<b>272 211</b>	<b>282 509</b>	<b>284 368</b>	<b>0,7%</b>
Passagers débarquant	136 503	137 044	141 855	142 932	0,8%
Passagers embarquant	133 021	135 167	140 654	141 436	0,6%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Les aérodromes des Iles Loyauté ont profité d'une croissance de trafic sur l'année 2005 (+ 3 % sur Ouvéa et Maré et + 1 % sur Lifou), tandis que le nombre de passagers vers l'île des Pins s'est réduit de 5 %. D'autre part, le trafic sur le réseau Grande Terre poursuit sa diminution. Ainsi, le nombre de passagers est en recul de 25 % sur la liaison Nouméa – Touho, de 20 % sur Koné – Touho et de 5 % sur Koumac - Bélep.

S'agissant du fret, son volume s'élève à 872 tonnes<sup>1</sup> en 2005 et se stabilise malgré une forte concurrence du trafic maritime.

<sup>1</sup> Y compris le fret postal.

## 2.3 Les perspectives

De nouvelles liaisons aériennes pourraient voir le jour prochainement, notamment sur des destinations asiatiques dont le marché est actuellement porteur. Par ailleurs, des rotations ponctuelles assurées par Aircalin auront lieu dans le cadre de la construction de l'usine du Sud (Goro Nickel). Seize vols charters entre avril 2006 et novembre 2007 sont ainsi prévus pour le transport de la main-d'œuvre en provenance notamment des Philippines.

Sur le plan de la desserte aérienne intérieure, Air Calédonie a confirmé l'achat de trois nouveaux appareils ATR qui devraient être livrés entre avril 2006 et décembre 2007. Ces avions devraient permettre une réduction importante des coûts de maintenance et du temps d'immobilisation des appareils ainsi qu'une augmentation des offres en siège et en transport de fret. Ces investissements seront également accompagnés d'un aménagement des pistes dans le cadre des contrats de développement signés entre les Provinces, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat.

La Nouvelle-Calédonie espère bénéficier dans les années à venir d'une augmentation du trafic touristique international dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Touristique Concerté, présenté fin décembre 2005. Une hausse de la fréquentation de la clientèle métropolitaine est également attendue suite aux différentes opérations de promotion ayant eu lieu sur le territoire en 2005 (en particulier les émissions de télévision Koh Lanta, la carte au trésor et Thalassa). En outre, la mise en ligne sur internet du service de réservation des billets de la compagnie Aircalin pourrait contribuer à stimuler la demande.

---

## § 10. LES SERVICES MARCHANDS

---

### 1. LE CONTEXTE

Le secteur des services (marchands et non marchands) est le deuxième secteur en terme de contribution à la valeur ajoutée (services rendus aux entreprises 4,5 % et services rendus aux ménages 16,9 %). Les services représentent 21,4 % de la valeur ajoutée totale avec 79,8 milliards<sup>1</sup> de F CFP. Les services rendus aux ménages dégagent à eux seuls pour l'année 1999 une valeur ajoutée de 62,9 milliards de F CFP. Hors services non marchands (éducation, santé et action sociale<sup>2</sup>) la valeur ajoutée des services aux particuliers serait de l'ordre de 54 milliards de F CFP (soit environ 14 % de l'ensemble de la valeur ajoutée).

---

<sup>1</sup> Comptes économiques de 1999, dernière année disponible à la date de rédaction du rapport.

<sup>2</sup> Les services non marchands sont abordés dans le chapitre 1 section 11.

**Nombre d'entreprises de services marchands non financiers au 31 décembre 2005**

	Aucun salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
<b>Services aux entreprises</b> .....	<b>2 579</b>	<b>325</b>	<b>85</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>3 069</b>
Location sans opérateur.....	176	45	4	4	2	231
Activités informatiques.....	169	26	5	2	1	203
Recherche et développement.....	33	2	4	-	4	43
Services fournis principalement aux entreprises (1).....	2 201	252	72	34	33	2 592
<b>Services aux particuliers</b> .....	<b>8 764</b>	<b>601</b>	<b>118</b>	<b>66</b>	<b>42</b>	<b>9 591</b>
Réparation automobile.....	384	67	15	9	2	477
Hôtels et restaurants.....	621	212	73	45	30	981
Activités immobilières (2).....	4 816	158	16	6	1	4 997
Activités récréatives, culturelles et sportives (3).....	2 462	88	12	3	9	2 574
Services personnels.....	481	76	2	3		562
<b>Postes et télécommunications</b> .....	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>53</b>
<b>Total</b> .....	<b>11 378</b>	<b>936</b>	<b>205</b>	<b>109</b>	<b>85</b>	<b>12 713</b>

Source : ISEE

(1) Les services fournis principalement aux entreprises regroupent : les activités juridiques, comptables, le conseil, l'architecture, l'ingénierie, le contrôle et les analyses techniques, la publicité, la sécurité, le travail intérimaire, le nettoyage et les services fournis principalement aux entreprises.

(2) Les activités immobilières regroupent : les activités immobilières pour compte propre, les locations de biens immobiliers et les activités immobilières pour le compte de tiers. 72,5 % des entreprises sont des sociétés civiles.

(3) Les activités récréatives regroupent les activités cinématographiques, la vidéo, la radio, la télévision, la presse, les activités artistiques, les autres activités culturelles et les activités liées au sport

Au total, 12 713 entreprises de services marchands ont été recensées en Nouvelle-Calédonie en 2005 contre 11 799 en 2004 (soit une progression de 7,7 %). Elles étaient 7 118 en 1995. Les entreprises de services aux particuliers sont les plus nombreuses (75 %). Près de 90 % des entreprises sont des structures sans salarié.

**Nombre d'emplois salariés\* des services marchands non financiers**

	2004	2005	var. 2005/2004
<b>Services aux entreprises</b>	<b>4 078</b>	<b>4 522</b>	<b>10,9%</b>
Location sans opérateur.....	219	218	-0,5%
Activités informatiques.....	173	132	-23,7%
Recherche et développement.....	182	206	13,2%
Services fournis principalement aux entreprises.....	3 504	3 966	13,2%
<b>Services aux particuliers</b>	<b>5 525</b>	<b>5 396</b>	<b>-2,3%</b>
Réparation automobile.....	423	408	-3,5%
Hôtels et restaurants.....	3 028	3 317	9,5%
Activités immobilières.....	582	557	-4,3%
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	1 322	938	-29,0%
Services personnels.....	170	176	3,5%
<b>Postes et télécommunications</b> .....	<b>408</b>	<b>391</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Total</b> .....	<b>10 011</b>	<b>10 309</b>	<b>3,0%</b>

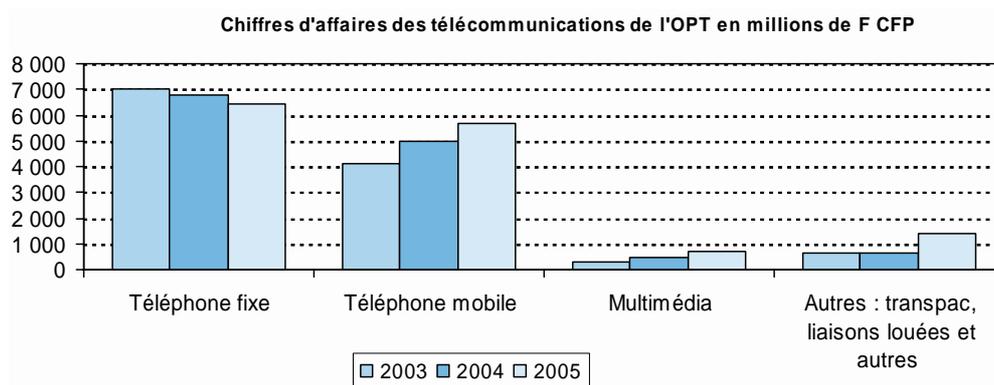
Source : ISEE \* hors fonctionnaires

En 2005, le secteur des services marchands emploie plus de 10 000 salariés (hors fonctionnaires) en progression de 3 % entre 2004 et 2005. En 1995, le secteur comptait 5 937 emplois.

## 2. LES SERVICES DE COMMUNICATIONS

### 2.1 L'activité

Le chiffre d'affaires des télécommunications de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), principal opérateur dans le domaine des télécommunications, s'élève à 13,5 milliards de F CFP en 2005 (en hausse de 5,4 % par rapport à 2004).



Source : OPT

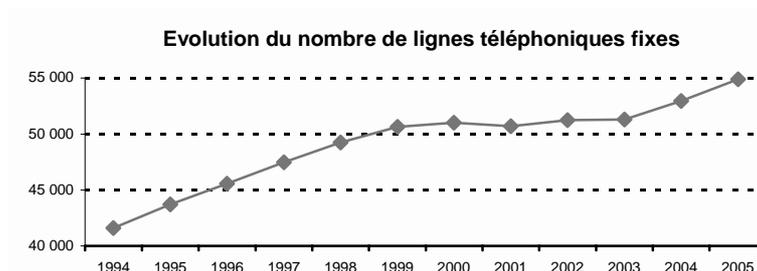
En 2005, la téléphonie fixe et mobile représentent respectivement 48 % (contre 53 % en 2004) et 42 % (contre 39 % en 2004) des recettes globales de télécommunications, les liaisons louées et le multimédia se partageant les 10 % restant.

### 2.2 La téléphonie fixe

Les recettes du téléphone fixe sont en recul de 4,4 % en 2005, principalement en raison de la baisse des tarifs<sup>1</sup> survenue en 2004. En 2005, le nombre d'abonnés au téléphone fixe s'élève à 54 903, en progression de 3,7 %. 82 % du parc est constitué de lignes fixes ordinaires (+ 3 % entre 2004 et 2005) et 18 % de canaux numérisés (+ 9 % entre 2004 et 2005). Le taux de pénétration<sup>2</sup> de la téléphonie fixe en 2005 est de 23,6 %.

<sup>1</sup> Cf note sur les prix.

<sup>2</sup> Rapport entre le nombre d'abonnés et la population (232 258)



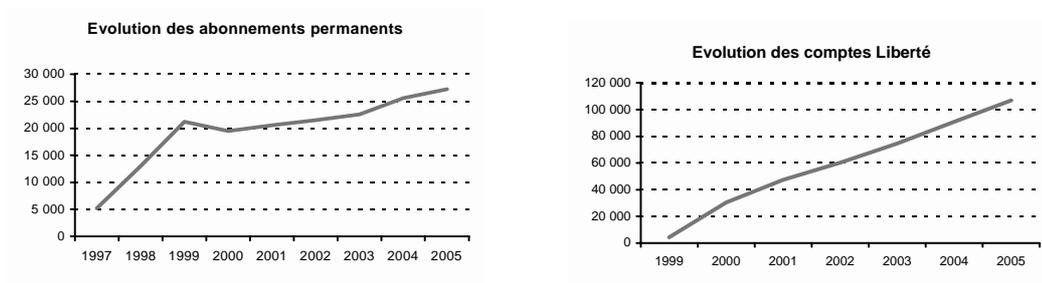
Source : OPT

Entre 1994 et 2005, le nombre d'abonnements a progressé de 32 %.

### 2.3 La téléphonie mobile

La téléphonie mobile représente un chiffre d'affaires de 5,7 milliards de F CFP (+ 13,4 % par rapport à 2004).

Avec un total de 134 265 mobiles, dont 27 235 abonnements permanents et 107 030 comptes Liberté, la téléphonie mobile progresse de 15,3 % entre 2004 et 2005. Dans le détail, les comptes liberté (cartes prépayées) progressent de 17,8 % et les abonnements permanents de 6,5 %.



Source : OPT

En 2005, le service des comptes Liberté représente 80 % du parc de téléphones mobiles contre 16,6 % en 1999<sup>1</sup>. Parallèlement, les abonnements permanents<sup>2</sup> ne représentent plus que 20 % du parc de téléphones mobiles en 2005 contre 83 % en 1999. En 2005, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est de 57,8<sup>3</sup> %.

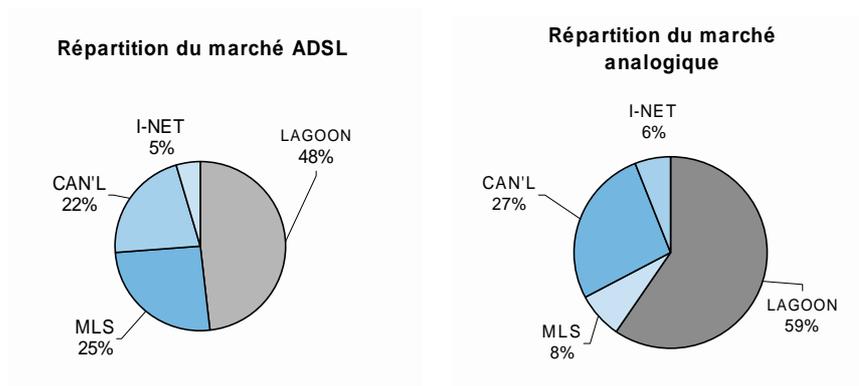
<sup>1</sup> Service lancé en décembre 1999

<sup>2</sup> Service lancé en janvier 1996

<sup>3</sup> Rapport entre le nombre d'abonnés et la population (232 258)

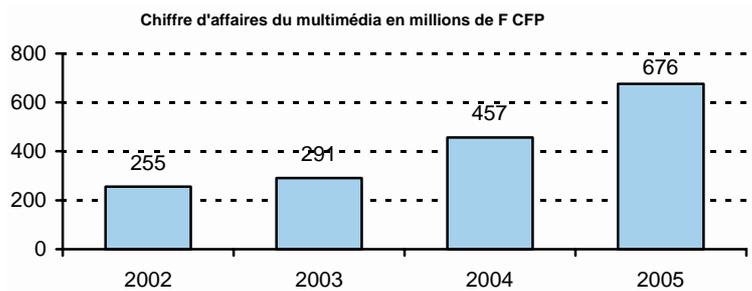
## 2.4 L'Internet

S'agissant du réseau internet (traditionnel RTC et haut débit ADSL), quatre fournisseurs d'accès (CAN'L, OFFRATTEL, MLS et I-NET) proposent leurs services via le réseau des lignes de l'OPT. Sur environ 22 000 abonnements, 51 % concernent l'ADSL à fin décembre 2005 soit + 22,9 % par rapport à 2004.



Sources : Fournisseurs d'accès et estimations.

Avec le lancement de la technologie à haut débit ADSL grand public pour l'OPT (Optimo 125) en mai 2004, le chiffre d'affaires du secteur multimédia de l'OPT a enregistré une croissance de 47,8 % en 2005 dont une croissance de plus de 88 % pour l'ADSL. En effet, le nombre d'abonnés au réseau ADSL a plus que doublé par rapport à 2004 pour approcher les 11 400<sup>1</sup> abonnés.



Source : OPT

<sup>1</sup> Sources : Fournisseurs d'Accès Internet

## § 11. LES SERVICES NON MARCHANDS

L'éducation, la santé et l'action sociale font partie des « services principalement rendus aux ménages<sup>1</sup> » qui représentent 17 % de la valeur ajoutée de la Nouvelle-Calédonie en 1999<sup>2</sup>. C'est la seconde branche en importance derrière le secteur public<sup>3</sup> (26 % de la valeur ajoutée).

### 1. L'ÉDUCATION

Entre 1989 et 1996, la part de la population ayant un niveau d'enseignement supérieur a progressé de 6 points passant de 4,5 % à 10,5 %. Parallèlement, le taux de personnes non scolarisées demeure important (5,7 %).

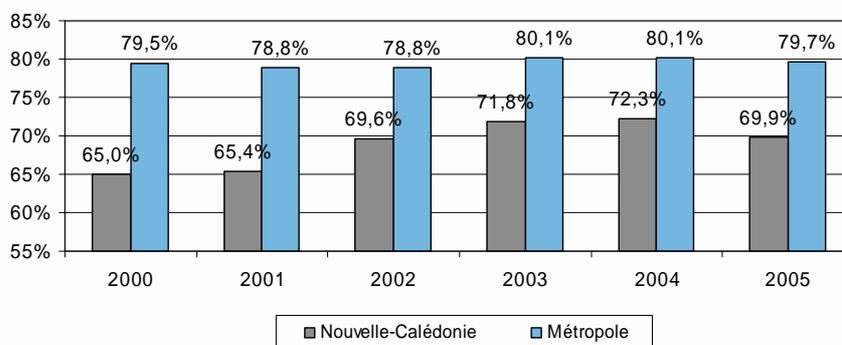
*Niveau d'étude de la population de 14 ans ou plus sur les recensements de 1989 et 1996*

	Pas de scolarisation	Premier degré (1)	Second degré dont :		Université ou grandes écoles (4)
			1er cycle (2)	2e cycle (3)	
<b>Nouvelle Calédonie en 1989</b>	5,2%	52,5%	37,8%		4,5%
<b>Nouvelle Calédonie en 1996</b>	5,7%	28,9%	30,2%	24,6%	10,5%
. Province des Iles Loyauté.....	11,5%	33,1%	36,8%	15,5%	3,2%
. Province Nord.....	5,4%	42,6%	32,1%	15,7%	4,1%
. Province Sud.....	5,1%	24,5%	28,9%	28,3%	13,3%

(1) Écoles maternelles et primaires, (2) Collèges, (3) Lycées, (4) Y compris les Classes Supérieures des Lycées.

Sources : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, ISEE

#### Évolution du taux de réussite au baccalauréat



Sources : ISEE, Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

En 1993 le taux de réussite au baccalauréat était de 59,8 % en Nouvelle-Calédonie et de 71,9 % en Métropole.

<sup>1</sup> Cette branche regroupe les activités immobilières (50 % de la valeur ajoutée), les hôtels restaurants (14 %), l'éducation, la santé et l'action sociale (14 %), les services personnels et domestiques (10 %), autres (12 %).

<sup>2</sup> Dernière date disponible pour les comptes économiques à la date de rédaction du rapport.

<sup>3</sup> Cette branche est essentiellement composée des salaires versés par les unités du secteur public.

## 1.1 Les établissements scolaires

### Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2005

	Province des Iles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
<b>Premier degré</b> .....	<b>75</b>	<b>92</b>	<b>119</b>	<b>286</b>
<b>Second degré</b> .....	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>47</b>	<b>88</b>
. Collèges + SEGPA (1).....	11	19	29	59
. Lycées d'enseignement général.....	1	1	6	8
. Lycées professionnels + ALP (2).....	2	7	12	21
<b>Classes supérieures des lycées</b> .....	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total</b> .....	<b>89</b>	<b>119</b>	<b>170</b>	<b>378</b>

(1) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (2) antenne de lycée professionnel

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

## 1.2 Les effectifs

### Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2005 en nombre

	Premier degré	Second degré et Classes supérieures des lycées	Total
Province des Iles Loyauté....	268	264	532
Province Nord .....	470	488	958
Province Sud.....	1 145	1 975	3 120
<b>Total</b> .....	<b>1 883</b>	<b>2 727</b>	<b>4 609</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

### Population scolaire par niveau

en nombre

	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)	2005	Variations 2005/2004
<b>Premier degré</b> .....	<b>36 995</b>	<b>36 995</b>	<b>36 988</b>	<b>37 183</b>	<b>0,53%</b>
. Pré-élémentaire .....	13 443	13 494	13 466	13 632	1,2%
. Élémentaire .....	23 044	23 006	23 031	23 132	0,4%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (2)) ...	508	495	491	419	-14,7%
<b>Second degré</b> .....	<b>29 867</b>	<b>30 599</b>	<b>31 230</b>	<b>31 679</b>	<b>1,4%</b>
. Collèges (avec SEGPA).....	18 375	18 720	19 060	19 280	1,2%
. Lycées .....	5 486	5 579	5 744	5 903	2,8%
. Lycées professionnels .....	6 006	6 300	6 426	6 496	1,1%
<b>Etudes supérieures</b> .....	<b>2 559</b>	<b>2 681</b>	<b>2 918</b>	<b>3 056</b>	<b>4,7%</b>
. IUFM.....	87	63	71	105	47,9%
. Classes supérieures des lycées.....	516	578	615	661	7,5%
. Université.....	1 956	2 040	2 232	2 290	2,6%
<b>Total</b> .....	<b>69 421</b>	<b>70 275</b>	<b>71 136</b>	<b>71 918</b>	<b>1,1%</b>

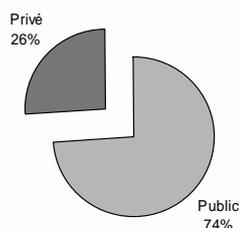
Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

(1) Chiffres rectifiés, (2) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficiant Intellectuel Moyen

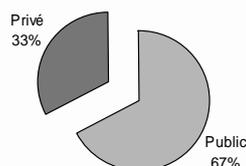
En dix ans, le nombre d'élèves a augmenté de 19 %. La progression a été plus significative pour le second degré (+ 26 %) que pour le premier degré (+ 13 %). En 2005,

51,7 % des élèves sont au premier degré, 44 % au second degré et 4,3 % dans les classes supérieures des lycées.

Répartition de la population scolaire du premier degré en 2005



Répartition de la population scolaire du second degré en 2005



Source : Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

La répartition des élèves du second degré entre l'enseignement public et l'enseignement privé a peu évolué depuis 11 ans (67 % dans le public en 2005 contre 65 % en 1994) alors que la quote-part des élèves du premier degré dans le secteur public par rapport au secteur privé enregistre une variation plus marquée (74 % dans le public en 2005 au lieu de 70 % en 1994).

## 2. LA SANTE

Le secteur de la santé emploie près de 2 445 professionnels<sup>1</sup> en Nouvelle-Calédonie en 2005.

Avec un taux de mortalité de 4,8 ‰ en 2004, la Nouvelle-Calédonie est loin du niveau de la Métropole (8,3 ‰ en 2005). Les principales causes médicales de décès en 2003<sup>2</sup> sont liées aux tumeurs (25,6 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (23,3 %), aux lésions traumatiques et empoisonnements (14,7 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire (9,8 %). Les accidents de la route ont représenté 5,3 % des décès en 2003.

### 2.1 Les professionnels de la santé

De 1998 à 2005, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) a augmenté de 13,4 %, passant de 190,7 en 1998 à 216,2 en 2005 pour 100 000 habitants. En parallèle, le nombre de médecins (généralistes et spécialistes) est passé de 390 à 499 sur la même période (+ 27,9 %).

<sup>1</sup> Les professionnels de la santé concernés sont les médecins généraux et spécialistes, les chirurgiens dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes.

<sup>2</sup> Sources : DTASS, ISEE

**Densité des professions médicales en 2005 pour 100 000 habitants**

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine
Médecins généralistes.....	109	166 (1)
Médecins spécialistes.....	107	173 (1)
Chirurgiens-dentistes.....	47	68
Sages-femmes (2).....	129	114
Infirmiers.....	430	747
Pharmaciens.....	62	111
Kinésithérapeutes.....	45	100

(1) Chiffres de 2004, (2) pour 100 000 femmes entre 15 et 49 ans.

Sources : DTASS, INSEE

Le nombre des autres professions de santé a augmenté entre 1998 et 2005 : le nombre d'infirmiers est passé de 776 à 993, le nombre de kinésithérapeutes est passé de 81 à 104, celui des chirurgiens dentistes de 101 à 109, celui des sages-femmes de 60 à 75 et celui des pharmaciens de 81 à 142 sur la même période.

Dans l'ensemble, les densités de ces professions médicales restent inférieures à celles constatées en Métropole, excepté pour les sages-femmes dont la concentration sur le territoire est particulièrement élevée (129 pour 100 000 femmes en âge de procréer, contre 98 en Métropole). Ce phénomène s'explique notamment par le nombre moyen d'enfants par femme en Nouvelle-Calédonie, supérieur à celui constaté en Métropole, soit respectivement 2,3 et 1,9 en 2003.

Notons également que la répartition des médecins par province est assez hétérogène : la densité de médecins généralistes dans les Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté est de respectivement 121, 81 et 82 pour 100 000 habitants. Ce phénomène se révèle plus important pour les médecins spécialistes dont la densité est de respectivement 144, 20 et 5 pour 100 000 habitants dans les Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté.

## 2.2 Les infrastructures

**Répartition géographique des infrastructures médicales en 2004**

en nombre

	Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté	Total
Cliniques.....	3	0	0	3
Centres Hospitaliers (CHT, CHS, CHN).....	2	2	0	4
Circonscriptions médico-sociales.....	7	14	3	24
Services spécialisés.....	5	0	0	5
Centres médicaux (ou infirmeries).....	8	4	3	15
<b>Total.....</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>51</b>

Source : DTASS

Le Centre Hospitalier Territorial (CHT) situé à Nouméa, est la structure médicale la plus importante de Nouvelle-Calédonie. Des travaux d'aménagement y sont en cours pour un montant de 1,3 milliard de F CFP. Le CHT devrait être remplacé par un nouvel hôpital situé à Koutio qui regroupera le CHT, l'hôpital de Magenta, un centre de cancérologie, un centre de soins et de rééducation fonctionnelle et l'Institut Pasteur. Le coût global de ce projet qui devrait occuper une superficie de 15 hectares, est évalué à près de 30 milliards de F CFP. Le futur Centre Hospitalier devrait être opérationnel en 2012.

### 2.3 La capacité d'hospitalisation

Entre 2000 et 2003, on observe une légère baisse du nombre de lits pour le court séjour passé de 857 à 840 (soit - 2 %).

#### *La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie*

nombre de lits pour le court séjour	2001	2002	2003	2004	Variations 2003/2002
Médecine.....	405	366	423	nd	15,6%
Chirurgie.....	250	224	233	nd	4,0%
Obstétrique.....	129	136	141	nd	3,7%
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire.....	40	40	43	nd	7,5%
<b>Total.....</b>	<b>824</b>	<b>766</b>	<b>840</b>	nd	<b>9,7%</b>
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants.....	3,8	3,5	3,8	nd	8,6%
Nombre de lits en psychiatrie.....	183	190	190	nd	0,0%
Nombre de lits en moyen séjour.....	55	45	26	nd	-42,2%
Nombre de lits en long séjour.....	76	79	101	nd	27,8%
<b>Total.....</b>	<b>314</b>	<b>314</b>	<b>317</b>	nd	<b>1,0%</b>
Evacuations sanitaires hors de Nouvelle-Calédonie (1).....	1 730	1 911	2 026	2 227	9,9%

(1) La variation est calculée entre 2004 et 2003

Source : DTASS

Lorsque les traitements ne sont pas réalisables en Nouvelle-Calédonie, les malades sont transférés vers l'Australie (90 % des cas) ou la Métropole. Depuis 1998, le nombre d'évacuations sanitaires a connu une hausse de 79 %, pour atteindre 2 227 en 2004.

#### *Indice d'équipement en lits pour 1000 habitants en 2003 (1)*

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine (2)
Médecine.....	1,9	2,2
Chirurgie.....	1,1	1,9
Obstétrique.....	0,6	0,4
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire.....	0,2	nd
<b>Total.....</b>	<b>3,8</b>	<b>4,5</b>

(1) Calculé sur une base de population de 220 000 habitants au 1er janvier 2003, (2) Chiffre du 1er janvier 2001

Source : DTASS

## 2.4 La consommation médicale

En dépit d'une hausse constante, la consommation médicale par habitant est moins élevée en Nouvelle-Calédonie qu'en Métropole. Cela s'explique notamment par la pyramide des âges de la population, les jeunes étant moins consommateurs de soins, mais aussi par les dépenses de formation et de recherche beaucoup moins élevées en Nouvelle-Calédonie.

### Consommation médicale

en F CFP

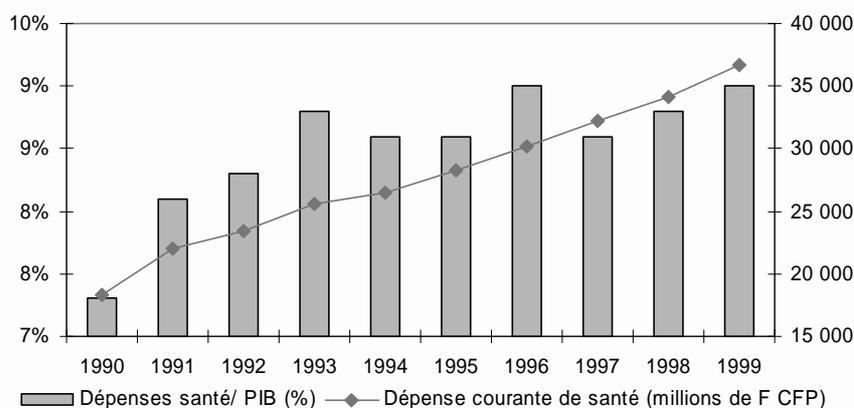
	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine
Consommation médicale totale par habitant (1).....	205 777 (2)	282 606 (3)

(1) Valeur des biens et services médicaux utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels de santé, (2) Chiffre de 2003, (3) Chiffre de 2004.

Sources : DTASS, INSEE

Depuis 1998, la consommation médicale par habitant a progressé de 39 %, passant de 147 777 F CFP à 205 777 F CFP, alors que la population moyenne estimée de la Nouvelle-Calédonie n'a progressé que d'environ 8 %. De même, la part des dépenses de santé dans le PIB est passée de 7,3 % en 1990 à 9,0 % en 1999. En France métropolitaine ces dépenses représentaient en 1999 8,3 % du PIB.

Evolution de la part de la dépense courante de santé dans le PIB

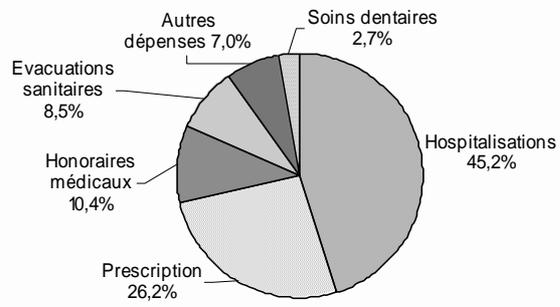


Sources : DTASS, ISEE

Parallèlement à la hausse des dépenses de santé, les remboursements de prestations<sup>1</sup> (CAFAT, mutuelles, provinces et contribution publique) sont également en augmentation (+ 13,9 % entre 2002 et 2003). Parmi les prestations remboursées, les dépenses d'hospitalisation sont les plus importantes (45,2 % des prestations remboursées).

<sup>1</sup> Les remboursements des dépenses de santé sont abordés dans la note « cadre social ».

**Répartition des prestations médicales remboursées  
en 2003**



Source : DTASS

## CHAPITRE II

### L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## Le système bancaire

### § 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

#### 1. LE SYSTEME BANCAIRE CALEDONIEN

##### 1.1 Le système bancaire

A la fin de l'année 2005, la Nouvelle-Calédonie comptait 10 établissements de crédit locaux répartis de la façon suivante :

- 5 banques de la Fédération des Banques Françaises (Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque et Caisse d'épargne et de prévoyance de Nouvelle-Calédonie) ;

- 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor lease Nouméa ex Crédit commercial de Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY) ;

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

Aucune institution financière spécialisée ni banque de réseau mutualiste n'est implantée localement.

##### *Nombre d'établissements de crédit*

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
<b>• Etablissements de crédit locaux (1)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
– Banques FBF	5	5	5
– Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–
– Sociétés financières	5	5	5
– Institutions financières spécialisées	–	–	–
<b>• Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
– Banques FBF	–	–	–
– Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1
– Sociétés financières	1	1	1
– Institutions financières spécialisées	4	5	5
<b>Total EC (1) + (2)</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer<sup>1</sup> (SOGEFOM), la CASDEN Banques Populaires (actionnaire de la Société générale calédonienne de banque) et Natexis-Banques populaires. La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du code monétaire et financier mais qui a été intégrée, par convention, dans la catégorie « Institutions financières spécialisées » des établissements de crédit hors zone d'émission, intervient également localement.

## 1.2 Les guichets

Les banques de la place s'orientent petit à petit vers le libre service bancaire à l'instar des mutations qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires. La mise en place de ce nouveau dispositif répond à une optimisation des ressources et à la recherche de l'automatisation des tâches par le développement des automates pour les opérations quotidiennes, réservant ainsi un rôle de conseil et d'information aux agents en contact avec la clientèle.

### *Répartition des guichets par réseaux*

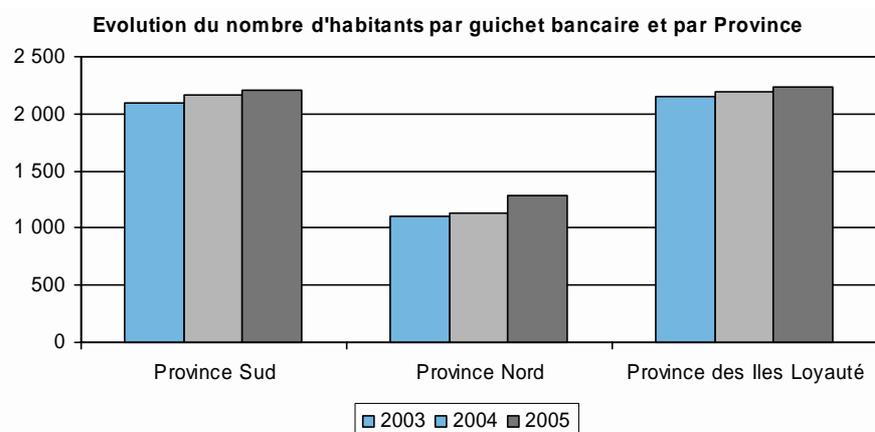
	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005/2004
<b>• Guichets bancaires</b>	<b>125</b>	<b>124</b>	<b>120</b>	<b>- 3,2%</b>
– Banques FBF	75	74	70	- 5,4%
<i>dont guichets périodiques</i>	13	13	9	-30,8%
– Services financiers de l'OPT	50	50	50	–
<i>dont guichets périodiques</i>	13	13	13	–
<b>Nombre d'habitants par guichet bancaire (1)</b>	<b>1 789</b>	<b>1 838</b>	<b>1 935</b>	<b>5,3%</b>

(1) chiffres rectifiés en 2003 et 2004

Le recul du nombre de guichets bancaires provient de la fermeture de guichets périodiques en Province Nord de la Banque calédonienne d'investissement.

En 2005, la Société générale calédonienne de banque a ouvert une agence conseil à Kaméré (Nouméa), le 15 octobre, et la Banque calédonienne d'investissement a fermé son agence de la Baie des Citrons le 8 mars.

<sup>1</sup> La « Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (ex SOFOTOM) » a été créée afin de faciliter l'octroi de concours financiers par les établissements de crédit actionnaires en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes.



La Province Sud compte un guichet pour 2 202 habitants tandis que la Province Nord recense un guichet pour 1 281 habitants. La Province des Iles Loyauté, pour sa part, recense un guichet pour 2 230 habitants.

**Répartition géographique des guichets bancaires (1)**

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005/2004
<b>• Province Sud</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	-
dont Nouméa	44	43	43	-
dont guichets périodiques	10	10	10	-
<b>• Province Nord</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	<b>-10,3%</b>
dont guichets périodiques	13	13	9	-30,8%
<b>• Province des Iles Loyauté</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	-
dont guichets périodiques	3	3	3	-
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>124</b>	<b>120</b>	<b>- 3,2%</b>
dont guichets périodiques	26	26	22	-15,4%

(1) FBF + OPT

### 1.3 Les comptes bancaires

Le nombre de comptes bancaires de la clientèle a progressé de 3 % en 2005 pour s'établir à 361 668 comptes.

Dans le détail, le nombre de comptes à vue enregistre une hausse de 3,3 % sur un an, soit un rythme de progression près de trois fois inférieur à celui du volume des dépôts déposés sur ce type de compte (+ 9 %).

Pour leur part, les comptes sur livrets (livrets ordinaires, livrets A et B) enregistrent une faible progression de 1,6 % sur l'année 2005 pour un encours en hausse de 8,9 % (contre 8,1 % en 2004).

La mise en place des produits d'épargne-logement (PEL : plan d'épargne-logement et CEL: compte d'épargne-logement) en Nouvelle-Calédonie date de septembre 2002. Au 31 décembre 2005, 2 222 comptes d'épargne-logement (+ 19 % en un an) ont été ouverts depuis l'origine pour un montant total collecté de 776 millions de F CFP. Les souscriptions de plans d'épargne-logement sont, pour leur part, beaucoup plus nombreuses puisque à la même date 7 731 PEL (+ 8,3 % en un an) étaient ouverts pour un encours global de 5 618 millions de F CFP.

Le nombre des comptes créditeurs à terme a fortement progressé de 38,5 % en 2005 (contre - 4,2 % un an plus tôt), marquant ainsi un nouvel attrait des calédoniens vers ce placement alors que son encours progresse de 8,3 % sur la même période.

**Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)**

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005/2004
• Comptes ordinaires créditeurs	136 742	142 814	147 493	3,3%
• Comptes d'épargne à régime spécial	192 977	203 171	207 185	2,0%
<i>Livrets ordinaires</i>	62 299	69 312	72 046	3,9%
<i>Livrets A &amp; Livrets B</i>	123 347	124 661	124 974	0,3%
<i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i>	1 453	1 868	2 222	19,0%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	5 749	7 140	7 731	8,3%
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	129	190	212	11,6%
• Comptes créditeurs à terme	5 270	5 047	6 990	38,5%
<b>Ensemble des comptes à la clientèle</b>	<b>334 989</b>	<b>351 032</b>	<b>361 668</b>	<b>3,0%</b>

(1) FBF + OPT

### 1.3 La monétique et les moyens de paiements

Parmi les différents moyens de paiement, la carte bancaire poursuit son développement avec une progression marquée de son utilisation. Le nombre de cartes bancaires en circulation a en effet augmenté de 11,2 % entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. La délivrance de cartes privatives continue de progresser (+ 9,6 % contre + 6 % un an plus tôt). L'attrait de la carte Jade (carte privative locale interbancaire) se poursuit avec un nombre de cartes en circulation en hausse de 5,6 % sur douze mois (+ 4,4 % entre 2004 et 2005).

### La monétique

	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Variations 2005/2004
• <b>Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)</b>	<b>100</b>	<b>103</b>	<b>109</b>	<b>5,8%</b>
– Banques FBF	81	84	91	8,3%
– Services financiers de l'OPT	19	19	18	- 5,3%
<b>Nombre d'habitants par automate bancaire (1)</b>	<b>2 236</b>	<b>2 212</b>	<b>2 131</b>	<b>- 3,7%</b>
• <b>Nombre de cartes bancaires en circulation</b>	<b>99 492</b>	<b>107 129</b>	<b>119 175</b>	<b>11,2%</b>
– Cartes internationales	59 211	64 440	72 394	12,3%
– Cartes privatives	40 281	42 689	46 781	9,6%
– <i>dont spécifiques (Jade en NC)</i>	21 783	22 747	24 025	5,6%
<b>Nombre de cartes bancaires par compte à vue</b>	<b>0,73</b>	<b>0,75</b>	<b>0,81</b>	<b>8,0%</b>
• <b>Transactions DAB/GAB (ex. Automates bancaires)</b>				
– Nombre de retraits	2 999 611	3 292 341	3 590 101	9,0%
– Montant (en millions de F CFP)	26 233	28 810	32 226	11,9%
– Moyenne par retrait (F CFP)	8 745	8 751	8 976	2,6%
– Nombre de retraits par DAB/GAB	29 996	31 964	32 937	3,0%
• <b>Terminaux de paiement électroniques (2)</b>	<b>1 936</b>	<b>2 007</b>	<b>2 364</b>	<b>17,8%</b>
– Nombre de transactions	3 988 393	4 416 494	4 871 932	10,3%
– Montant (en millions de F CFP)	35 789	39 274	43 043	9,6%
– Moyenne par transaction (F CFP)	8 973	8 893	8 835	- 0,7%
– Nombre de transactions par TPE	2 060	2 201	2 061	- 6,3%
• <b>Machines de traitement mécanique (3)</b>	<b>182</b>	<b>172</b>	<b>241</b>	<b>ns</b>
– Nombre de transactions	23 543	22 766	19 284	-15,3%
– Montant (en millions de F CFP)	514	538	486	- 9,7%
– Moyenne par transaction (F CFP)	21 845	23 612	25 222	6,8%
– Nombre de transactions par machines (3)	129	132	80	ns

(1) Chiffres rectifiés en 2003 et 2004 (2) dont 6 publiphones de l'OPT

(3) Variation non significative à la suite d'une régularisation en 2005

En 2005, le nombre d'automates bancaires a progressé de 6 unités par rapport à fin 2004. Cette évolution s'est accompagnée d'une progression sensible du nombre total de transactions effectuées sur ce type d'appareil (+ 9 % par rapport à 2004). La moyenne des sommes retirées enregistre également une hausse en 2005 (+ 2,6 %).

Le parc de terminaux de paiement électroniques poursuit son développement (+ 17,8 %) et se dépasse les 2 000 unités. Le nombre de transactions progresse de 10,3 %.

Par rapport à l'an passé, le nombre de machines de traitement mécanique croît exceptionnellement en 2005 à la suite d'une comptabilisation plus précise de la part des établissements. Cette catégorie de machine semble ne concerner qu'un nombre restreint de commerçants qui enregistrent peu de transactions, mais de montant généralement élevé (agences de voyage, ...). Le nombre de transactions a en effet reculé par rapport à 2004.

### Traitement des valeurs en compensation

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005/2004
<b>• Chèques</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	532 596	582 034	618 921	6,3%
– Nombre (en milliers)	11 697	11 682	11 847	1,4%
<b>• Virements</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	439 359	483 370	524 550	8,5%
– Nombre (en milliers)	2 729	2 900	3 083	6,3%
<b>• Autres valeurs (1)</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	80 921	72 305	80 428	11,2%
– Nombre (en milliers)	1 865	1 960	2 228	13,7%
<b>Ensemble des traitements</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	<b>1 052 876</b>	<b>1 137 709</b>	<b>1 223 899</b>	<b>7,6%</b>
– Nombre (en milliers)	<b>16 291</b>	<b>16 542</b>	<b>17 158</b>	<b>3,7%</b>

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

Les statistiques relatives aux valeurs échangées<sup>1</sup> dans le cadre de la chambre de compensation de la Nouvelle-Calédonie enregistrent en 2005 une progression en nombre (+3,7 %) et en montant (+7,6 %) des valeurs traitées par rapport à 2004. Le nombre de chèques représente 69 % de l'activité de la chambre, devant les virements et les autres valeurs.

Il convient de rappeler que les banques de la place, l'OPT et l'IEOM ont créé, fin 2002, un GIE destiné, conformément à l'article L.330-1 du Code monétaire et financier, à définir les principes de base et les règles d'organisation ainsi que la gestion des systèmes d'échanges et d'archivage interbancaire de la place de Nouméa. La dématérialisation des échanges de chèques et virements est effective depuis le 30 mai 2005.

### Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Chèques	45 533	49 823	52 243	4,9%
Virements	160 996	166 679	170 143	2,1%
Cartes bancaires	9 049	8 968	8 899	- 0,8%
Autres valeurs (1)	43 389	36 890	36 099	- 2,1%

(1) Les autres valeurs comprennent les prélèvements, les effets et les TIP

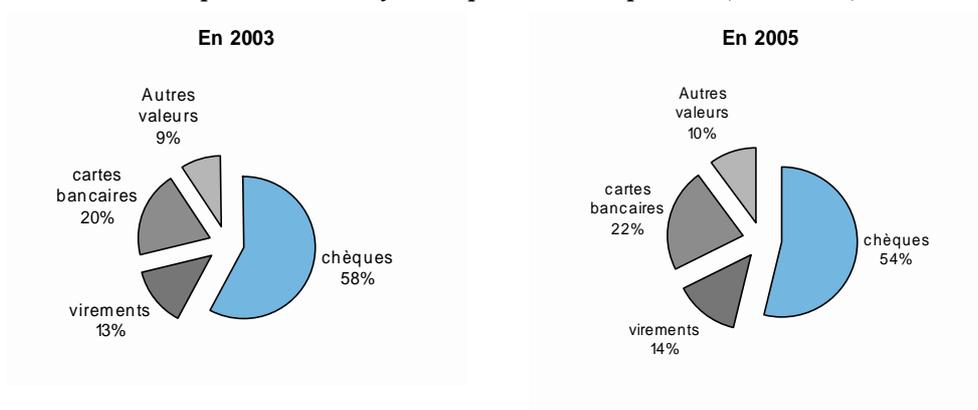
Le virement demeure le moyen de paiement utilisé pour le paiement des sommes les plus importantes.

---

<sup>1</sup> Les valeurs échangées en chambre de compensation correspondent aux valeurs dont le dénouement fait intervenir plusieurs établissements bancaires.

---

### *La répartition des moyens de paiements scripturaux (en nombre)*



Parmi tous les moyens de paiement, le chèque demeure le plus utilisé. On note cependant, un recul de son utilisation au profit des autres moyens de paiements.

### **1.5 Les effectifs**

Les effectifs du secteur bancaire (hors OPT) se sont repliés en 2005 (- 2,7 %, soit 28 personnes en moins), suite notamment à la réorganisation des établissements du groupe Caisse d'épargne (16 personnes). Rappelons que les cinq banques FBF de la place concentrent 96 % du personnel de la profession bancaire.

#### *Effectifs des établissements de crédit locaux (1)*

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005/2004
- Banques FBF	998	1 027	999	- 2,7%
- Sociétés financières	36	36	37	2,8%
<b>Total</b>	<b>1 034</b>	<b>1 063</b>	<b>1 036</b>	<b>- 2,5%</b>

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

## LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (en MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs employés temps plein	Total du bilan ou des engagements au 31 décembre 2005 (en MF CFP)
<b>Les Banques</b>							
Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)	7 500,0	54, avenue de la Victoire Nouméa	Idem	50 % Nouvelle-Calédonie, 35 % BRED et 15 % AFD (1)	27 guichets dont 8 périodiques	296	150 535
Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)	1 068,4	44, rue de l'Alma Nouméa	Idem	69,5 % Genefinance, 20,6 % SG et 9,9 % SEGGI (Casden) (2)	19 guichets permanents	271	111 765
Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)	3 932,4	33 ter, rue de l'Alma Nouméa	Idem	95,8 % Financière-OCEOR	8 guichets permanents	186	94 582
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie (BNP Paribas)	3 341,3	20, Bd des Italiens 75009 Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	10 guichets dont 1 périodique	160	66 025
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie (CEPNC)	600,0	13, rue de la Somme Nouméa	Idem	Financière-OCEOR	6 guichets permanents	86	42 734

(1) depuis le 21/02/2005

(2) depuis fin 2005

Dénomination	Capital social (en MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs employés temps plein	Total du bilan ou des engagements au 31 décembre 2005 (en MF CFP)
--------------	-------------------------------	--------------	----------------	--	-----------------------	--------------------------------------	--

**Les Sociétés financières**

Crédit Calédonien et Tahitien (CREDECAL)	250,0	56, avenue de la Victoire Nouméa	Idem	92,5 % Société Générale Calédonienne de Banque	1 guichet permanent	9	7 926
General Electric Money (GE MONEY)	1 350,0	224, rue J. Iékaawé PK6, Centre commercial "La Belle Vie" Nouméa	Idem	100 % Général Electric Capital SAS	1 guichet permanent	14	8 979
Crédit Agricole Mutuel (CAM)	316,0	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry" Nouméa	Idem	1 539 sociétaires au 31 décembre 2005	1 guichet permanent	9	4 235
Oceor Lease Nouméa (OLN) (1)	273,0	33, ter rue de l'Alma Nouméa	Idem	58,35 % BNC et 35 % Oceor Lease	1 guichet permanent	4	2 704
Nouméa Crédit (NC)	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer Nouméa	Idem	66 % Nouméa Renting et 34 % SGCB	1 guichet permanent	1	1 746

(1) décision du CECEI du 22/09/2005

## LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION

Dénomination	Siège social
--------------	--------------

### *Les banques mutualistes et coopératives*

CASDEN - Banques populaires	Paris
-----------------------------	-------

### *Les sociétés financières*

Société de gestion des fonds de garantie outrre-mer (SOGEFOM ex SOFOTOM)	Paris
---	-------

### *Les institutions financières spécialisées*

Agence française de développement (AFD)	Paris
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natexis - Banques populaires	Paris
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

## LES BUREAUX DE REPRESENTATION

Dénomination	Siège social	Adresse locale
--------------	--------------	----------------

Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	9, rue d'Austerlitz Nouméa
--	---------------------	----------------------------

## 2. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

### 2.1 Le paysage bancaire calédonien

Le paysage bancaire de la Nouvelle-Calédonie s'est caractérisé en 2005 par :

- La poursuite du plan de restructuration du réseau financier local de la Financière Oceor qui regroupe la Banque de Nouvelle-Calédonie, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie et le Crédit Commercial de Nouméa. Par décision du 22 septembre 2005, le CECEI a adopté le changement de dénomination de Crédit Commercial de Nouméa en Oceor Lease Nouméa détenu à 35 % par la filiale de la Financière Oceor, Oceor Lease. Cette dernière est chargée d'assurer le pilotage fonctionnel et opérationnel du réseau commercial de l'ensemble des sociétés financières spécialisées Outre-Mer du Groupe Caisse d'Epargne. Par ailleurs, l'agrément de Oceor Lease Nouméa a été redéfini afin de diversifier son offre de crédit et de l'harmoniser avec les autres sociétés financières du groupe. D'autre part, le siège social de la Banque de Nouvelle-Calédonie a été transféré du 25 avenue Henri Lafleur (Nouméa) au 33 ter, rue de l'Alma (Nouméa). Conformément à l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 24 mai 2005, le capital de la Banque de Nouvelle-Calédonie a été porté à 3 932,4 millions de F CFP.

- L'ouverture du capital de la Société générale calédonienne de banque à la Caisse d'Aide Sociale de l'Education Nationale (CASDEN) fin 2005. Le capital se répartit désormais de la manière suivante : 69,5 % pour Genefinance (pas de changement), 20,6 % pour la Société générale et enfin 9,9 % pour la CASDEN. Il convient cependant de rappeler que la CASDEN avait dix ans plus tôt signé une convention mandatant la SGCB pour la représenter dans son activité de prêts aux fonctionnaires et assimilés et dans la collecte d'épargne en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

- La signature, le 21 février 2005, par l'Agence française de développement des actes de cession de la participation de l'AFD au capital de la BCI à la BRED. Aux termes de ces actes l'AFD cède tout d'abord 35 % du capital de la BCI à la BRED, puis 14,9 % de celui-ci au plus tard le 30 août 2008.

### 2.2 La réglementation bancaire et les nouveaux textes législatifs

En 2005, les principales évolutions relatives à la réglementation bancaire et à l'extension de nouveaux textes législatifs ont été les suivantes :

- L'ordonnance n° 2005-171 du 24 février 2005, publiée au journal officiel du 25 février 2005, simplifie les procédures de constitution et de réalisation des contrats de garantie financière. Ce texte est applicable dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique.

- Le décret n° 2005-535 du 18 mai 2005 portant actualisation et adaptation du droit financier a été étendu à la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et aux îles de Wallis et Futuna. Ce décret a été publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 7 juin 2005.

- L'arrêté du 27 mai 2005 relatif à la compensation des chèques en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis et Futuna, rend applicable les articles 1 et 7 du règlement CRBF n° 2001-04 du 29 octobre 2001, précisant notamment les modalités d'application de la compensation des chèques dématérialisés. Ce texte a été publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 7 juin 2005.

- L'arrêté du 27 mai 2005 portant extension à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna du règlement n° 2002-01 du 18 avril 2002 relatif aux obligations de vigilance en matière de chèques aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 7 juin 2005. Ce texte organise les modalités d'adaptation des systèmes de traitement des chèques dans le cadre du respect des contrôles et diligences afférent à l'objectif précité.

- La loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de « sauvegarde des entreprises », publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 9 août 2005, se caractérise notamment par :

- l'extension aux professions libérales des dispositions relatives au traitement des difficultés des entreprises ;
- le remplacement de la procédure de règlement amiable par la procédure de « réconciliation » ;
- la mise en place d'une procédure de « sauvegarde », ouverte avant la cessation des paiements ;
- la création d'une procédure de « liquidation judiciaire simplifiée ».

- L'arrêté du 28 septembre 2004 relatif à la carte de démarchage prévue par l'article L. 341-8 du Code monétaire et financier (publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 30 août 2005) a été étendu par arrêté du 3 août 2005, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis et Futuna.

- L'ordonnance n°2006-60 du 19 janvier 2006, publiée au journal officiel du 20 janvier 2006 porte actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. Ce texte aligne notamment le régime de l'usure, les conditions d'agrément des prestataires de services financiers et la législation relative aux investissements étrangers, sur le droit en vigueur en Métropole et dans les Départements d'Outre-Mer.

## § 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES FBF

*Avertissement : la situation agrégée des banques a été établie pour l'année 2005 (situation au 31 décembre 2005) sur la base des états périodiques avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux.*

### 1. VOLUME GLOBAL D'ACTIVITE

Dans un environnement économique porteur, l'activité consolidée des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>, mesurée par le total du bilan, augmente de 9,4 % et représente 465,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2005.

*Bilan agrégé des banques FBF (1)*

en millions de F CFP

ACTIF			PASSIF		
31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
68 718	91 467	99 407			
277 579	309 129	343 908	Opérations de trésorerie	96 190	112 446
5 923	11 346	8 802	Opérations avec la clientèle	221 539	260 505
			Opérations sur titres et diverses	7 994	8 865
			Capitaux propres	40 752	43 636
14 255	13 510	13 491	Valeurs immobilisées		
<b>366 475</b>	<b>425 452</b>	<b>465 608</b>	<b>Total</b>	<b>366 475</b>	<b>425 452</b>
				<b>425 452</b>	<b>465 608</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

La structure du bilan agrégé des banques FBF de la place est globalement stable. Les opérations avec la clientèle demeurent prépondérantes aussi bien à l'actif (73,9 %) qu'au passif (60,7 %).

Le tableau suivant fait apparaître les soldes caractéristiques du bilan, par type d'opérations, pour les années 2003 à 2005.

*Solde par type d'opérations (1)*

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
Solde des opérations de trésorerie	27 472	20 979	29 469	40,5%
Solde des opérations avec la clientèle	-56 040	-48 624	-61 267	26,0%
Solde des opérations sur titres et diverses	2 071	-2 481	435	n.s.
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	26 497	30 126	31 363	4,1%
<b>Capacité de placement (+) / besoin de financement (-)</b>	<b>-27 472</b>	<b>-20 979</b>	<b>-29 469</b>	<b>40,5%</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

<sup>1</sup> Les 5 banques FBF de la place sont les suivantes : Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque et la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie.

Au 31 décembre 2005, le solde des opérations avec la clientèle est déficitaire de 61,3 milliards de F CFP reflétant tout particulièrement la position extérieure nette débitrice d'un établissement de la place. Il est compensé à hauteur de 31,4 milliards de F CFP par l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées. Le solde des opérations diverses est, pour sa part, quasiment nul (0,4 milliard de F CFP). Le besoin de refinancement s'établit ainsi à 29,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, soit un besoin supplémentaire de 8,5 milliards de F CFP (+ 40,5 %) par rapport à la situation du 31 décembre 2004.

Dans le détail, et s'agissant des opérations avec la clientèle, on observe une progression rapide des concours de caractère bancaire de 11,3 % à 343,9 milliards de F CFP (+ 11,4 % à 309,1 milliards de F CFP à fin décembre 2004). Parallèlement, les ressources clientèle progressent de 8,5 % et passent de 260,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 à 282,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2005. Dans ces conditions, le déficit du solde global des opérations avec la clientèle s'accroît de 26 %.

Le solde résultant de la différence entre les capitaux propres et les valeurs immobilisées s'inscrit en amélioration de 4,1 % à 31,4 milliards de F CFP sous les effets conjugués de la hausse des capitaux propres (+ 2,8 %) et du maintien des valeurs immobilisées (- 0,1 %).

Après avoir été déficitaire de 2,5 milliards à fin décembre 2004, le solde des opérations diverses est positif de 435 millions de F CFP au 31 décembre 2005.

L'ensemble des fonds propres comptables<sup>1</sup> des banques FBF de Nouvelle-Calédonie (36,6 milliards de F CFP) a progressé de 2,1 %. Toutefois, compte tenu du développement de leur activité, cette évolution s'avère insuffisante pour empêcher les ratios de structure du bilan de se détériorer légèrement. Ainsi, le rapport fonds propres/total bilan passe de 8,4 % fin décembre 2004 à 7,9 % fin décembre 2005. De même, le rapport fonds propres/opérations de crédit nettes à la clientèle s'établit à 10,7 % au 31 décembre 2005 contre 11,6 % au 31 décembre 2004.

**Composition du solde des opérations de trésorerie** en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
- avec les EC locaux	-20 965	-15 369	-12 229	-20,4%
- avec les EC hors zone	49 924	39 463	47 137	19,4%
- avec l'IEOM	875	-943	-2 804	197,3%
• réserves obligatoires & indisponibles	-8 846	-10 398	-12 218	17,5%
• refinancement IEOM	9 721	9 455	9 414	-0,4%
- encaisse (billets et monnaies)	-2 362	-2 172	-2 635	21,3%
<b>Solde des opérations de trésorerie (1)</b>	<b>27 472</b>	<b>20 979</b>	<b>29 469</b>	<b>40,5%</b>

(1) Emplois (-), Ressources (+)

<sup>1</sup> Les fonds propres comptables sont estimés à partir des éléments des situations BAFI mod. 4000 des établissements de crédit (capital, réserves, dettes subordonnées, fonds pour risques bancaires généraux et report à nouveau).

L'essentiel des opérations de refinancement des établissements de crédit de la place s'effectue hors zone d'émission (47,1 milliards de F CFP). Ces dernières se sont nettement développées (+ 19,4 %). Le solde des opérations de trésorerie avec l'IEOM, négatif, s'accroît en 2005. En liaison avec l'augmentation des concours et des dépôts, les réserves obligatoires et indisponibles constituées par les établissements auprès de l'IEOM augmentent et représentent 12,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 (+ 17,5 %) pour un volume d'opérations de refinancement avec l'Institut d'émission qui s'élève, pour sa part, à 9,4 milliards de F CFP. Ces dernières reculent légèrement (- 0,4 %), les conditions du marché rendant moins attractif le taux de refinancement proposé par l'IEOM pour les opérations en faveur des particuliers (PBL). A noter, tout de même, qu'elles couvrent presque un quart du besoin de trésorerie (solde des opérations de trésorerie + refinancement IEOM) et représentent environ 3 % des concours accordés à la clientèle.

## 2. LA MAITRISE DES RISQUES

Le risque global des 5 banques FBF de la place diminue. L'encours des créances douteuses brutes enregistre une diminution de 5,7 % après une baisse de 3 % au 31 décembre 2004. La proportion des créances douteuses brutes dans l'encours brut des opérations de crédits à la clientèle passe en conséquence de 4,7 % à 4 %. Parallèlement, le poids des provisions continue de s'alléger. Le taux de provisionnement moyen des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie s'établit ainsi à 64 % au 31 décembre 2005 contre 66,9 % au 31 décembre 2004. Il existe toutefois une forte disparité selon les situations de chacune des banques avec des taux de créances douteuses brutes qui s'échelonnent de 2 % à 6,7 % et des taux de provisionnement qui varient de 41,9 % à 81,9 %.

### *Risques crédits sur la clientèle*

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>15 453</b>	<b>14 987</b>	<b>14 128</b>	<b>-5,7%</b>
<i>dont créances douteuses nettes</i>	<i>4 931</i>	<i>4 959</i>	<i>5 085</i>	<i>2,5%</i>
<i>dont provisions</i>	<i>10 522</i>	<i>10 028</i>	<i>9 043</i>	<i>-9,8%</i>
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>68,1%</b>	<b>66,9%</b>	<b>64,0%</b>	<b>-2,9 pts</b>
<b>Taux de douteux bruts/encours total brut</b>	<b>5,4%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,0%</b>	<b>-0,7 pt</b>

Le ratio de solvabilité<sup>1</sup> atteint en moyenne 9,5 % pour l'ensemble des établissements FBF de la place et varie, selon les situations de 6,4 % à 13,3 %.

Le coefficient global de liquidité<sup>2</sup> ressort à 158,2 %. Les positions observées des établissements de crédit s'échelonnent de 126,1 % à 200,8 %.

<sup>1</sup> Ce ratio exige que les fonds propres prudentiels représentent au minimum 8 % des risques de crédit pondérés.

<sup>2</sup> Tout établissement de crédit doit présenter en permanence, un coefficient de liquidité supérieur ou égal à 100 %, celui-ci mesurant, pour le mois à venir, le rapport entre le flux entrant de liquidité et le flux sortant de liquidité.

### 3. LE BILAN AGREGÉ DES BANQUES

*Le bilan agrégé des banques FBF*

en millions de F CFP

ACTIF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE.....</b>	<b>68 718</b>	<b>91 467</b>	<b>99 407</b>	<b>8,7%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP.....	11 550	13 011	15 354	18,0%
ETABLISS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES.....	57 168	78 456	84 053	7,1%
– Comptes ordinaires débiteurs.....	27 230	33 210	32 543	-2,0%
– Prêts et comptes à terme.....	22 962	32 443	29 662	-8,6%
– Opérations avec les réseaux et groupes.....	3 709	9 772	18 399	88,3%
– Valeurs reçues en pension.....	–	–	–	n.s.
– Autres opérations.....	3 267	3 031	3 449	13,8%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....</b>	<b>277 579</b>	<b>309 129</b>	<b>343 908</b>	<b>11,3%</b>
CREANCES COMMERCIALES.....	3 922	3 754	3 953	5,3%
CREDITS DE TRESORERIE.....	58 105	58 975	63 695	8,0%
CREDITS A L'EQUIPEMENT.....	56 529	62 532	70 033	12,0%
CREDITS A L'HABITAT.....	127 737	148 001	164 971	11,5%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS.....	22 738	25 875	31 537	21,9%
AUTRES CREDITS.....	3 617	5 033	4 634	-7,9%
CREANCES DOUTEUSES NETTES.....	4 931	4 959	5 085	2,5%
Provisions sur créances douteuses (non incluses).....	10 522	10 028	9 043	-9,8%
<b>OPERATIONS DIVERSES.....</b>	<b>5 923</b>	<b>11 346</b>	<b>8 802</b>	<b>-22,4%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS.....	3 977	9 633	8 319	-13,6%
OPERATIONS SUR TITRES.....	1 946	1 713	483	-71,8%
<b>VALEURS IMMOBILISEES.....</b>	<b>14 255</b>	<b>13 510</b>	<b>13 491</b>	<b>-0,1%</b>
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	1 720	1 877	1 812	-3,5%
IMMOBILISATIONS.....	7 908	7 748	7 292	-5,9%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	3 736	3 508	3 727	6,2%
LOCATION SIMPLE.....	276	131	58	-55,7%
ACTIONNAIRES ET ASSOCIES.....	–	–	–	n.s.
DIVERS.....	615	246	602	144,7%
<b>TOTAL DE L'ACTIF.....</b>	<b>366 475</b>	<b>425 452</b>	<b>465 608</b>	<b>9,4%</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2003</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2005</b>	<i>Variations 2005 / 2004</i>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE.....</b>	<b>96 190</b>	<b>112 446</b>	<b>128 876</b>	<b>14,6%</b>
INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP.....	30	6	78	<i>n.s.</i>
ETABLISS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES.....	86 439	102 985	119 384	15,9%
- Comptes ordinaires créditeurs.....	7 723	9 815	1 462	-85,1%
- Emprunts et comptes à terme.....	70 274	61 546	71 858	16,8%
- Opérations avec les réseaux et groupes.....	6 301	29 815	44 175	48,2%
- Autres.....	2 141	1 809	1 889	4,4%
VALEURS DONNEES EN PENSION OU VENDUES FERMES.....	9 721	9 455	9 414	-0,4%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....</b>	<b>221 539</b>	<b>260 505</b>	<b>282 641</b>	<b>8,5%</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	165 786	197 481	214 143	8,4%
- Sociétés et entrepreneurs individuels.....	78 779	104 608	112 456	7,5%
- Comptes ordinaires.....	49 800	73 401	77 402	5,5%
- Comptes à terme.....	28 979	31 207	35 054	12,3%
- Particuliers.....	53 831	56 136	63 584	13,3%
- Comptes ordinaires.....	35 591	39 204	44 525	13,6%
- Comptes à terme.....	18 240	16 932	19 059	12,6%
- Autres.....	33 176	36 737	38 103	3,7%
- Comptes ordinaires.....	12 882	14 968	16 518	10,4%
- Comptes à terme.....	20 294	21 769	21 585	-0,8%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL.....	53 058	58 320	64 235	10,1%
BONS DE CAISSE ET BONS D'EPARGNE.....	1 006	870	826	-5,1%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES.....	-	-	-	<i>n.s.</i>
AUTRES DEPOTS.....	1 689	3 834	3 437	-10,4%
<b>OPERATIONS DIVERSES.....</b>	<b>7 994</b>	<b>8 865</b>	<b>9 237</b>	<b>4,2%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS.....	7 994	8 865	9 237	4,2%
OPERATIONS SUR TITRES.....	-	-	-	<i>n.s.</i>
<b>CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>40 752</b>	<b>43 636</b>	<b>44 854</b>	<b>2,8%</b>
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS ET FRBG.....	7 370	7 611	7 827	2,8%
RESERVES.....	11 693	12 727	13 046	2,5%
CAPITAL.....	17 202	17 503	18 489	5,6%
REPORT A NOUVEAU.....	11	4	-288	<i>n.s.</i>
EXCEDENT (±) & RESULTAT EN INSTANCE D'APPROB.....	4 476	5 791	5 780	-0,2%
<b>TOTAL DU PASSIF.....</b>	<b>366 475</b>	<b>425 452</b>	<b>465 608</b>	<b>9,4%</b>

### § 3. LES RESULTATS DES BANQUES FBF

*Avertissement : Les résultats des banques FBF au 31 décembre 2005 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'arrêté et de l'approbation de leurs comptes par leurs organes sociaux respectifs.*

#### 1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires.

En liaison avec la bonne tenue de l'activité économique en 2005, le produit net bancaire des cinq banques FBF de la place<sup>1</sup> augmente de 6,7 % pour s'établir à 20,6 milliards de F CFP.

##### *Décomposition du produit net bancaire*

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
Solde des opérations de trésorerie.....	-2 096	-1 964	-2 045	4,1%
Solde des opérations avec la clientèle.....	16 090	16 500	17 181	4,1%
Solde des opérations sur titres.....	54	146	62	-57,5%
Solde des opérations diverses (1).....	4 249	4 682	5 434	16,1%
Dot. nettes aux prov. pour dépréc. des titres de placement...	-8	-23	7	-
<b>Produit net bancaire.....</b>	<b>18 289</b>	<b>19 341</b>	<b>20 639</b>	<b>6,7%</b>

(1) Commissions, produits sur opérations de change, sur instruments à terme, sur prestations financières et produits de hors bilan

##### *Structure du produit net bancaire*

En %

Charges				Produits		
31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005		31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
38,3%	38,8%	39,0%	Opérations de trésorerie	7,4%	7,4%	8,0%
50,5%	48,8%	46,1%	Opérations avec la clientèle	73,7%	72,2%	69,7%
0,1%	-	-	Opérations sur titres	0,2%	0,5%	0,2%
11,1%	12,2%	15,0%	Opérations diverses	18,6%	19,9%	22,2%
0,1%	0,2%	-	Titres de placement	-	-	-

<sup>1</sup> Les 5 banques FBF de la place sont les suivantes : Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque et la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie

Le solde des opérations avec la clientèle s'inscrit en hausse de 4,1 % en 2005. Dans le détail, les produits (essentiellement des opérations de crédit et assimilés) progressent de 4 %, en liaison avec un volume de concours qui progresse de 11,3 %. Cependant, dans un environnement concurrentiel essentiellement porté par le faible niveau des taux d'intérêts, le rendement moyen des crédits à la clientèle fléchit à 0,53 point à 7,07 %. Par ailleurs, les charges augmentent de 3,5 % consécutivement à la hausse de l'ensemble des dépôts (+ 8,5 %). Toutefois, dans un contexte général de faible rémunération des dépôts, le coût des dépôts se maintient en 2005 à 1,49 % contre 1,54 % lors de l'exercice précédent. En conséquence, la marge sur les opérations avec la clientèle se contracte de 0,50 point à 6,66 %.

En dépit d'un alourdissement sensible de la position nette emprunteuse des banques FBF de la place (+ 40,5 %), le solde des opérations interbancaires ne progresse que de 4,1 %. L'essentiel des opérations de refinancement des établissements de crédit de la place s'effectuant hors de la zone d'émission, les banques locales bénéficient du contexte des taux particulièrement bas. Au total, la position emprunteuse des banques FBF locales ressort avec un coût en allègement de 0,18 point à - 1,69 %.

**Evolution des coûts et des rendements**

en %

Banques FBF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
<b>• Opérations avec la clientèle</b>				
Coût moyen des dépôts.....	1,79%	1,54%	1,49%	-0,05 pt
Rendement moyen des crédits.....	8,15%	7,60%	7,07%	-0,53 pt
Marge sur opérations avec la clientèle.....	7,54%	7,16%	6,66%	-0,50 pt
<b>• Opérations interbancaires</b>				
Coût moyen des emprunts.....	4,57%	4,01%	3,84%	-0,17 pt
Rendement moyen des prêts.....	3,26%	2,92%	2,91%	-0,01 pt
Marge sur opérations interbancaires .....	-2,23%	-1,87%	-1,69%	0,18 pt

## 2. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB en déduisant de celui-ci les charges générales de fonctionnement<sup>1</sup> et le coût du risque. Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins reprises) au titre des risques encourus.

<sup>1</sup> Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôt et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun auxquels l'on déduit les charges refacturées.

en milliers de F CFP

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
Frais de personnel (1).....	7 065 201	7 353 969	7 576 911	3,0%
Effectifs (2).....	998	1 027	999	-2,7%
<b>Coût unitaire des effectifs (1) / (2)....</b>	<b>7 079</b>	<b>7 161</b>	<b>7 584</b>	<b>5,9%</b>

Les frais de personnel ont augmenté de 3 % pour un nombre d'agent qui a diminué de 2,7 % pour atteindre 999 employés<sup>1</sup>. En conséquence, le coût unitaire des effectifs s'alourdit.

Plus globalement, les charges générales de fonctionnement progressent de 4,4 %.

#### Coût du risque

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses.....	-269	-284	-374	31,7%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation.....	-169	-369	-406	10,0%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges...	198	-151	183	n.s.
(-) Pertes sur créances irrécupérables.....	877	746	993	33,1%
(+) Intérêts sur créances douteuses.....	352	326	390	19,6%
<b>Coût du risque.....</b>	<b>285</b>	<b>-384</b>	<b>6</b>	<b>n.s.</b>

Alors qu'il était négatif pour l'exercice précédent, le coût du risque ressort très légèrement positif en 2005 (6 millions de F CFP) du fait du provisionnement pour risques et charges et de l'alourdissement des pertes sur créances irrécupérables.

Ainsi, l'amélioration du PNB (+ 6,7 %) est notamment impactée par le coût du risque, le résultat d'exploitation s'affichant ainsi en hausse de 5 %.

### 3. LE RESULTAT NET

Malgré la hausse du résultat d'exploitation (+ 5 %), le résultat net des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie est stable (- 0,2 %), en raison de la mise en application d'un nouvel impôt<sup>2</sup> destiné à financer des mesures sociales (l'impôt sur les bénéfices augmente ainsi de 62,8 % en 2005) .

<sup>1</sup> Selon la notion d'effectifs utilisés en équivalent temps plein.

<sup>2</sup> Cet impôt concerne la contribution sociale additionnelle sur les sociétés, dont le produit est affecté en totalité au régime des allocations familiales de solidarité géré par la CAFAT, régime distinct des autres régimes de prestation. Le barème du taux de la contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés est le suivant : 5 % pour la tranche de bénéfices comprise entre 200 millions de francs et 300 millions de francs, 10 % pour la tranche de bénéfices comprise entre 300 millions francs et 400 millions de francs, 15 % pour les bénéfices supérieurs à 400 millions de francs.

#### 4. RENTABILITÉ ET PRODUCTIVITÉ

Le coefficient brut d'exploitation s'alourdit de 3,4 points, les dépenses d'exploitation ont en effet progressé plus rapidement que les recettes. Inversement, le coefficient net d'exploitation diminue de 1,3 point par rapport à décembre 2004 ; la hausse des frais de fonctionnement a été moins rapide que celle du produit net bancaire.

La rentabilité globale des banques FBF de la place fléchit légèrement avec un coefficient de rendement et un coefficient de rentabilité qui diminuent respectivement de 0,2 point et de 0,3 point, en raison de la stabilité du résultat net.

Le taux de marge nette se contracte de 1,9 point à 28 % ; l'amélioration du PNB étant grevée par la hausse de la fiscalité.

##### *Evolution des ratios de rentabilité*

en %

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
<b>• Rentabilité d'exploitation</b>				
Coefficient brut d'exploitation (1).....	72,3%	70,8%	74,2%	3,4 pts
Coefficient net d'exploitation (2).....	60,5%	59,8%	58,5%	-1,3 pt
<b>• Rentabilité globale</b>				
Coefficient de rendement (3).....	1,2%	1,4%	1,2%	-0,2 pt
Coefficient de rentabilité (4).....	13,1%	16,1%	15,8%	-0,3 pt
<b>• Taux de marge nette (5).....</b>	<b>24,5%</b>	<b>29,9%</b>	<b>28,0%</b>	<b>-1,9 pt</b>

(1) Dépenses d'exploitation / Recettes d'exploitation

(4) Résultat net / Fonds propres

(2) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(5) Résultat net / Produit net bancaire

(3) Résultat net / Total de la situation

En terme de productivité, le rapport PNB / effectifs se situe à 20,7 millions de F CFP par employé, soit une amélioration de 10,1 % par rapport au 31 décembre 2004. Cette tendance se retrouve également au niveau du bilan avec un volume de concours octroyé par agent qui s'établit à 344,3 millions de F CFP et une collecte moyenne de dépôts par employé de 282,9 millions de F CFP, soit des hausses respectives de 14,4 % et de 11,5 %. En revanche, le poids des frais généraux s'alourdit : le ratio frais de fonctionnement par employé s'établit ainsi à 12,4 millions de F CFP au 31 décembre 2005 contre 10,4 millions de F CFP au 31 décembre 2004.

##### *Evolution des ratios de productivité*

en millions de F CFP

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
Produit net bancaire / Effectifs.....	18,3	18,8	20,7	10,1%
Frais généraux (1) / Effectifs.....	10,3	10,4	12,4	19,2%
Concours à la clientèle / Effectifs.....	278,1	301,0	344,3	14,4%
Dépôts à la clientèle / Effectifs.....	222,0	253,7	282,9	11,5%

(1) Frais de personnel, impôt et taxes et services extérieurs

## 5. LE COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

Compte de résultat agrégé des banques FBF

en millions de F CFP

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
<b>(+) Produits d'exploitation bancaires.....</b>	<b>29 407</b>	<b>30 178</b>	<b>32 436</b>	<b>7,5%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires.....	2 188	2 243	2 591	15,5%
- Opérations avec la clientèle.....	19 836	20 014	21 207	6,0%
- Opérations sur titres.....	61	151	62	-58,9%
- Opérations de crédit-bail et location simple.....	2 255	2 111	1 848	-12,5%
- Divers.....	5 067	5 659	6 728	18,9%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaires.....</b>	<b>11 162</b>	<b>10 825</b>	<b>11 895</b>	<b>9,9%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires.....	4 284	4 207	4 636	10,2%
- Opérations avec la clientèle.....	3 807	3 542	3 885	9,7%
<i>dont sur Dépôts à vue.....</i>	42	36	175	n.s.
<i>dont sur Comptes d'épargne.....</i>	1 077	1 150	1 221	6,2%
<i>dont sur Comptes d'épargne-logement (CEL).....</i>	7	9	10	11,1%
<i>dont sur Plans d'épargne-logement (PEL).....</i>	76	120	153	27,5%
<i>dont sur Dépôts à terme.....</i>	2 559	2 181	2 310	5,9%
<i>dont sur Bons de caisse.....</i>	29	19	16	-15,8%
- Opérations sur titres.....	7	5	-	n.s.
- Opérations de crédit-bail et location simple.....	1 842	1 757	1 599	-9,0%
- Divers.....	1 222	1 314	1 775	35,1%
(+) Produits accessoires.....	426	345	486	40,9%
(-) Charges accessoires.....	22	8	5	-37,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de de l'activité de portefeuille...	-	23	-	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépréc. titres de plac.....	8	-	-7	n.s.
(-) Intérêts sur créances douteuses.....	352	326	390	19,6%
<b>Produit net bancaire.....</b>	<b>18 289</b>	<b>19 341</b>	<b>20 639</b>	<b>6,7%</b>
(-) Frais généraux.....	10 230	10 658	12 377	16,1%
<i>dont Frais de personnel.....</i>	7 065	7 354	7 577	3,0%
<i>dont Impôts et taxes.....</i>	100	151	142	-6,0%
<i>dont Services extérieurs.....</i>	3 065	3 153	4 658	47,7%
(-) Dotations nettes aux amortissements.....	883	984	1 153	17,2%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corporelles et incorporelles...	8	6	4	-33,3%
(-) Quote part des frais de siège social.....	62	64	103	60,9%
(-) Quote part sur op. d'explo. non bancaires faites en commun...	-	-	-	n.s.
(+) Charges refacturées.....	126	137	1 558	n.s.
<b>Résultat brut d'exploitation.....</b>	<b>7 232</b>	<b>7 766</b>	<b>8 560</b>	<b>10,2%</b>
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses.....	-269	-284	-374	31,7%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation.....	-169	-369	-406	10,0%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges.....	198	-151	183	n.s.
(-) Pertes sur créances irrécupérables.....	877	746	993	33,1%
(+) Intérêts sur créances douteuses.....	352	326	390	19,6%
<b>Résultat d'exploitation.....</b>	<b>6 947</b>	<b>8 150</b>	<b>8 554</b>	<b>5,0%</b>
(+) ± values sur cessions d'immo. corp. et incorp.....	5	10	48	n.s.
(+) ± values sur cessions d'immo. financières.....	-2	33	84	154,5%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières.....	-8	35	7	-80,0%
<b>Résultat courant avant impôt.....</b>	<b>6 958</b>	<b>8 158</b>	<b>8 679</b>	<b>6,4%</b>
(+) Produits exceptionnels.....	40	57	133	133,3%
(-) Charges exceptionnelles.....	121	49	111	126,5%
(-) Dotations nettes au FRBG.....	500	447	-225	-150,3%
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées.....	-1	-4	1	-125,0%
(-) Impôts sur les bénéfices.....	1 902	1 932	3 145	62,8%
<b>Résultat net.....</b>	<b>4 476</b>	<b>5 791</b>	<b>5 780</b>	<b>-0,2%</b>

---

## § 4. LES CONDITIONS ET LA DISTRIBUTION DU CREDIT EN NOUVELLE-CALEDONIE

---

### 1. LES CONDITIONS BANCAIRES

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la Métropole où les établissements calédoniens placent leurs excédents ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la Métropole contribue à cette homogénéisation. Les prêts octroyés par les banques sont consentis à des taux soit fixes, soit variables. En Nouvelle-Calédonie, le principal index utilisé par les banques pour déterminer leurs conditions débitrices variables est appelé taux de référence bancaire. Ce taux est fixé par chaque établissement de crédit auquel est appliquée une marge qui peut être, selon la qualité de la signature du débiteur, plus ou moins importante, voire négative.

Il convient de noter que depuis 1973 une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

Suite à la publication de l'ordonnance n° 2006-60 du 19 janvier 2006, les dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'Initiative Economique (LIE) n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 qui disposent que les taux d'usure ne sont plus applicables aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte sont désormais applicables en Nouvelle-Calédonie.

#### 1.1 Les taux de référence bancaires

Le taux de référence bancaire en Nouvelle-Calédonie est resté stable entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 (+ 0,02 point) et demeure sensiblement supérieur à celui de la Métropole (+ 1,61 point).

##### *Evolution annuelle des taux de référence*

	31/12/2003	31/12/2004 (1)	31/12/2005	Variations 2005/2004
Nouvelle-Calédonie.....	8,20%	8,19%	8,21%	0,02 pt
Polynésie française.....	7,60%	7,40%	7,40%	-
Wallis-et-Futuna.....	8,90%	8,90%	8,90%	-
France métropolitaine.....	6,60%	6,60%	6,60%	-

(1) Chiffres rectifiés

## 1.2 Le coût du crédit aux particuliers

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer réalise depuis 2002 une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux particuliers. Le dispositif de recensement s'est progressivement étendu à l'ensemble des établissements de crédit de la place. L'historique des données permet désormais de calculer des taux moyens pondérés selon la même méthodologie que celle utilisée pour l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises.

La dernière enquête a été réalisée aux mois de janvier et février 2006 et a porté sur 3 707 crédits nouveaux aux particuliers, pour un montant de 6,5 milliards de F CFP.

Le taux moyen pondéré global des crédits aux particuliers ressort à 5,97 % sur l'enquête de janvier/février 2006 contre 6,23 % sur l'enquête de janvier/février 2005, soit une baisse de 0,26 point. Le taux moyen pondéré des prêts immobiliers s'affiche en recul de 0,23 point sur la période. Les prêts immobiliers sont quasi-exclusivement accordés à taux fixes et représentent, en volume, plus de la moitié de l'encours global recensé pour chaque enquête. Le taux moyen des découverts est stable (+ 0,08 point) sur un an. Les découverts représentent plus de la moitié du nombre de crédits recensés.

*Evolution du coût du crédit net aux particuliers*

en %

	juillet / août 2003	janv. / fév. 2004	juillet / août 2004	janv. / fév. 2005	juillet / août 2005	janv. / fév. 2006	Variations annuelles
Prêts immobiliers.....	5,56	5,33	5,04	5,06	4,90	4,83	-0,23 pt
Prêts immobiliers relais.....	5,01	0,00	0,00	5,74	5,68	4,51	-1,23 pt
Prêts personnels < 181920 F CFP....	12,70	12,37	11,99	10,82	9,54	10,42	-0,40 pt
Découverts.....	11,00	10,81	9,78	9,90	9,89	9,98	0,08 pt
Prêts personnels > 181920 F CFP....	7,77	7,36	6,62	6,92	6,28	6,16	-0,76 pt
<b>TMPG.....</b>	<b>7,46</b>	<b>6,94</b>	<b>6,29</b>	<b>6,23</b>	<b>6,02</b>	<b>5,97</b>	<b>-0,26 pt</b>

## 1.3 Le coût du crédit aux entreprises

Les résultats des enquêtes semestrielles réalisées par l'Institut d'Emission d'Outre-Mer font apparaître, en règle générale, une évolution des taux similaire à celle observée en Métropole. Toutefois, la charge d'intérêt supportée par les entreprises calédoniennes est généralement supérieure à celle appliquée aux entreprises métropolitaines.

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer a réalisé aux mois de janvier et février 2006, une enquête auprès des cinq banques FBF de la place. Celles-ci ont distribué 1 578 crédits nouveaux aux entreprises pour un montant total de 10,6 milliards de F CFP.

Le taux moyen pondéré global des crédits aux entreprises s'affiche à 5,30 % sur l'enquête de janvier/février 2006 contre 5,52 % lors de l'enquête menée à la même époque en 2005, soit un recul de 0,22 point. Dans le détail, cette orientation à la baisse concerne les découverts dont le taux moyen pondéré recule de 0,84 point. Les crédits à moyen et long terme affichent pour leur part un taux moyen pondéré stable (+ 0,01 point).

*Evolution du coût du crédit net aux entreprises*

en %

	juillet / août 2003	janv. / fév. 2004	juillet / août 2004	janv. / fév. 2005	juillet / août 2005	janv. / fév. 2006	Variations annuelles
Escompte.....	7,07	6,33	5,95	6,22	5,89	6,28	0,06 pt
Découverts.....	6,18	5,73	6,03	5,70	5,51	4,86	-0,84 pt
Autres crédits à court terme.....	4,83	5,40	5,83	5,73	4,89	5,73	-
<b>Total court terme.....</b>	<b>6,42</b>	<b>5,90</b>	<b>5,98</b>	<b>5,92</b>	<b>5,61</b>	<b>5,58</b>	<b>-0,34 pt</b>
Moyen et long terme.....	5,21	5,11	4,93	4,78	4,80	4,79	0,01 pt
<b>TMPG.....</b>	<b>6,02</b>	<b>5,66</b>	<b>5,63</b>	<b>5,52</b>	<b>5,33</b>	<b>5,30</b>	<b>-0,22 pt</b>

## 2. LE CREDIT AUX PARTICULIERS<sup>1</sup>

L'encours brut des concours accordés aux particuliers par les établissements de crédit locaux et situés hors de la zone d'émission s'élève à 226,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, ce qui représente une augmentation de 9,1 % sur l'année après une hausse 12,2 % en 2004<sup>2</sup>.

*Evolution des concours aux particuliers*

en millions de F CFP	31/12/2003	31/12/04 (2)	31/12/2005	Variations 2005 / 2004
<b>Ventes à tempérament.....</b>	<b>9 787</b>	<b>9 906</b>	<b>10 564</b>	<b>6,6%</b>
<b>Crédits non affectés.....</b>	<b>29 802</b>	<b>30 962</b>	<b>31 386</b>	<b>1,4%</b>
- Prêts personnels (1).....	25 194	26 600	26 816	0,8%
- Ouverture de crédits permanents.....	2 336	2 237	2 338	4,5%
- Comptes ordinaires débiteurs.....	2 272	2 125	2 232	5,0%
<b>Crédits à l'habitat.....</b>	<b>133 550</b>	<b>153 291</b>	<b>170 499</b>	<b>11,2%</b>
<b>Opérations de crédit-bail.....</b>	<b>7 732</b>	<b>9 707</b>	<b>10 542</b>	<b>8,6%</b>
<b>TOTAL NET.....</b>	<b>180 871</b>	<b>203 866</b>	<b>222 991</b>	<b>9,4%</b>
<b>Créances douteuses brutes.....</b>	<b>4 590</b>	<b>4 173</b>	<b>3 955</b>	<b>- 5,2%</b>
<b>TOTAL BRUT.....</b>	<b>185 461</b>	<b>208 039</b>	<b>226 946</b>	<b>9,1%</b>

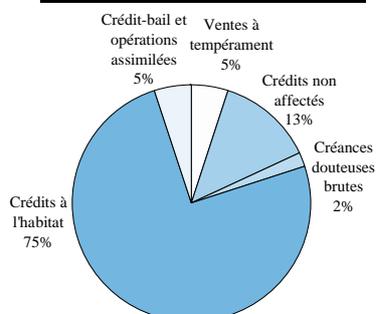
(1) Ensemble des crédits divers non affectés (2) Chiffres rectifiés

L'encours des crédits aux particuliers est majoritairement composé de crédits à l'habitat (75 %) et de prêts personnels (12 %). La première catégorie de crédits progresse de 11,2 % sur l'année (14,8 % en 2004), la deuxième affiche une hausse de 0,8 % (5,6 % l'année précédente).

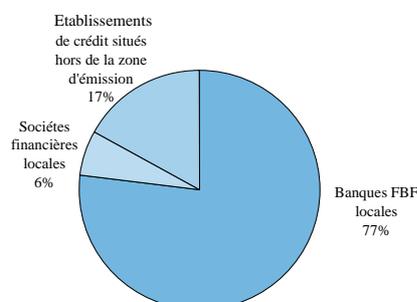
<sup>1</sup> L'étude du crédit aux particuliers intègre dans son périmètre les concours octroyés par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission (cf. §1 L'organisation bancaire). La présente note porte donc sur l'ensemble des concours accordés aux particuliers par des établissements de crédit. En conséquence, les crédits octroyés par les banques FBF de la place n'apparaissent plus de façon isolée.

<sup>2</sup> Les chiffres au 31/12/2004 ont été rectifiés.

### Répartition des crédits aux particuliers par catégorie de crédits en 2005



### Répartition des crédits aux particuliers par établissements de crédits en 2005



Le secteur bancaire local concentre 77 % du volume global des concours aux particuliers en 2005, essentiellement sous la forme de crédits à l'habitat (76 %) et de prêts personnels (14 %). Toutefois, les particuliers ont de plus en plus recours aux sociétés financières et aux établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. En 2005, les sociétés financières ont effectué 94 % des opérations de crédit-bail octroyées en faveur des particuliers. Le financement par crédit-bail concentre 77 % de leur activité, le solde étant quasiment dévolu aux ventes à tempérament (crédit pour l'achat de biens mobiliers). Les établissements situés hors de la zone d'émission ont vu leur part de marché s'accroître régulièrement depuis quelques années, notamment dans le secteur du crédit à l'habitat (86 % de leur activité en 2005).

## **3. LE CREDIT AUX ENTREPRISES**

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer procède dans les Collectivités d'Outre-Mer à la centralisation des risques bancaires, des opérations de crédit-bail et de locations assorties d'une option d'achat, conformément aux dispositions du règlement n° 86/09 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Après agrégation, ces informations sont restituées aux établissements de crédit déclarants afin de leur permettre de connaître l'endettement total de chacune de leurs entreprises clientes.

Les établissements de crédit qui déclarent des risques à l'IEOM sont ceux qui disposent localement d'au moins un guichet d'exploitation et ceux qui, tout en étant hors de la zone d'émission, déclarent des risques sur des clients ayant une entreprise dans la zone.

**Risques sur les entreprises de Nouvelle-Calédonie (1) (2)**

en millions de F CFP

	31/12/03	31/12/04	31/12/05	Variations 2005 / 2004
Court terme.....	26 915	27 444	38 898	41,7%
Moyen et long terme.....	113 249	134 518	148 917	10,7%
Crédit-bail.....	6 617	8 272	8 946	8,1%
<b>TOTAL NET.....</b>	<b>146 781</b>	<b>170 234</b>	<b>196 761</b>	<b>15,6%</b>
Créances douteuses brutes.....	11 189	11 257	11 666	3,6%
<b>TOTAL BRUT.....</b>	<b>157 970</b>	<b>181 491</b>	<b>208 427</b>	<b>14,8%</b>
Engagements de hors bilan.....	45 109	71 545	72 266	1,0%
<b>ENSEMBLE DES RISQUES.....</b>	<b>203 079</b>	<b>253 036</b>	<b>280 693</b>	<b>10,9%</b>

(1) Encours des établissements de crédit toutes zones d'émission issus de la Centrale des risques gérée par l'IEOM.

(2) L'IEOM a augmenté le périmètre de son échantillon d'entreprises dans sa base de centralisation des risques depuis le second semestre 2004. De ce fait, les données sont difficilement comparables entre le 31/12/2003 et le 31/12/2004

Le total des concours (hors créances douteuses brutes et engagements de hors bilan) accordés par les établissements, toutes zones d'émission confondues, augmente de 15,6 % et représente ainsi 196,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2005.

La qualité de l'ensemble des portefeuilles de crédits bancaires détenus sur les entreprises calédoniennes s'améliore. En effet, le taux de créances douteuses brutes<sup>1</sup> fléchit régulièrement depuis 3 ans pour atteindre 5,6 % en 2005 après 6,2, % en 2004 et 7,1 % en 2003.

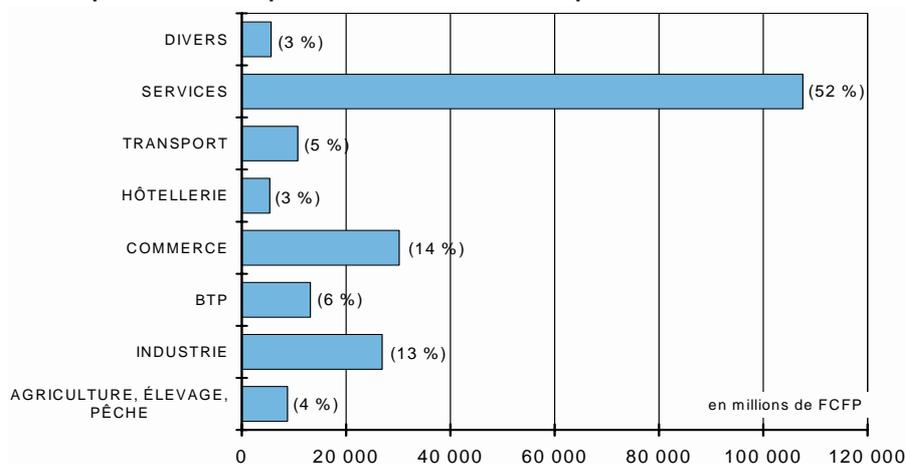
Les engagements de hors bilan<sup>2</sup> représentent 26 % de l'ensemble des engagements en faveur des entreprises (28 % fin 2004).

---

<sup>1</sup> Rapport entre les créances douteuses brutes et les engagements bruts (engagements de hors bilan exclus)

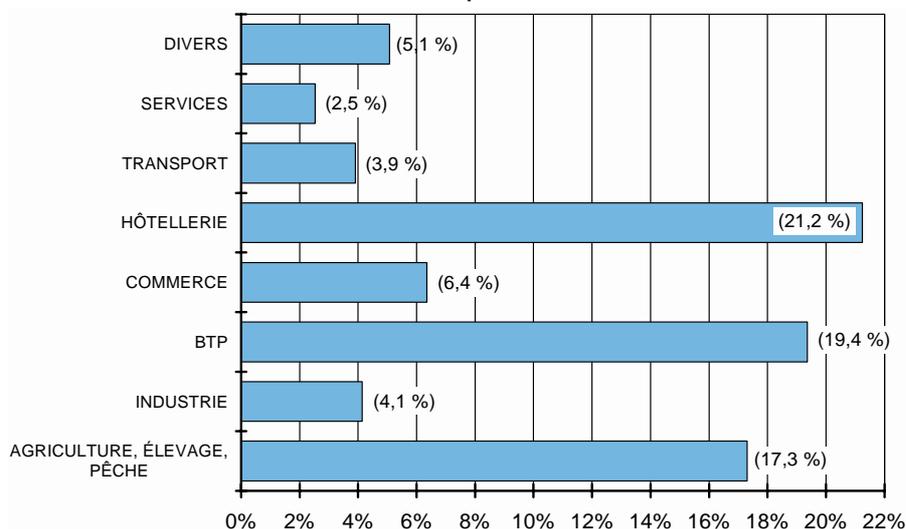
<sup>2</sup> Les engagements de hors bilan représentent principalement les autorisations disponibles (mais non encore utilisées) sur crédit, ainsi que les avals et cautions.

### Risques sur les entreprises de Nouvelle-Calédonie par secteur d'activité en 2005



Le secteur des services représente 52 % des engagements du secteur bancaire auprès des professionnels calédoniens. Le taux de créances douteuses brutes de ce secteur ressort en diminution de 0,5 point à 2,5 %. Deuxième secteur en volume d'engagements bruts (14 % du total), le secteur du commerce affiche un taux de créances douteuses brutes en recul de 0,6 point à 6,4 %. Le secteur des mines est très peu représentatif en terme d'engagements bancaires (2 % de l'encours total sur les professionnels) car les principales sociétés minières et métallurgiques se financent directement auprès de leurs maisons-mères situées à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie.

### Taux de créances douteuses par secteur d'activité en 2005



---

## § 5. L'ACTIVITE DES FONDS DE GARANTIE

---

### 1. LA SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE-MER "SOGEFOM" EN NOUVELLE-CALEDONIE (ex. SOFOTOM<sup>1</sup>)

La SOGEFOM est une société financière destinée à faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires<sup>2</sup> en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD (Agence française de développement) assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en deux sections : « Haut de Bilan », « Economie Générale ». On distingue toutefois au sein de la section « Economie Générale » les garanties accordées aux entreprises situées hors du Grand Nouméa<sup>3</sup> qui sont regroupées dans la section « Zones de Développement Prioritaire ». Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création) et leur durée peut aller jusqu'à seize ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,25 % par semestre sur l'encours des garanties données. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

La SOGEFOM gère également deux fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie Coremines.

#### 1.1 Les nouveaux engagements

en milliers de F CFP

Nouveaux engagements	2003		2004		2005		Variations 2005/2004	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Section « Economie Générale ».....	65	437 032	127	1 206 353	154	1 414 252	21,3%	17,2%
dont « Zones de Développement Prioritaire » .....	44	286 207	65	590 381	73	689 581	12,3%	16,8%
Section « Haut de bilan ».....	1	250	7	55 667	3	13 505	-57,1%	-75,7%
<b>Total</b> .....	<b>66</b>	<b>437 282</b>	<b>134</b>	<b>1 262 020</b>	<b>157</b>	<b>1 427 757</b>	<b>17,2%</b>	<b>13,1%</b>

Source : SOGEFOM

Le dynamisme enregistré par le Fonds en 2004, année pendant laquelle la SOGEFOM a allégé son mode de fonctionnement et augmenté ses plafonds d'interventions, s'est confirmé en 2005 avec 157 nouveaux avals contre 134 l'année précédente. Le montant moyen d'octroi par dossier a légèrement diminué pour s'établir à 9,1 millions de F CFP contre 9,4 millions de F CFP en 2004.

---

<sup>1</sup> La SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garanties des territoires d'outre-mer) a changé de dénomination en janvier 2004 pour devenir la SOGEFOM (Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer).

<sup>2</sup> Les établissements de crédits actionnaires dans la SOGEFOM sont la BCI, la BNC, la BNP Paribas, la SGCB, le CAM et, depuis début 2004, la CEPNC.

<sup>3</sup> Nouméa, Païta, Dumbéa et Mont Dore

C'est la section « Economie Générale » pour sa partie « Grand Nouméa » qui a été la plus sollicitée avec 81 dossiers pour 725 millions de F CFP, devant la section "Zones de Développement Prioritaire – ZDP" avec 73 dossiers pour 690 millions de F CFP et la section « Haut de Bilan » avec seulement 3 nouveaux octrois pour un montant de 13 millions de F CFP.

Les interventions de SOGEFOM en faveur des entreprises du Grand Nouméa (Economie Générale) ont constitué 51 % de l'activité globale du Fonds contre 49 % en 2004. Les nouveaux engagements consentis en ZDP ont représenté 48 % de l'activité nouvelle. Enfin, la section « Haut de Bilan » n'a bénéficié que de 1 % de l'activité 2005.

L'analyse des octrois 2005 au sein des différentes catégories économiques fait apparaître les évolutions suivantes :

- Le secteur du BTP vient en tête avec 303 millions de F CFP (contre 107 millions de F CFP l'année précédente). Il a bénéficié de 21,2 % des octrois sur la période ;

- Le commerce a enregistré 243 millions de F CFP de nouveaux avals, soit 27 millions de F CFP de plus qu'en 2004 ;

- Les secteurs de la mine (188 millions de F CFP) et les PMI (164 millions de F CFP) ont représenté 24,7 % des octrois nouveaux.

Seul l'élevage n'a bénéficié d'aucun nouvel engagement en 2005.

## 1.2 Les engagements valides au 31 décembre 2005

en milliers de F CFP

Engagements valides	2003		2004		2005		Variations 2005/2004	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Section « Economie Générale ».....	455	1 676 119	469	2 360 131	518	3 020 785	10,4%	28,0%
<i>dont « Zones de Développement Prioritaire » .....</i>	<i>268</i>	<i>925 874</i>	<i>273</i>	<i>1 262 909</i>	<i>278</i>	<i>1 573 047</i>	<i>1,8%</i>	<i>24,6%</i>
Section « Haut de bilan ».....	8	14 224	12	63 700	15	65 282	25,0%	2,5%
<b>Total.....</b>	<b>463</b>	<b>1 690 343</b>	<b>481</b>	<b>2 423 831</b>	<b>533</b>	<b>3 086 067</b>	<b>10,8%</b>	<b>27,3%</b>

Source : SOGEFOM

L'activité soutenue du Fonds en terme de volume de garanties accordées a eu pour conséquence une augmentation de l'encours des engagements valides (+ 27,3 %). Le potentiel global d'engagement disponible net représente 4,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, ce qui correspond à une marge d'intervention de plus de trois fois l'activité de l'exercice écoulé.

Le Fonds est principalement exposé dans le secteur « BTP » avec 443 millions de F CFP (soit 14,3 % des engagements valides), suivi des secteurs du « Commerce » et des « Services » avec respectivement 394 millions de F CFP (12,8 %) et 390 millions de F CFP (12,7 %) d'engagements valides à fin 2005. La plus forte progression concerne également le secteur du BTP (+ 54 %). L'encours de quatre secteurs est en recul : l'élevage, l'artisanat, la pêche-aquaculture et l'agriculture.

En terme d'exposition aux risques, seul le secteur du BTP représente plus de 14 % du total du Fonds.

### 1.3 Les garanties compromises et les garanties réglées

Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées soit à la suite d'incidents de remboursement chez les établissements de crédit, soit sur l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée<sup>1</sup>.

en milliers de F CFP

Garanties compromises	2003		2004		2005	
	Montant	Taux (1)	Montant	Taux (1)	Montant	Taux (1)
Section « Economie Générale » & "ZDP".....	289 845	17,3%	286 046	12,1%	342 857	11,3%
Section « Haut de bilan ».....	5 360	37,7%	3 960	6,2%	2 210	3,4%
<b>Total.....</b>	<b>295 205</b>	<b>17,5%</b>	<b>290 006</b>	<b>12,0%</b>	<b>345 067</b>	<b>11,2%</b>

Source : SOGEFOM

(1) Pourcentage d'engagements compromis par rapport aux engagements valides de la section

Après une baisse de 1,8 % entre 2003 et 2004, le volume des garanties compromises brutes augmente de 19 % en 2005. Le taux de risque (créances compromises brutes / engagements valides bruts) recule légèrement en 2005 (- 0,8 point) en raison de la progression des engagements valides bruts.

## 2. LE FONDS DE GARANTIE DU COMITE DE RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE MINIERE (FG-COREMINES)

Ce fonds est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'Etat « COREMINES ». Ses ressources proviennent de dotations d'origine publique. La SOGEFOM s'en est vue confier la gestion depuis sa création en 1999.

Aucun dossier n'a été présenté au Fonds au cours de l'année 2005. Au 31 décembre 2005, l'encours du FG-COREMINES représente 78 millions de F CFP ; il est intégralement classé en engagement sain. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 415 millions de F CFP à fin 2005.

<sup>1</sup> Cette possibilité de déclassement à l'initiative de la SOGEFOM permet à cette dernière de mener une politique prudentielle de gestion des garanties fondée sur les informations en sa possession (cotation, impayés, annonces légales...).

### 3. LE FONDS DE GARANTIE BANCAIRE POUR LES MICRO-PROJETS ECONOMIQUES (FGMPE)

Créé en avril 1989, sous l'appellation initiale de Fonds de Garantie des Petits Projets Productifs (FGPPP), ce fonds a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Renommé par la suite FGMPE (Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Economiques), il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement.

Alimenté au départ par une dotation publique de 50 millions de F CFP, il peut être abondé par de nouvelles dotations de la Nouvelle-Calédonie, de l'Etat ou des Provinces. En 2001, la Province Sud a d'ailleurs adopté une délibération actant sa décision de participer au FGMPE. La Province Nord qui a apporté sa participation au fonds, notamment en 2002 par le biais d'une dotation, s'en est détachée car elle dispose désormais d'un fonds de garantie qui lui est propre et dont le champ d'intervention permet notamment l'octroi de garantie aux petits projets.

Au 31 décembre 2005, le total des engagements accordés par le FGMPE ressort en diminution de 2,8 % à 224,5 millions de F CFP (230,9 millions de F CFP au 31 décembre 2004). Les avals des crédits déclassés en douteux ou en contentieux atteignent 24,1 % du montant total des garanties contre 23,6 % l'exercice précédent. Les avals sur dossiers en cours de finalisation (prêts qui ont été garantis mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un déblocage) représentent 13,7 % de l'activité du fonds en 2005 contre 9 % en 2004.

	2004	2005	Variations
Engagements valides.....	155,6	139,7	-10,2%
Engagements douteux et contentieux.....	54,6	54,1	- 0,9%
Engagements avalisés et non débloqués.....	20,7	30,7	48,3%
<b>Total des engagements (1).....</b>	<b>230,9</b>	<b>224,5</b>	<b>- 2,8%</b>
<b>Encours total des prêts garantis (2).....</b>	<b>262,2</b>	<b>254,4</b>	<b>- 3,0%</b>
Part couverte par le FGMPE (1) / (2).....	88,1%	88,2%	

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

### 4. LE FONDS DE GARANTIE DE LA PROVINCE SUD (FGPS)

L'objet de ce fonds est d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif » (tel que défini par le Code des Investissements de la Province Sud). La dotation initiale de 40 millions de F CFP octroyée par la Province Sud a été complétée en 2002 par une dotation supplémentaire de 20 millions de F CFP. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création en 1999.

Un seul nouveau dossier a été avalisé en 2005 pour un montant de 60 millions de F CFP. L'encours global des engagements s'élève à 51 millions de F CFP pour 4 dossiers (9,7 millions de F CFP en 2004 pour 4 dossiers). L'intégralité de l'encours est classée « sain » en 2005. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 221 millions de F CFP au 31 décembre 2005, en augmentation de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2004.

## **5. LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD (FGN)**

Créé fin novembre 2003, le FGN (Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord) a débuté son activité en début d'année 2004. Ce fonds apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières.

Il bénéficie d'une dotation initiale de 75 millions de F CFP versée par la Province Nord et peut être alimenté par des dotations du budget général de la Province Nord et par des contributions, aides et subventions de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources.

La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent. Pour les demandes portant sur des investissements réalisés sur des terres coutumières, l'ICAP et l'ADIE doivent s'assurer de la clarification des droits fonciers des promoteurs.

Au 31 décembre 2005, 297 dossiers ont été avertisés, garantissant un encours total des prêts de 141,1 millions de F CFP. Sur ce total, 118,6 millions de F CFP ont été débloqués (84 % des prêts garantis). L'ADIE se place comme premier partenaire du FGN.

## **6. LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ (FGIL)**

Créé fin décembre 2004, le FGIL (Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté) apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté.

Il bénéficie d'une dotation initiale de 50 millions de F CFP et peut être alimenté par des dotations de la Province des Îles Loyauté ou par les contributions, aides et subventions, dons et legs de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources.

La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) selon les mêmes modalités que pour le FGN.

L'approbation du règlement intérieur du FGIL par l'Assemblée de la Province des Iles Loyauté étant intervenue le 23 décembre 2005, l'activité du fonds ne démarrera qu'en début 2006.

## Section 2

### L'évolution de la situation monétaire en 2005

---

#### REMARQUE LIMINAIRE

---

L'examen de la situation monétaire de la Nouvelle-Calédonie est centré sur l'analyse des dépôts et des crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) pour le compte des divers agents non financiers (particuliers, entrepreneurs individuels, sociétés non financières, autres agents et clientèle diverse). Cette analyse est complétée par la présentation de la position extérieure nette du système bancaire de la Nouvelle-Calédonie.

Une telle approche permet de préciser ou d'illustrer l'analyse générale de la conjoncture économique présentée par ailleurs dans ce rapport annuel.

Le lecteur trouvera également dans cette section les tableaux fournissant les agrégats « traditionnels » des composantes et des contreparties de la masse monétaire, ainsi qu'une analyse de l'équilibre emplois-ressources des établissements de crédits locaux.

---

#### § 1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

---

##### 1. LES DÉPÔTS COLLECTÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX POUR LEUR PROPRE COMPTE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2005, l'ensemble des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte s'élève à 291,5 milliards de F CFP, en progression de 9 % sur l'année.

##### Les dépôts à vue

Les dépôts à vue représentent 50 % du volume global des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte, soit 146 milliards de F CFP et augmentent de 9 % sur douze mois.

## L'épargne gérée localement

Les dépôts à terme, qui représentent plus du quart du total des dépôts (26 %), affichent un rythme de progression annuel de 8,3 %.

Les comptes sur livrets (21 % des dépôts collectés) sont en augmentation de 9 % sur un an.

Enfin, avec 2 % des dépôts, l'épargne-logement (PEL et CEL) demeure marginale mais progresse vivement (+ 23 % pour le PEL).

## Les comptes sur livrets

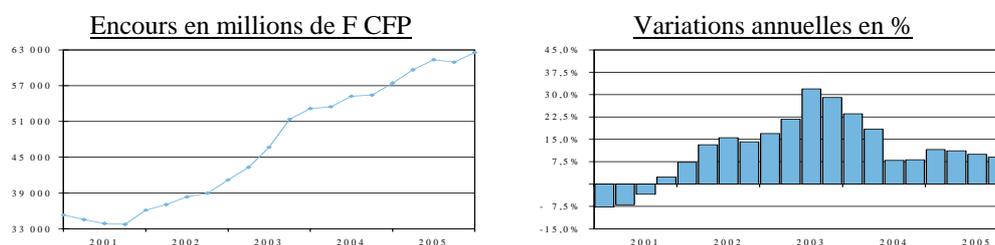
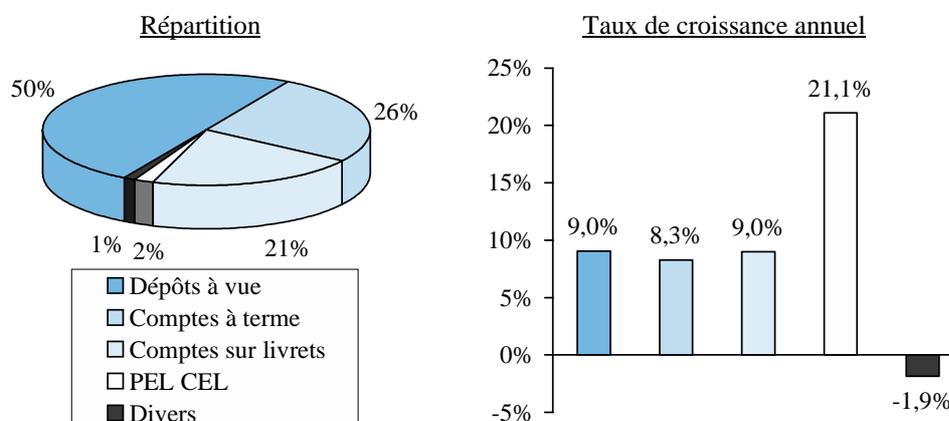


TABLEAU I  
Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

en millions de F CFP	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Dépôts à vue</b>	<b>133 908</b>	<b>115 547</b>	<b>123 559</b>	<b>123 966</b>	<b>146 023</b>	<b>9,0%</b>	<b>18,2%</b>	<b>17,8%</b>
dont banques locales	127 843	109 114	116 603	117 044	138 578	8,4%	18,8%	18,4%
dont OPT	6 065	6 433	6 956	6 922	7 445	22,8%	7,0%	7,6%
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>56 878</b>	<b>59 057</b>	<b>60 708</b>	<b>60 254</b>	<b>61 996</b>	<b>9,0%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,9%</b>
dont banques locales	52 460	54 487	56 059	55 601	57 240	9,1%	2,1%	2,9%
dont OPT	4 418	4 570	4 649	4 653	4 756	7,7%	2,3%	2,2%
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>714</b>	<b>713</b>	<b>750</b>	<b>771</b>	<b>776</b>	<b>8,7%</b>	<b>3,5%</b>	<b>0,6%</b>
dont banques locales	714	713	750	771	776	8,7%	3,5%	0,6%
dont OPT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres placements liquides et à court terme</b>	<b>71 325</b>	<b>77 611</b>	<b>75 091</b>	<b>78 402</b>	<b>77 086</b>	<b>8,1%</b>	<b>2,7%</b>	<b>- 1,7%</b>
Dépôts à terme	69 907	76 162	73 622	76 897	75 697	8,3%	2,8%	- 1,6%
Divers	1 418	1 449	1 469	1 505	1 389	- 2,0%	- 5,4%	- 7,7%
dont banques locales	71 325	77 611	75 091	78 402	77 086	8,1%	2,7%	- 1,7%
dont OPT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3</b>	<b>262 825</b>	<b>252 928</b>	<b>260 108</b>	<b>263 393</b>	<b>285 881</b>	<b>8,8%</b>	<b>9,9%</b>	<b>8,5%</b>
dont banques locales	252 342	241 925	248 503	251 818	273 680	8,5%	10,1%	8,7%
<b>Placements d'épargne à long terme collectés par les banques locales</b>	<b>4 601</b>	<b>4 858</b>	<b>5 113</b>	<b>5 298</b>	<b>5 655</b>	<b>22,9%</b>	<b>10,6%</b>	<b>6,7%</b>
Plans d'épargne logement	4 566	4 823	5 074	5 260	5 618	23,0%	10,7%	6,8%
Autres placements d'épargne à long terme	35	35	39	38	37	5,7%	- 5,1%	- 2,6%
<b>TOTAL DES DEPOTS LOCAUX</b>	<b>267 426</b>	<b>257 786</b>	<b>265 221</b>	<b>268 691</b>	<b>291 536</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,9%</b>	<b>8,5%</b>
dont banques locales	256 943	246 783	253 616	257 116	279 335	8,7%	10,1%	8,6%
dont OPT	10 483	11 003	11 605	11 575	12 201	16,4%	5,1%	5,4%

## Ensemble des dépôts à fin décembre 2005



## **2. L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTÉRIURES**

**Avertissement** : les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous ne peut-être exhaustif.

L'encours des produits d'épargne collectés localement pour le compte d'institutions extérieures représente 81,8 milliards de F CFP et progresse de 7,9 % en glissement annuel au 31 décembre 2005.

### **Les placements d'épargne à long terme**

L'encours des placements d'épargne à long terme (81 % des placements) représente 66,2 milliards de F CFP et progresse de 5,7 % par rapport au 31 décembre 2004.

Les placements d'épargne à long terme sont principalement constitués des produits d'assurance-vie (80 %) dont l'encours a augmenté de 13,2 % sur l'année à 53,2 milliards de F CFP. Les OPCVM non monétaires, qui représentent 14 % (9,3 milliards de F CFP) des placements d'épargne à long terme, voient leur encours diminuer de 18,5 % sur la période. Les placements en actions et obligations (respectivement 5 % et 1 % des placements d'épargne à long terme) demeurent peu importants.

### **Les placements liquides ou à court terme**

Les OPCVM monétaires (19 % de l'encours) progressent de 18,4 % sur les douze mois de l'année 2005.

## Les produits d'assurance-vie

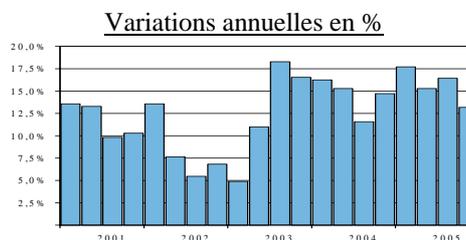
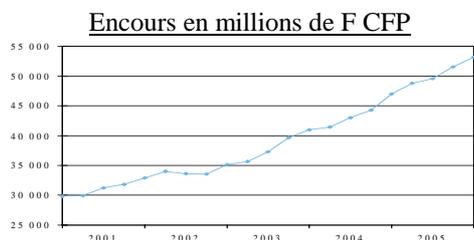
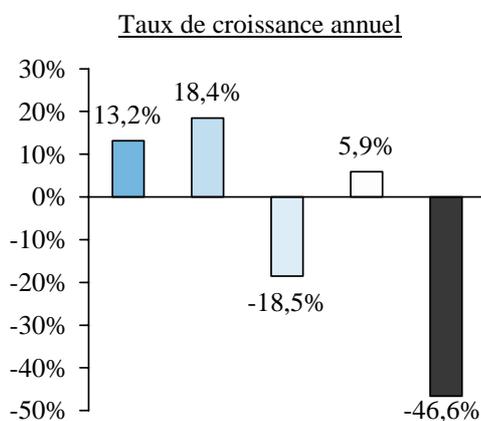
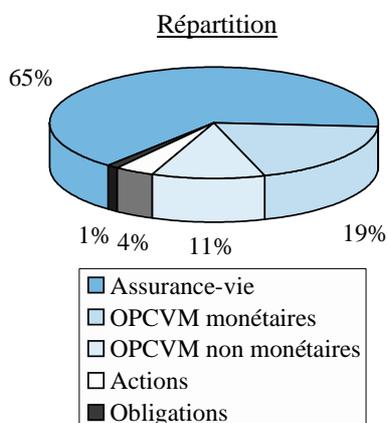


TABLEAU II  
**Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures (hors zone d'émission)**

en millions de F CFP	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Placements liquides et à court terme</b>	<b>13 157</b>	<b>15 127</b>	<b>12 907</b>	<b>13 927</b>	<b>15 583</b>	<b>18,4%</b>	<b>20,7%</b>	<b>11,9%</b>
OPCVM monétaires	13 157	15 127	12 907	13 927	15 583	18,4%	20,7%	11,9%
<b>Placements d'épargne à long terme</b>	<b>62 599</b>	<b>65 261</b>	<b>67 124</b>	<b>70 238</b>	<b>66 189</b>	<b>5,7%</b>	<b>- 1,4%</b>	<b>- 5,8%</b>
Actions	2 826	2 989	2 926	2 947	2 993	5,9%	2,3%	1,6%
Obligations	1 398	1 457	1 532	755	746	-46,6%	-51,3%	- 1,2%
OPCVM non monétaires	11 379	12 023	13 085	14 990	9 269	-18,5%	-29,2%	-38,2%
Assurances-vie	46 996	48 792	49 581	51 546	53 181	13,2%	7,3%	3,2%
<b>TOTAL DE L'EPARGNE GEREE HZE</b>	<b>75 756</b>	<b>80 388</b>	<b>80 031</b>	<b>84 165</b>	<b>81 772</b>	<b>7,9%</b>	<b>2,2%</b>	<b>- 2,8%</b>

## Ensemble des placements à fin décembre 2005



### 3. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

#### Dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte

La répartition des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte indique une part prépondérante des particuliers (46 % du total), devant les sociétés non financières (35 % des dépôts locaux) et les autres agents résidents (administrations publiques et privées et sociétés d'assurance et de capitalisation 13 % du total). Les entrepreneurs individuels et les agents non-résidents détiennent respectivement 5 % et 1 % des dépôts locaux.

#### Épargne collectée par les établissements de crédit locaux et gérée par des institutions extérieures

Ce type d'épargne est détenu à 92 % par les particuliers (essentiellement sous la forme d'assurance-vie). Les sociétés non financières en possèdent, pour leur part, 8 % (principalement en titres d'OPCVM non monétaires).

TABLEAU III  
**Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte**  
*Répartition par agent économique*

en millions de F CFP	31/12/2004		31/03/2005		30/06/2005		30/09/2005		31/12/2005		variations en % m/m-12
	m-12	%	m-9	%	m-6	%	m-3	%	m	%	
<b>Dépôts à vue</b>	<b>133 908</b>		<b>115 547</b>		<b>123 559</b>		<b>123 966</b>		<b>146 023</b>		<b>9,0%</b>
Sociétés non financières	62 692	47%	50 396	44%	53 002	43%	47 070	38%	68 497	47%	9,3%
Entrepreneurs individuels	11 914	9%	7 555	7%	7 978	6%	8 105	7%	10 587	7%	-11,1%
Particuliers	44 256	33%	43 663	38%	45 895	37%	46 002	37%	50 170	34%	13,4%
Autres agents résidents	13 798	10%	12 486	11%	14 980	12%	21 443	17%	14 885	10%	7,9%
Non résidents	1 248	1%	1 447	1%	1 704	1%	1 346	1%	1 884	1%	51,0%
<b>Autres dépôts</b>	<b>133 518</b>		<b>142 239</b>		<b>141 662</b>		<b>144 725</b>		<b>145 513</b>		<b>9,0%</b>
Sociétés non financières	30 859	23%	38 241	27%	33 493	24%	33 437	23%	34 538	24%	11,9%
Entrepreneurs individuels	2 484	2%	2 416	2%	2 442	2%	2 623	2%	2 884	2%	16,1%
Particuliers	76 029	57%	78 276	55%	80 345	57%	82 994	57%	84 157	58%	10,7%
Autres agents résidents	22 387	17%	21 583	15%	23 189	16%	23 445	16%	21 807	15%	- 2,6%
Non résidents	1 759	1%	1 723	1%	2 193	2%	2 226	2%	2 127	1%	20,9%
<b>TOTAL DES DEPOTS LOCAUX</b>	<b>267 426</b>		<b>257 786</b>		<b>265 221</b>		<b>268 691</b>		<b>291 536</b>		<b>9,0%</b>
Sociétés non financières	93 551	35%	88 637	34%	86 495	33%	80 507	30%	103 035	35%	10,1%
Entrepreneurs individuels	14 398	5%	9 971	4%	10 420	4%	10 728	4%	13 471	5%	- 6,4%
Particuliers	120 285	45%	121 939	47%	126 240	48%	128 996	48%	134 327	46%	11,7%
Autres agents résidents	36 185	14%	34 069	13%	38 169	14%	44 888	17%	36 692	13%	1,4%
Non résidents	3 007	1%	3 170	1%	3 897	1%	3 572	1%	4 011	1%	33,4%

**Épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures**  
*Répartition par agent économique*

en millions de F CFP	31/12/2004		31/03/2005		30/06/2005		30/09/2005		31/12/2005		variations en % m/m-12
	m-12	%	m-9	%	m-6	%	m-3	%	m	%	
<b>TOTAL</b>	<b>75 756</b>		<b>80 388</b>		<b>80 031</b>		<b>84 165</b>		<b>81 772</b>		<b>7,9%</b>
Sociétés non financières	7 660	10%	7 891	10%	7 739	10%	8 937	11%	6 255	8%	-18,3%
Entrepreneurs individuels	150	n.s.	403	1%	349	n.s.	416	n.s.	342	n.s.	128,0%
Particuliers	67 525	89%	71 362	89%	71 099	89%	73 958	88%	75 057	92%	11,2%
Autres agents résidents	421	1%	732	1%	844	1%	854	1%	118	n.s.	-72,0%
Non résidents	-	n.s.	-								

### Ensemble des actifs collectés en Nouvelle-Calédonie

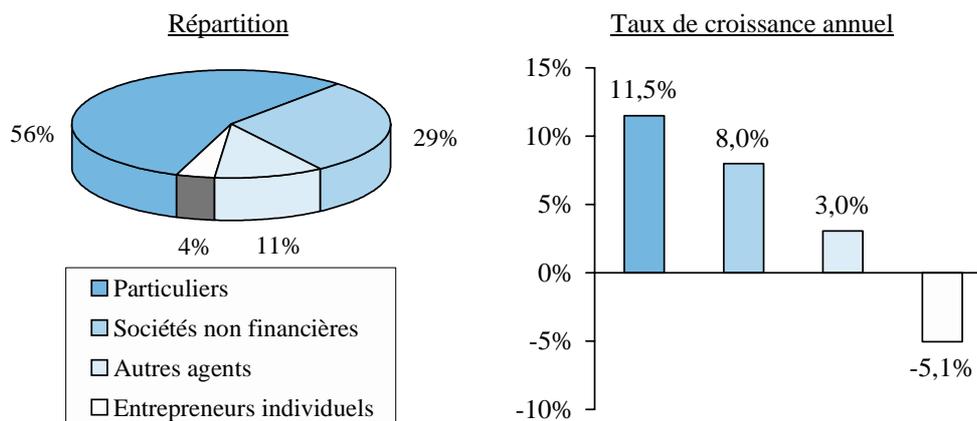
Au 31 décembre 2005, les particuliers détiennent plus de la moitié (56 %) de l'ensemble des actifs financiers collectés sur le territoire<sup>1</sup> devant les sociétés financières (29 %) et les autres agents résidents (11 %).

Les actifs financiers détenus par les particuliers (209,4 milliards de F CFP) progressent de 11,5 % fin 2005. Ils sont constitués pour les trois-quarts (76 %) de produits de placements. A noter que leurs avoirs en produits d'assurance-vie (33 % du total de leurs placements) ont fortement progressé (+ 13,2 %).

Les actifs des sociétés non financières (109,3 milliards de F CFP) augmentent de 8 % sur l'année 2005. Ceux-ci sont principalement détenus sous la forme de dépôts à vue (63 %), le solde étant majoritairement investi dans des comptes à terme.

Les entrepreneurs individuels voient leurs actifs financiers (13,8 milliards de F CFP) reculer de 5,1 % entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. Ceux-ci sont détenus dans leur grande majorité sous la forme de dépôts à vue (77 %).

### Ensemble des actifs financiers par agent économique à fin décembre 2005

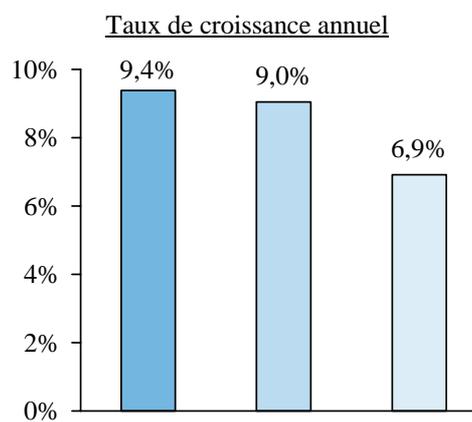
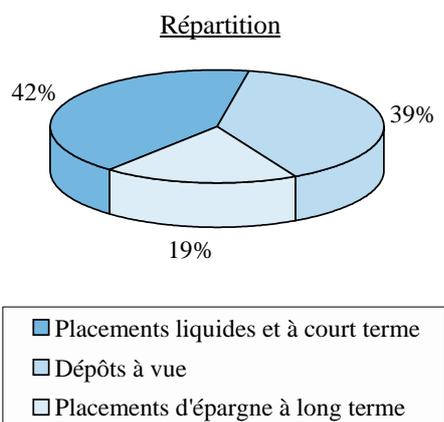


<sup>1</sup> Hors compagnies d'assurance-vie qui ne sont pas filiales d'établissements de crédit

TABLEAU III bis  
**Ensemble des dépôts collectés**  
 Répartition par agent économique

en millions de F CFP	31/12/2004		31/03/2005		30/06/2005		30/09/2005		31/12/2005		variations en % m/m-12
	m-12	%	m-9	%	m-6	%	m-3	%	m	%	
<b>Particuliers</b>	<b>187 810</b>	<b>55%</b>	<b>193 301</b>	<b>57%</b>	<b>197 339</b>	<b>57%</b>	<b>202 954</b>	<b>58%</b>	<b>209 384</b>	<b>56%</b>	<b>11,5%</b>
Dépôts à vue	44 256	24%	43 663	23%	45 895	23%	46 002	23%	50 170	24%	13,4%
Placements liquides et à court terme	82 053	44%	85 714	44%	86 363	44%	89 744	44%	90 260	43%	10,0%
<i>dont comptes sur livrets</i>	52 952	65%	54 863	64%	56 424	65%	56 071	62%	57 632	64%	8,8%
Placements d'épargne à long terme	61 501	33%	63 924	33%	65 081	33%	67 208	33%	68 954	33%	12,1%
<i>dont assurance-vie</i>	46 996	76%	48 792	76%	49 581	76%	51 546	77%	53 181	77%	13,2%
<b>Sociétés non financières</b>	<b>101 211</b>	<b>29%</b>	<b>96 528</b>	<b>29%</b>	<b>94 234</b>	<b>27%</b>	<b>89 444</b>	<b>25%</b>	<b>109 290</b>	<b>29%</b>	<b>8,0%</b>
Dépôts à vue	62 692	62%	50 396	52%	53 002	56%	47 070	53%	68 497	63%	9,3%
Placements liquides et à court terme	32 999	33%	40 368	42%	35 270	37%	35 240	39%	38 343	35%	16,2%
<i>dont comptes à terme</i>	30 219	92%	37 558	93%	32 868	93%	32 796	93%	33 777	88%	11,8%
Placements d'épargne à long terme	5 520	5%	5 764	6%	5 962	6%	7 134	8%	2 450	2%	-55,6%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	5 466	99%	5 730	99%	5 921	99%	7 114	100%	2 435	99%	-55,5%
<b>Entrepreneurs individuels</b>	<b>14 548</b>	<b>4%</b>	<b>10 374</b>	<b>3%</b>	<b>10 769</b>	<b>3%</b>	<b>11 144</b>	<b>3%</b>	<b>13 813</b>	<b>4%</b>	<b>- 5,1%</b>
Dépôts à vue	11 914	82%	7 555	73%	7 978	74%	8 105	73%	10 587	77%	-11,1%
Placements liquides et à court terme	2 467	17%	2 395	23%	2 413	22%	2 597	23%	2 858	21%	15,8%
<i>dont comptes sur livrets</i>	1 460	59%	1 462	61%	1 473	61%	1 416	55%	1 488	52%	1,9%
Placements d'épargne à long terme	167	1%	424	4%	378	4%	442	4%	368	3%	120,4%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	106	63%	358	84%	308	81%	338	76%	291	79%	174,5%
<b>Autres agents</b>	<b>39 613</b>	<b>12%</b>	<b>37 971</b>	<b>11%</b>	<b>42 910</b>	<b>13%</b>	<b>49 314</b>	<b>14%</b>	<b>40 821</b>	<b>11%</b>	<b>3,0%</b>
Dépôts à vue	15 046	38%	13 933	37%	16 684	39%	22 789	46%	16 769	41%	11,5%
Placements liquides et à court terme	24 555	62%	24 031	63%	25 410	59%	25 773	52%	23 980	59%	- 2,3%
<i>dont comptes à terme</i>	21 768	89%	20 667	86%	22 571	89%	22 862	89%	21 234	89%	- 2,5%
Placements d'épargne à long terme	12	n.s.	7	n.s.	816	2%	752	2%	72	n.s.	500,0%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	12	100%	7	100%	816	100%	750	100%	55	76%	358,3%
<b>TOTAL</b>	<b>343 182</b>	<b>100%</b>	<b>338 174</b>	<b>100%</b>	<b>345 252</b>	<b>100%</b>	<b>352 856</b>	<b>100%</b>	<b>373 308</b>	<b>100%</b>	<b>8,8%</b>
Dépôts à vue	133 908	39%	115 547	34%	123 559	36%	123 966	35%	146 023	39%	9,0%
Placements liquides et à court terme	142 074	41%	152 508	45%	149 456	43%	153 354	43%	155 441	42%	9,4%
<i>dont comptes à terme</i>	69 907	49%	76 162	50%	73 622	49%	76 897	50%	75 697	49%	8,3%
Placements d'épargne à long terme	67 200	20%	70 119	21%	72 237	21%	75 536	21%	71 844	19%	6,9%
<i>dont assurance-vie</i>	46 996	70%	48 792	70%	49 581	69%	51 546	68%	53 181	74%	13,2%

**Ensemble des actifs financiers par catégories de produits à fin décembre 2004**



---

## § 2. LES PASSIFS FINANCIERS

---

*Cette partie analyse l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés situés, d'une part, en Nouvelle-Calédonie (zone d'émission), d'autre part, hors de la Nouvelle-Calédonie (hors zone d'émission).*

### **1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE**

L'encours des crédits octroyés aux différents agents économiques de la place s'élève à près de 475,4 milliards de F CFP (+ 8,6 % en glissement annuel) au 31 décembre 2005, dont 20 % sont accordés par des établissements situés hors de la zone d'émission. Cet encours se répartit principalement entre les concours à l'habitat (43 %), les crédits à l'équipement (26 %) et les crédits de trésorerie (15 %).

Le rythme de croissance des crédits à l'habitat atteint 10,1 % fin 2005. L'encours global représente ainsi 203,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 dont 19 % proviennent des établissements situés hors de la zone d'émission.

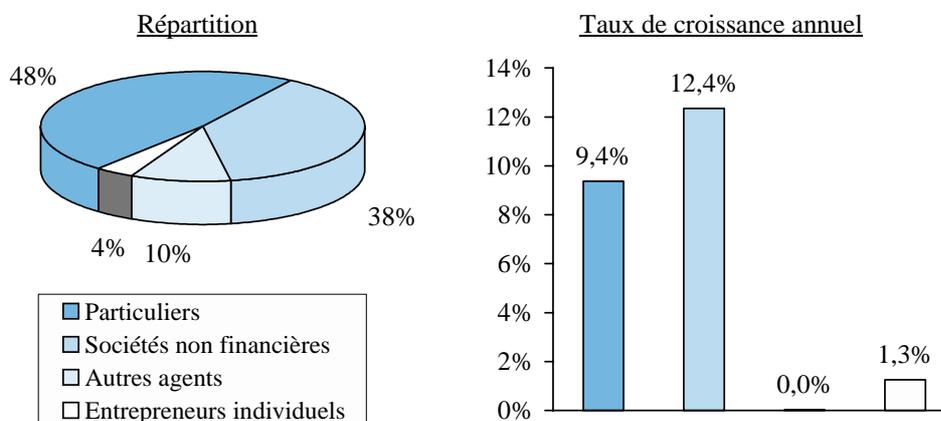
Les crédits à l'équipement atteignent pour leur part 121,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, dont 40 % proviennent des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. Leur progression s'établit à 6,5 % fin 2005.

La progression de l'encours des crédits de trésorerie atteint 6,9 % au 31 décembre 2005. Leur encours global s'élève à 71,5 milliards de F CFP à fin décembre 2005, dont 7 % proviennent des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission.

TABLEAU IV + V  
**Concours de caractère bancaire**  
*(toutes zones d'émission confondues)*

	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	variations en pourcentage		
en millions de F CFP	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Crédit-bail</b>	<b>18 697</b>	<b>19 541</b>	<b>20 206</b>	<b>20 542</b>	<b>20 745</b>	<b>11,0%</b>	<b>2,7%</b>	<b>1,0%</b>
Sociétés non financières	6 727	6 810	7 478	7 561	7 774	15,6%	4,0%	2,8%
Entrepreneurs individuels	2 238	2 324	2 406	2 493	2 411	7,7%	0,2%	- 3,3%
Particuliers	9 707	10 377	10 301	10 468	10 542	8,6%	2,3%	0,7%
Autres agents résidents	25	30	21	20	18	-28,0%	-14,3%	-10,0%
Non résidents, non ventilés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>66 900</b>	<b>66 336</b>	<b>66 597</b>	<b>69 101</b>	<b>71 519</b>	<b>6,9%</b>	<b>7,4%</b>	<b>3,5%</b>
Sociétés non financières	26 262	26 145	25 859	28 151	28 918	10,1%	11,8%	2,7%
Entrepreneurs individuels	1 870	1 752	1 836	1 728	1 680	-10,2%	- 8,5%	- 2,8%
Particuliers	37 993	37 152	37 540	37 995	38 810	2,2%	3,4%	2,1%
Autres agents résidents	767	1 277	1 358	1 217	2 101	173,9%	54,7%	72,6%
Non résidents, non ventilés	8	10	4	10	10	25,0%	150,0%	-
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>113 792</b>	<b>115 629</b>	<b>115 397</b>	<b>118 826</b>	<b>121 212</b>	<b>6,5%</b>	<b>5,0%</b>	<b>2,0%</b>
Sociétés non financières	70 343	72 132	71 829	74 139	76 953	9,4%	7,1%	3,8%
Entrepreneurs individuels	6 069	5 989	6 103	6 063	6 173	1,7%	1,1%	1,8%
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	36 754	36 847	36 768	37 955	37 418	1,8%	1,8%	- 1,4%
Non résidents, non ventilés	626	661	697	669	668	6,7%	- 4,2%	- 0,1%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>184 979</b>	<b>187 276</b>	<b>191 959</b>	<b>196 408</b>	<b>203 629</b>	<b>10,1%</b>	<b>6,1%</b>	<b>3,7%</b>
Sociétés non financières	23 063	23 743	24 275	24 753	24 869	7,8%	2,4%	0,5%
Entrepreneurs individuels	5 807	5 784	5 932	5 990	6 124	5,5%	3,2%	2,2%
Particuliers	153 291	155 698	159 746	163 530	170 499	11,2%	6,7%	4,3%
Autres agents résidents	2 699	1 927	1 946	1 977	1 950	-27,8%	0,2%	- 1,4%
Non résidents, non ventilés	119	124	60	158	187	57,1%	211,7%	18,4%
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>25 878</b>	<b>26 232</b>	<b>26 548</b>	<b>29 584</b>	<b>31 536</b>	<b>21,9%</b>	<b>18,8%</b>	<b>6,6%</b>
Sociétés non financières	21 155	22 356	22 697	25 433	27 353	29,3%	20,5%	7,5%
Entrepreneurs individuels	641	822	819	706	648	1,1%	-20,9%	- 8,2%
Particuliers	2 125	2 293	2 255	2 279	2 232	5,0%	- 1,0%	- 2,1%
Autres agents résidents	1 918	745	748	1 074	1 261	-34,3%	68,6%	17,4%
Non résidents, non ventilés	39	16	29	92	42	7,7%	44,8%	-54,3%
<b>Autres crédits</b>	<b>11 094</b>	<b>9 595</b>	<b>9 647</b>	<b>9 646</b>	<b>10 912</b>	<b>- 1,6%</b>	<b>13,1%</b>	<b>13,1%</b>
Sociétés non financières	4 835	4 751	5 139	4 694	5 756	19,0%	12,0%	22,6%
Entrepreneurs individuels	371	363	281	245	259	-30,2%	- 7,8%	5,7%
Particuliers	750	780	851	845	908	21,1%	6,7%	7,5%
Autres agents résidents	4 888	3 678	3 344	3 837	3 978	-18,6%	19,0%	3,7%
Non résidents, non ventilés	250	23	32	25	11	-95,6%	-65,6%	-56,0%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>5 843</b>	<b>5 831</b>	<b>5 718</b>	<b>5 626</b>	<b>6 330</b>	<b>8,3%</b>	<b>10,7%</b>	<b>12,5%</b>
Sociétés non financières	3 194	3 084	3 347	3 233	3 172	- 0,7%	- 5,2%	- 1,9%
Entrepreneurs individuels	786	804	712	626	710	- 9,7%	- 0,3%	13,4%
Particuliers	1 493	1 516	1 316	1 426	1 611	7,9%	22,4%	13,0%
Autres agents résidents	349	413	338	340	800	129,2%	136,7%	135,3%
Non résidents, non ventilés	21	14	5	1	37	76,2%	640,0%	3600,0%
<b>TOTAL NET</b>	<b>427 183</b>	<b>430 440</b>	<b>436 072</b>	<b>449 733</b>	<b>465 883</b>	<b>9,1%</b>	<b>6,8%</b>	<b>3,6%</b>
Sociétés non financières	155 579	159 021	160 624	167 964	174 795	12,4%	8,8%	4,1%
Entrepreneurs individuels	17 782	17 838	18 089	17 851	18 005	1,3%	- 0,5%	0,9%
Particuliers	205 359	207 816	212 009	216 543	224 602	9,4%	5,9%	3,7%
Autres agents résidents	47 400	44 917	44 523	46 420	47 526	0,3%	6,7%	2,4%
Non résidents, non ventilés	1 063	848	827	955	955	-10,2%	15,5%	-
<b>Provisions non ventilées</b>	<b>10 458</b>	<b>10 503</b>	<b>10 302</b>	<b>9 953</b>	<b>9 484</b>	<b>- 9,3%</b>	<b>- 7,9%</b>	<b>- 4,7%</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>437 641</b>	<b>440 943</b>	<b>446 374</b>	<b>459 686</b>	<b>475 367</b>	<b>8,6%</b>	<b>6,5%</b>	<b>3,4%</b>

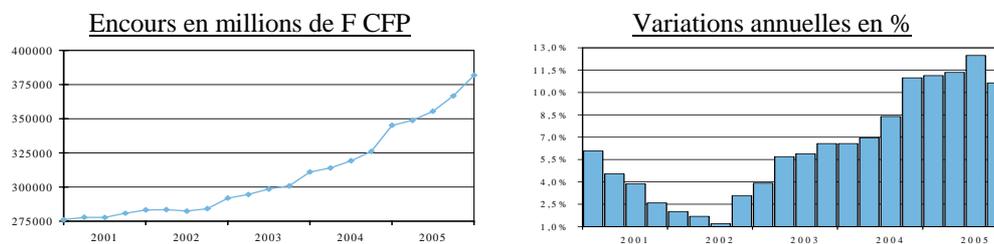
## Ensemble des passifs financiers nets par agent économique à fin décembre 2005



## **2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION**

Avec un encours global de 382 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, les crédits accordés par les établissements de crédit locaux progressent de 10,6 % en 2005.

### Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission



### Détail par catégorie de crédits:

Les concours de caractère bancaire octroyés localement se répartissent principalement entre les crédits à l'habitat (43 % de l'encours total des crédits bruts), les crédits à l'équipement (19 % de l'ensemble brut) et les crédits de trésorerie (18 % de l'encours global brut) :

- les crédits à l'habitat affichent un taux de croissance annuelle de 11,5 % ;
- les crédits à l'équipement progressent dans le même temps de 13,1 % ;

- les crédits de trésorerie, pour leur part, augmentent de 7,2 % en douze mois.

La qualité du portefeuille de clientèle des banques locales s'améliore en 2005 avec un taux de créances douteuses brutes qui recule de 0,6 point entre décembre 2004 et décembre 2005 à 3,9 % du total des encours. Le taux de provisionnement fléchit pour sa part de 2,5 points à 64,1 %.

#### **Evolutions selon les différentes catégories d'agents économiques:**

Totalisant presque la moitié de l'encours global brut, les particuliers demeurent les premiers débiteurs des établissements de crédit locaux devant les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) :

- la demande des particuliers repose essentiellement sur les crédits à l'habitat (74 %), et dans une moindre mesure, sur les crédits de trésorerie (18 %) et le financement par crédit-bail (6 %). Leurs encours progressent respectivement de 11,4 %, 2 % et 8,6 % en glissement annuel.

- le besoin de financement des entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) se développe sensiblement sur les douze derniers mois avec un encours des crédits nets qui progresse de 14 %. La demande de financement en matière de biens d'équipements (40 % du total entreprises) demeure soutenue avec une progression annuelle qui atteint 12,7 %. Dans le même temps, l'encours de crédits de trésorerie (18 % du total entreprises) augmente de 8,8 % tandis que celui des comptes ordinaires débiteurs (16 % du total entreprises) progresse de 28,5 %.

TABLEAU IV  
**Concours de caractère bancaire**  
*(Etablissements de crédit situés dans la zone d'émission)*

en millions de F CFP	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Crédit-bail</b>	<b>18 697</b>	<b>19 541</b>	<b>20 206</b>	<b>20 542</b>	<b>20 745</b>	<b>11,0%</b>	<b>2,7%</b>	<b>1,0%</b>
Sociétés non financières	6 727	6 810	7 478	7 561	7 774	15,6%	4,0%	2,8%
Entrepreneurs individuels	2 238	2 324	2 406	2 493	2 411	7,7%	0,2%	- 3,3%
Particuliers	9 707	10 377	10 301	10 468	10 542	8,6%	2,3%	0,7%
Autres agents résidents	25	30	21	20	18	-28,0%	-14,3%	-10,0%
Non résidents, non ventilés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>62 312</b>	<b>61 724</b>	<b>61 917</b>	<b>64 505</b>	<b>66 776</b>	<b>7,2%</b>	<b>7,8%</b>	<b>3,5%</b>
Sociétés non financières	26 262	26 145	25 859	28 151	28 918	10,1%	11,8%	2,7%
Entrepreneurs individuels	1 870	1 752	1 836	1 728	1 680	-10,2%	- 8,5%	- 2,8%
Particuliers	33 405	32 540	32 860	33 399	34 067	2,0%	3,7%	2,0%
Autres agents résidents	767	1 277	1 358	1 217	2 101	n.s.	54,7%	72,6%
Non résidents, non ventilés	8	10	4	10	10	25,0%	150,0%	-
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>64 682</b>	<b>66 342</b>	<b>67 548</b>	<b>69 686</b>	<b>73 125</b>	<b>13,1%</b>	<b>8,3%</b>	<b>4,9%</b>
Sociétés non financières	55 494	57 317	57 777	59 825	63 220	13,9%	9,4%	5,7%
Entrepreneurs individuels	6 069	5 989	6 103	6 063	6 173	1,7%	1,1%	1,8%
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	2 493	2 375	2 971	3 129	3 064	22,9%	3,1%	- 2,1%
Non résidents, non ventilés	626	661	697	669	668	6,7%	- 4,2%	- 0,1%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>148 255</b>	<b>151 096</b>	<b>155 531</b>	<b>159 234</b>	<b>165 264</b>	<b>11,5%</b>	<b>6,3%</b>	<b>3,8%</b>
Sociétés non financières	17 886	18 565	19 430	19 908	20 386	14,0%	4,9%	2,4%
Entrepreneurs individuels	5 807	5 784	5 932	5 990	6 124	5,5%	3,2%	2,2%
Particuliers	122 806	124 951	128 398	131 436	136 862	11,4%	6,6%	4,1%
Autres agents résidents	1 637	1 672	1 711	1 742	1 705	4,2%	- 0,4%	- 2,1%
Non résidents, non ventilés	119	124	60	158	187	57,1%	211,7%	18,4%
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>25 878</b>	<b>26 232</b>	<b>26 548</b>	<b>29 584</b>	<b>31 536</b>	<b>21,9%</b>	<b>18,8%</b>	<b>6,6%</b>
Sociétés non financières	21 155	22 356	22 697	25 433	27 353	29,3%	20,5%	7,5%
Entrepreneurs individuels	641	822	819	706	648	1,1%	-20,9%	- 8,2%
Particuliers	2 125	2 293	2 255	2 279	2 232	5,0%	- 1,0%	- 2,1%
Autres agents résidents	1 918	745	748	1 074	1 261	-34,3%	68,6%	17,4%
Non résidents, non ventilés	39	16	29	92	42	7,7%	44,8%	-54,3%
<b>Autres crédits</b>	<b>9 736</b>	<b>8 238</b>	<b>8 369</b>	<b>8 368</b>	<b>9 711</b>	<b>- 0,3%</b>	<b>16,0%</b>	<b>16,0%</b>
Sociétés non financières	4 162	4 078	4 515	4 070	5 179	24,4%	14,7%	27,2%
Entrepreneurs individuels	371	363	281	245	259	-30,2%	- 7,8%	5,7%
Particuliers	748	778	849	843	906	21,1%	6,7%	7,5%
Autres agents résidents	4 205	2 996	2 692	3 185	3 356	-20,2%	24,7%	5,4%
Non résidents, non ventilés	250	23	32	25	11	-95,6%	-65,6%	-56,0%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>5 246</b>	<b>5 210</b>	<b>5 069</b>	<b>4 978</b>	<b>5 321</b>	<b>1,4%</b>	<b>5,0%</b>	<b>6,9%</b>
Sociétés non financières	3 162	3 053	3 325	3 208	3 172	0,3%	- 4,6%	- 1,1%
Entrepreneurs individuels	786	804	712	626	710	- 9,7%	- 0,3%	13,4%
Particuliers	1 254	1 256	1 000	1 117	1 382	10,2%	38,2%	23,7%
Autres agents résidents	23	83	27	26	20	-13,0%	-25,9%	-23,1%
Non résidents, non ventilés	21	14	5	1	37	76,2%	640,0%	n.s.
<b>TOTAL NET</b>	<b>334 806</b>	<b>338 383</b>	<b>345 188</b>	<b>356 897</b>	<b>372 478</b>	<b>11,3%</b>	<b>7,9%</b>	<b>4,4%</b>
Sociétés non financières	134 848	138 324	141 081	148 156	156 002	15,7%	10,6%	5,3%
Entrepreneurs individuels	17 782	17 838	18 089	17 851	18 005	1,3%	- 0,5%	0,9%
Particuliers	170 045	172 195	175 663	179 542	185 991	9,4%	5,9%	3,6%
Autres agents résidents	11 068	9 178	9 528	10 393	11 525	4,1%	21,0%	10,9%
Non résidents, non ventilés	1 063	848	827	955	955	-10,2%	15,5%	-
<b>Provisions non ventilées</b>	<b>10 458</b>	<b>10 503</b>	<b>10 302</b>	<b>9 953</b>	<b>9 484</b>	<b>- 9,3%</b>	<b>- 7,9%</b>	<b>- 4,7%</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>345 264</b>	<b>348 886</b>	<b>355 490</b>	<b>366 850</b>	<b>381 962</b>	<b>10,6%</b>	<b>7,4%</b>	<b>4,1%</b>

### 3. LES CONCOURS ACCORDÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS INSTALLÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION

L'encours des crédits accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission progresse de 1,1 % fin 2005.

Les établissements situés hors zone d'émission octroient essentiellement des crédits à l'équipement (52 % du total) et des crédits à l'habitat (41 %). La première catégorie de crédit enregistre une diminution de son encours de 2,1 % sur l'année 2005. L'encours des crédits à l'habitat progresse pour sa part de 4,5 % sur la même période. Les créances douteuses progressent fortement en 2005 (+ 69 %) mais le taux de créances douteuses demeure limité à 1,1 % du total des concours bruts.

L'encours des crédits aux "Autres agents résidents" représente 39 % de l'activité des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. Ce dernier recule de 0,9 % sur douze mois. Il est composé essentiellement de crédits à l'équipement octroyés aux collectivités publiques. L'encours des crédits accordés aux sociétés non financières représente 20 % du total des concours et diminue de 9,3 % en 2005. Enfin, le rythme de progression de l'encours des particuliers (essentiellement constitué de crédits à l'habitat) demeure soutenu à + 9,3 % en glissement annuel au 31 décembre 2005. La part relative des concours accordés aux particuliers par les établissements de crédit installés hors de la zone d'émission (essentiellement des crédits à l'habitat) est passée de 38 % fin 2004 à 41 % fin 2005.

#### Les concours accordés par les établissements situés hors de la zone d'émission

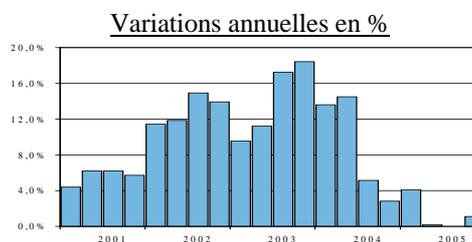
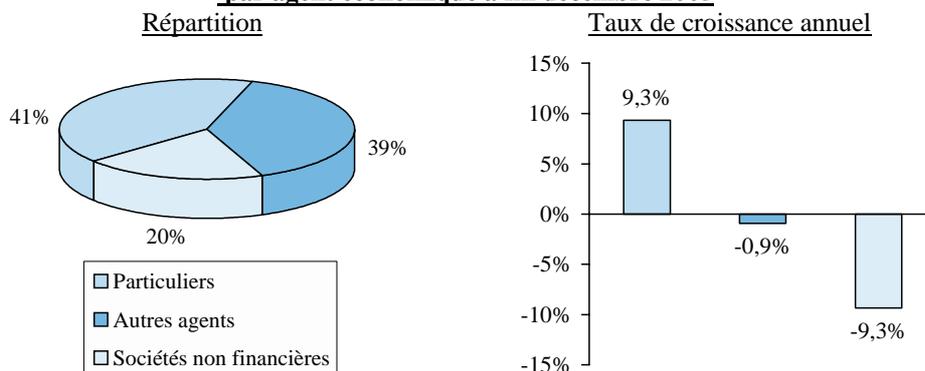


TABLEAU V  
**Concours de caractère bancaire**  
*(Etablissements de crédit situés hors de la zone d'émission)*

	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	variations en pourcentage		
en millions de F CFP	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Crédit-bail</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>4 588</b>	<b>4 612</b>	<b>4 680</b>	<b>4 596</b>	<b>4 743</b>	<b>3,4%</b>	<b>1,3%</b>	<b>3,2%</b>
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	4 588	4 612	4 680	4 596	4 743	3,4%	1,3%	3,2%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>49 110</b>	<b>49 287</b>	<b>47 849</b>	<b>49 140</b>	<b>48 087</b>	<b>- 2,1%</b>	<b>0,5%</b>	<b>- 2,1%</b>
Sociétés non financières	14 849	14 815	14 052	14 314	13 733	- 7,5%	- 2,3%	- 4,1%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	34 261	34 472	33 797	34 826	34 354	0,3%	1,6%	- 1,4%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>36 724</b>	<b>36 180</b>	<b>36 428</b>	<b>37 174</b>	<b>38 365</b>	<b>4,5%</b>	<b>5,3%</b>	<b>3,2%</b>
Sociétés non financières	5 177	5 178	4 845	4 845	4 483	-13,4%	- 7,5%	- 7,5%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	30 485	30 747	31 348	32 094	33 637	10,3%	7,3%	4,8%
Autres agents résidents	1 062	255	235	235	245	-76,9%	4,3%	4,3%
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres crédits</b>	<b>1 358</b>	<b>1 357</b>	<b>1 278</b>	<b>1 278</b>	<b>1 201</b>	<b>-11,6%</b>	<b>- 6,0%</b>	<b>- 6,0%</b>
Sociétés non financières	673	673	624	624	577	-14,3%	- 7,5%	- 7,5%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	2	2	2	2	2	-	-	-
Autres agents résidents	683	682	652	652	622	- 8,9%	- 4,6%	- 4,6%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>597</b>	<b>621</b>	<b>649</b>	<b>648</b>	<b>1 009</b>	<b>69,0%</b>	<b>55,5%</b>	<b>55,7%</b>
Sociétés non financières	32	31	22	25	-	-100,0%	-100,0%	-100,0%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	239	260	316	309	229	- 4,2%	-27,5%	-25,9%
Autres agents résidents	326	330	311	314	780	139,3%	150,8%	148,4%
<b>TOTAL NET</b>	<b>92 377</b>	<b>92 057</b>	<b>90 884</b>	<b>92 836</b>	<b>93 405</b>	<b>1,1%</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,6%</b>
Sociétés non financières	20 731	20 697	19 543	19 808	18 793	- 9,3%	- 3,8%	- 5,1%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	35 314	35 621	36 346	37 001	38 611	9,3%	6,2%	4,4%
Autres agents résidents	36 332	35 739	34 995	36 027	36 001	- 0,9%	2,9%	- 0,1%
<b>Provisions non ventilées (1)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>92 377</b>	<b>92 057</b>	<b>90 884</b>	<b>92 836</b>	<b>93 405</b>	<b>1,1%</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,6%</b>

(1) Les données relatives aux provisions constituées par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission ne sont pas disponibles

**Les concours accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission par agent économique à fin décembre 2005**



## § 3. LA MASSE MONETAIRE (M3) ET SES CONTREPARTIES

### 1. LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire a progressé de 8,4 % sur l'année 2005 pour s'établir à 297,4 milliards de F CFP.

Avec un montant de circulation fiduciaire stable et des dépôts à vue en hausse de 9 % sur la période sous revue, l'agrégat M1 progresse de 8,3 %. Cet élément représente 53 % de la masse monétaire à fin décembre 2005.

L'agrégat M2-M1 (quasi-exclusivement constitué de comptes sur livrets) est en hausse de 8,9 % sur douze mois après une hausse de 8,3 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004.

Dans le même temps, l'agrégat M3-M2 (essentiellement constitué de dépôts à terme) progresse de 8,1 % contre une augmentation de 3,3 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004.

Enfin, l'agrégat P1 (l'épargne contractuelle est quasi-exclusivement constituée de plans d'épargne-logement) augmente de 22,9 %.

TABLEAU VI  
Composantes de la masse monétaire en Nouvelle-Calédonie

en millions de F CFP	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>M1</b>								
Circulation fiduciaire	11 500	10 540	10 576	10 781	11 504	0,0%	8,8%	6,7%
- Billets	10 325	9 373	9 399	9 583	10 273	- 0,5%	9,3%	7,2%
- Pièces	1 175	1 167	1 177	1 198	1 231	4,8%	4,6%	2,8%
Dépôts à vue	133 908	115 547	123 559	123 966	146 023	9,0%	18,2%	17,8%
- Banques	127 843	109 114	116 603	117 044	138 578	8,4%	18,8%	18,4%
- O.P.T.	6 065	6 433	6 956	6 922	7 445	22,8%	7,0%	7,6%
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total M1</b>	<b>145 408</b>	<b>126 087</b>	<b>134 135</b>	<b>134 747</b>	<b>157 527</b>	<b>8,3%</b>	<b>17,4%</b>	<b>16,9%</b>
<b>M2 - M1</b>	<b>58 140</b>	<b>60 360</b>	<b>62 080</b>	<b>61 704</b>	<b>63 335</b>	<b>8,9%</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,6%</b>
Comptes sur livrets	57 426	59 647	61 330	60 933	62 559	8,9%	2,0%	2,7%
Comptes d'épargne-logement	714	713	750	771	776	8,7%	3,5%	0,6%
<b>Total M2</b>	<b>203 548</b>	<b>186 447</b>	<b>196 215</b>	<b>196 451</b>	<b>220 862</b>	<b>8,5%</b>	<b>12,6%</b>	<b>12,4%</b>
<b>M3 - M2</b>	<b>70 777</b>	<b>77 021</b>	<b>74 469</b>	<b>77 723</b>	<b>76 523</b>	<b>8,1%</b>	<b>2,8%</b>	<b>- 1,5%</b>
Dépôts à terme	69 907	76 162	73 622	76 897	75 697	8,3%	2,8%	- 1,6%
- Banques	69 907	76 162	73 622	76 897	75 697	8,3%	2,8%	- 1,6%
- O.P.T.	-	-	-	-	-	-	-	-
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons	870	859	847	826	826	- 5,1%	- 2,5%	-
Certificats de dépôt	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total M3</b>	<b>274 325</b>	<b>263 468</b>	<b>270 684</b>	<b>274 174</b>	<b>297 385</b>	<b>8,4%</b>	<b>9,9%</b>	<b>8,5%</b>
<b>P1</b>	<b>4 601</b>	<b>4 858</b>	<b>5 113</b>	<b>5 299</b>	<b>5 655</b>	<b>22,9%</b>	<b>10,6%</b>	<b>6,7%</b>
(Epargne contractuelle)								
Plans d'épargne-logement	4 566	4 823	5 074	5 260	5 618	23,0%	10,7%	6,8%
Compte d'épargne à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres comptes d'épargne à régime spécial	35	35	39	39	37	5,7%	- 5,1%	- 5,1%

## 2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux progressent de 16,1 % en un an. Les engagements hors zone d'émission augmentent dans le même temps de 17,9 %. Ces évolutions pèsent sur la position extérieure nette des établissements de crédit locaux (différence entre les avoirs et les engagements). Ainsi, son solde structurellement négatif s'est creusé en 2005 à - 55,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 contre - 46,3 milliards au 31 décembre 2004 (+ 20,1 %).

La part des concours financés sur ressources non monétaires progresse. Elle s'établit à 48 % au 31 décembre 2005 contre 46 % douze mois plus tôt.

Les avoirs hors zone d'émission de l'IEOM représentent 19,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, en relative stabilité par rapport au 31 décembre 2004 (+ 0,6 %).

TABLEAU VII  
Contreparties de la masse monétaire

en millions de F CFP	31/12/2004	31/03/2005	30/06/2005	30/09/2005	31/12/2005	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-9	m / m-3
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>77 874</b>	<b>71 754</b>	<b>71 636</b>	<b>71 121</b>	<b>87 479</b>	<b>12,3%</b>	<b>21,9%</b>	<b>23,0%</b>
- Institut d'émission	19 007	18 123	17 282	18 007	19 116	0,6%	5,5%	6,2%
- Etablissements de crédit locaux (*)	58 867	53 631	54 354	53 114	68 363	16,1%	27,5%	28,7%
<b>Créances du Trésor public</b>	<b>9 614</b>	<b>10 218</b>	<b>10 835</b>	<b>10 938</b>	<b>11 642</b>	<b>21,1%</b>	<b>13,9%</b>	<b>6,4%</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>186 837</b>	<b>181 496</b>	<b>188 213</b>	<b>192 115</b>	<b>198 264</b>	<b>6,1%</b>	<b>9,2%</b>	<b>3,2%</b>
- Concours de caractère bancaire des EC locaux	345 264	348 886	355 490	366 850	381 962	10,6%	9,5%	4,1%
- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	158 427	167 390	167 277	174 735	183 698	16,0%	9,7%	5,1%
- Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	31 932	32 266	33 889	34 179	35 958	12,6%	11,4%	5,2%
- Provisions sur créances douteuses	10 457	10 501	10 302	9 952	9 484	- 9,3%	- 9,7%	- 4,7%
- Engagements hors zone d'émission (*)	105 129	112 012	117 427	117 927	123 914	17,9%	10,6%	5,1%
- Epargne contractuelle	4 598	4 859	5 110	5 297	5 656	23,0%	16,4%	6,8%
- Divers	6 311	7 752	549	7 380	8 686	37,6%	12,0%	17,7%
<b>Total M3</b>	<b>274 325</b>	<b>263 468</b>	<b>270 684</b>	<b>274 174</b>	<b>297 385</b>	<b>8,4%</b>	<b>12,9%</b>	<b>8,5%</b>

(\*) Position extérieure nette du système bancaire local : - 46 262 - 58 381 - 63 073 - 64 813 - 55 551

La position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements.

## § 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS - RESSOURCES DES EC LOCAUX

### 1. L'EQUILIBRE PAR NATURE

Les ressources des établissements de crédit sont quasiment entièrement affectées à leur activité de crédit (96,8 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM (3,2 %). Les emplois des établissements de crédit locaux ont progressé de 10,8 % entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 et représentent un volume de 394,4 milliards de F CFP.

Le système bancaire local se finance sur ressources propres à hauteur de 11,5 %, soit un volume de 45,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2005, en progression de 7,2 % par rapport au 31 décembre 2004.

Les opérations de réescompte ressortent stables sur douze mois. Avec un encours de 11,2 milliards de F CFP, elles représentent 2,8 % des ressources des établissements de crédit locaux.

Les ressources des établissements de crédit proviennent donc essentiellement des dépôts collectés (70,2 % du total). Ces derniers minorés des encaisses représentent 276,7 milliards de F CFP à fin décembre 2005 (+ 8,6 % sur l'année).

TABLEAU VIII

#### FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2005

	Emplois		Ressources	
	montant	%	montant	%
Crédits bruts	381 962	96,8%	Dépôts collectés (- encaisses)	276 719 70,2%
Réserves obligatoires	12 462	3,2%	Financement sur ressources propres *	45 442 11,5%
Réserves libres	-	-	Réescompte	11 186 2,8%
			(-) position extérieure nette des EC	55 551 14,1%
			Excédent des op. diverses des EC	5 526 1,4%
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>394 424</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>394 424 100,0%</b>

#### FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2004

	Emplois		Ressources	
	montant	%	montant	%
Crédits bruts	345 264	97,0%	Dépôts collectés (- encaisses)	254 778 71,6%
Réserves obligatoires	10 603	3,0%	Financement sur ressources propres *	42 389 11,9%
Réserves libres	-	-	Réescompte	11 213 3,2%
			(-) position extérieure nette des EC	46 262 13,0%
			Excédent des op. diverses des EC	1 225 0,3%
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>355 867</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>355 867 100,0%</b>

(\*) Financement sur ressources propres = (Fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées)

## 2. L'EQUILIBRE EN FONCTION DE LA DUREE<sup>1</sup>

Il convient de distinguer les opérations réalisées avec la clientèle de celles réalisées avec le secteur bancaire.

### Les opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle sont structurellement déficitaires en terme de solde emplois-ressources. En effet, les ressources clientèle des établissements de crédit calédoniens représentent un montant de 289,7 milliards de F CFP contre un volume d'emplois clientèle de 372,7 milliards de F CFP. Il en résulte donc un déficit des opérations avec la clientèle de 83 milliards de F CFP au 31 décembre 2005. Ce déficit est supérieur à celui observé à fin 2004 (- 73,5 milliards de F CFP).

Parallèlement à ce déficit, un très grand décalage entre les ressources et les emplois clientèle est observé en ce qui concerne les délais d'exigibilité. Les ressources clientèle sont essentiellement des dépôts à moins de trois mois (86 % des ressources clientèle) tandis que les emplois clientèle sont majoritairement des emplois à plus d'un an (70 % des emplois clientèle).

### Les opérations interbancaires

Les ressources interbancaires des établissements de crédit locaux représentent un encours de 140,1 milliards de F CFP. Ce sont majoritairement des ressources longues (72 % ont un terme supérieur à douze mois, 32 % ont un terme supérieur à 5 ans).

Parallèlement, les emplois sont à très court terme puisque l'encours au jour le jour représente la moitié du total des emplois interbancaires (100,1 milliards de F CFP). Le solde des opérations interbancaires ressort positif à 39,3 milliards de F CFP, en augmentation par rapport à fin décembre 2004 (36,2 milliards de F CFP). Ce décalage au niveau des termes est opposé à celui qui est observé pour les opérations avec la clientèle.

L'équilibre entre les opérations interbancaires et les opérations avec la clientèle provient de l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées (45,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 contre 42,4 milliards de F CFP douze mois auparavant).

---

<sup>1</sup> Cette analyse de l'activité bancaire est faite selon une méthodologie purement comptable fondée notamment sur l'examen des bilans agrégés des établissements de crédit. En conséquence, quelques écarts apparaissent par rapport aux données indiquées précédemment dans le rapport notamment en ce qui concerne l'activité de crédit des établissements de crédit. L'ensemble des ces écarts générés par différence de méthodologie sont repris dans la ligne « Retraitements ».

TABLEAU IX  
**Equilibre emplois-ressources en fonction de la durée**

en millions de F CFP

31 décembre 2005	Total général	Sans terme	JJ	< 1 mois	< 3 mois	< 6 mois	< 12 mois	< 5 ans	> 5 ans
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>									
<b>EMPLOIS</b>									
Caisse (F CFP + Devises)	3 059	3 059	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales et OPT	12 540	-	12 540	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	33 729	-	33 729	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme dont réseau	48 061	-	4 612	10 959	2 111	1 376	13 835	13 855	1 313
Val. reçues en pension à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle financière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VNI, créances douteuses et créances rattachées	3 453	3 453	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total emplois</b>	<b>100 842</b>	<b>6 512</b>	<b>50 881</b>	<b>10 959</b>	<b>2 111</b>	<b>1 376</b>	<b>13 835</b>	<b>13 855</b>	<b>1 313</b>
<b>RESSOURCES</b>									
Banques centrales et OPT	78	-	78	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires créditeurs	1 784	-	1 784	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme dont réseau	125 098	-	325	5 169	2 213	10 644	6 259	56 221	44 267
Val. données en pension à terme	11 186	-	-	11 186	-	-	-	-	-
Emprunts auprès de la clientèle financière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sommes dues, dettes rattachées	1 988	1 988	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total ressources</b>	<b>140 134</b>	<b>1 988</b>	<b>2 187</b>	<b>16 355</b>	<b>2 213</b>	<b>10 644</b>	<b>6 259</b>	<b>56 221</b>	<b>44 267</b>
<b>RESSOURCES - EMPLOIS</b>									
<b>Cumul</b>	<b>39 292</b>	<b>- 4 524</b>	<b>- 48 694</b>	<b>5 396</b>	<b>102</b>	<b>9 268</b>	<b>- 7 576</b>	<b>42 366</b>	<b>42 954</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>									
<b>EMPLOIS</b>									
Comptes ordinaires débiteurs	31 537	-	31 537	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	310 925	-	2	11 440	12 560	15 859	25 996	135 912	109 156
VNI, créances douteuses et créances rattachées	8 132	8 132	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés à terme	597	-	-	-	-	-	-	-	597
Crédit-bail et opérations assimilées	20 745	202	-	574	1 071	1 584	3 063	14 189	62
Location simple	776	-	-	34	44	53	129	516	-
<b>Total emplois</b>	<b>372 712</b>	<b>8 334</b>	<b>31 539</b>	<b>12 048</b>	<b>13 675</b>	<b>17 496</b>	<b>29 188</b>	<b>150 617</b>	<b>109 815</b>
<b>RESSOURCES</b>									
Comptes ordinaires créditeurs	138 924	137	138 787	-	-	-	-	-	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes sur livrets et divers	64 236	-	59 853	27	2	6	1 697	2 420	231
Comptes créditeurs à termes	82 189	-	-	31 057	19 300	12 128	7 416	10 977	1 311
Bons de caisse et bons d'épargne	825	-	-	393	42	92	284	14	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sommes dues, dettes rattachées	3 539	3 539	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total ressources</b>	<b>289 713</b>	<b>3 676</b>	<b>198 640</b>	<b>31 477</b>	<b>19 344</b>	<b>12 226</b>	<b>9 397</b>	<b>13 411</b>	<b>1 542</b>
<b>RESSOURCES - EMPLOIS</b>									
<b>Cumul</b>	<b>- 82 999</b>	<b>- 4 658</b>	<b>167 101</b>	<b>19 429</b>	<b>5 669</b>	<b>- 5 270</b>	<b>- 19 791</b>	<b>-137 206</b>	<b>-108 273</b>
<b>Retraitements</b>	<b>1 735</b>								
<b>Excédent cap.perm.sur Val. Imm.</b>	<b>45 442</b>								

## Section 3

### Les finances publiques locales

#### § 1. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

en millions de F CFP

<i>Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie</i>	2003	2004	Variations 2004/2003
<b>Recettes de fonctionnement.....</b>	<b>89 209</b>	<b>101 756</b>	<b>14,1%</b>
Recettes fiscales.....	69 974	78 713	12,5%
<i>dont indirectes.....</i>	<i>36 872</i>	<i>40 608</i>	<i>10,1%</i>
<i>directes.....</i>	<i>27 956</i>	<i>32 895</i>	<i>17,7%</i>
<i>taxes sur les tabacs.....</i>	<i>5 146</i>	<i>5 210</i>	<i>1,2%</i>
Recettes affectées.....	16 231	18 841	16,1%
Dotations de l'Etat.....	1 002	1 386	38,3%
Recettes de l'Europe.....	-	485	-
Ressources propres.....	2 002	2 331	16,4%
<b>Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>83 879</b>	<b>91 425</b>	<b>9,0%</b>
Dotations aux collectivités.....	49 053	53 261	8,6%
Reversements des recettes.....	15 105	16 733	10,8%
Budget propre de la Nouvelle-Calédonie.....	19 721	21 431	8,7%
<b>Recettes d'investissement.....</b>	<b>1 595</b>	<b>1 576</b>	<b>-1,2%</b>
Emprunts.....	-	-	-
Opérations patrimoniales.....	563	537	-4,6%
Produits divers.....	1 032	1 039	0,7%
<b>Dépenses d'investissement.....</b>	<b>5 447</b>	<b>5 058</b>	<b>-7,1%</b>
Programmes de la Nouvelle-Calédonie.....	2 741	2 527	-7,8%
Acquisitions du stock de tabac.....	1 060	1 162	9,6%
Remboursements en capital de la dette et mouvements financiers ....	1 079	828	-23,3%
Opérations patrimoniales.....	563	537	-4,6%
Mouvements financiers.....	4	4	-
<b>Total des recettes.....</b>	<b>90 804</b>	<b>103 332</b>	<b>13,8%</b>
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>89 326</b>	<b>96 483</b>	<b>8,0%</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>1 478</b>	<b>6 849</b>	<b>ns</b>

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie font ressortir en 2004 une augmentation des recettes et des dépenses (respectivement + 13,8 % et + 8 % par rapport à 2003) qui conduit à un solde budgétaire positif de 6 849 millions de F CFP, contre 1 478 millions de F CFP.

Les recettes de fonctionnement augmentent sensiblement pour atteindre 101,8 milliards de F CFP en 2004 (+ 14,1 % par rapport à 2003). Avec 40,6 milliards de F CFP (+ 10,1 % par rapport à 2003), la fiscalité indirecte représente 39,9 % des recettes en 2004. Les recettes fiscales directes ont atteint 32,9 milliards de F CFP (+ 17,7 % par rapport à 2003), soit 32,3 % des recettes de 2004.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 91,4 milliards de F CFP en 2004 (+ 9 % par rapport à 2003). Elles sont constituées principalement par les dotations aux collectivités (à hauteur de 58,3 %, soit 53,3 milliards de F CFP), ce qui souligne le rôle majeur du budget de la Nouvelle-Calédonie en tant que redistributeur aux autres collectivités, des recettes fiscales perçues localement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,6 milliard de F CFP en 2004. Elles se décomposent en 537 millions de F CFP d'opérations patrimoniales et 1 milliard de F CFP de produits divers.

Les dépenses d'investissement représentent 5,1 milliards de F CFP en 2004. Elles diminuent de 7,1 % par rapport à 2003. Les principaux postes de dépenses pour les programmes de la Nouvelle-Calédonie concernent l'équipement de voiries (30,2 %), la construction de locaux administratifs (24,8 %), les programmes pour les établissements et organismes publics (21,6 %) dont la réhabilitation du Centre Hospitalier Gaston Bourret dans le cadre du contrat de développement 2000 – 2004 (19,4 %), les équipements scolaires culturels et sportifs (11,7 %), et les transports et communications (8,4 %).

## § 2. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES

*Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté*

en millions de F CFP

	Province Sud		Province Nord		Province des Iles Loyauté	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
<b>Recettes de fonctionnement .....</b>	<b>26 377</b>	<b>29 299</b>	<b>16 715</b>	<b>18 412</b>	<b>8 785</b>	<b>9 991</b>
Produits d'exploitation.....	118	230	296	322	56	59
Produits domaniaux.....	190	221	116	110	25	24
Produits financiers.....	155	145	210	209	–	–
Recouvrements, participations.....	1 068	1 457	797	709	655	844
Dotations reçues.....	22 679	24 290	13 494	14 506	7 621	8 190
Impôts indirects.....	387	599	–	–	1	1
Impôts directs autres que contributions directes.....	117	185	–	–	–	–
Contributions directes.....	1 479	2 127	83	149	22	22
Charges et produits antérieurs.....	3	13	1 712	2 271	255	735
Produits exceptionnels.....	181	32	7	136	150	116
<b>Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>26 739</b>	<b>27 672</b>	<b>14 448</b>	<b>14 106</b>	<b>8 336</b>	<b>9 398</b>
Denrées et fournitures.....	199	428	329	349	189	245
Frais de personnel.....	12 381	12 722	5 569	5 683	3 331	3 566
Travaux et services extérieurs.....	1 071	1 167	396	385	288	291
Participations et prestations de service .....	5 636	5 676	5 014	4 924	2 427	1 956
Allocations, subventions.....	4 435	4 783	2 037	2 112	1 084	942
Frais de gestion générale et de transport.....	887	894	543	538	418	354
Frais financiers.....	247	265	94	102	138	87
Dotations aux amortissements.....	1 742	1 668	138	–	250	–
Charges exceptionnelles.....	114	60	43	3	–	1
Charges et produits antérieurs.....	27	9	9	10	11	1 956
Prélèvements pour dépenses d'investissement.....	–	–	276	–	200	–
Opérations indirectes.....	–	–	–	–	–	–
<b>Recettes d'investissement .....</b>	<b>8 660</b>	<b>9 073</b>	<b>6 487</b>	<b>5 855</b>	<b>2 212</b>	<b>2 798</b>
Résultat d'investissement reporté.....	–	–	2 184	1 540	368	–
Dotations.....	175	1 271	–	409	632	1 139
Frais extraordinaires.....	1 764	1 675	3	1	251	–
Prélèvements sur recettes de fonctionnement.....	–	–	276	–	200	–
Participations à des travaux d'équipement .....	3 587	3 011	3 503	3 787	723	726
Emprunts et dettes à long ou moyen terme .....	1 910	403	201	–	–	883
Immobilisations.....	159	615	303	108	–	2
Immobilisations en cours.....	11	430	–	1	–	–
Mouvements de créances.....	1 014	997	17	9	38	48
Titres et valeurs.....	40	454	–	–	–	–
Denrées et fournitures.....	–	217	–	–	–	–
<b>Dépenses d'investissement .....</b>	<b>7 191</b>	<b>9 941</b>	<b>4 947</b>	<b>5 346</b>	<b>2 624</b>	<b>3 101</b>
Frais extraordinaires.....	2 767	3 137	2 089	2 414	1 783	1 779
Mouvements de dettes réelles.....	289	517	173	189	320	247
Immobilisations.....	518	2 828	444	450	87	567
Immobilisations en cours.....	2 591	2 034	2 191	2 212	374	456
Mouvements de créances.....	723	1 188	50	26	60	52
Titres et valeurs.....	206	143	–	55	–	–
Denrées et fournitures.....	97	94	–	–	–	–
<b>Total des recettes.....</b>	<b>35 037</b>	<b>38 372</b>	<b>23 202</b>	<b>24 267</b>	<b>10 997</b>	<b>12 789</b>
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>33 930</b>	<b>37 613</b>	<b>19 395</b>	<b>19 452</b>	<b>10 960</b>	<b>12 499</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>1 107</b>	<b>759</b>	<b>3 807</b>	<b>4 815</b>	<b>37</b>	<b>290</b>

Sources : Assemblées des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté

## 1. LA PROVINCE SUD

En 2004, les recettes globales de la Province Sud ont augmenté de + 9,5 % sur un an (38,4 milliards de F CFP) et les dépenses de 10,9 %. Ces évolutions conduisent à un solde budgétaire positif de 0,8 milliard de F CFP en 2004 (- 31,4 % par rapport à 2003).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 29,3 milliards de F CFP en 2004 (+ 11,1 % par rapport à 2003) et proviennent principalement des dotations reçues (24,3 milliards de F CFP en 2004, soit 82,9 % du total). Les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 3,5 % à 27,7 milliards de F CFP. La rémunération des agents en représente près de la moitié (46 %). L'aide médicale s'élève à 4,5 milliards de F CFP, soit 16,3 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement totalisent 9 milliards de F CFP en 2004, soit une hausse de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses d'investissement s'établissent à 9,9 milliards de F CFP en 2004 (+ 38,2 % par rapport à 2003). Les principaux postes de dépenses concernent les programmes destinés à l'habitat social, les aides à l'investissement, l'équipement général de la collectivité, les équipements culturels, de jeunesse et des sports, la voirie et le développement économique.

## 2. LA PROVINCE NORD

Les recettes globales de la Province Nord s'élèvent à 24,3 milliards de F CFP en 2004 (+ 4,6 % par rapport à 2003). Les dépenses sont presque stables en 2004 (+ 0,3 %) et s'établissent à 19,4 milliards de F CFP. Ces évolutions conduisent à une augmentation du solde budgétaire qui s'élève à 4,8 milliards de F CFP en 2004 (+ 26,5 % par rapport à 2003).

Les recettes de fonctionnement représentent 18,4 milliards de F CFP en 2004 (+ 10,2 % par rapport à 2003) et sont constituées principalement des dotations reçues avec 14,5 milliards de F CFP, soit 78,8 % du total. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14,1 milliards de F CFP en 2004, en baisse de 2,4 % par rapport à 2003. La rémunération du personnel est le premier poste de dépenses avec 5,7 milliards de F CFP en 2004 (40,3 % des dépenses de fonctionnement).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5,9 milliards de F CFP en 2005 contre 6,5 milliards de F CFP en 2004 (- 9,7 %). Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2004 à 5,3 milliards de F CFP (+ 8 % par rapport à 2003). Les principaux postes de dépenses concernent les programmes pour les tiers (43 % de subventions diverses aux organismes privés, aux particuliers, et enseignement privé), les travaux de voirie (20 %), et les équipements scolaires et culturels (14 %).

### 3. LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE

Les recettes globales de la Province des Iles Loyauté s'élèvent à 12,8 milliards de F CFP (+ 16,3 % par rapport à 2003). Les dépenses enregistrent une hausse de 14 % pour atteindre un montant de 12,5 milliards de F CFP en 2004. Le solde budgétaire passe ainsi de 37 millions de F CFP en 2003 à 290 millions de F CFP en 2004.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2003 et s'élèvent en 2004 à 10 milliards de F CFP. Elles proviennent essentiellement des dotations reçues avec 8,2 milliards de F CFP en 2004, soit 82 % du total. Les dépenses de fonctionnement atteignent 9,4 milliards de F CFP (+ 12,7 % par rapport à 2003). La rémunération des agents est le premier poste des dépenses, elle en représente 38 %.

Les recettes d'investissement augmentent de 26,5 % pour atteindre 2,8 milliards de F CFP en 2004. Elles sont constituées de dotations à 40,7 %. Les dépenses d'investissement augmentent en 2004 pour atteindre 3,1 milliards de F CFP (+ 18,2 % par rapport à 2003). Le principal poste de dépenses concerne les programmes pour les tiers (36 %) devant les bâtiments et équipements de la collectivité (17 %).

### § 3. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

#### *Comptes administratifs des Communes*

en millions de F CFP

	2003	2004	Variation 2004/2003
Recettes réelles de fonctionnement (RRF).....	27 489	28 219	2,7%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF).....	23 875	23 642	-1,0%
Recettes réelles d'investissement (RRI).....	12 704	9 523	-25,0%
Dépenses réelles d'investissement (DRI).....	11 874	13 077	10,1%
<b>Total des recettes.....</b>	<b>40 194</b>	<b>37 742</b>	<b>-6,1%</b>
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>35 748</b>	<b>36 719</b>	<b>2,7%</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>4 445</b>	<b>1 023</b>	<b>-77,0%</b>

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

L'ensemble des recettes des communes diminue de 6,1 % pour atteindre 37,7 milliards de F CFP en 2004. Cette baisse est principalement due à la diminution des recettes d'investissement de 25 % entre 2003 et 2004, alors que les recettes de fonctionnement progressent durant la même période (+ 2,7 %). Les dépenses des communes, quant à elles, enregistrent une augmentation globale de 2,7 % pour atteindre 36,7 milliards de F CFP en 2004. Les dépenses de fonctionnement diminuent de 1 % entre 2003 et 2004 alors que les dépenses d'investissement progressent de 10,1 % durant la même période.

Le solde budgétaire diminue de 77 % avec 1 milliard de F CFP en 2004, soit 2,7 % des recettes.

*Capacité d'épargne et endettement des Communes* en millions de F CFP

	2003	2004
<b>Epargne brute (RRF-DRF).....</b>	<b>3 614</b>	<b>4 577</b>
Epargne brute/Recettes de fonctionnement.....	13,1%	16,2%
<i>Amortissements d'emprunts.....</i>	<i>2 865</i>	<i>3 016</i>
<b>Epargne nette (épargne brute - amortissements d'emprunts).....</b>	<b>749</b>	<b>1 561</b>
<b>Dettes à la fin de l'exercice.....</b>	<b>20 003</b>	<b>19 979</b>
<b>Dettes à la fin de l'exercice / Epargne brute.....</b>	<b>5,53</b>	<b>4,37</b>

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

## Section 4

### Les aides au développement de la Nouvelle-Calédonie

---

#### § 1. LES AIDES EUROPEENNES

---

Depuis le Traité de Rome en 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) au sein de l'Union Européenne. Les caractéristiques de ce statut sont les suivantes :

- Les PTOM ne font pas partie de l'Union Européenne ;
- Leurs ressortissants ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent. Les ressortissants des PTOM français possèdent le passeport européen comme les autres citoyens français ;
- Les PTOM jouissent également d'une autonomie législative, ce qui leur permet d'arrêter eux-mêmes des mesures d'application territoriales des actes communautaires concernant les PTOM.

#### 1. LES PROGRAMMES D'AIDE ECONOMIQUE

Les principaux instruments financiers d'aide européenne en Nouvelle-Calédonie sont constitués:

- **de prêts de la Banque Européenne d'Investissement** alloués pour être gérés par des institutions financières territoriales ;
- **de programmes régionaux** (exemple : PROCFISH, programme de pêche hauturière géré par la Communauté du Pacifique ou le PPP, programme d'amélioration de la protection phyto sanitaire des plantes) ;
- **des lignes budgétaires** : programme ERASMUS, soutien de la recherche, environnement, programmes de lutte contre le SIDA... ;
- **des Fonds Européens de Développement (FED)** : depuis 1967, des projets ont été financés sur des fonds européens. Les derniers fonds avec financement des programmes pluriannuels VIIème et VIIIème FED sont en voie de finalisation et les reliquats non engagés de ces fonds ont été transférés sur le IXème FED (2002-2007).

Le principal financement **du VIIème FED** concernait la construction du nouvel aquarium de Nouméa dont le financement européen s'est terminé en juin 2005. L'aquarium pour sa part devrait être terminé en septembre 2006. Ce FED incluait également l'extension de la maison des artisans et les fonds SYSMIN destinés à l'appui du secteur minier (toujours en cours). Il convient de noter à ce propos, que les systèmes STABEX et SYSMIN mis en place

par l'Union Européenne ont été remplacés, dans le cadre de l'application de l'Accord de Cotonou, par le système FLEX (financement des fluctuations des revenus d'exportation) depuis 2001. La Nouvelle-Calédonie n'a toujours pas été reconnue éligible depuis le premier exercice 2003.

Les principaux financements **du VIIIème FED** concernent l'aménagement et le bitumage d'un tronçon de la route entre Hienghène et Pouébo.

*Récapitulatif des fonds mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie*

En F CFP	VI ème FED 1988-1990	VII ème FED 1991 - 1995	VIII ème FED 1996-2002	IX ème FED 2002-2007
Document unique de programmation.....	-	-	-	2 566 000 000
Programme indicatif.....	936 754	1 491 646 778	1 885 441 527	-
Capitaux à risque.....	357 995 227	715 990 453	-	-
Bonification d'intérêts.....	-	81 325 895	39 900 597	-
Aide d'urgence.....	10 143 198	29 832 936	-	-
SYSMIN.....	119 331 742	298 329 356	-	-
<b>Total :</b> .....	<b>488 406 921</b>	<b>2 617 125 418</b>	<b>1 925 342 124</b>	<b>2 566 000 000</b>
<b>Taux d'engagement :</b> .....	<b>100,0%</b>	<b>99,5%</b>	<b>64,5%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Taux de décaissement :</b> .....	<b>100,0%</b>	<b>71,2%</b>	<b>2,6%</b>	<b>62,0%</b>

Source: Délégation de la Commission européenne pour le Pacifique

## 2. LES SPECIFICITES DU IXEME FED

La décision d'association « Outre-Mer » du 2 décembre 2001 a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union Européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'UE. Celle-ci privilégie l'appropriation par les autorités territoriales du processus de programmation, mais également la concentration des fonds alloués sur un seul domaine d'activité afin de responsabiliser le PTOM et d'améliorer l'efficacité des programmes.

**Ainsi le IXème FED concrétise les engagements pris dans le Document unique de programmation (DOCUP<sup>1</sup>).** Le document unique de programmation du IXème FED a été signé le 25 mars 2004.

La prise en compte des reliquats des FED précédents et de l'enveloppe affectée à la Nouvelle-Calédonie au titre du IXème FED conduit à une enveloppe globale de crédits de 2 566 millions de F CFP. L'ensemble de ces crédits est destiné à financer un **programme de formation professionnelle continue**.

Un Comité de suivi, composé de l'ensemble des acteurs du programme, se réunit en principe deux fois par an afin de dresser un bilan des actions réalisées.

<sup>1</sup> Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

Les axes du programme sont les suivants :

- Evaluer les besoins en formation professionnelle ;
- Mieux informer sur les métiers, les emplois et les formations ;
- Elargir l'offre de formation professionnelle et améliorer la qualité des formations.

A travers les différentes actions mises en oeuvre, ce programme a pour objectifs d'accompagner un développement économique durable et solidaire, de favoriser le progrès social, de promouvoir l'emploi local et d'assurer ainsi à terme, un rééquilibrage économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Il convient de noter que la contribution européenne représente un tiers de l'engagement de la Nouvelle-Calédonie sur la formation professionnelle.

**Mise en œuvre du IXème FED**

<i>En milliers de F CFP</i>	Exercice 2004	Exercice 2005	Evaluation consommation crédits reports 2004	Evaluation du cumul des exercices 2004 et 2005 (avec report 2004)
Crédits FED .....	736 266,1	843 066,5		<b>1 579 332,6</b>
Crédits engagés.....	602 616,5	764 070,0		<b>1 366 686,5</b>
Taux d'engagement global.....	81,8%	90,6%		<b>86,5%</b>
Crédits mandatés.....	329 708,8	435 554,5	267 777	<b>1 033 039,8</b>
Taux de mandatement global.....	44,8%	51,6%		<b>65,4%</b>
Crédits reportés sur l'exercice suivant.....	406 318,7			

Source : Délégation de la Commission européenne pour le Pacifique

## § 2. LES INTERVENTIONS DE L'ETAT

### 1. LES DEPENSES DE L'ETAT<sup>1</sup>

**Dépenses de l'Etat**

en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Ménages.....	48 394	50 588	54 287	59 347	60 653	63 814	5,2%
Autres dépenses .....	52 193	36 083	36 319	39 261	39 734	41 921	5,5%
<b>Total.....</b>	<b>100 587</b>	<b>86 671</b>	<b>90 606</b>	<b>98 608</b>	<b>100 387</b>	<b>105 735</b>	<b>5,3%</b>

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

En 2005, les dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie recensées par la Trésorerie Générale ont progressé de 5,3 % par rapport à l'année précédente et se sont élevées à 105,7 milliards de F CFP.

L'année 2000 se caractérise par un versement de l'Etat de plus de 6 milliards de F CFP aux Provinces à la suite de la signature de l'Accord de Nouméa et des transferts de compétence

<sup>1</sup> Les montants présentés dans ce paragraphe incluent les dépenses militaires payées en Nouvelle-Calédonie, à l'exception des soldes des militaires et des dépenses mandatées directement en Métropole. Ces éléments expliquent l'essentiel de l'écart entre les dépenses de l'Etat présentées dans ce chapitre et les transferts publics recensés en balance des paiements (cf. chapitre 5 de la section I).

entre la Nouvelle-Calédonie et les Provinces. Au cours de cette même année, les Sociétés d'Economie Mixte des trois Provinces ont en outre perçu de l'Etat 18 milliards de F CFP pour l'achat d'actions de la SLN et d'Eramet par l'intermédiaire de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI).

## 2. LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation des femmes et des hommes.

A cette fin, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que seraient conclus entre l'Etat d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels.

Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, présentant les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Les contrats de développement sont conclus entre l'Etat et les Provinces pour répondre à la fois aux spécificités de chacune d'elles et aux objectifs de rééquilibrage. Les contrats de développement 1993-1997, qui ont fait l'objet d'avenants pour les années 1998 et 1999, ont été clôturés au 31 décembre 2004. Des versements auprès des collectivités ont été néanmoins effectués en 2005 pour un montant global de 781 millions de F CFP.

Les contrats de développement portant sur la période 2000-2004, qui ont été signés à la fin de l'année 2000, sont en cours d'exécution. Ils ont été prolongés par avenants sur l'exercice 2005 et prendront fin au 30 juin 2006 pour les engagements et au 31 décembre 2007 pour les mandatements. Un avenant spécifique est intervenu concernant les opérations du secteur sanitaire et social du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie.

Les dotations relatives aux différents contrats de développement concernent principalement les infrastructures, l'habitat, la santé, la formation, l'environnement ainsi que les actions culturelles et sportives.

**Bilan au 31 décembre 2005 des contrats de développement 2000-2005**

en millions de F CFP

	Crédits ouverts ou attendus au 31/12/2005 (a)	Crédits engagés au 31/12/2005 (b)	Taux d'engagements au 31/12/2005 (b/a)	Crédits versés au 31/12/2005 (c)	Taux de mandatements au 31/12/2005(c/a)
Province Sud.....	9 354	7 697	82,3%	3 982	42,6%
Province Nord.....	13 869	12 009	86,6%	6 438	46,4%
Province des Iles.....	6 569	5 794	88,2%	4 766	72,6%
Nouvelle-Calédonie.....	4 877	3 304	67,7%	2 470	50,6%
Agglomération de Nouméa (1)...	5 990	5 454	91,1%	3 889	64,9%
Intercollectivités.....	2 014	1 788	88,8%	1 576	78,3%
<b>Total .....</b>	<b>42 673</b>	<b>36 046</b>	<b>84,5%</b>	<b>23 121</b>	<b>54,2%</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

Par ailleurs depuis 2002, 19 contrats<sup>1</sup> de développement ont également été conclus avec les communes de l'intérieur. L'engagement de l'Etat au titre de ces contrats s'élève à 2,3 milliards de F CFP, répartis à hauteur de 55 % au profit de communes de la Province Nord, 20 % au profit de celles de la Province des Iles Loyauté et 25 % au profit de celles de la Province Sud<sup>2</sup>. Les 19 contrats de développement Etat/Communes ont représenté en 2005 un engagement financier de 682 millions de F CFP et un versement de 790 millions de F CFP.

L'Etat octroie également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural notamment des actions en tribus. Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels et ont représenté 186 millions de F CFP en 2005.

Les contrats de développement 2006-2010 ont été signés les 4 et 6 mars 2006. L'enveloppe finale a été arrêtée à 92,8 milliards de F CFP dont 46,9 milliards de F CFP financés par l'Etat. D'autre part, le nombre de communes de l'intérieur contractualisant avec l'Etat, passe de 19 à 27.

#### *Les contrats de développement 2006-2010*

en millions de F CFP

	Montants contractualisés	Part de l'Etat	Part de l'Etat (en %)
Province Sud.....	16 587	8 258	49,8%
Province Nord.....	18 745	13 870	74,0%
Province des Iles.....	8 080	6 303	78,0%
Nouvelle-Calédonie.....	15 996	4 801	30,0%
Agglomération de Nouméa (1).....	17 085	6 550	38,3%
Intercollectivités.....	8 907	3 150	35,4%
Communes.....	7 409	4 012	54,2%
<b>Total .....</b>	<b>92 809</b>	<b>46 944</b>	<b>50,6%</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

### **3. LE DISPOSITIF DE DEFISCALISATION**

#### **3.1 Le cadre législatif**

La loi « Girardin » du 22 juillet 2003 a aménagé le dispositif de défiscalisation ainsi qu'il suit :

- la durée de validité du dispositif de défiscalisation a été portée à quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- le champ des secteurs éligibles à la défiscalisation a été étendu. Les principaux nouveaux secteurs concernent l'extraction d'hydrocarbures et de minerais, les

<sup>1</sup> Ils sont exclusivement financés sur les crédits d'investissement du Ministère de l'Outre-Mer.

<sup>2</sup> Les communes de l'agglomération de Nouméa disposent d'un contrat de développement spécifique et ne sont pas incluses dans les contrats de développement destinés aux autres communes de la Province Sud.

activités de recyclage, certaines activités de restauration, les services auxiliaires des transports et les activités de services personnels (coiffures, blanchisseries...);

- le seuil d'agrément obligatoire est porté à 4,6 millions d'euros pour le logement social et intermédiaire et à 300 000 euros pour les autres secteurs ;
- certains secteurs feront désormais l'objet d'un agrément au premier euro pour tenir compte de la réglementation communautaire (transports, agriculture, pêche maritime et aquaculture) ;
- la règle de la non déduction de l'assiette fiscale éligible des aides résultant de la mise en œuvre des régimes autonomes d'aides fiscales aux investissements propres à la Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>, à la Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon est affirmée. Ce qui est appelé communément la "double défiscalisation" est donc désormais autorisé.

### 3.2 Les agréments en 2005<sup>2</sup>

En 2005, 50 dossiers d'agrément ont été déposés auprès de la Direction générale des impôts au titre de l'aide fiscale à l'investissement en Nouvelle-Calédonie ce qui constitue le plus grand nombre de dossiers reçus depuis la mise en place du dispositif (47 dossiers en 2004). Le montant total des investissements présentés dans ce cadre s'est élevé en 2005 à 58,5 milliards de F CFP contre 69,3 milliards de F CFP en 2004.

Répartition des agréments par secteur d'activité en 2005

en millions de F CFP

	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés	Agréments en cours	Agréments reportés	Montant total des investissements présentés à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer en 2005	Montant total des investissements bénéficiant de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer (au 31/12/2005)
Agriculture.....	4	–	–	4	–	1 694,2	–
BTP.....	6	2	1	3	–	967,2	155,1
Délégation de service public.....	2	–	–	2	–	2 421,5	–
Energie.....	3	–	1	2	–	7 322,9	–
Industrie.....	7	2	3	2	–	2 646,9	570,2
Logement.....	5	4	–	1	–	9 506,0	5 657,1
Mines et Métallurgie.....	12	8	2	2	–	8 793,1	558,2
Pêche.....	1	–	–	1	–	134,3	–
Tourisme.....	8	1	3	4	–	18 384,4	375,5
Transport dont:.....	2	–	–	2	–	6 601,1	–
Aérien.....	1	–	–	1	–	5 937,7	–
Maritime.....	1	–	–	1	–	663,4	–
Terrestre.....	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total.....</b>	<b>50</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>58 471,6</b>	<b>7 316,1</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

<sup>1</sup> Loi « Frogier » du 29 avril 2002

<sup>2</sup>Ce paragraphe ne tient compte que des informations relatives aux dossiers qui ont obtenu un agrément l'année de leur présentation. Les données relatives aux dossiers ayant bénéficié d'un agrément au cours d'un exercice suivant de celui de leur présentation ne sont pas disponibles.

En 2005, le secteur minier et du roulage sur mines a généré le plus grand nombre de demandes d'agrément. A l'inverse les demandes dans le secteur du transport sont en nette régression par rapport aux années précédentes.

17 dossiers ont reçu un agrément en 2005 (contre 18 en 2004) pour un montant total de 7,3 milliards de F CFP. Le secteur du logement social a bénéficié des montants agréés les plus importants avec 77 % de l'enveloppe globale, suivi de loin par le secteur de l'industrie et celui des mines/métallurgie.

Sur les 50 dossiers présentés en 2005, 29 (soit 58 %) étaient des projets situés en Province Sud et 16 (soit 32 % des projets) en Province Nord, les autres projets ayant une portée générale.

Il est important de rappeler que ces chiffres ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles.

---

### § 3. LES AIDES PROVINCIALES

---

Les entreprises qui investissent peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles peuvent s'ajouter des aides au paiement de cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes des investissements spécifiques à chaque Province de Nouvelle-Calédonie.

#### 1. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE DES INVESTISSEMENTS DE LA PROVINCE SUD

En 2005, le montant des aides de la Province Sud (hors micro-projets) s'est élevé à 145,7 millions de F CFP (contre 188,6 millions de F CFP en 2004).

##### *Code des investissements 2005 de la Province Sud*

en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Aide de la Province	Part de l'aide provinciale	Emplois primés
Agriculture.....	4	105 847	28 835	27,2 %	-
Elevage.....	4	54 845	10 276	18,7 %	-
Pêche-Aquaculture.....	9	35 358	35 358	100,0 %	-
Artisanat-Industrie.....	5	101 184	21 552	21,3 %	8
Tourisme.....	10	100 802	49 127	48,7 %	7
Services.....	1	520	520	100,0 %	-
<b>Total .....</b>	<b>33</b>	<b>398 556</b>	<b>145 668</b>	<b>36,5 %</b>	<b>15</b>

Source : Direction de l'Economie de la Formation et de l'Emploi de la Province Sud (DEFE)

Le secteur du tourisme est le principal bénéficiaire des subventions accordées au cours de l'année 2005 avec 34 % du montant total des aides de la Province Sud.

Les micro-projets, d'un montant inférieur à 3 millions de F CFP suivent une procédure accélérée et ne sont pas présentés au Comité des investissements. Leur ventilation sectorielle est présentée dans le tableau ci-après :

**Tableau récapitulatif par secteur des aides de la Province Sud à la création et à l'extension des micro-entreprises (micro-projets)**

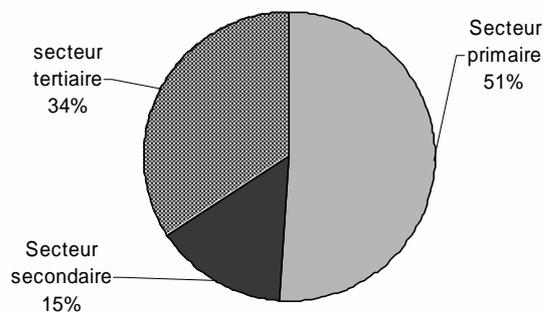
en milliers de F CFP

	2002	2003	2004	2005	Taux moyen de l'aide accordée en 2005
Agriculture.....	20 881	7 967	5 819	14 113	30,6%
Élevage.....	6 145	7 235	7 745	15 247	33,4%
Pêche.....	4 057	4 299	2 625	3 313	50,0%
Artisanat.....	8 839	10 939	11 973	10 338	51,4%
Tourisme et services.....	29 092	31 589	26 931	29 506	41,9%
<b>Total.....</b>	<b>69 014</b>	<b>62 029</b>	<b>55 093</b>	<b>72 517</b>	<b>38,4%</b>

Source : Direction de l'Économie de la Formation et de l'Emploi de la Province Sud (DEFE)

Au cours de l'année 2005, 110 dossiers de micro-projets ont fait l'objet d'aides de la Province Sud dont 55 ont concerné l'agriculture et l'élevage et 39 le secteur du tourisme et des services. Ces secteurs représentent en valeur respectivement 40,5 % et 40,7 % des interventions de la Province Sud pour les micro-projets en 2005.

**Répartition des subventions de la Province Sud (selon le code des aides provinciales)**



Source : Direction de l'Économie de la Formation et de l'Emploi de la Province Sud (DEFE)

## 2. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD

Au cours de l'année 2005, la Province Nord a accordé 407,9 millions de F CFP d'aides dont 399,1 millions de F CFP d'aides à l'équipement et 8,8 millions de F CFP d'aides au fonctionnement pour 362 dossiers (contre 479,7 millions de F CFP d'aides, dont 379,7 millions de F CFP en équipement et 100 millions de F CFP en fonctionnement pour un total de 407 dossiers en 2004).

L'aquaculture et le secteur rural ont représenté chacun 28,6 % et 28,2 % des subventions accordées. Les autres secteurs privilégiés sont la pêche, l'artisanat et le tourisme avec respectivement 17 %, 7,1 % et 6,3 % des aides.

### *Code de développement 2005 de la Province Nord*

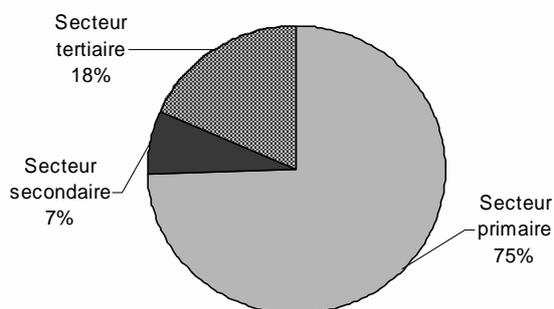
en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Aide de la Province	Part de l'aide provinciale	Emplois primés
Rural.....	262 (1)	227 192	115 076	50,7 %	-
Forêts.....	10	5 894	2 749	46,6 %	-
Pêche.....	22	123 243	69 147	56,1 %	-
Aquaculture.....	3	231 856	116 671	50,3 %	-
Artisanat/entreprise.....	13	69 529	29 118	41,9 %	3
Transport/roulage.....	14	49 678	18 189	36,6 %	-
Commerce.....	8	37 806	15 257	40,4 %	-
Tourisme.....	13	82 537	25 805	31,3 %	-
Services.....	17	59 105	15 886	26,9 %	-
<b>Total .....</b>	<b>362</b>	<b>886 840</b>	<b>407 898</b>	<b>46,0 %</b>	<b>3</b>

Source : DDEE Province Nord

(1) dont 169 dossiers OGAF (Opération Groupée d'Aménagement Foncier). L'OGAF est un outil de développement local qui permet de concentrer dans un périmètre donné, pendant un temps donné des moyens d'intervention des différentes collectivités.

### Répartition des subventions de la Province Nord (selon le code des aides provinciales)



Sources : DDEE Province Nord

### 3. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE PROVINCIAL D'AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ILES LOYAUTE

Le montant des interventions de la Province des Iles Loyauté pour l'année 2005 s'élève à 105,1 millions de F CFP (contre 60,2 millions de F CFP en 2004).

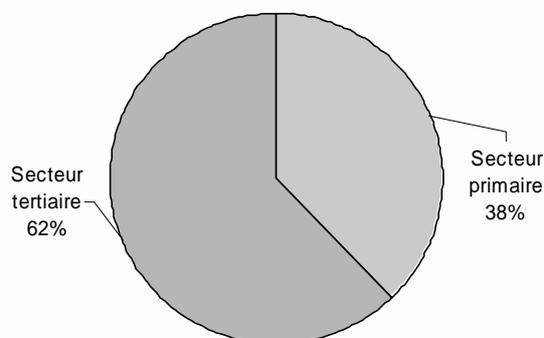
Le secteur des services a bénéficié de 32,8 % du total des aides accordées par la Province des Iles Loyauté en 2005, suivi des secteurs du tourisme et de l'agriculture/élevage qui ont représenté respectivement 29,5 % et 20,1 % des aides.

*Code des investissements 2005 de la Province des Iles Loyauté* en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Subvention de la Province	Part de l'aide provinciale
Agriculture/Elevage.....	13	24 987	21 092	84,4 %
Pêche.....	7	26 659	18 588	69,7 %
Tourisme.....	8	37 638	30 989	82,3 %
Services.....	8	58 712	34 421	58,6 %
<b>Total.....</b>	<b>36</b>	<b>147 996</b>	<b>105 090</b>	<b>71,0 %</b>

Source : Direction des Affaires Economiques de la Province des Iles Loyauté

Répartition des subventions de la Province des Iles Loyauté (selon le code des aides provinciales)



Source : Direction des Affaires Economiques de la Province des Iles Loyauté

---

## § 4. LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DES PROVINCES

---

En application de l'article 139 de la loi du 22 janvier 1988, portant statut du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, chaque Province s'est dotée d'un outil constitué sous la forme juridique d'une société d'économie mixte<sup>1</sup> afin de soutenir le développement économique :

- **Promo-Sud**, Société de financement et de développement de la Province Sud (cette société intervient principalement dans le financement des projets appartenant aux secteurs du tourisme, de l'aquaculture, de la production industrielle et des nouvelles technologies) ;

- **Sofinor**, Société de financement et d'investissement de la Province Nord (secteurs d'interventions : mines, hôtellerie et aquaculture) ;

- **Sodil**, Société de développement et d'investissement de la Province des Iles Loyauté, (finance les projets dans les secteurs du transport, de l'hôtellerie et de la pêche).

Les Provinces détiennent entre 68 % et 79,5 % du capital de ces SEM, le solde étant principalement détenu par les banques de la place et l'Institut Calédonien de Participation (ICAP).

Les trois SEM permettent ainsi aux Provinces d'agir directement en faveur du développement et notamment :

- de financer, mais aussi d'accompagner et de piloter des projets dits structurants grâce à leur représentation aux conseils d'administration des entreprises ;
- de bénéficier d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- de renforcer la confiance des investisseurs privés en prenant des participations importantes dans des entreprises (il s'agit de fournir l'assurance que les pouvoirs publics soutiennent et continueront de soutenir leurs projets).

### ■ **Promo-Sud**

En 2005, le conseil d'administration de Promo-Sud a décidé d'intervenir dans 11 sociétés, dont 5 nouvelles pour un montant global de 157 millions de F CFP. Le montant total se répartit à hauteur de 9 % en participations en capital et de 91 % en avances en comptes courants d'associés.

Les interventions de Promo-Sud depuis sa création en 1992 s'élèvent au 31 décembre 2005 à 3 676 millions de F CFP répartis dans 60 sociétés.

---

<sup>1</sup> Société associant des partenaires publics et privés (la part de l'actionnariat public ne peut dépasser 80 %).

---

**Interventions de Promo-Sud par secteurs d'activité**

en millions de F CFP

Secteurs d'activité	Interventions 2005			Interventions cumulées depuis l'origine		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Agriculture élevage.....	2	6,1	3,9%	9	78,6	2,1%
Aquaculture et pêche.....	1	20,0	12,7%	9	133,2	3,6%
Production agro alimentaire.....	-	-	-	2	33,0	0,9%
Production industrielle et artisanale.....	-	-	-	6	103,4	2,8%
Hôtellerie.....	4	84,6	53,9%	10	2 855,4	77,7%
Animations touristiques.....	1	1,5	1,0%	8	91,8	2,5%
Prestations de services.....	1	0,6	0,4%	9	276,7	7,5%
Technologies innovantes.....	-	-	-	4	57,4	1,6%
Mines - métallurgie.....	2	44,3	28,2%	3	46,8	1,3%
<b>Total général.....</b>	<b>11</b>	<b>157,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>60</b>	<b>3 676,2 (1)</b>	<b>100,0%</b>

Source : Promo-Sud

(1) Ce montant est inférieur à celui du RA 2004, car une partie a été remboursée en 2005.

En 2005, Promo-Sud est principalement intervenue dans les dossiers majeurs d'acquisition et de restructuration financières nécessitant un suivi régulier, notamment dans le secteur de l'hôtellerie et celui de la mine / métallurgie.

2005 a également été une année de transition compte tenu de la restructuration, juridique et financière de la SEM. Depuis début 2005, Promo-Sud dispose d'une organisation administrative et financière autonome conformément au Plan de Développement Stratégique élaboré en 2004. Ses principales missions ont été redéfinies en quatre axes :

- Capital développement : activité première et principale de Promo-Sud dont la vocation est le développement des entreprises qui présentent un programme d'investissement et escomptent un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de F CFP ;
- Capital risque : financement de projets structurants dans lesquels Promo-Sud est actionnaire majoritaire ou partenaire avec d'autres promoteurs. Ces projets représentent des investissements supérieurs à 500 millions de F CFP ;
- Formation : agréée centre de formation en juillet 2005, Promo-Sud a mis en place, en partenariat avec l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC), deux cycles de formation en management général destinés d'une part aux chefs d'entreprises et d'autre part aux cadres dirigeants ;
- Pépinière d'entreprises : projet d'environ 2 000 m<sup>2</sup> (bureaux et ateliers) à Nouméa qui devrait permettre d'accueillir en 2007 une quarantaine d'entreprises nouvellement créées ou en création, dont la gestion sera assurée par Promo-Sud.

■ **Sofinor**

Au cours de l'année 2005, la Sofinor est intervenue dans le capital de 2 sociétés pour un montant total de 145 millions de F CFP :

- soutien de la filière aquacole en difficulté avec l'augmentation de capital de la SOPAC dans laquelle SOFINOR détient maintenant 35 %,

- intervention dans le secteur de la pêche hauturière, avec la restructuration des Pêcheries de Nouvelle-Calédonie, société basée à Koumac.

Par ailleurs, le projet de l'usine du Nord<sup>1</sup> a franchi une étape importante en 2005 avec le transfert des titres miniers du Koniambo à la SMSP, filiale de la SOFINOR.

Enfin, les interventions de la Sofinor depuis l'origine s'élèvent au 31 décembre 2005 à 3 866 millions de F CFP pour 21 sociétés dont la Sofinor est l'actionnaire.

**Interventions en capital de la SOFINOR par secteurs d'activité** en millions de F CFP

Secteurs d'activité	Interventions 2005			Interventions cumulées depuis l'origine		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Transports de minerai.....	-	-	-	3	0,1	0,0%
Aquaculture.....	1	130,0	89,7%	4	316,0	8,2%
Hôtellerie.....	-	-	-	3	1 421,4	36,8%
Mines - métallurgie.....	-	-	-	2	1 942,5	50,2%
Pêche.....	1	15,0	10,3%	1	105,0	2,7%
Production agro-alimentaire.....	-	-	-	1	2,5	0,1%
Développement - immobilier.....	-	-	-	7	78,8	2,0%
<b>Total général.....</b>	<b>2</b>	<b>145,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>21</b>	<b>3 866,3</b>	<b>100,0%</b>

Source : SOFINOR

■ **Sodil**

A l'image de la Sofinor en Province Nord, la Sodil joue un rôle majeur dans le développement économique de la Province des Iles Loyauté en étant l'actionnaire majoritaire de différentes sociétés. Ainsi, la Sodil favorise le développement de secteurs économiques prioritaires pour la Province des Iles Loyauté :

- La pêche hauturière ;
- Le tourisme ;
- La filière cocotier pour le secteur rural ;
- Le transport aérien et maritime ;
- Les PME-PMI par le biais de la SOPARIL (société de prise de participation dans les PME PMI) ;
- L'agro-alimentaire ;
- La Sodil détient aussi, des participations dans le secteur de la mine et de la métallurgie et également dans la Société des Hôtels de Nouméa (SHN).

La société de pêche hauturière Navimon est toujours en cours de restructuration. Un partenariat commercial a été conclu en fin d'année 2005 avec les Pêcheries de Nouvelle-

<sup>1</sup> Le projet de l'usine du Nord est développé dans la note « nickel ».

Calédonie pour une commercialisation commune des captures. La Sodil prévoit également pour 2006 de remettre en état la flotte de Navimon, de réhabiliter l'atelier de traitement et conditionnement de Nouville et d'équiper un des navires en congélateurs pour un montant global estimé à 210 millions de F CFP.

Air Loyauté, société de transport aérien détenue à 50 % par la Sodil et à 50 % par un partenaire australien, Regional Aviation, s'est spécialisée dans les évacuations sanitaires<sup>1</sup> de l'intérieur et des îles jusqu'en 2005. Depuis août 2005, le marché a été attribué à la société concurrente Air Alizé. La société Air Loyauté qui a étudié de nouvelles perspectives d'activité dans le cadre de partenariats avec Air Calédonie pour la desserte de Tige et Bélep, ou encore avec les Tours Opérateurs, devra redéfinir de nouvelles opportunités de développement.

Dans le secteur du tourisme en 2005, la Sodil a soutenu la société hôtelière Oasis de Kiamu à travers des investissements et une avance de trésorerie. Parallèlement, un programme d'extension et de rénovation de structures hôtelières (DREHU et NEGONE VILLAGE) a été lancé pour un montant de 490 millions de F CFP. Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Développement Concerté du Tourisme de Nouvelle-Calédonie, la Sodil devrait réaliser en 2006 un programme d'études pour la mise en œuvre des orientations du Plan et en particulier pour la réalisation de structures d'hébergement haut de gamme sur les trois îles principales.

Dans le secteur des PME-PMI, la Sodil a prévu pour 2006 la réalisation d'un audit externe de la SOPARIL et l'apport de 40 millions de F CFP pour le financement de nouvelles prises de participation.

---

## § 5. L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

---

### 1. GENERALITES

Issu des Accords de Matignon, l'Institut calédonien de participation, est une société de capital-investissement créée le 18 mai 1989 dans le cadre de la loi n°46.860 du 30 avril 1946. L'ICAP a pour objet la promotion des projets concourant au rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et le reste de la Nouvelle-Calédonie. Son capital social (138 millions de F CFP) se répartit entre l'Agence française de développement (AFD) qui en détient 52 % et les trois Provinces qui se partagent le solde à parts égales.

Les interventions de l'ICAP consistent en des apports en fonds propres (participations en capital) ou quasi-fonds propres (avances en compte courant) en vue de conforter la structure financière des entreprises, en particulier dans l'intérieur et les îles. Les fonds propres apportés par l'ICAP sont de nature à favoriser les octrois de concours car ils limitent le risque encouru par les créanciers, de même que sa présence constitue une garantie de suivi des promoteurs.

---

<sup>1</sup> Cf. Section 2 § 9 point 2 « Les activités aéroportuaires ».

L'ICAP n'a pas pour vocation de contrôler une société en faveur de laquelle il intervient, ni d'investir à titre définitif. Sa participation est toujours minoritaire et limitée en part de capital social (à 35 % au maximum) et dans le temps (les conditions de remboursement des avances faites et de reprises des participations de l'ICAP étant négociées avec les promoteurs dès l'étude de leur dossier).

Les interventions financières de l'ICAP peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement. L'ICAP joue alors un rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Ces mesures d'accompagnement nécessitent parfois la mise en place de contrats d'assistance technique avec des opérateurs spécialisés de la place.

## 2. LES INTERVENTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2005

Les opérations de l'ICAP réalisées au cours de l'exercice 2005 sont présentées dans les tableaux ci-après. Une distinction est faite entre les opérations liées aux investissements (interventions) et les opérations liées aux mesures d'accompagnement :

*Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province réalisées en 2005* en milliers de F CFP

Secteur d'activité	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Mine.....	18	41 552	32%	2	18 000	16	23 552	–	–
BTP.....	9	26 024	20%	3	6 462	4	11 850	2	7 712
Transports.....	15	19 832	15%	3	936	12	18 896	–	–
Agriculture/Elevage.....	2	10 000	8%	–	–	2	10 000	–	–
Exploitation forestière.....	2	9 000	7%	2	9 000	–	–	–	–
Tourisme .....	8	9 986	8%	7	9 674	1	312	–	–
Commerce / Service.....	6	6 294	5%	2	552	4	5 742	–	–
Artisanat.....	2	5 340	4%	2	5 340	–	–	–	–
Pêche.....	1	156	0%	–	–	1	156	–	–
Aquaculture.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total général.....</b>	<b>63</b>	<b>128 184</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>49 964</b>	<b>40</b>	<b>70 508</b>	<b>2</b>	<b>7 712</b>
	100%	100%		33,3%	39,0%	63,5%	55,0%	3,2%	6,0%
<b>dont interventions.....</b>	<b>20</b>	<b>116 344</b>		<b>7</b>	<b>45 370</b>	<b>12</b>	<b>63 373</b>	<b>1</b>	<b>7 600</b>
	32%	91%		35,0%	39,0%	60,0%	54,5%	5,0%	6,5%
<b>dont accompagnements....</b>	<b>43</b>	<b>11 840</b>		<b>14</b>	<b>4 594</b>	<b>28</b>	<b>7 135</b>	<b>1</b>	<b>112</b>
	68%	9%		32,6%	38,8%	65,1%	60,3%	2,3%	0,9%

Source : ICAP

L'ICAP a réalisé 20 interventions au cours de l'année 2005, pour un total de 116,3 millions de F CFP, contre 38 opérations en 2004 (323,7 millions de F CFP).

On note qu'une intervention a été réalisée dans la province des Iles Loyauté au cours de l'exercice pour un montant de 7,6 millions de F CFP (soit 6,5 % du montant total des interventions), contre 7 en Province Sud (45,4 millions de F CFP soit 39,0 % du montant total) et 12 en Province Nord (63,4 millions de F CFP soit 54,5 % du montant total).

En 2005, les interventions de l'ICAP dans les secteurs de la mine (32,3 %), du BTP (21,1 %) et du transport (14,3 %) ont représenté plus des deux tiers du montant total des interventions (67,7 %).

Parallèlement, 43 opérations liées aux mesures d'accompagnement ont été réalisées au cours de cet exercice pour un montant de 11,8 millions de F CFP. Ces opérations ont été mises en place dans le cadre de suivis en gestion et administration des entreprises concernées lorsque ceux-ci ont été jugés nécessaires.

### 3. LES INTERVENTIONS DE L'ICAP DEPUIS SA CREATION

Depuis sa création en 1989, l'ensemble des opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province se répartissent comme suit :

*Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province au 31 décembre 2005* en milliers de F CFP

Secteur d'activité	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Tourisme.....	134	951 155	24%	76	495 325	33	282 996	25	172 834
Mines*.....	117	941 783	24%	8	66 850	109	874 933	-	-
Aquaculture.....	30	500 747	13%	22	390 757	8	109 990	-	-
Commerce/Services.....	59	336 803	8%	14	45 462	30	173 141	15	118 200
Transports.....	82	324 685	8%	24	127 037	48	131 689	10	65 958
Pêche.....	19	245 641	6%	2	25 500	13	143 131	4	77 010
BTP.....	51	235 015	6%	10	53 854	29	108 864	12	72 297
Artisanat.....	41	179 323	4%	17	75 181	9	45 060	15	59 082
Exploitation forestière.....	17	125 492	3%	7	47 312	10	78 180	-	-
Agriculture/Elevage.....	17	105 340	3%	7	47 240	10	58 100	-	-
Restauration.....	8	25 231	1%	2	4 950	2	3 156	4	17 125
Divers.....	1	20 000	1%	-	-	-	-	1	20 000
<b>Total général.....</b>	<b>576</b>	<b>3 991 215</b>	<b>100%</b>	<b>189</b>	<b>1 379 468</b>	<b>301</b>	<b>2 009 240</b>	<b>86</b>	<b>602 506</b>
	100%	100%		32,8%	34,6%	52,3%	50,3%	14,9%	15,1%
<b>dont interventions.....</b>	<b>442</b>	<b>3 952 595</b>		<b>143</b>	<b>1 365 214</b>	<b>216</b>	<b>1 985 506</b>	<b>83</b>	<b>601 874</b>
	77%	99%		32,4%	34,5%	48,9%	50,2%	18,8%	15,2%
<b>dont accompagnements....</b>	<b>134</b>	<b>38 620</b>		<b>46</b>	<b>14 254</b>	<b>85</b>	<b>23 734</b>	<b>3</b>	<b>632</b>
	23%	1%		34,3%	36,9%	63,4%	61,5%	2,2%	1,6%

Source : ICAP

\* dont 400 millions de F CFP destinés à participer à l'acquisition de la Société Minière du Sud Pacifique

Sur les 442 interventions réalisées depuis l'origine, 143 concernent la Province Sud (soit 34,54 % en valeur), 216 la Province Nord (soit 50,23 % en valeur) et 83 la Province des Iles Loyauté (soit 15,23 % en valeur).

Le tourisme et la mine représentent respectivement 23,9 % et 23,5 % des interventions en valeur, soit près de la moitié du montant des interventions. L'aquaculture vient en troisième position avec 12,6 % du total des interventions.

Depuis sa création en 1989, l'ICAP a participé à hauteur de 15,4 % au montant global des investissements qui s'élèvent à 25 930 millions de F CFP au 31 décembre 2005. Le nombre

d'emplois enregistré dans les 135 sociétés faisant partie du portefeuille de l'ICAP<sup>1</sup> est estimé à 987 personnes (équivalent emplois à plein temps).

---

## § 6. L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)

---

### 1. GENERALITES

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a pour objectif de financer par des prêts (micro-crédits) le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique des personnes physiques n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Dans ce cadre, les projets sont suivis et accompagnés pour accroître leur chance de succès.

L'ADIE octroie ces prêts (« prêts solidaires », « prêts d'honneur » et « prêts solidaires progressifs ») seule ou en complément des aides des Provinces. Le champ d'intervention du Fonds de Garantie du Nord (FGN) et du Fonds de Garantie pour les Micro-Projets Economiques (FGMPE, ex. FGPPP) a été défini pour étendre le mécanisme de garantie à ce type de prêts. En effet, tous les prêts consentis par l'ADIE sont désormais éligibles à la garantie du FGN et du FGMPE. Les prêts octroyés par l'ADIE peuvent être garantis au maximum à hauteur de 90 % (FGMPE) ou 80 % (FGN) (Cf. chp. II, sect. 1, § 5 « L'activité des fonds de garantie »).

### 2. LES INTERVENTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2005

Les interventions de l'ADIE réalisées au cours de l'année 2005 sont présentées dans le tableau ci-après :

*Prêts octroyés par l'ADIE en 2005*

en milliers de F CFP

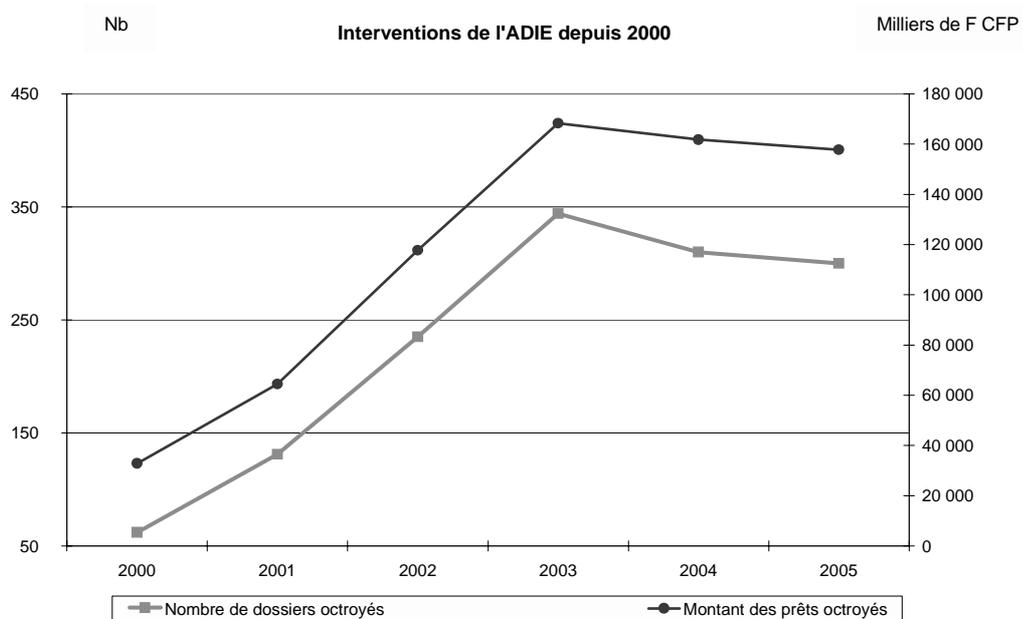
Secteur	Nombre de dossiers	Prêts solidaires	Prêts d'Honneur	Prêts progressifs	Total
Province Sud.....	133	37 080	20 332	11 388	<b>68 800</b>
Province Nord.....	88	23 520	11 955	7 697	<b>43 172</b>
Province des Iles.....	79	28 146	13 212	4 408	<b>45 766</b>
<b>Total.....</b>	<b>300</b>	<b>88 746</b>	<b>45 499</b>	<b>23 493</b>	<b>157 738</b>

Source : ADIE

---

<sup>1</sup> Sans tenir compte des emplois créés dans les sociétés en activité mais dont l'ICAP ne détient plus de participations au 31 décembre 2005.

Depuis sa création en 1999, l'ADIE a octroyé 1 382 prêts sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 703 millions de F CFP. Depuis l'origine, 49,4 % des octrois de l'ADIE ont concerné la Province Sud. La Province Nord et la Province des Iles Loyauté ont respectivement bénéficié de 28,3 % et de 22,3 % des engagements de l'ADIE.





## PERSPECTIVES

L'année 2005 aura été une bonne année pour l'ensemble des secteurs de l'économie calédonienne. Selon les premiers résultats de l'enquête de conjoncture de l'IEOM, réalisée en avril-mai 2006, une large majorité des chefs d'entreprises interrogés estime que l'activité a été orientée à la hausse sur le premier trimestre 2006 et ils paraissent optimistes s'agissant de leurs perspectives pour le second trimestre. Seuls, les acteurs du BTP affichent un pessimisme dominant.

Au mois d'avril 2006, le nickel faisait l'objet d'une intense spéculation sur le marché, à l'instar d'autres matières premières, malgré des prévisions d'offre supérieure à la demande. Le 26 avril 2006, le cours du nickel au LME au comptant avait ainsi atteint le niveau le plus haut depuis plus de dix ans à 9,14 USD/lb. Dans ce contexte de cours élevés permettant aux entreprises de ces secteurs de disposer de liquidités importantes, plusieurs projets d'Offres Publiques d'Achats en cours de développement, sont susceptibles d'influer sur le marché mondial du nickel et plus spécifiquement sur le calendrier de mise en œuvre des projets métallurgiques calédoniens.

L'élaboration du Plan de Développement Touristique Concerté dont la première phase (2006-2008) concerne la mise en place d'un « plan d'amélioration » (promotion de la destination sur les marchés étrangers...) devrait participer à mieux faire connaître la destination sur ses principaux marchés émetteurs. Cependant, les statistiques de fréquentation relatives au premier trimestre 2006 font état d'une diminution du nombre de touristes par rapport à 2005, qui avait bénéficié du report de touristes sur la Nouvelle-Calédonie à la suite du tsunami qui a eu lieu fin 2004 dans l'Océan Indien. De son côté, le secteur de la croisière continue de se développer avec notamment le projet d'un circuit au départ de Nouméa. Le tourisme demeure cependant vulnérable et sensible à la médiatisation internationale de certains conflits ou événements qui peuvent contribuer à la détérioration de l'image de la destination.

Dans le secteur du bâtiment, le niveau de l'activité devrait se poursuivre en 2006, mais à un niveau plus modéré qu'en 2005, stimulé par la demande des ménages, le logement social<sup>1</sup> et les effets directs et indirects des chantiers de construction des usines métallurgiques. De leur côté, les entrepreneurs du secteur des travaux publics voient une diminution des appels d'offres des donneurs d'ordres institutionnels. Dans ce contexte, le secteur du BTP est confronté à une pénurie de main d'œuvre qualifiée ainsi qu'à un défaut d'organisation des petites unités. Des efforts en matière de formation ont néanmoins été entrepris et devraient se poursuivre.

Après la restructuration engagée au niveau de la structure historique de commercialisation des crevettes, l'amont de la filière demeure fragile compte tenu de la baisse de chiffre d'affaires prévue chez les producteurs en 2006. Cette évolution est due en partie à la baisse des prix d'achat, au renchérissement du coût de production (énergie, main d'œuvre...) et à la diminution du volume de production (pathologies). Un audit de la filière a été sollicité

---

<sup>1</sup> Objectif de 1 000 logements par an et pendant 10 ans dans le Grand Nouméa et environ 1 700 sur l'ensemble du territoire.

mais ne devrait être disponible qu'au second semestre 2006. Par ailleurs, la concertation de l'ensemble des acteurs, autour d'un schéma de développement commun, paraît nécessaire pour pérenniser le secteur et préserver les marchés de niches.

A la date de rédaction du présent rapport (mai 2006), la plupart des indicateurs disponibles traduit une situation économique globalement positive dont la lecture est cependant affectée par la résurgence de l'inflation ressentie et mesurée par l'indice des prix à la consommation (+3,6 % en avril sur les douze derniers mois) ainsi que par les conflits sociaux perturbant notamment des entreprises publiques (RFO, CAFAT) ou des sociétés minières et métallurgiques (Goro Nickel...).

La perception inflationniste a conduit le Gouvernement à envisager un certain nombre de mesures d'encadrement ou d'études destinées à mieux apprécier les ressorts et composantes de la consommation des ménages calédoniens. Par ailleurs, les négociations salariales de branches ou d'entreprises ont globalement conduit à des revalorisations générales supérieures aux années antérieures.

Dans ce contexte sensible, la croissance de l'économie devrait néanmoins se maintenir à un rythme soutenu, accompagnée par les anticipations favorables de la plupart de ses acteurs.

## LES MISSIONS DE L'IEOM

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer dont le siège est à Paris a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966 ( repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998. Etablissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la Banque centrale des Collectivités d'Outre-Mer, à ce titre :

- Il assure l'émission de la monnaie ayant cours légal : le franc CFP (Change Franc Pacifique) dont l'Etat français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixe de 1.000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires.
- Il veille au bon fonctionnement du système bancaire en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (agrément), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF) et Commission bancaire (contrôles et sanctions).
- Il oriente la politique du crédit en refinançant à des taux privilégiés les crédits à court et à moyen terme consentis par les banques aux entreprises appartenant aux secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière équilibrée.
- Il joue un rôle d'observatoire économique permanent en réalisant enquêtes d'opinions et études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant une lettre mensuelle et un bulletin trimestriel de conjoncture. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan économique et financier de chaque collectivité et établit, en collaboration avec la Banque de France, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.
- Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques. Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée la convertibilité du F CFP en euro et la liberté des transferts.

- Il s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et d'être pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

## ANNEXE 1

### LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES MENTIONNES DANS CE FASCICULE

ADANC.....	Agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie
ADEME .....	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE .....	Association pour le droit à l'initiative économique
ADRAF .....	Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AFD.....	Agence française de développement
AMG .....	Aide médicale gratuite
APE.....	Agence pour l'emploi
BEI.....	Banque européenne d'investissement
BIT .....	Bureau international du travail
BTP .....	Bâtiment et travaux publics
CAAPO .....	Coopérative agricole et aquacole des producteurs d'Ouvéa
CAF.....	Coût, assurance, fret
CAFAT.....	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs
CCI.....	Chambre de commerce et d'industrie
CCLRF.....	Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière
CECEI.....	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CES .....	Conseil économique et social
CFP .....	Change franc pacifique
CHS.....	Centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet
CHT.....	Centre hospitalier territorial Gaston Bourret
CNCEP.....	Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
CIRAD .....	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COM.....	Collectivité d'Outre-mer
CTME .....	Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie
DAF.....	Direction de l'agriculture et de la forêt
DAVAR.....	Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales
DGCCRF.....	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DOM .....	Département d'outre-mer
DPASS .....	Direction provinciale d'action sanitaire et sociale
DTASS .....	Direction territoriale d'action sanitaire et sociale
EC .....	Etablissement de crédit
EEC .....	Electricité et eau de Calédonie
ENERCAL .....	Société néo-calédonienne d'énergie
ERPA .....	Etablissement de régulation des prix agricoles

FASSF.....	Fonds d'action sanitaire, sociale et familiale
FBF.....	Fédération bancaire française (anciennement Association française des banques - AFB)
FED.....	Fonds européen de développement
FEPNC.....	Fonds d'équipement et de promotion de la Nouvelle-Calédonie
FER.....	Fonds d'électrification rurale
FIDES.....	Fonds d'investissement pour le développement économique et social
FME.....	Fonds pour la maîtrise de l'énergie
GDPL.....	Groupement de droit particulier local
GFA.....	Groupement des fermes aquacoles
GIE.....	Groupement d'intérêt économique
GWh.....	Giga watt heure
ha.....	Hectare
ICAP.....	Institut calédonien de participation
IEOM.....	Institut d'émission d'outre-mer
IFREMER.....	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INED.....	Institut national d'étude démographique
INSEE.....	Institut national de la statistique et des études économiques
IRCDC.....	Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements
IRVM.....	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
ISEE.....	Institut de la statistique et des études économiques
kV.....	Kilovolt
kW.....	Kilowatt
LME.....	London metal exchange
MW.....	Méga watt
OCEF.....	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique
OGAF.....	Opérations groupées d'aménagement foncier
OMT.....	Office mondial du tourisme
PIB.....	Produit intérieur brut
PMI.....	Petite et moyenne industrie
PNB.....	Produit net bancaire
PROMOSUD.....	Société de développement de la Province Sud
PTME.....	Programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie
RCS.....	Registre du commerce et des sociétés
RIDE.....	Répertoire d'identification des entreprises
ROA.....	Coefficient de rentabilité (Résultat net/Total du bilan)
ROE.....	Ratio de rentabilité des fonds propres (Résultat net/Fonds propres)
RUAMM.....	Régime unifié d'assurance maladie-maternité
SAU.....	Superficie agricole utilisée
SAVEXPRESS.....	Voie à péage reliant Nouméa à La Tontouta
SCE.....	Société calédonienne des eaux
SCTO.....	Société de culture et de transformation des oléagineux
SEM.....	Société d'économie mixte
SIT.....	Service de l'inspection du travail
SLN.....	Société Le Nickel
SMG.....	Salaire minimum garanti

SMGA.....	Salaire minimum garanti agricole
SMIT.....	Service médical inter-entreprise du travail
SMSP.....	Société minière du Sud Pacifique
SODIL.....	Société de développement et d'investissement de la Province des îles loyauté
SOFINOR.....	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOGEFOM.....	Société de gestion des fonds de garantie des territoires d'outre-mer
SONAPO.....	Société de navigation de Poum
SOPAC.....	Société des producteurs aquacoles calédoniens
SOREP.....	Société de roulage et d'exploitation de Poum
STCPI.....	Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle
TAS.....	Tontouta air services
TBI.....	Taxe de base à l'importation
TFA.....	Taxe sur le fret aérien
TGI.....	Taxe générale à l'importation
TOF.....	Taxe sur les opérations financières
TSI.....	Taxe spéciale à l'importation
TSPA.....	Taxe de soutien des produits agricoles et agroalimentaires
TSS.....	Taxe de solidarité sur les services (anciennement Taxe générale sur les services - TGS)

## ANNEXE 2

### LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISEES PAR L'IEOM

	téléchar.		
Lettre mensuelle par téléchargement	gratuit	gratuit	gratuit
Bulletin trimestriel (conjoncture financière ou conjoncture économique)	gratuit	5,03 €	600 F CFP
Abonnement annuel aux 2 bulletins trimestriels (8 numéros)	gratuit	33,52 €	4 000 F CFP
Balance des paiements 2004 de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie	gratuit	10,06 €	1 200 F CFP
Rapport d'activité de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française	gratuit	20,95 €	2 500 F CFP
Rapport d'activité de Wallis et Futuna	gratuit	16,76 €	2 000 F CFP

#### CEROM

Tableau de bord trimestriel	gratuit	2,51 €	300 F CFP
L'économie calédonienne en mouvement (décembre 2005)	gratuit	12,57 €	1 500 F CFP

#### Les notes sectorielles de l'institut – 2,51 euros – 300 F CFP - gratuit par téléchargement

L'industrie agro-alimentaire en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)  
L'hôtellerie en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)  
Les industries de transformation liées au BTP en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)  
L'aquaculture en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)  
Le commerce en gros en Polynésie française (janvier 2004)  
L'industrie agro-alimentaire en Polynésie française (janvier 2004)  
Le commerce de l'automobile en Polynésie française (août 2004)  
Le commerce de détail en Polynésie française (novembre 2004)  
La desserte maritime en Polynésie française (décembre 2004)  
Les travaux publics en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le commerce de détail d'habillement et de chaussures en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le commerce de détail alimentaire en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le roulage sur mines en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le commerce de détail de produits pharmaceutiques en Nouvelle-Calédonie (août 2005)  
Les entreprises de construction de maisons individuelles en Nouvelle-Calédonie (novembre 2005)  
Les agences de voyage en Nouvelle-Calédonie (décembre 2005)  
Le commerce de détail de carburant en Nouvelle-Calédonie (décembre 2005)  
Le commerce de détail de l'habillement en Polynésie française (janvier 2006)  
Les concessionnaires automobiles en Polynésie française (janvier 2006)  
Le commerce de détail de biens d'équipements du foyer en Polynésie française (février 2006)

**Les notes express – 2,51 euros – 300 F CFP - gratuit par téléchargement**

L'endettement bancaire des particuliers en Polynésie française (août 2003)  
L'endettement bancaire des particuliers en Nouvelle-Calédonie (septembre 2003)  
Le coût du crédit bancaire en Polynésie française (janvier 2004)  
La cotation et le réescompte de l' IEOM (juin 2004)  
La masse monétaire et ses contreparties en 2003 dans les COM du Pacifique  
La circulation fiduciaire en Nouvelle-Calédonie (juillet 2004)  
La balance des paiements des COM du Pacifique (août 2004)  
La desserte maritime interinsulaire en Polynésie française (novembre 2004)  
La balance des paiements des COM du Pacifique au 1er semestre 2004 (décembre 2004)  
L'évolution des moyens de paiement scripturaux en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le nickel (mai 2005)  
Le financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie (août 2005)  
Les défaillances des entreprises en Nouvelle-Calédonie en 2004 (août 2005)  
Les balances des paiements des COM du Pacifique (décembre 2005)  
Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie (décembre 2005)  
L'économie polynésienne en 2005 (janvier 2006)  
La perle de Tahiti (février 2006)

**Les notes thématiques – 10,06 euros – 1 200 F CFP**

Le Nickel en partenariat IEOM, ISEE (mai 2002)  
Le tourisme en Polynésie française (novembre 2004)

Ces études sont disponibles à l'agence IEOM de Nouméa – 19, rue de la République BP 1758  
98845 NOUMEA CEDEX --Tél : (687) 27.58.22 Télécopie : (687) 27.65.53 – Email : [agence@ieom.nc](mailto:agence@ieom.nc)  
et au siège de l'IEOM à PARIS 5, rue Roland Barthes – 75598 PARIS CEDEX 12 –  
Tél : 01.53.44.41.41. – Télécopie : 01.44.87.99.62 – Site internet : [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Eric BAULARD

Guy DELAMAIRE

Laurent FAKHOURY

Alvin APPLETON

Carole GUERIN

Rose TAUNE

Julie LAVIT

Marie-Hélène de LAZZERI

**Photographie de couverture :**

Vue aérienne du massif du Koniambo  
(photo E. AUBRY)

Directeur de la publication : Patrick BESSE  
Responsable de la rédaction : Eric BAULARD  
Editeur : IEOM  
Imprimeur : Imprimeries Réunies de Nouméa  
Achévé d'imprimer : Juin 2006  
Dépôt légal : Juin 2006  
ISSN : 0073-8247

Le rapport annuel de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) comprend une analyse de l'évolution économique de la Nouvelle-Calédonie au cours de l'année écoulée, notamment une présentation des principaux indicateurs, des secteurs d'activité, des échanges et également une analyse complète de l'évolution monétaire et financière, en particulier du système bancaire, de la situation monétaire et des finances publiques.

L'Institut d'Emisssion d'Outre-Mer, établissement public national, est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique. A ce titre, l'IEOM en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.